

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE**

UNIVERSITE D'ORAN ES SENIA

**FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, DES SCIENCES DE GESTION ET DES
SCIENCES COMMERCIALES**

THESE DE DOCTORAT D'ETAT

THEME

*Essai sur la pensée économique et les
politiques économiques en Algérie
(1970 - 2006)*

Présentée et soutenue publiquement par Amar ELAFANI

Sous la direction de :

M^r. Ahmed BOUYACOUB

Professeur à l'Université d'Oran

Jury :

Président : M. LELLOU Abderrahmane - Professeur - AUF France.

Rapporteur : M. BOUYACOUB Ahmed - Professeur - Université d'Oran.

**Assesseur : M. ABDALLAHOUI Mohamed - Maître de conférences -
Université d'Oran.**

Assesseur : M. TAHARI Khaled - Maître de conférences - Université d'Oran.

**Assesseur : M. SENOUCI Benabbou - Maître de conférences -
Université d'Oran.**

Décembre 2007

La Faculté n'entend donner aucune approbation ou improbation aux opinions émises dans les thèses. Ces opinions doivent être considérées comme propres aux auteurs.

TABLE DES MATIERES

	Page
<u>INTRODUCTION GENERALE</u>	11
Le cadre général de la recherche	
<u>Première partie :</u>	
LES OBJECTIFS FONDAMENTAUX ET LES LIMITES DES POLITIQUES ECONOMIQUES	
<u>Chapitre 1</u>	
Choix politiques, optimisation et biens publics	22
Introduction	24
1.1. L'expérience algérienne de développement économique	25
1.1.1. Le choix des instruments et des objectifs	25
1.1.2. La démarche intellectuelle qui sous-tend la politique économique	30
1.2. Les différents courants de pensée et la formulation du modèle de croissance	30
1.2.1. La pensée néo-classique libérale	30
1.2.2. Les structuralistes	31
1.2.3. L'analyse des causes du sous-développement	33
1.2.4. La structure industrielle selon DE. BERNIS	37
1.3. L'expression doctrinale	40
1.3.1. La stratégie de développement fondée sur l'industrialisation	40
1.3.1.1. Les objectifs de la stratégie, les fonctions de l'industrie et la gestion agraire	40
1.3.1.2. La synthèse des fondements théoriques de la stratégie de développement	43
1.3.1.2.1. La théorie Tiers-mondiste de l'introversion	43
1.3.1.2.2. Industrialisation – Intégration : L'apport de DE. BERNIS	47
Conclusion	53

Chapitre 2

Les implications de la production des biens publics et collectifs	55
Introduction	57
2.1. La mise en place du système productif	58
2.1.1. Les nationalisations	58
2.2. Le mode d'industrialisation et la politique d'investissements productifs	62
2.2.1. La répartition des investissements industriels planifiés	64
2.3. Les difficultés pour la mise en œuvre de l'optimisation	73
2.3.1. Présentation du principe d'optimisation	75
2.3.2. Représentation de l'optimisation	76
2.4. Les réformes structurelles : Du système de gestion économique et social de type dirigé au système à orientation libérale	78
2.4.1. La mise en place des plans d'ajustement structurel	80
2.4.1.1. La période (1988-1994)	80
2.4.1.2. La relance économique (1995-2000)	83
2.4.1.3. La relance économique (2000-2004)	84
2.5. Essai d'analyse du développement économique à travers l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques (1986-2004)	86
2.5.1. Evolution des principaux indicateurs macroéconomique de niveau de vie en (%)	86
2.5.2. Ventilation sectorielle du PIB pour l'année 2003	87
Conclusion	91

Chapitre 3

Evaluation des politiques publiques : Les outils analytiques de la politique économique de l'Etat	92
Introduction	95
3.1. La maximisation de la croissance à long terme	96
3.1.1. Répartition de l'investissement public industriel	97
3.1.2. La limitation des déséquilibres structurels	104

3.1.3. Essai d'analyse des facteurs explicatifs de la faiblesse de l'efficacité des investissements (1967-1980)	106
3.2- Les politiques contracycliques	110
3.2.1. La politique contracyclique en réponse à des chocs aléatoires	110
3.2.1.1. Le choix d'une intervention contracyclique	110
3.2.1.2. Les instruments de la politique contracyclique	111
3.2.2. Le cycle politique et ses implications	111
3.2.2.1. La manipulation de l'opinion au cours du cycle	112
3.2.2.2. La politique conjoncturelle	112
3.2.3. Les choix publics et les politiques économiques	113
3.2.3.1. Le choix des agents	114
3.2.3.2. L'analyse de l'interaction politico-économique	114
3.2.3.2.1. Le cadre analytique	114
3.2.3.2.2. Les modalités de l'interaction politico-économique	115
3.3. Les anticipations rationnelles et l'inefficacité des politiques économiques	115
3.3.1. L'hypothèse d'anticipations rationnelles	115
3.3.1.1. La cadre d'analyse	115
3.3.1.2. Les conséquences en matière de politique économique de l'adoption de l'hypothèse d'anticipations rationnelles	116
3.3.2. Les conséquences de l'augmentation des dépenses publiques	116
3.3.2.1. Le cadre analytique	116
3.3.2.2. Les implications	117
3.4. L'économie de l'offre	118
3.4.1. L'approche théorique	118
3.4.1.1. La critique des approches Keynésiennes et le prolongement de l'analyse libérale d'inspiration néo-classique	118
3.4.1.2. Interprétation	119
3.4.1.3. Les implications de cette approche	119

3.4.2. Les facteurs qui ralentissent l'offre	120
3.4.2.1. Les effets de l'excès de pression fiscale : La courbe de LAFFER	120
3.4.2.1.1. Le principe	120
3.4.2.1.2. Les différents effets en fonction de l'évolution de l'environnement	121
3.4.2.2. Les effets de l'excès de transferts	122
3.4.2.2.1. Les conséquences des transferts	122
3.4.2.2.2. Le cas de l'impôt négatif	122
3.4.2.2.3. Le coût de la réglementation	123
3.5. Les politiques économiques inspirées des écoles contemporaines	124
3.5.1. L'impact négatif des politiques économiques	125
3.5.1.1. La critique de l'approche néo-classique	125
3.5.1.2. Le rôle de la monnaie et les dérèglements de l'économie	126
3.5.1.2.1. Le cadre analytique	126
3.5.1.2.2. Les implications	126
3.5.1.3. Le programme économique dans différents modèles	127
3.5.1.3.1. Présentation simplifiée du programme	127
Conclusion	127
Conclusion de la première partie	128

<u>Deuxième partie</u>	130
LES PRINCIPAUX INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE : LA MONNAIE, LE BUDGET, L'EMPLOI ET LE COMMERCE EXTERIEUR	
<u>Chapitre 1</u>	131
LE REGIME MONETAIRE ET LA STRUCTURATION D'UNE ECONOMIE PAR LA DEMANDE	
Introduction	134
1.1. Les principales théories	135
1.1.1. La conception classique de la monnaie	135
1.1.2. Les fonctions de la monnaie	135
1.1.3. La monnaie est une unité de compte	135
1.1.4. La monnaie est un intermédiaire des échanges	135
1.1.5 La monnaie est un instrument de réserve des valeurs	136
1.1.6. Le rôle de la monnaie chez les classiques	136
1.2. La conception Keynésienne de la monnaie	138
1.2.1. L'importance de la demande de monnaie	138
1.2.2. L'approche intégrée de l'analyse Keynésienne	140
1.2.3. La conduite de la politique monétaire	141
1.2.4. La conception classique de la monnaie et la stabilité des prix	141
1.2.5. La théorie quantitative de la monnaie et l'explication monétariste de l'inflation	142
1.2.6. Le contrôle de la masse monétaire : objectif intermédiaire de la politique Monétaire	144
1.3. Une conception Keynésienne de la monnaie fait de la politique monétaire un instrument au service de l'activité économique	145
1.3.1. Le cadre de l'analyse Keynésienne : Le sous-emploi	145
1.3.2. Le rôle de la politique monétaire	146
1.4. Le système monétaire et financier de l'Algérie (1963 à 1986)	147
1.4.1. Le système monétaire et financier de (1963 à 1970)	147
1.4.2. Le système de financement de (1970 à 1986)	154
1.5. L'adaptation du système bancaire aux réformes économiques : Perspectives, enjeux et restructuration à partir de 1988	159
1.5.1. Les assainissements par traitement des prêts à long terme du Trésor	161
1.5.2. Les assainissements par rachat de découverts bancaires	161

1.5.2.1. La loi sur la monnaie et le crédit	163
1.5.2.2. Le système actuel de financement de l'économie et ses limites au plan monétaire	165
1.5.3. Essai d'une analyse économique du fonctionnement du système bancaire	169
1.5.3.1. Le financement de l'investissement	172
1.5.3.2. Le financement de l'exploitation	173
1.5.4. L'évolution du contexte macroéconomique : Tendances monétaires et financières	175
Conclusion	183
<u>Chapitre 2</u>	185
Le régime budgétaire et la formation du cadre des incitations publiques	
Introduction	187
2.1. Les raisons de l'intervention de l'Etat dans l'économie	187
2.1.1. Quelques points de repères tirés de l'histoire de la pensée économique	188
2.1.1.1. Les classiques	188
2.1.1.2. Les néo-classiques	190
2.1.1.3. L'équilibre général chez Léon Walras	191
2.1.1.4. Les enseignements sur le rôle de l'Etat	191
2.1.2. L'approche Keynésienne : L'efficacité macro-économique de l'intervention de l'Etat	194
2.1.2.1. L'effet multiplicateur : une approche dynamique	195
2.1.2.2. Les recommandations en termes de politiques économiques	197
2.2. Les effets macroéconomiques de la politique budgétaire	198
2.2.1. Les effets Keynésiens des politiques d'assainissement : La restriction budgétaire entrave la croissance économique	199
2.2.1.1. Les enseignements Keynésiens en économie fermée	199
2.2.1.2. Les enseignements Keynésiens en économie ouverte	200
2.2.2. Les effets non Keynésiens des politiques d'assainissement : La restriction budgétaire peut favoriser la croissance économique	201
2.3. La politique budgétaire algérienne	206
2.3.1. Les conséquences du programme de soutien à la relance économique (2001-2004)	207

2.3.2. Le lancement du plan de consolidation de la croissance et les projections budgétaires de l'Etat (2005-2009)	208
Conclusion	213
<u>Chapitre 3</u>	214
Le régime social et le développement d'une politique de l'offre d'emploi	
Introduction	217
3.1. Les fondements théoriques des politiques de l'emploi	217
3.1.1. Les explications du chômage	217
3.1.1.1. L'analyse néoclassique	218
3.1.1.2. Le modèle Keynésien : Chômage involontaire et insuffisance de la demande effective	222
3.1.2. Les prolongements contemporains	223
3.1.2.1. Chômage classique et chômage Keynésien : Le chômage de déséquilibre	224
3.1.2.2. Le chômage d'équilibre	225
3.2. La mise en œuvre des politiques de l'emploi	228
3.2.1. Les caractères généraux des politiques de l'emploi	228
3.2.1.1. Le champ des politiques de l'emploi	228
3.2.1.2. Politiques de l'emploi et politiques macroéconomiques	229
3.2.2. . Modalités, objectifs et orientations de la politique de l'emploi	230
3.2.2.1. Les politiques de demande	231
3.2.2.2. Les politiques de l'offre	233
3.2.2.3. Les orientations des politiques de l'emploi depuis les années soixante-dix	235
3.3. Évaluation et évolution des dispositifs de l'emploi en Algérie	238
3.3.1. Situation sociale et économique de (1967 à 1978) et de (1980 à 1989)	238
3.3.2. Le marché de l'emploi en Algérie	245
3.3.3. L'offre de travail	247
3.3.4. La demande de travail	249
3.3.5. La structure et la répartition des petites et moyennes entreprises par secteur d'activité	252
3.4. Les dispositifs alternatifs d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes	254
3.4.1. Les dispositifs gérés par le ministère en charge du travail	256
3.4.1.1. Les programmes d'emploi des jeunes	256
3.4.1.2. Evaluation du dispositif d'insertion professionnelle des jeunes	258
3.4.2. Les dispositifs gérés par l'agence de développement social	261

3.4.2.1. L'indemnité des activités d'intérêt général	261
3.4.2.2. Les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre	262
Conclusion	271
<u>Chapitre 4</u>	273
La libération des formes d'importation et l'insertion de l'économie Algérienne dans le libre échange comme amorce de la réforme économique globale	
Introduction	275
4.1. Les fondements du protectionnisme	276
4.2. Les fondements du libre échange	278
4.3. Les politiques commerciales actuelles	280
4.3.1. Une tendance marquée à la libéralisation des échanges	281
4.3.2. Des économies de plus en plus ouvertes	282
4.4. Les politiques commerciales et le bien être collectif	282
4.4.1. Les effets incertains du libre-échange	283
4.4.2. Les effets incertains du protectionnisme	284
4.4.3. L'ouverture actuelle des économies milite en faveur des politiques de libre échange	284
4.5. La situation algérienne en matière de commerce extérieur	286
Conclusion	292
<u>Conclusion générale</u>	294
Bibliographie	301

Introduction Générale

INTRODUCTION GENERALE

Le cadre général de la recherche

Il est d'usage de penser que la politique économique qui apparaît de plus en plus comme une technique, voire même une science des choix publics contraints par la nécessité de procéder à des compromis entre objectifs, serait la signification objective d'une théorie économique dont elle constituerait une application pratique.

Au regard des faits, les théories économiques ont rarement pour objectif de fournir des directives de politique économique précises, et d'ailleurs "il n'est pas d'affirmation relative au comportement économique qui soit absolument vraie, ni de conclusions théoriques qui soient valables en tous temps et en tous lieux"¹.

Il est même à remarquer, en matière d'histoire des faits économiques, qu'en référence à l'autorité d'une même théorie des politiques diamétralement opposées ont été préconisées. Et, s'il fallait un exemple, le système libéral a-t-il existé quelque part tel que les théoriciens l'ont décrit au 19^{ème} siècle?

Il est souvent admis que la théorie économique comporte des implications de politiques économiques mais non des directives.

Quel est alors le fondement même du concept de politique économique?

Jean TINBERGEN, y avait dès 1952 vu l'ensemble des choix économiques de l'Etat au même titre que les choix économiques du consommateur ou du producteur. Ainsi, définissait-il le concept comme "toute action macroéconomique d'un centre de décision doté d'une échelle de valeur et de moyens d'intervention propres, quelque soit la nature juridique publique ou privée de ce centre de décision"².

¹ Mark BLAUGH : La pensée économique : origine et développement; office des publications universitaires, Alger 1981 p.4.

² J. TINBERGEN "On the theory of political economy" North Holland Amsterdam 1952 p.6, voir aussi "Techniques modernes de la politique économique" Dunod Paris 1961.

Cette définition est très large puisqu'elle englobe tout centre de décision autonome, et, le recours à des modèles permet d'exprimer la politique économique comme un système de décision.

Une approche plus pratique concerne les éléments matériels qui fondent la politique économique¹ :

- Un champ d'action avec un seul décideur qui est l'Etat et/ou ses démembrements.
- Un système de décision reflétant "les relations entre des objectifs qui déterminent la satisfaction du décideur politique".
- Ce qui définit l'objet représenté par l'action de l'Etat sur les opérations économiques élémentaires en vue de corriger des situations successives jugées imparfaites du point de vue de l'intérêt général.

De fait la politique économique serait le reflet des préoccupations économiques et sociales de chaque époque en liant les deux finalités, et, en orientant les choix publics, et donc l'activité économique dans un sens jugé souhaitable par toutes les parties.

La part d'empirisme semble primer par rapport à l'approche strictement théorique qui inspire toute politique économique. Cependant, la classification théorique est l'une des plus utilisée, et distingue les politiques économiques d'inspiration néo-classique libérale en premier lieu. Aussi, et bien que la responsabilité de l'Etat dans la production des biens collectifs non rentables pour l'initiative privée est reconnue, la perspective selon laquelle l'économie de marché ne tendait pas de manière spontanée vers des équilibres satisfaisants va ouvrir la voie à la mise en cause du libéralisme au début du 19^{ème} siècle.

C'est avec la révolution Keynésienne, qui met en œuvre des actions volontaristes propres à corriger les imperfections du marché, et à en résorber les déséquilibres corrélatifs que la politique économique trouvera ses lettres de noblesse.

¹ Jean-Paul Thomas, les politiques économiques au XX^e siècle, Armand Colin Editeur, Paris, 1994 p3.

Toutefois, les politiques économiques, telles que nous pouvons les observer de nos jours semblent échapper à l'emprise d'une théorie, contrairement à ce qui a pu être pensé dans le passé.

Ce pragmatisme s'explique probablement par les résultats médiocres obtenus par les politiques économiques calquées sur un modèle théorique. A ce sujet, on fait allusion aux relances Keynésiennes avortées dans les années soixante-dix, ou encore aux effets de certains programmes libéraux adoptés par certains pays en développement ou en transition vers l'économie de marché à partir des années quatre-vingt. Les théoriciens de l'économie politique ont engagé des débats importants sur la nature et le poids du rôle de l'Etat dans la vie économique.

Avec l'intervention de l'Etat, les techniques vont se développer et les instruments se multiplier et devenir parfois complexes, jusqu'au point où souvent les résultats sont différents de ceux initialement prévus.

La qualité de la politique économique va dépendre pour beaucoup du niveau, et du degré de connaissance de la situation économique et financière sur laquelle il faut agir.

Les techniques statistiques et comptables, les recensements, l'évaluation de la conjoncture, vont permettre de décrire le passé, d'expliquer les tendances, de faciliter la prévision à court terme de l'équilibre économique général pour l'année en cours et l'année suivante, et préparer les transferts nécessaires à inscrire dans la loi de finances en vue de rétablir l'équilibre à venir.

Dans ce cadre, le budget de l'Etat¹ reste le principal instrument de redistribution et de transfert, et cela apparaît dans les objectifs assignés à toute politique économique depuis plus d'un demi-siècle.

¹ Jacques Percebois, cours : "Economie et Finances publiques", Maîtrise économétrie 1997/1998, Faculté de Montpellier.

Ainsi, notre problématique peut être déclinée comme l'analyse des comportements de la décision publique dans la correction des frictions et tensions des différents marchés¹ pour fonder un développement économique global.

Le choix fait concernant la structuration de ce travail est celui de la simplicité, tant les champs de la politique économique sont divers.

Cette thèse est structurée en deux parties :

- La première est consacrée aux objectifs et aux limites de la politique économique, à travers les choix faits par l'Etat² et les instruments utilisés par cet Etat pour atteindre les objectifs fixés. Ainsi, on essayera de décrire l'évolution des "politiques économiques" menées depuis l'indépendance; sachant que le débat économique en Algérie est souvent voilé par l'approche théorique des problèmes réels que représente l'action de développement (approche scientifique, pseudo scientifique, idéologique, politique, religieuse etc...).

Notre démarche est d'analyser les progrès réalisés dans la résolution des problèmes économiques et sociaux depuis la constitution de l'Etat. Ces problèmes étant la résultante d'une histoire économique et sociale, des faits économiques se sont déroulés sur le terrain, on essayera de refaire le parallèle avec leur adaptation, et donc leur traduction aux règles et lois économiques de fonctionnement d'une économie en voie de développement.

La référence théorique majeure de la stratégie algérienne de développement fut celle de la théorie dite des "Industries – industrialisantes" de l'économiste français G. D. DE Bernis, cependant les planificateurs algériens ont été aussi influencés, lors des débats qui ont précédé ou accompagné la formulation du modèle³ de croissance, par les analyses et les politiques de développement proposées par plusieurs auteurs regroupés dans l'école dite de "l'économie de développement", ainsi que par d'autres

¹ On entend par marchés : Le marché des biens et services, le marché du travail, le marché monétaire...

² L'Etat étant considéré comme le principal maître d'œuvre des activités économiques.

³ A. BENACHENOU, Planification et développement en Algérie 1962-1980 p30. Alger 1980.

courants de pensée qui convergeaient dans l'analyse des causes du sous-développement.

Aussi dans cette partie on analysera les conditions de mise en œuvre des "politiques économiques" dans une économie planifiée où le rôle de l'Etat s'impose de lui même (bien qu'il n'y ait plus matière à alimenter le débat sur les modalités, la pertinence et les limites respectives de la planification et du marché en matière de régulation macro-économique, depuis l'effondrement du modèle soviétique).

En d'autres termes, on ne s'intéressera pas à l'ensemble des interventions de l'Etat, mais uniquement aux choix des instruments et à la sélection des objectifs qui peuvent être atteints.

L'Etat en tant qu'actionnaire majoritaire¹ peut utiliser les entreprises du secteur public à des fins de politiques-économiques, et, est responsable des objectifs économiques à moyen et long terme.

Pour notre problématique le choix de l'Etat a été la construction d'un système productif dans son ensemble. C'est à lui que revient l'application des choix industriels publics et l'orientation des décisions d'investissement.

L'Algérie s'était lancée dans une politique d'investissements publics d'une très grande ampleur grâce aux rentrées en devises que lui procurait la vente des hydrocarbures sur le marché international.

Les choix industriels et l'ampleur des investissements relevaient d'un modèle de développement "socialisant" mettant au cœur de sa problématique l'industrie².

L'intervention de l'Etat, et l'application parfois de certaines politiques volontaristes, ont permis aux décideurs de disposer d'un cadre qui permette de mener la transformation de l'économie nationale dans des conditions optimales, et de définir au mieux son positionnement international.

¹ Jean-Paul Thomas, op. cit. p.12

² K. TAHARI, l'Entreprise publique en Algérie, de la gestion de l'emploi à la contrainte de valorisation : la question de la mise au travail. Thèse de Doctorat d'Etat. Oran. Nov. 2005.

Le premier chapitre de cette partie est consacré au mode d'industrialisation, et à la stratégie de développement qui doit servir de cadre à la politique économique planifiée jusqu'en 1980.

Le deuxième chapitre traitera de la mise en place du système productif et des difficultés pratiques rencontrées lors de l'optimisation.

En rapport avec la stratégie économique mise en place, et après la représentation dans les deux premiers chapitres des données relatives à l'évolution de cette stratégie économique et de ces résultats ; l'interrogation et l'analyse des différents concepts et instruments de politique économique s'imposent.

Cette analyse fera l'objet du chapitre trois, et s'articule autour de la croissance, de la recherche du plein-emploi, de la suppression des déséquilibres, et du contrôle des tensions inflationnistes. A ce titre la question qui se pose concerne la maximisation de la croissance à partir de l'intervention publique ; en d'autres termes est-ce que l'intervention publique est nécessaire pour garantir une croissance soutenable ?

De quelle manière la politique économique peut-elle agir sur la politique de croissance quant au type, aux déterminants et à la régularité de la croissance ?

La deuxième partie de ce travail est consacrée à la théorie et à la pratique de la politique économique, à partir de l'analyse des principaux instruments utilisés. Dans cette optique, les moyens mis en œuvre pour atteindre certaines fins, en respectant les principaux objectifs¹ de la politique économique seront analysés.

La politique monétaire en tant qu'instrument, est souvent utilisée pour réaliser un ou plusieurs objectifs de la politique économique ; Celle-ci fera l'objet du premier chapitre de cette deuxième partie, nos principales références seront l'analyse Keynésienne et l'analyse monétariste. Les instruments de politique monétaire qui agissent sur les qualités et les prix de la monnaie, sur les conditions de ses emplois à court et à long terme par le biais du taux d'intérêt en tant que variable monétaire, seront aussi analysés.

¹ J.P. Thomas, les politiques économiques au XX^e siècle, 1994, p4. op. cit. p.12.

L'analyse de la gestion du système bancaire se fera à travers le réescompte par la banque centrale, ou les opérations d'open-market commandent le niveau des réserves obligatoires des autres banques; et permet le contrôle de l'offre de monnaie.

Le contrôle de l'emploi des ressources est le rôle essentiel de la politique budgétaire ; celle-ci fera l'objet du chapitre deux de cette partie. Selon R. Musgrave (1959) la politique budgétaire est un instrument de la politique économique qui assure trois fonctions principales : l'allocation des ressources, la redistribution des richesses et la régulation de l'activité économique.

Le budget, étant le moyen pour l'Etat de se procurer les ressources nécessaires à son fonctionnement. A ce titre, la doctrine financière exige un équilibre entre les recettes et les dépenses dans le cadre du budget annuel voté. Les approches classiques et néo-classiques de la politique budgétaire mettent l'accent sur la fonction d'allocation (sécurité, justice, défense) et accessoirement sur la fonction de redistribution de richesses avec des auteurs comme (A. MARSHALL ou J.S. MILL).

L'approche Keynésienne, pour sa part, met l'accent sur la fonction de régulation de l'activité économique. La politique budgétaire est un instrument qui peut être mobilisé afin de pallier l'instabilité inhérente d'une économie de marché. Keynes a mis en évidence le principe de multiplicateur de budget, principe selon lequel une hausse des dépenses publiques peut avoir un effet plus que proportionnel sur le niveau de l'activité économique.

On tiendra compte aussi des travaux récents sur les relations que peuvent entretenir la politique budgétaire avec la croissance économique, et qui ont permis de redonner une certaine importance aux mécanismes ricardiens selon lesquels une politique budgétaire restrictive peut avoir des effets bénéfiques sur le niveau de l'activité économique¹.

¹ Voir à ce sujet : A. BENASSY-QUERE, B. COEURE, P. JACQUET, J. PISANI-FERRY, Politique économique, De Boeck Université, 2004.
Quant à la politique budgétaire utilisée à des fins de régulation de conjoncture, voir le modèle "Mundell-Fleming".

A ce titre, nos interrogations peuvent être formulées ainsi : l'Etat doit-il simplement agir de manière à permettre aux mécanismes de marché d'assurer la meilleure allocation des ressources ou, au contraire doit-il aussi pallier les insuffisances du marché?

L'Etat doit-il défendre la libre concurrence d'un côté, et définir une politique basée sur la différence entre les avantages, et les coûts dans la contribution au progrès économique d'un autre côté?

Le premier constat est de faire remarquer que l'intervention de l'Etat ne s'est pas arrêtée à l'aspect social ; mais celui-ci devient entrepreneur à travers l'émergence de l'entreprise publique, et exerce un droit de regard sur le marché du travail par la mise en œuvre de législation et de réglementation du droit de travail, des actions sur l'offre et sur la demande de main d'œuvre, et la gestion du taux de chômage.

Ainsi, les politiques de l'emploi considérées comme instrument de la politique économique feront l'objet du troisième chapitre de cette partie.

Le premier objectif de ces politiques est de résorber les déséquilibres qui peuvent survenir sur le marché du travail. Toutefois, celles-ci se différencient des politiques macroéconomiques de régulation conjoncturelle, par leur action spécifique sur l'offre et/ou la demande de travail.

La montée et la persistance d'un chômage de masse, ont contribué à mettre ces politiques au premier plan de l'action publique.

L'orientation des politiques de l'emploi, et les instruments qu'elles utilisent dépendent du diagnostic qui peut être fait des déséquilibres prévalant sur le marché du travail. L'analyse de ces déséquilibres nécessite un détour par la théorie économique, qui, en fournissant des grilles de lecture, prescrit aussi un programme d'action.

L'essentiel des approches théoriques présentées dans notre travail seront illustrées par la réalité des politiques économiques mises en œuvre en Algérie, et tourneront autour de cette thématique.

Enfin dans le chapitre quatre de cette partie, on essaiera d'énumérer certains aspects de la politique économique qui concernent directement les relations des pays avec leur environnement économique extérieur, à travers la libération des formes d'importation et l'insertion de l'économie algérienne dans le libre échange.

Les pays en développement sont devenus acteurs de l'histoire économique depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Les théories ne manquent pas de recommandations pour la politique de développement, à titre indicatif la théorie économique néo-classique propose de vaincre le sous-développement par la recherche d'une spécialisation¹ dans l'arène du commerce international en profitant des prix les plus bas comparés à ceux du marché mondial (la théorie du coût comparatif).

Pour saisir les opportunités inhérentes à la mondialisation, certaines questions sur le rôle que doit jouer l'Etat s'imposent : Ainsi, n'est-il pas du devoir de l'Etat de réduire les incertitudes organisationnelles? D'établir de nouvelles règles du jeu dans la négociation internationale? D'inspirer, ou non, la confiance des investisseurs, et de favoriser l'essor des échanges pour attirer les capitaux étrangers.

Ce néo-libéralisme favorise la mondialisation, mais creuse aussi les inégalités. Toutefois, il y a lieu de constater que les politiques subsistent, même si l'Etat voit son action économique contestée dans l'idéologie.

Plus pratiquement une politique économique dite de développement, devrait découler d'une analyse objective des handicaps qui constituent cet ensemble complexe qu'est le sous-développement.

N'est-il pas simple de s'appuyer sur une quelconque théorie porteuse de solutions aux données aussi complexes que multiples de ce phénomène?

Le pragmatisme quant à lui n'est pas à la portée d'un décideur même outillé et informé.

¹ Jean-François MURACCIOLE, Histoire économique et sociale du XXe siècle, Ed. Ellipses. 384p. 2002 p280.

Première partie

1^{ère} Partie

Les objectifs fondamentaux et les limites de la politique économique

Chapitre 1

Choix politiques, optimisation et biens publics

	Page
Introduction	24
1.1. L'expérience algérienne de développement économique	25
1.1.1. Le choix des instruments et des objectifs	25
1.1.2. La démarche intellectuelle qui sous-tend la politique économique	30
1.2. Les différents courants de pensée et la formulation du modèle de croissance	30
1.2.1. La pensée néo-classique libérale	30
1.2.2. Les structuralistes	31
1.2.3. L'analyse des causes du sous-développement	33
1.2.4. La structure industrielle selon DE. BERNIS	37
1.3. L'expression doctrinale	40
1.3.1. La stratégie de développement fondée sur l'industrialisation	40
1.3.1.1. Les objectifs de la stratégie, les fonctions de l'industrie et la gestion agraire	40
1.3.1.2. La synthèse des fondements théoriques de la stratégie de développement	43
1.3.1.2.1. La théorie Tiers-mondiste de l'introversi	43
1.3.1.2.2. Industrialisation – Intégration : L'apport de DE. BERNIS	47
Conclusion	53

Chapitre 1

Choix politiques, optimisation et biens publics

Introduction

Dans la pensée économique, les rapports économiques entre le marché et l'Etat ont fait l'objet de nombreux débats¹.

L'Etat était considéré comme le principal maître d'œuvre des activités économiques.

La première guerre mondiale, et la crise économique de 1929, ont conduit à l'élargissement de l'action économique de l'Etat. La fin des "trente glorieuse" a abouti au développement de slogans libéraux, comme "moins d'Etat", pour "mieux d'Etat", ou "Etat moderne, Etat modeste"².

Actuellement, les théories modernes de l'Etat insistent sur trois caractéristiques essentielles :

" – D'abord, l'Etat est un agent économique déclinant. Depuis l'essor de la mondialisation, l'Etat subit une perte considérable d'influence directe, notamment dans la gestion des affaires économiques internes (privatisations), et dans le secteur financier, avec l'application des trois D (déréglementation, désintermédiation, dérégulation). Le nouveau fondamentalisme économique est basé sur les vertus thérapeutiques incontestables et irréversibles du marché, lequel assure à la fois la justice, la liberté et l'efficacité.

– Ensuite, l'Etat n'est pas conçu comme le représentant de l'intérêt public. Ses fondements et sa gestion apparaissent trop souvent comme l'expression d'intérêts particuliers maquillés en objectifs collectifs.

– Pourtant, les mécanismes du marché ne permettent pas toujours un développement économique équilibré et optimal. Bien que souvent contestée, l'action économique de l'Etat

¹ Voir à ce sujet l'école mercantiliste, l'école classique (A. SMITH et D. RICARDO) et l'ouvrage économie, 16^e édition, de Paul A. SAMUELSON et William D. NORDHAUS, Economica, 2000, pour la traduction française. P279 (Rôle de l'Etat dans l'économie).

² M. CROZIER, "Etat modeste - Etat moderne", Ed. Fayard, Paris, 1979.

joue un rôle irremplaçable dans le capitalisme, malgré son caractère politique qui le rend contestable"¹.

Ainsi, ce chapitre traite du rôle de l'Etat dans l'ordre économique; en d'autres termes on verra comment l'Etat, dès sa constitution, prend une part importante dans l'économie nationale et, est considéré comme le principal acteur des activités économiques.

Dans la première section on analysera le choix idéologique de la politique économique mise en œuvre après l'indépendance. La deuxième section a trait aux différents courants de pensée qui ont contribué à la formulation du modèle de croissance; quant à la troisième section, elle est consacrée à la stratégie du développement qui doit servir de cadre à la politique économique planifiée jusqu'en 1980.

1.1. L'expérience algérienne de développement économique : Le mode d'industrialisation : 1962 – 1977

1.1.1. Le choix des instruments et des objectifs

"L'indépendance politique dans le monde moderne n'est presque essentiellement fonction que de la prospérité économique"². Cette remarque de l'économiste français Maurice Allais illustre le problème majeur du continent africain depuis les années 1960.

La recherche de l'indépendance économique est l'enjeu majeur de la période post-coloniale.

Après l'indépendance politique, la nation africaine s'est engagée dans la quête de ce que plusieurs auteurs appellent "La seconde indépendance" et, sans l'accession à celle-ci qui est d'ordre économique, l'indépendance politique n'est-elle pas une formule plus ou moins vide de sens?

Au lendemain des indépendances, on assiste à une grande diversité des choix idéologiques et de politiques économiques. De cette diversité émergeaient certains points

¹ J. FONTANEL, collection "fragments de cours", Analyses des politiques économiques, O.P.U. 2005 Université Pierre Mendès France, Grenoble 2, p8.

² Maurice ALLAIS, La crise mondiale d'aujourd'hui. Pour de profondes réformes des institutions financières et monétaires, Paris, Ed. Clément Juglar. 1999.

communs, en particulier le rôle joué par l'Etat, avec le devoir d'impulser les réformes de structures.

Schématiquement, trois grandes voies furent choisies par les pays africains pour gérer leurs économies : le socialisme à l'Africaine, le socialisme scientifique (appelé socialisme d'Etat) et, enfin, le libéralisme économique.

Les politiques économiques ayant un champ d'action étendu, il est d'usage de les ranger dans des catégories soit en fonction des objectifs qu'on leur assigne ou des instruments qu'elles utilisent ou encore en fonction des courants théoriques qui les inspirent, comme nous l'avons fait remarquer dans notre introduction.

Les politiques économiques telles qu'on peut les observer aujourd'hui semblent échapper à l'emprise d'une théorie, contrairement à ce qui a pu être le cas dans le passé.

Pour comprendre les lignes de force de l'économie algérienne et ses priorités¹, de l'époque étudiée, il est nécessaire de se référer au contexte antérieur, car, c'est après le déclenchement du processus de libération que s'élabore une pensée économique axée sur les problèmes de sous-développement et de développement économiques et sociaux.

Avec l'indépendance politique en 1962, l'Etat algérien devait faire face à une grande crise économique et sociale.

Si l'adaptation d'une politique économique correspond au choix d'instruments et objectifs, cela suppose au préalable, une connaissance de l'environnement économique et une mesure des variables que l'on décide d'utiliser (les instruments), et sur lesquelles on souhaite agir (les objectifs).

Les différentes variables macro-économiques prises en compte dans la politique économique correspondent :

- à des concepts théoriques impliqués dans des interactions;
- à des valeurs qui peuvent être mesurées ou estimées.

¹ A. BENACHENHOU, Planification et développement économique en Algérie 1962-1980. Imprimerie commerciale, Alger 1980.

En général, c'est à la suite de l'intérêt porté par la théorie économique à telle ou telle variable que les gouvernements ont été incités à en mesurer ou estimer la valeur numérique à intervalle régulier, afin de disposer d'indicateurs fiables (voir par exemple les modèles de prévisions économétriques).

Ainsi, au lendemain de l'indépendance, l'Etat nationalise les terres agricoles vacantes (près de 30% de la surface agricole utile), la plus riche, c'est à dire celle du Nord de l'Algérie, et, c'est sur cette base que le gouvernement de l'époque lancera l'expérience d'une agriculture autogérée, en fait d'une agriculture administrée complètement soumise au contrôle bureaucratique du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Dans le même mouvement, la nationalisation, touchera l'ensemble des entreprises industrielles, de commerce, de transport ainsi que les banques.

Mais ce sont les nationalisations des compagnies pétrolières (l'Etat algérien portant sa participation à 51% du capital de la compagnie française des pétroles "C.F.P" et l'EFL-ERAP) et des gisements de pétrole et de gaz de Hassi Messaoud et de Hassi R'mel qui vont fournir les moyens financiers ceux de la rente pétrolière; de la stratégie "des industries - industrialisantes", cette stratégie empruntée au modèle des pôles de développement de François Perroux, mais surtout au modèle soviétique à une époque où il pouvait encore faire illusion, visait à briser le plus vite possible la dépendance technologique à l'égard des pays industrialisés occidentaux, et à favoriser en priorité absolue le développement d'une industrie lourde (pétrochimie et sidérurgie), et d'une industrie de biens d'équipement en aval.

Sa logique reposait donc sur la diffusion vers l'aval des effets d'entraînement du "pôle de développement" de l'industrie lourde. Elle se situait à l'opposé de la logique du modèle de substitution d'importation aussi bien que de celle du modèle de promotion d'exportations basées toutes deux sur des stratégies de remontée de filières industrielles.

De même que le modèle soviétique d'origine, le modèle algérien reposait sur le rendement d'une agriculture collectivisée dont le surplus pourrait être transféré au secteur urbain industrialisé.

La rente pétrolière élevée qui résulte du quadruplement du prix du baril de brut en 1973 va permettre de faire passer le taux d'investissement de 21% du P.I.B au lendemain de

l'indépendance jusqu'à 50% en 1973. C'est ce qui a permis aux grands "complexes" chimiques, sidérurgiques et pétroliers à Arzew, Annaba et Skikda de voir le jour¹.

Si l'on fait le bilan des réalisations à la fin des années soixante, on remarquera que la vision de la nouvelle société algérienne commençait à se concrétiser à travers un certain nombre d'institutions qui servent à la fois de cadre et d'instruments aux décisions économiques publiques.

En effet, c'est dans cette ambiance qu'une politique économique a commencé à voir le jour en Algérie et qui s'est matérialisée à partir de 1966 par la mise en place des structures nécessaires à la planification du développement économique et la construction d'un Etat solide et structuré.

Après les nationalisations des secteurs miniers et bancaires il y' a eu aussi la nationalisation du secteur de la distribution des produits dérivés des hydrocarbures qui a préparé le terrain à la nationalisation totale des ressources du sous-sol en 1971.

Cette époque a connu aussi le lancement du pré-plan triennal (1967 – 1969) en vue de la mise en place des moyens matériels pour la réalisation des futurs plans quadriennaux (1970/1973 et 1974/1977)².

Cependant l'approche du mode étatique d'industrialisation de l'Algérie ne peut se limiter à l'examen des plans et de leurs conditions d'application. Cette approche combine quatre niveaux d'analyse³ :

- Celui du plan
- Celui du discours explicatif et justificateur qui l'accompagne
- Celui de l'idéologie effective des décideurs, et
- Celui des pratiques des différents agents économiques.

¹ Mohamed NASSER THABET. Le secteur des hydrocarbures et le développement économique de l'Algérie. OPU. 1989. p119.

² Le constat de déséquilibres fondamentaux dans le développement du pays, la difficulté (politique et pratique) de définir une démarche permettant de corriger ces déséquilibres, expliquent l'interruption de la planification de (1977 à 1980) puisque celle-ci n'allait reprendre qu'avec l'adoption du plan quinquennal (1980-1984).

³ A. BENACHENHOU, planification et développement en Algérie 1962-1980. op. cit.

Pour le premier niveau, la notion de plan recouvre en Algérie trois ordres de réalité :

- Une certaine stratégie de développement
- Une politique économique concrète (se limitant à la répartition des ressources financières entre les projets et les différents secteurs d'activité du programme d'investissement relatif à la période) et,
- Un dispositif juridique et institutionnel, pour assurer le respect de la discipline du plan par les agents économiques.

Pour le deuxième niveau, le plan est présenté et commenté par un discours officiel. Le document qui explicite la politique de développement planifié étant la charte nationale de 1976 ayant le caractère d'un commentaire à posteriori.

Le troisième niveau est celui de la problématique idéologique qui se manifeste dans les choix et les comportements des décideurs; cette problématique étant le schéma mental qui conduit à poser les problèmes d'une manière spécifique et oriente la pensée économique et l'action économique.

Enfin le quatrième niveau concerne les comportements des agents économiques particuliers (entreprises, travailleurs...) et, les décisions effectives de la politique économique (comme par exemple la répartition réelle des ressources financières entre les secteurs et les projets qui s'écarte de la répartition planifiée).

1.1.2. La démarche intellectuelle à l'origine la politique économique

La référence théorique majeure de la stratégie algérienne de développement est sans conteste celle de la théorie dite des "Industries-Industrialisantes" de l'économiste français Gérard Destanne De Bernis¹; mais il est utile de rappeler que les planificateurs algériens ont été aussi influencés, lors des débats qui ont précédé ou accompagné la formulation du modèle de croissance, par les analyses et les politiques de développement proposées par plusieurs auteurs regroupés dans l'école dite développementaliste².

1.2. Les différents courants de pensée et la formulation du modèle de croissance

Au même moment où naissait cette école dans les années cinquante, plusieurs courants de pensée, relativement hétérogènes au départ, convergeaient dans l'analyse des causes du sous-développement et dans la dénonciation des relations de dépendance, de domination et d'exploitation des pays sous-développés par les pays capitalistes industriels.

1.2.1. La pensée néo-classique libérale

On regroupe souvent ces écoles sous l'appellation "courants-radicaux"; deux grands courants composent cette mouvance, le premier est l'école de la dépendance qui regroupe elle-même deux courants : les "structuralistes" de la C.E.P.A.L. (Commission économique pour l'Amérique Latine)³, et le courant d'analyse dans la mouvance des économistes français François PERROUX et Gérard Destanne De BERNIS.

Le second courant radical se situe dans la lignée marxiste de la théorie de l'impérialisme, avec beaucoup de variantes et de critiques des thèses classiques de Marx : on le qualifie de "courant des néo-marxistes".

Les économistes et sociologues réunis au sein de la C.E.P.A.L. des Nations Unies, ont analysé (au début des années cinquante), la divergence croissante entre le développement du

¹ Les industries industrialisantes et les options algérienne. Revue du Tiers-Monde n° 47, juillet-septembre 1971.

² Les thèmes centraux des "développementalistes" sont l'étude des causes et des conséquences du dualisme, ainsi que les possibilités de son dépassement; les solutions possibles pour sortir du "cercle vicieux" de la pauvreté, la modélisation sectorielle de l'accumulation etc... Ce courant est représenté par plusieurs auteurs notamment :

-Jacques Brasseur, introduction à l'économie du développement, Paris ed. Armand Collin (coll. Cursus), 1990 chap. 2 et 3, pp. 27 à 54 et 102 à 106.

-Pierre Salama, un procès de sous-développement, le cas de l'Amérique Latine, Paris-Maspéro 1976; P Salama et Patrick Tissier "L'industrialisation dans le sous-développement Maspéro 1982".

³ Commission Economique pour l'Amérique Latine des Nations unies, avait réuni au début des années cinquante des économistes comme R. Prebish et H. Singer qui l'ont dirigée, ainsi que les brésiliens Celso Furtado et M.C. Tavares...

"centre" (c'est-à-dire les métropoles industrielles) et celui de la "périphérie" (c'est-à-dire les pays du tiers-monde) en termes de division internationale du travail et de détérioration des termes de l'échange.

Pour eux, les pays du "centre" bénéficient du monopole sur le progrès technique, des innovations et de la recherche - Les prix de leurs produits contiennent un élément de rente lié à ce monopole - Par ailleurs, les gains de productivité dans les activités primaires des pays en voie de développement se traduisent par des baisses de prix qui profitent aux pays riches.

La structure des marchés expliquerait la détérioration des termes de l'échange pour les pays en voie de développement (P.V.D.). La sensibilité de ces économies (cantonées dans les activités essentiellement primaires) aux cycles économiques du "centre" constitue un autre aspect de la soumission.

Les P.V.D. ont donc tout intérêt pour casser cette dépendance et ouvrir les voies d'un développement autocentré, à ne plus compter sur le secteur extérieur pour se développer, mais s'engager résolument dans un processus d'industrialisation par substitution des importations, en d'autres termes substituer progressivement des productions nationales aux importations en provenance des pays industriels riches qui de toute façon coûtent de plus en plus cher.

1.2.2. Les structuralistes

Influencés par Keynes, Marx et par l'école institutionnaliste, les auteurs structuralistes considèrent que la théorie néo-classique libérale est largement inadaptée aux réalités des P.V.D.

Le terme "structuraliste" désigne l'originalité de leur approche qui fonde les rapports entre le "centre" et la "périphérie" sur la prise en compte à la fois des structures internes (dotations en ressources, dynamique sectorielle, profil de la répartition des revenus et de la demande etc...) et des caractéristiques structurelles externes (spécialisation internationale, termes de l'échange, structure du commerce mondial, etc...).

Cependant certains auteurs pensent que l'exiguïté du marché intérieur, induite par la répartition inégalitaire des revenus conduit les économies semi-industrialisées à la stagnation¹.

C'est probablement dans le deuxième courant de la dépendance, représenté par François Perroux et Gérard Destanne de Bernis, que les dirigeants algériens puiseront davantage leur inspiration, du moins dans les premières années de l'indépendance et lors de la formulation du projet de développement.

L'originalité de F. Perroux tient à ce que les rapports de pouvoir occupent une place centrale dans ses analyses fécondes de l'économie (une économie des conflits, des déséquilibres cumulatifs et des asymétries,) fondée sur deux concepts clés :

- "L'effet de domination" et la "structure"

- Qu'il s'agisse du marché, des décisions, des firmes motrices, des pôles de développement, des rapports entre nations, il y a toujours rapports de pouvoir, effet de domination.
- Quant à la "structure" elle s'oppose à l'homogénéité, elle met en évidence ces hiérarchies entre dominants et dominés, entre ceux qui sont relativement actifs et ceux qui sont passifs.

Cette analyse permet de rendre compte dans une certaine mesure des blocages qui caractérisent le tiers-monde, elle justifie aussi les stratégies d'industrialisation fondées sur les effets d'entraînement que certains secteurs appelés "unités-motrices", "pôles de développement", "pôles de croissance" ou "industries-industrialisantes" peuvent exercer sur l'ensemble du système productif, sur les structures sociales et sur les configurations spatiales.

L'effet négatif d'un pôle dynamique dans tel ou tel pays en voie de développement, peut devenir positif à condition de porter les efforts d'investissement des secteurs à fort effet de diffusion dans le reste de l'économie, et ceci grâce aux revenus distribués, à l'échange des matières premières de biens intermédiaires ou de biens d'équipement à d'autres secteurs.

¹ A. BENACHENHOU. Planification et développement en Algérie 1962-1980. p25 (E.N. Imprimerie commerciale 1980).

Le second courant radical, situé dans la lignée marxiste de la "théorie de l'impérialisme", a eu autant, sinon davantage, d'influence que le précédent, sur les dirigeants et les intellectuels algériens lors de la mise en place de la stratégie et du modèle de développement à la charnière des années soixante et soixante dix.

Plusieurs auteurs représentant ce courant, tout d'abord les américains Paul Baran et Sweezy ont été parmi les premiers à affirmer dès les années cinquante, soixante, alors que régnait un relatif optimisme quant aux possibilités de croissance des pays du tiers-monde dont beaucoup venaient d'accéder à l'indépendance, que la croissance du tiers-monde était fascinée par l'expansion capitaliste.

Cette idée que la domination de l'espace mondial par le capitalisme international accentuait le sous-développement des pays du tiers-monde, allait marquer les analyses de ce courant qu'on appelle désormais "tiers-monde".

C'est ainsi que dans les années soixante-dix face aux échecs du développement réel et aux difficultés de nombreux pays, le relatif optimisme de la phase précédente allait céder la place à un pessimisme généralisé.

1.2.3. L'analyse des causes du sous-développement

Les théoriciens de la dépendance, les analyses en terme de centre-périphérie; les théoriciens néo-marxistes de l'échange-inégal, vont s'affirmer, comme allait s'affirmer l'idée selon laquelle le sous-développement est la conséquence de la domination des pays capitalistes développés sur les pays en voie de développement, ce qui rend tout rattrapage impossible.

Les auteurs les plus représentatifs de ce courant outre Baran et Sweezy, sont Samir Amin et André Gunder Frank.

Dans un contexte caractérisé par la mondialisation des échanges, l'internationalisation de la production et le poids considérable des multinationales, les thèses marxistes sur les mécanismes de formation-distribution du surplus et de la théorie de la valeur contenue dans le capital sont transposées, avec des correctifs, aux rapports économiques internationaux¹.

¹ Paul BARAN, L'économie politique de la croissance, Pris, éd. Maspéro 1967. Cf. aussi le capitalisme monopoliste, Paris, éd. Maspéro. 1979.

Le "développement du sous-développement" selon l'expression célèbre d'André Gunder Frank, est ainsi expliqué par les mécanismes fort complexes de manipulation des prix par les entreprises multinationales par la variation des termes de l'échange, par la fuite des capitaux, par la spéculation sur les matières premières, par l'exploitation d'une main d'oeuvre peu chère, par une logique de contrôle politique ou d'impérialisme culturel et idéologique, etc...

A. Emmanuel soutient que l'échange inégal est la conjonction de deux phénomènes :

L'écart des salaires entre pays développés et pays sous-développés et la tendance à l'égalisation des taux de profits dans l'ensemble de l'économie capitaliste qui aboutit à l'exploitation des "nations prolétaires" par les métropoles impérialistes.

De ce fait même, le prolétariat des pays du "centre" participe selon l'auteur à cette exploitation et à ce pillage du tiers-monde¹.

La vision globale qu'a présentée Samir Amin dans ses ouvrages, plus particulièrement "l'accumulation à l'échelle mondiale" et la "déconnexion" s'articule autour de trois thèmes:

- Le niveau mondial de l'analyse des causes du sous-développement.
- L'explication de l'extraversion des économies des P.V.D. par l'opposition "centre-périphérie".
- Et le thème de la déconnexion comme condition du développement.

Tous ces thèmes ont été présents dans les controverses et débats algériens sur la stratégie et le modèle d'industrialisation.

On ne peut donc comprendre les causes profondes du sous-développement, selon Samir Amin, qu'en situant l'analyse au plan mondial.

Pour Samir Amin, les thèses marxistes de la baisse tendancielle du taux de profit et de la paupérisation y sont parfaitement visibles.

¹ Pierre Jalee "Le pillage du tiers-monde, Editions Maspéro 1965.

En outre, l'expansion mondiale du capitalisme provoque, pour les peuples de la périphérie, (destruction des cultures, assimilation forcée, appauvrissement technologique, famines chroniques et impossibilité de se développer) ce qui distingue fondamentalement pays capitalistes développés et pays du tiers-monde n'est pas que ces derniers soient simplement en retard par rapport aux pays riches - mais le fait que les "centres" se soient développés sur la base de leur marché interne, de telle manière que la production de biens d'équipement y sert la production des biens de consommation.

A l'inverse, dans les "périphéries", le capitalisme a été introduit de l'extérieur, souvent par la pénétration coloniale militaire et par conséquent plaqué sur des structures qui lui sont étrangères.

Ces régions ne maîtrisent guère localement le processus de l'accumulation, lequel est dès lors, façonné par l'extérieur¹.

Le trait caractéristique fondamental du sous-développement est, par conséquent, l'extraversion-dépendance - Les recettes d'exportation servent à financer la consommation de biens de luxe pour une minorité de classe parasitaire qui ne récoltent d'ailleurs que les miettes de la plus-value -

Ces structures socio-politiques facilitent par ailleurs l'exploitation, au profit des investisseurs étrangers, d'une main d'oeuvre bon marché ; la demande interne demeure ainsi très faible, ce qui perpétue le phénomène de l'échange inégal.

Dans les conditions ainsi décrites de la division internationale capitaliste du travail, les populations de la "périphérie" sont marginalisées, les inégalités sociales et politiques s'accroissent, le chômage s'aggrave et le développement est rendu impossible.

Dès lors, la pléthore bureaucratique liée à l'hypertrophie du secteur tertiaire qui aggrave les déficits des finances publiques, le développement des industries légères, la tendance chronique à l'endettement extérieur etc... aggravent la situation.

La solution résiderait donc dans la seule stratégie de déconnexion, c'est-à-dire de rupture avec le système capitaliste et avec la division impérialiste du travail.

¹ SAMIR AMIN, L'accumulation à l'échelle mondiale, Paris, Anthropos, 1970.

Samir Amin distingue trois conditions nécessaires pour ce faire :

- Priorité aux choix internes, nationaux avec priorité aux industries de base et aux biens de production
- Réduction des inégalités par de profondes réformes sociales et,
- Instauration d'une véritable autonomie nationale en matière technologique.

Au début des années soixante, un certain nombre d'auteurs, à contre courant de l'académisme universitaire, ont suggéré plusieurs solutions pour une politique de développement des pays du tiers-monde.

Cette politique basée sur la remise en cause des politiques libérales reposait sur une stratégie de croissance et d'industrialisation, afin de doter chaque économie nationale d'un appareil productif complet et intégré.

Ainsi, René Gendarme écrit que "l'orientation principale d'une politique de croissance en Algérie doit être placée sous le signe d'une industrialisation massive (...), l'industrie, depuis, la découverte des potentialités énergétiques importantes possède maintenant de sérieuses chances de développement"¹.

¹ René Gendarme, l'économie de l'Algérie, Paris, ed. Armand Colin 1959; cité par Pierre Jacquemot et Marc Raffinot, le capitalisme d'Etat Algérien p 141.

François Perroux définit l'industrialisation comme un "processus cumulatif structurant l'ensemble social par l'emploi intensif de systèmes de machines et permettant l'augmentation à un coût décroissant des objets bénéfiques au groupe humain"¹.

Gérard Destanne De Bernis² reprend les analyses de F. Perroux pour les insérer dans le cadre de l'analyse du système industriel.

Son dispositif théorique est une réponse critique aux modèles précédents; et la pierre angulaire de ce dispositif réside dans les relations industrie – agriculture compte tenu des exigences d'un développement économique rapide dont les industries industrialisantes joueraient le rôle moteur.

1.2.4. La structure industrielle selon De Bernis

Pour G. Destanne de Bernis, la seule réponse efficace à l'extraversion de l'économie algérienne est "la mise en place d'une structure industrielle cohérente" : celle-ci peut précisément se définir comme une matrice interindustrielle "noircie", c'est-à-dire dont les différents secteurs sont interreliés entre eux par leurs inputs et les outputs³, ce qui implique la présence de secteurs de production de biens d'équipement et de produits intermédiaires destinés à une consommation productive interne.

"La mise en place d'une telle structure industrielle cohérente ne peut se faire qu'à partir d'industries que l'on peut qualifier d'industrialisantes, si l'on entend par-là celles dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans leur environnement localisé, et, daté un noircissement systématique de la matrice interindustrielle, et, des fonctions de production, grâce à la mise à la disposition de l'entière économie d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité du travail et entraînent la restructuration éco-

¹ François Perroux, cité par P. Jacquemot et M. Raffinot in le capitalisme d'Etat Algérien.

² G. Destanne de Bernis : "Industries industrialisantes et options algériennes", in revue tiers-monde n° 47,1971 pp. 545-563.

³ Voir à ce titre, l'analyse des performances du système productif Algérien à l'aide de l'analyse input-output; et à travers les TES de 1989 et de 2004. Essai d'approche. Thèse de Doctorat d'Etat soutenu par M. SENOUCI Benabbou sous la direction de M^r. ABDELHAOUI Mohamed. Université d'Oran faculté des sciences économiques, sciences de gestion et sciences commerciales. 2006.

nomique et sociale de l'ensemble considéré en même temps qu'une transformation des fonctions de comportement au sein de cet ensemble"¹.

Il y a chez G. Destanne de Bernis, comme chez S. Amin, l'affirmation de la base nationale pour l'accumulation du capital.

Par ailleurs, la pratique économique de développement nécessite des choix politiques volontaristes : gestion socialiste des forces productives, nationalisations, réforme agraire, etc... d'où sa conception de l'industrialisation, comme processus d'ensemble touchant toute l'économie, capable de réduire la dépendance extérieure et d'intégrer les structures économique-sociales. Cependant, on peut d'emblée objecter que la question de l'industrialisation en Algérie ne peut être réduite à la seule dimension de développement des forces productives, ni à un simple processus de mise en place d'un appareil productif, aussi complexe et intégré fut-il.

Le fonctionnement de l'appareil de production pose le problème de l'organisation et de la mise au travail (discipline d'usine, savoir-faire du travailleur collectif, etc..)².

Pour la stratégie des industries industrialisantes, il s'agissait de promouvoir en priorité les industries ayant des effets d'entraînement sur les autres et permettant de rendre l'économie nationale autonome vis à vis de la logique et des contraintes du système mondial.

Ces industries, sont les industries lourdes produisant des inputs vers l'aval des processus de production.

Ainsi, à partir des hydrocarbures, l'Algérie va investir massivement dans la pétrochimie, la sidérurgie, l'électricité, les cimenteries, etc...; le but à long terme étant de produire des biens de consommation en maîtrisant toute la filière de production. Il est évident que l'exemple de l'industrialisation soviétique des années trente a influencé les tenants de cette stratégie.

¹ Gérard Destanne de Bernis "industries industrialisantes et options algériennes", in Revue Tiers Monde jan-mars 1974, pp. 547-548.

² TAHARI K., l'entreprise publique en Algérie, de la gestion de l'emploi à la contrainte de valorisation : La question de la mise au travail, thèse de Doctorat d'Etat, université d'Oran, novembre 2005.

La stratégie économique choisie par les dirigeants algériens, comme la théorie de G. Destanne de Bernis, justifie le primat conféré aux industries de base, la charte nationale souligne la dynamique qu'elles sont censées engendrer :

"La révolution industrielle doit jeter les fondements d'une industrie capable elle-même d'engendrer de nouvelles industries, et dont l'extension doit permettre la création d'une dynamique de développement de l'économie en général"¹. La charte nationale affirme de manière plus générale, les orientations favorables au développement "autocentré": mise en place d'un appareil productif diversifié, complexe et puissant; consolidation de l'indépendance économique nationale grâce à la construction des infrastructures matérielles et à l'intensification au sein du système productif des relations intersectorielles et des échanges entre les branches; rôle privilégié octroyé aux industries de base; mobilisation des ressources en devises procurées par la valorisation des hydrocarbures sur le marché international; priorité à l'industrie sur l'agriculture, priorité aux investissements productifs, à la consommation productive sur la consommation finale, etc..."¹.

Les responsables algériens rejettent les théories économiques libérales telles les options pour une industrialisation par substitution d'importation ou par substitution des exportations.

L'industrialisation algérienne apparaît comme la mise en place de secteurs économiques constituant des séquences qui partent des industries de base et aboutissent aux industries de consommation à travers les activités de biens intermédiaires.

Elle suppose le lancement d'investissements moteurs, ayant une finalité stratégique et un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie.

Les objectifs visés sont : des effets intersectoriels, l'accroissement de la productivité du travail, du taux de croissance et du taux d'activité, mais également un bouleversement d'ordre structurel de l'ensemble social, et plus particulièrement de l'organisation de la production.

La structuration du système productif qu'on cherche à mettre en place et le rôle moteur accordé à l'industrie sont censés transformer complètement l'économie nationale pour

¹ Charte nationale p. 81,122 et 167.

concrétiser à terme le droit au travail pour tous, et réaliser du même coup un processus de croissance auto-entretenu, la modernisation du pays, et l'indépendance nationale.

Les effets de l'industrie sur l'emploi ne sont considérés positifs que dans une seconde phase qui correspond au développement des secteurs de biens de consommation; le secteur agricole étant censé fournir une bonne partie des débouchés pour l'industrie.

1.3. L'expression doctrinale

1.3.1. La stratégie de développement fondée sur l'industrialisation

L'expression doctrinale du modèle théorique se trouve dans un texte intitulé "Perspectives de planification et stratégie de développement" émanant de la direction générale du plan et des études économiques en février 1967. Ce texte a pour objectif d'énoncer la stratégie de développement qui doit servir de cadre à la politique économique planifiée des quinze années suivantes jusqu'en 1980¹.

Trois éléments principaux peuvent être retenus de ce texte doctrinal :

- Les objectifs de la stratégie
- Les fonctions de l'industrie
- La gestion agraire

1.3.1.1. Les objectifs de la stratégie, les fonctions de l'industrie et la gestion agraire

L'objectif fondamental est de mettre en place "une économie en plein développement et parfaitement intégrée qui pourra répondre à tous les besoins d'une population de 18 millions d'"habitants". La stratégie vise l'élimination du chômage et du sous-emploi et l'amélioration du niveau de vie des populations les plus déshéritées.

¹ A. Benachenhou "Planification et développement en Algérie 1962-1980" p. 30. op. cit.

▪ **Les fonctions de l'industrie :**

En ce qui concerne le deuxième élément c'est à dire les fonctions de l'industrie, celles-ci sont clairement énoncées, c'est à elle que revient le rôle central de restructuration de l'économie, outre qu'elle doit produire des recettes extérieures pour financer, concurremment avec l'agriculture, le développement d'ensemble; elle doit surtout modifier les fonctions de production, créer de l'emploi, et réaliser une certaine substitution aux importations. On admet que le développement industriel sera multisectoriel, néanmoins "le secteur des constructions mécaniques et électriques aura une place prépondérante car il conditionne l'indépendance de cette industrie"¹.

Il s'agira dans ce cadre d'ensemble :

- D'implanter des industries de base sidérurgique et pétrochimique,
- De développer les industries mécaniques en tant que moyen du développement industriel et agricole,
- De développer les industries de substitution susceptibles de satisfaire la consommation au lieu et place de l'importation.

Enfin, si on admet que la lutte contre le chômage passe par la "construction de l'économie nationale", il est clair que "c'est à l'industrialisation que reviendra le rôle décisif" de lutter contre le chômage et le sous-emploi.

▪ **La gestion agraire**

Enfin le troisième élément, relatif à la gestion agraire, admet que si le développement agricole ne peut constituer le moteur de la restructuration économique, le développement rural grâce à un "plan à long terme de rénovation rurale" constitue la "tâche majeure du socialisme Algérien".

Plusieurs actions sont envisagées et au centre d'entre elles la réforme agraire- celle-ci ne "signifie pas seulement réforme des structures agraires et modification des rapports de

¹ A. BENACHENHOU (Planification et développement en Algérie 1962-1980) p.35 L'E.N. Imprimerie commerciale. Juillet 1980.

production, mais tout autant transformation des conditions physiques, économiques et sociales de l'activité agricole et modernisation des systèmes de production".

La matérialisation future de cette catégorie de développement se lit au niveau de l'allocation et la structuration (sectorielle et spatiale) de l'investissement public planifié; allocation qui se veut être en rupture avec celle de l'économie capitaliste.

Cette allocation procède par "priorités" dont les plus fondamentales sont les suivantes :

- priorité du développement des sources d'accumulation sur la consommation que caractérise la politique d'austérité
- priorité du développement de l'industrie sur celui de l'agriculture, où la première apparaît, par sa prise sur les richesses naturelles (hydrocarbures notamment) et leur transformation industrielle, comme la principale source d'accumulation et de fixation durable du capital, d'une part, et, comme le moyen le plus sûr de réaliser la vaste promesse de travail par la mobilisation générale, à long terme, de toutes les forces de travail disponibles et à venir.

Il s'agit en quelque sorte de préparer "l'après-pétrole" en mettant en place les structures productives industrielles qui reprendront la relève dans la poursuite du développement.

C'est dans cette perspective que se situe le développement des relations industrie-agriculture, cette dernière devant, à travers sa modernisation et la refonte de ses structures (Révolution agraire), constituer un facteur important d'élargissement du marché intérieur; tandis que la première doit participer à la modernisation de l'agriculture en contribuant à l'équiper.

C'est cette orientation interne de la valorisation et de l'accumulation du capital, qui fait que l'industrialisation algérienne se veut être une industrialisation en rupture avec les stratégies du capital international¹.

¹ M. E. BENISSAD. "Économie du développement de l'Algérie". Sous-développement et socialisme. Alger (OPU 103) et Economica, Paris 1982.

1.3.1.2. La synthèse des fondements théoriques de la stratégie de développement

Aussi, c'est dans "le choix industriel de l'Algérie"¹ que l'on trouve une synthèse des principaux fondements théoriques de la stratégie algérienne de croissance qui n'a pu émerger en tant que telle qu'au cours d'un certain processus historique; processus caractérisé, au lendemain de l'indépendance, par des actions de nature pragmatique.

Ces fondements théoriques renvoient à la combinaison de trois concepts fondamentaux que sont l'"industrialisation", l'"intégration" et l'"introversion" dont le discours officiel algérien en fait une large utilisation.

Ces trois concepts se réfèrent à une théorie du développement économique qui a pris corps durant la décennie 1960, et que l'on a qualifié, pour l'essentiel, de "tiers-mondiste" mais comportant plusieurs variantes.

De ce fait et avant d'aborder la mise en place et le fonctionnement du système productif algérien, il nous semble utile de rappeler brièvement encore une fois ces trois concepts.

Cela nous permettra peut-être de comprendre pourquoi à l'instar de beaucoup de pays dans le monde, et après avoir voulu construire pendant presque trois décennies après l'indépendance une transition non capitaliste, construit aujourd'hui une transition vers l'économie de marché capitaliste.

1.3.1.2.1. La théorie tiers-mondiste de l'introversion

Cette théorie tire sa substance de deux conceptions et analyses :

- celle du sous-développement et du développement du sous-développement,
- celle de l'économie mondiale, divisée en un "centre" impérialiste actif et une "périphérie" dépendante et passive pour l'essentiel.

Le sous-développement qui caractérise la périphérie est étroitement liée à la domination du centre (ou des centres) impérialiste(s) comme facteur explicatif.

¹ Le choix industriel de l'Algérie, dossiers documentaires n° 16, Ministère de l'information et de la culture, Alger, Nov 1971.

Quant au développement du sous-développement, il trouve son fondement dans la persistance de l'"échange inégal", déterminant le prélèvement constant et croissant du surplus au profit du centre.

À l'égard de cette situation, l'industrialisation des pays sous-développés apparaît comme une nécessité, et doit faire l'objet d'une stratégie construite sur la base d'une rupture avec le marché mondial capitaliste, sans toutefois tomber dans l'autarcie.

C'est sur cette base, que SAMIR-AMIN oppose abstraitement, dans sa théorie de l'introversion, deux modèles d'accumulation du capital¹ :

1. Le modèle dit "dépendant" reposant sur la prédominance de deux secteurs articulés entre eux : le secteur d'exportation et le secteur de consommation de luxe. Ce modèle caractérise à quelques nuances près, l'ensemble des économies dites "périphériques" où la quasi-totalité des relations fondamentales du processus d'accumulation relèvent de forces étrangères du modèle.
2. Le modèle dit "introverti", reposant sur la prédominance à la fois du secteur de production de biens d'équipement et du secteur de consommation de masse. Dans ce cas l'accumulation du capital obéit à des déterminismes qui sont propres à l'économie nationale.

Ce modèle autrement dit "autocentré" implique une libération qui doit signifier une rupture avec le marché capitaliste mondial, et c'est cette rupture qui permet la transition du modèle dépendant au modèle autocentré.

La stratégie de développement qui se dégage ici, prend en considération le capital national dans les formations sociales sous-développées, mais ce capital est pour l'essentiel pensé et analysé en fonction du marché mondial et non en rapport avec la division internationale capitaliste du travail, analyse qui privilégie l'échange par rapport à la production.

¹ SAMIR-AMIN L'accumulation à l'échelle mondiale, Paris, Anthropos, 1970. Le développement inégal, Minuit, 1973

Cette même stratégie, ne nous renseigne aucunement, ici, sur les forces sociales qui devront en être le support.

Aussi, faut-il constater avec Christian PALLOIX, l'incapacité de la thèse de l'échange inégal à rendre compte de l'internationalisation du processus capitaliste d'industrialisation qui affecte certaines formations sociales sous-développées, et, la position spécifique de ces dernières dans l'organisation mondiale capitaliste de la production.

C'est parce qu'elle n'est pas fondée sur un ancrage suffisant dans les procès de production, que cette thèse s'interdit de poser les questions fondamentales relatives aux "rapports qu'entretiennent les modalités de la production de la plus-value avec le sous-développement"¹, actuellement.

Poser "la rupture avec le marché mondial" comme condition première du développement et comme une assurance contre l'échec de toute politique de développement, est une hypothèse qui nous semble, à la fois, irréaliste et quelque peu erronée.

Tout d'abord irréaliste, parce que la rupture avec ce marché ne peut être que progressive, étant donné le caractère englobant de l'économie mondiale capitaliste.

Erronée, ensuite, parce que la question fondamentale est non pas celle de savoir si le développement d'une formation sociale sous-développée peut se réaliser au moyen d'un retrait de ce marché dans lequel elle se trouve impliquée.

L'important est de savoir, si la stratégie adoptée à son niveau, conduit la formation sociale en question à son inscription durable dans la division internationale capitaliste du travail ou, au contraire, à la remise en question progressive de celle-ci.

¹ C. PALLOIX, critique de l'économie politique et Tiers-monde, séminaire DEA, doc ronéo, UER géographie, Paris VII.

Cette manière de poser le problème est de nature à mieux saisir le système productif et rendre compte du mode d'organisation de la production induit par la stratégie.

Elle permet d'apprécier :

- La spécificité de la construction du système productif et de son organisation, du point de vue de la production du surplus, de son appropriation et de son utilisation;
- L'orientation de ce système productif : vers une reproduction économique et sociale interne, ou vers une reproduction externe au profit des formations sociales capitalistes dominantes, ou plus exactement au profit du capital international.

En effet le modèle "autocentré" suppose la prédominance des secteurs de production de biens d'équipement et des biens de consommation de masse, qui ne peuvent apparaître spontanément dans les formations sociales sous-développées optant pour une voie capitaliste de développement.

Ceci laisse supposer, implicitement, l'apparition d'un agent économique très fort qui n'est autre que l'Etat¹.

- Le développement des secteurs prédominants du modèle implique la remise en cause du principe capitaliste d'allocation des ressources et le rejet de l'ensemble des normes classiques de développement.

¹ Pour les modèles étatiques de développement se situant dans ce sillage. Cf. Congrès des économistes du Tiers-monde, Alger, 1976.

À cet égard, S. AMIN écrit :

"L'opération de redressement du processus d'allocations doit donc être largement envisagée en dehors des règles du marché, par une appréhension directe de l'expression des besoins... ce faisant, la périphérie est contrainte de dépasser le capitalisme, d'ouvrir la brèche en direction de l'intervention d'une civilisation socialiste, de désaliéner l'humanité"¹.

- Le développement autocentré a une base essentiellement nationale. Le développement national autocentré constitue, de manière quelque peu ambiguë, un préalable au socialisme lorsque S. AMIN écrit :

"Nous définissons donc la transition par le passage graduel, dans des conditions historiques concrètes données (...), du modèle de développement capitaliste dépendant à un modèle de développement national autocentré qui débouche sur un dépassement socialiste du capitalisme"².

Notons enfin, que c'est sur la base de ces analyses que s'est développé un courant politique dit "tiers-mondiste" qui aboutira à la revendication d'un "nouvel ordre économique international" à laquelle l'Algérie a participé, en tant que représentant du mouvement des pays non-alignés, en portant cette revendication devant l'assemblée générale des Nations unies en 1975.

1.3.1.2.2. Industrialisation -intégration : l'apport de G. DE. BERNIS.

Reprenant les analyses de F. PERROUX, G. DE. BERNIS tente de faire basculer l'approche comptable du système économique, et plus particulièrement le système industriel, au profit d'une analyse en termes de production.

Construite sur la base de l'idée de la "motricité" des industries, la théorie des "industries industrialisantes" en est le résultat logique.

¹ S-AMIN, le développement inégal et la problématique de la transition, doc ronéoté, IDEP, Dakar, p15 cité par M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT, le capitalisme d'Etat Algérien.

² Cité par M. RAFFINOT et P. JACQUEMOT, le capitalisme d'Etat Algérien, Maspero 1977, pp 149-150.

Cette théorie constitue, du point de vue de son applicabilité dans les formations sociales sous-développées, une réponse plus ou moins critique aux différents modèles qui leur sont proposés par la théorie dominante.

Son intérêt le plus important réside, compte tenu des exigences d'un "développement économique rapide", dans les relations mutuelles qui devraient s'instaurer entre l'industrie et l'agriculture.

Dans la construction de l'auteur, l'industrialisation est un processus d'articulation et d'intégration économique et sociale.

L'échec d'expériences de quelques pays sous-développés ayant opté pour les industries de substitution aux importations, ou pour les industries orientées structurellement et durablement vers l'exportation, est justement de n'avoir pas pu engager et développer un tel processus.

C'est à partir de la définition de leur rôle industrialisant, que les industries industrialisantes sont à même de conduire ce processus et d'intérioriser progressivement le centre géométrique de la croissance industrielle.

À ce propos G. De BERNIS écrit :

"Nous appelons ainsi l'industrie ou le groupe d'industries dont la fonction économique fondamentale est d'entraîner dans son environnement localisé et daté un noircissement systématique ou une modification structurelle de la matrice interindustrielle et des transformations des fonctions de production, grâce à la disposition de l'entière économie nationale d'ensembles nouveaux de machines qui accroissent la productivité de l'un des facteurs ou la productivité globale et, en tout cas, un accroissement de la maîtrise de l'homme sur la production et son produit. Ces transformations induisent, à leur tour, une restructuration économique et sociale et une transformation des fonctions de comportement dans l'ensemble considérée, la rénovation des structures sociales constituant à la fois et tour à tour une condition et une conséquence du processus d'industrialisation"¹.

¹ De BERNIS, industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale, économie appliquée n° 3-4, p 419.

L'industrialisation est donc un "phénomène total complexe" où sont étroitement imbriqués le technique, l'économique, le politique et le psycho-social, "les liaisons entre les phénomènes étant toujours à double sens, chacun étant à la fois une condition de la réalisation des autres et le résultat de la réalisation des autres".

Il faut bien remarquer, ici, que ces deux textes cristallisent, en eux-mêmes, toute la philosophie de développement de notre auteur, où apparaît nettement la problématique des forces productives et des rapports de production avec une prédominance des premières, car l'économie est saisie, y compris dans son développement, au moyen du TEI et dont le noircissement de la matrice inter-industrielle en est le révélateur.

Les industries industrialisantes ont la capacité de restructurer l'ensemble économique et social sous-développé (désarticulé, désintégré) par leur triple objectif : modernisation de l'agriculture, construction de l'industrie et accroissement du niveau de vie moyen de la population.

En effet, c'est par leur contenu, que ces industries contribuent à construire le système industriel, mais également par les effets qu'elles induisent sur le reste de l'économie.

Réfutant toute l'argumentation qui accompagne l'opposition entre industrie de biens de production et industrie de biens de consommation¹, et considérant qu'il n'y a pas de "séquences contraignantes" remontant les phases du processus de production, il faut, estime-t-il, ne négliger ni les unes ni les autres, mais accorder la priorité à celles qui produisent des biens d'équipement pour répondre au sous-équipement qui est de règle, à celles qui produisent du capital puisqu'il est rare dans les pays sous-développés.

Les industries industrialisantes, parce qu'elles produisent des biens de capital non spécifiques et des biens de capital spécifiques, sont capables de livrer leurs produits à l'économie toute entière.

¹ Entendue comme opposition entre industrie lourde et industrie légère (en capital bien sûr).

Une fois construites, elles permettent non seulement d'engendrer d'autres activités industrielles, mais également de situer les effets de leur dynamisme au cœur de l'économie nationale.

Derrière tout cela, De BERNIS semble répondre à l'argument de l'exiguïté du marché existant qui militerait en faveur des industries de biens de consommation, en proposant de tenir compte du marché potentiel plutôt que du marché solvable.

Les caractéristiques essentielles (hautement capitalistiques, de grandes dimensions et polarisation) de ces industries industrialisantes entraînent deux exigences fondamentales, et semblent poser une contrainte vis-à-vis du problème crucial de l'emploi :

1. La première exigence est que l'effet industrialisant n'est pas automatique, d'autant moins que l'économie est désarticulée, désintégrée. Pour que cet effet puisse s'opérer réellement et être maximisé, il faut créer les courroies de transmission et aménager l'environnement vis-à-vis desquels, seule la planification est en mesure de jouer ce rôle entre pôles "de développement", d'une part, et entre pôles de développement et le reste de l'économie, d'autre part, en établissant les jonctions nécessaires.
2. Étant de très grandes dimensions et hautement capitalistiques par ailleurs, leur conception suppose des capacités financières et d'organisation qui sont loin de coïncider avec celles du capital privé national qui, de toute façon, n'y est pas intéressé puisque sa règle de conduite est la recherche du profit maximum dans les délais les plus courts. Aussi cette construction doit-elle relever des pouvoirs publics qui doivent l'insérer dans un véritable secteur public¹, comme base fondamentale de l'exercice de la planification.

¹ De BERNIS, rôle du secteur public dans l'industrialisation, économie appliquée, n° 1 et 2, 1962.

3. Enfin la contrainte vis-à-vis de l'emploi pose le problème du choix des techniques. Pour cela, De BERNIS nous invite à faire la distinction entre ce qui est fonction du choix du secteur d'investissement, d'une part, et ce qui est fonction du choix des techniques, d'autre part¹.

Le premier choix est fonction de la politique d'industrialisation, le deuxième dépend du planificateur qui doit distinguer "les processus centraux" (qui doivent le plus souvent être mécanisés) et "les processus auxiliaires" (qui ne le doivent pas nécessairement).

Le problème de l'emploi doit donc trouver sa solution en fonction de cette dernière distinction, et de la réorganisation-modernisation de l'agriculture.

La modernisation de l'agriculture doit poursuivre, en fait, un double objectif : créer des emplois et élargir le marché intérieur dans le cadre des relations mutuelles qu'elle doit entretenir avec l'industrie, en tant que marché pour les produits industriels et en tant que fournisseur à l'industrie de matières premières.

L'industrie construite doit, quant à elle, par ses livraisons de moyens de production, entraîner l'augmentation de la productivité du travail dans l'agriculture, suite aux progrès en outillage. Rien ne peut être fait de valable et de durable, si les "progrès en organisation" (transformations des structures agraires) et les "progrès en outillage" ne se succèdent pas.

Dans le cas des formations sociales sous-développées, il semblerait qu'étant données les structures agraires de départ, les "progrès en organisation" doivent tout de même précéder les "progrès en outillage", mais chez notre auteur il est difficile de percevoir la prédominance des uns par rapport aux autres.

Enfin, la construction de l'industrie, la modernisation-restructuration de l'agriculture, par la création d'emplois et la distribution des revenus qui en découle, par l'accroissement de la production tournée vers la satisfaction des besoins de la population.

¹ G. De BERNIS, le 1^{er} plan quadriennal de l'Algérie (1970-1973), annuaire de l'Afrique du nord, 1973, p 206.

Ainsi, "le but de la croissance est la réalisation d'une société plus humaine où la production par tête, durablement plus élevée mesure le degré de libération du travail. Cette société ne peut se faire que par l'intégration de l'agriculture traditionnelle au monde du progrès, à la croissance première du secteur des industries et au retournement de l'extraversion, de telle manière que la propagation de la croissance se situe dans le pays même"¹.

Interprétant le concept d'industries industrialisantes, H. TEMMAR estime que l'on ne peut parler d'industrialisation que dans la mesure où un double processus historique s'instaure : un de nature économique, un autre de nature sociale.

En réalité ce qui est analysé de manière centrale à travers les industries industrialisantes, c'est plutôt le processus économique comme processus dominant, quel que soit par ailleurs l'affirmation de liaisons à double sens

L'idée centrale de la "restructuration d'un ensemble économique et social sous l'influence de complexes de machines" est en quelque sorte la base fondamentale de tout le raisonnement.

Les structures sociales, et partant les structures politiques, ne font pas véritablement l'objet d'une analyse dialectique entre eux et les structures économiques. Elles apparaissent tantôt comme étant parallèles, tantôt comme des préalables qu'il faut réaliser ou comme des freins sur lesquels il faut agir pour débloquer la situation comme en témoignent les passages suivants : "rien ne se fera de valable et de durable si les structures sociales demeurent ce qu'elles sont actuellement"; ou encore "il s'agit de créer des rapports de production et un mode de production nouveau permettant une évolution technique rapide..."² etc....

¹ H. TEMMAR, structure et modèle de développement de l'Algérie, SNED, Alger 1974, p 213.

² H. TEMMAR. Op. cit.

Ainsi, les industries industrialisantes et plus finement encore les secteurs de production de biens de capital, centrent l'analyse du système productif plus fondamentalement sur celle du procès de croissance, entendue comme développement des forces productives parce que leur contenu "ne se réfère nullement aux transformations du processus du travail et à la reproduction économique et sociale"¹.

Il n'en demeure pas moins, qu'en tant qu'élément d'une politique industrielle, le choix en faveur des industries de biens de production constitue, en fait la volonté de construire une économie nationale indépendante qui implique un a-priori politique quant à la nature des forces sociales qui devront la mettre en application.

"Les industries industrialisantes", semblent constituer le contenu technique d'une option politique pour l'indépendance économique, leur finalité sociale dépend des responsables qui les appliquent.

La genèse et la mise en oeuvre de la stratégie algérienne d'industrialisation permet de préciser la question.

Conclusion :

Compte tenu du niveau de développement de l'Algérie, à cette époque, la première priorité qui s'emblait s'imposer était celle de construire un État avec un appareil institutionnel ayant une emprise sur l'ensemble des domaines de la vie économique et sociale à travers la récupération et la nationalisation des richesses nationales et des secteurs clés de l'économie.

Cette priorité semblait nécessaire à la mise en place des structures qui permettent de mettre sur rail "le développement économique envisagé", sur la base du lancement d'un programme d'industries basé sur les "industries-industrialisantes" qui semblent constituer le contenu technique d'une option politique pour l'indépendance économique; celle-ci devant satisfaire prioritairement les différents besoins sociaux, et la demande du marché intérieur.

La genèse et la mise en oeuvre de cette stratégie d'industrie de départ nous permettra

¹ Christian PALLOIX, théorie du système productif, IREP Grenoble 1977, pp 13 à 31.

peut être de préciser l'ampleur et la portée de cette nouvelle politique économique.

2^{ème} partie

Les principaux instruments de la politique économique : La monnaie, le budget, l'emploi et le commerce extérieur

Chapitre 1

Le régime monétaire et la structuration d'une économie par la demande

<u>Chapitre 1</u>	page
Le régime monétaire et la structuration d'une économie par la demande	131
Introduction	134
1.1. Les principales théories	135
1.1.1. La conception classique de la monnaie	135
1.1.2. Les fonctions de la monnaie	135
1.1.3. La monnaie est une unité de compte	135
1.1.4. La monnaie est un intermédiaire des échanges	135
1.1.5 La monnaie est un instrument de réserve des valeurs	136
1.1.6. Le rôle de la monnaie chez les classiques	136
1.2. La conception Keynésienne de la monnaie	138
1.2.1. L'importance de la demande de monnaie	138
1.2.2. L'approche intégrée de l'analyse Keynésienne	140
1.2.3. La conduite de la politique monétaire	141
1.2.4. La conception classique de la monnaie et la stabilité des prix	141
1.2.5. La théorie quantitative de la monnaie et l'explication monétariste de l'inflation	142
1.2.6. Le contrôle de la masse monétaire : objectif intermédiaire de la politique monétaire	144
1.3. Une conception Keynésienne de la monnaie fait de la politique monétaire un instrument au service de l'activité économique	145
1.3.1. Le cadre de l'analyse Keynésienne : Le sous-emploi	145
1.3.2. Le rôle de la politique monétaire	146
1.4. Le système monétaire et financier de l'Algérie (1963 à 1986)	147
1.4.1. Le système monétaire et financier de (1963 à 1970)	147
1.4.2. Le système de financement de (1970 à 1986)	154
1.5. L'adaptation du système bancaire aux réformes économiques : Perspectives, enjeux et restructuration à partir de 1988	159
1.5.1. Les assainissements par traitement des prêts à long terme du Trésor	161
1.5.2. Les assainissements par rachat de découverts bancaires	161
1.5.2.1. La loi sur la monnaie et le crédit	163

1.5.2.2. Le système actuel de financement de l'économie et ses limites au plan monétaire	165
1.5.3. Essai d'une analyse économique du fonctionnement du système bancaire	169
1.5.3.1. Le financement de l'investissement	172
1.5.3.2. Le financement de l'exploitation	173
1.5.4. L'évolution du contexte macroéconomique : Tendances monétaires et financières	175
Conclusion	183

Chapitre 1

Le régime monétaire et la structuration d'une économie par la demande

Introduction

Au même titre que la politique budgétaire, la politique monétaire est un instrument de la politique économique. En tant qu'instrument, elle est utilisée par les autorités monétaires pour changer la quantité, la disponibilité ou le coût de la monnaie, dans le but de contribuer à la réalisation de certains objectifs de politique économique. Aussi, ce n'est qu'après la remise en cause de la théorie quantitative de la monnaie (exprimant l'idée selon laquelle une variation de la quantité de monnaie conduit à une variation proportionnelle et synchrone des prix) que les économistes se sont interrogés sur la possibilité pour un Etat d'agir sur les variables réelles de l'économie en faisant varier les taux d'intérêt ou la quantité de monnaie disponible. Les débats ont principalement été menés par Keynes, Patinkin, Friedman, Guerlay et Shaw, Pesek et Saving. Actuellement deux courants théoriques de la politique monétaire dominent : la pensée néo-keynésienne (Eckstein, Okun, Tobin) et la pensée monétariste (Milton Friedman)¹.

Ainsi, ce chapitre est consacré aux principales théories; la première section a trait à la conception classique de la monnaie, sa conception et son rôle. La deuxième section a trait à la conception Keynésienne de la monnaie, à la théorie quantitative et l'explication monétariste de l'inflation. La troisième section nous permet de voir comment la pensée Keynésienne fait de la politique monétaire un instrument au service de l'activité économique. La quatrième section est consacrée au système monétaire et financier de l'Algérie entre 1963 et 1986. Quant à la cinquième section elle traite de l'adaptation du système bancaire aux différentes réformes économiques, ainsi qu'à un essai d'analyse économique du fonctionnement du système bancaire, le dernier point de cette section a trait à l'évolution du contexte macroéconomique quant aux tendances monétaires et financières.

¹ Friedman Milton, (1968), "The rôle of monetary policy", American Economic Review, vol.58 p. 1 à 17.
Friedman Milton, (1969), the optimum quantity of money and other essays. London, MacMillan. Cité par J. Fontanel dans Analyses des politiques économiques. p. 61. op. cit.

1.1. Les principales théories

La monnaie peut se définir comme tout moyen de paiement généralement accepté par une collectivité pour la livraison de biens ou le règlement d'une dette.

Ce qui importe pour pouvoir qualifier un objectif quelconque de monnaie, ce n'est pas le bien matériel utilisé (pièces, billets etc...), mais c'est bien plus la convention sociale selon laquelle le bien utilisé comme monnaie sera accepté sans discussion comme moyen de paiement.

Il existe une opposition théorique marquante entre la conception classique de la monnaie d'une part et la conception keynésienne d'autre part.

1.1.1. La conception classique de la monnaie

1.1.2. Les fonctions de la monnaie

Pour les économistes, la présentation la plus traditionnelle consiste à affirmer que la monnaie a trois fonctions¹ :

1.1.3. La monnaie est une unité de compte

Cela signifie que la monnaie est la mesure du prix des marchandises.

Une unité de compte permet la mesure de la valeur des biens mais aussi la comparaison de cette valeur avec celle des autres biens : c'est donc un moyen de faciliter l'échange.

1.1.4. La monnaie est un intermédiaire des échanges

Elle assure une fonction de paiement dans la mesure où elle est un moyen de paiement immédiat.

Elle permet d'éteindre instantanément une dette : on dit que la monnaie a un pouvoir libérateur immédiat.

¹ Pour les économistes, la présentation la plus traditionnelle consiste à affirmer que la monnaie a trois fonctions (Aristote, 350 av-J.C), cité par F. AFTALION et P. PONCET, le monétarisme, PUF, 1984, "Que sais-je?" n° 1962.

Le recours à une monnaie rend le processus d'échange plus simple (en supprimant la double coïncidence des besoins), et plus efficient (dans une économie monétaire, les agents économiques économisent du temps et des efforts, à savoir des ressources rares, pour réaliser l'échange).

1.1.5. La monnaie est un instrument de réserve des valeurs

La monnaie permet de réserver du pouvoir d'achat pour l'avenir. Elle remplit un rôle d'instrument d'épargne ou de thésaurisation.

Cette fonction de la monnaie a été historiquement liée au fait que la monnaie était constituée par une marchandise recherchée pour ses qualités comme ce fut le cas pour l'or ou pour l'argent.

De nos jours, la monnaie est recherchée comme un élément de patrimoine, comme actif pour une qualité différente : sa liquidité.

La notion de liquidité définit une qualité : celle de la disponibilité pour le règlement.

Comme l'a écrit J. M. Keynes dans la théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie en 1936, "la monnaie est la liquidité par excellence parce qu'elle permet le règlement immédiat".

1.1.6. Le rôle de la monnaie chez les classiques

Par classiques, on entend ici l'école classique qui regroupe les auteurs comme A. Smith (la richesse des nations, 1776), D. Ricardo (principe de l'économie politique et de l'impôt, 1815), J. B. Say (traité d'économie politique, 1803). Cette école privilégie en fait la fonction d'intermédiaire des échanges de la monnaie. Celle-ci favorise donc le développement des échanges. En aucun cas, elle n'influence le secteur réel (le secteur réel est le marché des biens et services, marché sur lequel se détermine la quantité de richesses produites à l'équilibre en fonction de l'offre et de la demande globales); et elle ne modifie en rien les conditions de l'échange de biens et services.

La monnaie est considérée comme un simple voile : en d'autres termes, la monnaie est neutre. Cette idée est exprimée dans la loi des débouchés de J. B. Say, loi selon

laquelle les produits s'échangent contre des produits, et cela même dans une économie monétaire. Cela signifie que les agents économiques ne désirent pas garder de la monnaie. Ce qui importe, c'est de posséder les biens que la monnaie permet d'acheter. Selon cette loi, tout se passe comme si les biens s'échangeaient contre les biens, car la monnaie obtenue lors de la vente des biens est tôt ou tard dépensée contre l'achat d'autres biens.

a) Les conséquences de cette loi sont triples

- Premièrement, la réalité économique est le troc; la monnaie n'est qu'un lubrifiant facilitant les échanges;
- Deuxièmement, la détermination du produit réel d'équilibre se forme, dans un cadre de concurrence pure et parfaite, indépendamment de la quantité de monnaie en circulation dans l'économie.

L'approche privilégiée par les classiques est une approche dichotomique dans le sens où la sphère monétaire n'influence pas la sphère réelle;

- Troisièmement, la surproduction généralisée est impossible.

b) L'approche classique est une approche dichotomique

- D'un côté se détermine le niveau de production d'équilibre : celui-ci est en fait le résultat de l'équilibre sur le marché du travail (à l'équilibre sur ce marché sont déterminés le niveau de l'emploi et le niveau du salaire réel) et des conditions techniques de production;
- D'un autre côté, l'équilibre sur le marché de la monnaie fixe le niveau général des prix d'équilibre.

Il y a une indépendance totale entre la détermination du niveau de production et les conditions pouvant prévaloir sur le marché de la monnaie : c'est cela qu'il faut comprendre sous l'expression "approche dichotomique". Il n'existe aucun lien entre la sphère réelle et la sphère monétaire.

Le dernier point important à souligner concernant l'approche classique, c'est le taux d'intérêt. Pour les classiques, le taux d'intérêt est une variable réelle qui peut se définir

comme la prime de renonciation à la consommation présente si on se place du côté de l'épargnant.

Pour l'investisseur, le taux d'intérêt est le prix qu'il est prêt à payer pour acquérir des ressources qui lui permettront d'investir. Il se fixe à un niveau tel qu'il assure l'équilibre du marché des fonds prêtables (marché fictif sur lequel s'échange l'ensemble des titres supposés homogènes).

Sur ce marché, l'offre n'est rien d'autre que l'épargne et la demande l'investissement.

Par conséquent, le taux d'intérêt se fixe à un niveau permettant de réaliser l'équilibre entre l'épargne et l'investissement.

1.2. La conception Keynésienne de la monnaie

1.2.1. L'importance de la demande de monnaie

Keynes va rompre avec la conception classique de la monnaie, et met l'accent sur trois motifs qui poussent les agents économiques à demander de la monnaie. Ces trois motifs sont le motif de transactions, le motif de précaution et le motif de spéculation.

Le motif de spéculation représente la nouveauté de la pensée Keynésienne. Cette demande de monnaie pour motif de spéculation provient du fait que les agents économiques arbitrent constamment quant à la forme de leur épargne.

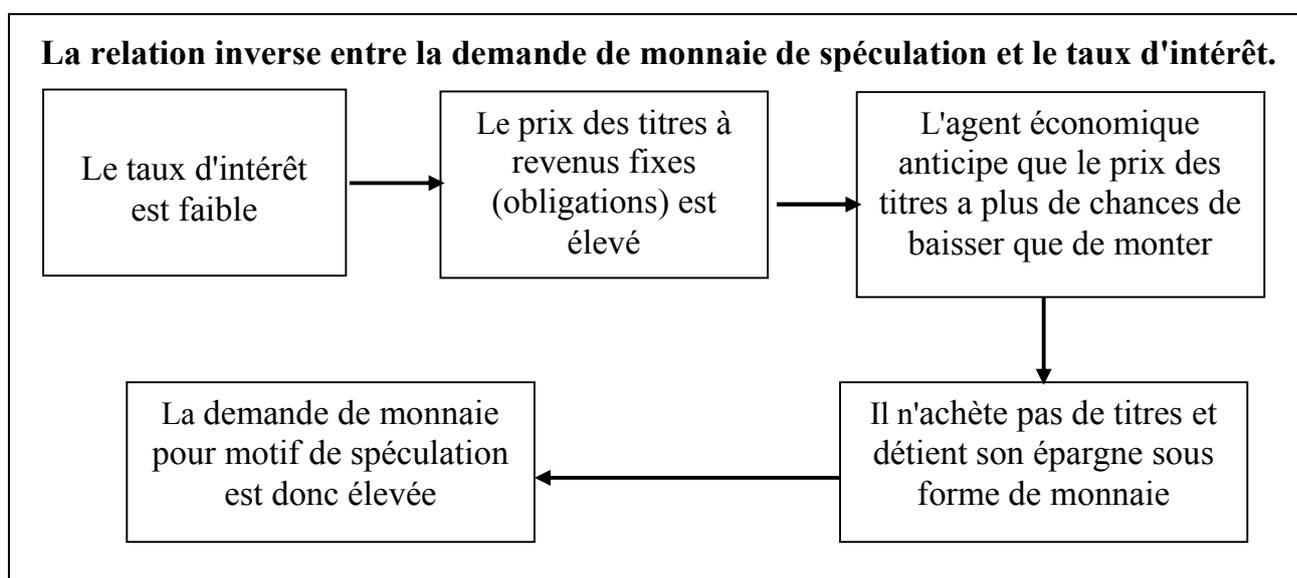
Certes, le montant de celle-ci dépend du revenu (au travers des propensions à consommer et à épargner), mais sa forme dépend du taux d'intérêt.

De plus, l'épargne peut prendre deux formes : soit la forme monnaie (actif liquide), soit la forme de titres à revenus fixes (actifs non monétaires).

La demande de monnaie à des fins de spéculation est en fait une encaisse monétaire détenue dans l'attente de conditions plus favorables sur le marché des titres.

Il existe, en effet, une relation décroissante entre le prix des titres à revenus fixes (une obligation, par exemple) et le taux d'intérêt¹. Ainsi, si le taux d'intérêt est élevé, alors le prix des titres est faible. Cela signifie donc que l'agent a toutes les raisons d'anticiper une hausse de ce prix.

Dans ce cas, il achètera des titres dans l'espoir de réaliser plus tard une plus-value (but de tout spéculateur) : une large partie de son épargne sera alors constituée de titres; la demande de monnaie pour motif de spéculation sera faible. On peut aussi résumer le cas symétrique par le schéma suivant :



On remarque que la demande de monnaie pour motif de spéculation est une fonction décroissante du niveau du taux d'intérêt².

Keynes, s'oppose à la conception classique de la monnaie dans la mesure où, en introduisant le motif de spéculation, il considère qu'un agent peut vouloir détenir de la monnaie pour ce qu'elle est, à savoir la liquidité par excellence.

Détenir de la monnaie revient à détenir un pouvoir, celui d'agir à tout moment dans le circuit économique afin de profiter de conditions avantageuses. Par conséquent, Keynes considère que la quantité de monnaie offerte dans l'économie peut avoir une influence sur le niveau de l'activité économique.

¹ Agnès Bénassy-Quéré, B. Coeuré, P. Jacquet, J. Pisany-Ferry, Politique économique, de Boeck université, 2004.

² Agnès Bénassy-Quéré : Sur les taux d'intérêt, Ed. Le Découverte, Collection repères. Oct. 2003.

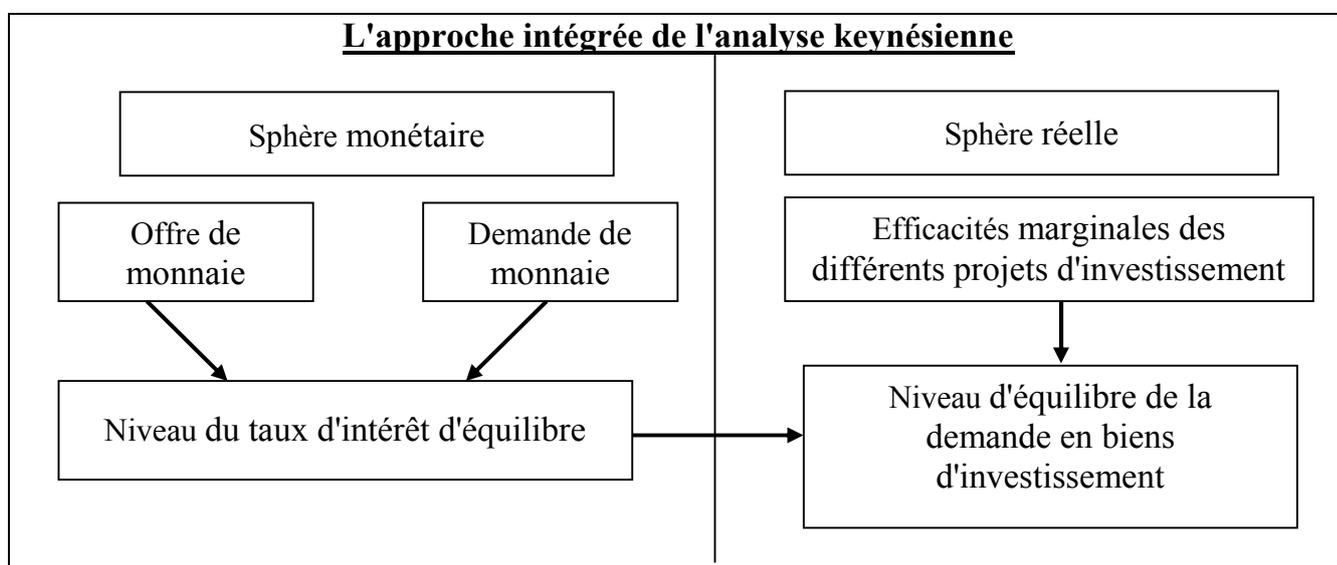
Il rompt avec l'approche dichotomique des classiques pour adopter une approche intégrée.

1.2.2. L'approche intégrée de l'analyse Keynésienne

Il y a intégration entre la sphère monétaire et la sphère réelle dans le sens où les conditions de l'équilibrage sur le marché de la monnaie vont conditionner l'équilibre sur le marché réel : Le niveau de l'offre de monnaie peut influencer le niveau de quantité de richesses produites à savoir le niveau de l'activité économique.

La variable d'intégration est le taux d'intérêt¹ : Ce dernier devient dans l'analyse keynésienne une variable monétaire qui se définit comme la prime de renonciation à la liquidité (la monnaie étant la liquidité par excellence).

Le taux d'intérêt est la variable qui permet le passage de la sphère monétaire à la sphère réelle : Il se détermine à un niveau tel qu'il assure l'équilibre entre l'offre et la demande de monnaie d'une part, et son niveau influence l'investissement (variable réelle) car celui-ci est supposé dépendre positivement de l'écart entre le taux d'intérêt et l'efficacité marginale du capital (mesure de la rentabilité d'un investissement en bien physique).



¹ A. Bénassy-Quéré : Op. Cit. Voir aussi L. Boone et V. Condert, les taux d'intérêt, Ed. La Découverte 2003.

1.2.3.- La conduite de la politique monétaire

La politique monétaire est un instrument utilisé en vue de satisfaire un ou plusieurs objectifs finals de la politique économique.

Elle peut être aussi définie comme étant "l'action qui utilise le contrôle de l'offre de monnaie par la Banque comme un instrument de réalisation des objectifs de la politique économique générale"¹.

Dans un premier temps nous allons présenter les objectifs finals de la politique monétaire en montrant que ces objectifs peuvent varier en fonction de la conception préalable que l'on a de la monnaie.

Ensuite, nous présenterons les objectifs intermédiaires de la politique monétaire ainsi que les moyens utilisés pour contrôler l'offre de monnaie.

1.2.4. La conception classique de la monnaie et la stabilité des prix

Dans cette conception, la qualité de monnaie n'a pas d'influence sur le marché réel. Il n'existe donc aucune raison pour faire varier l'offre de monnaie afin d'améliorer le niveau de l'activité économique. Le but de la politique monétaire étant d'assurer la stabilité des prix. Toutefois cette stabilité des prix recherchée présente plus d'inconvénients que d'avantages.

Ainsi, les principaux inconvénients de l'inflation peuvent être énumérés ci-dessous:

- Elle pénalise les détenteurs de revenus fixes,
- Elle brouille le calcul des agents économiques en faisant perdre au prix sa qualité d'indicateur des raretés relatives,
- Elle pénalise les agents prêteurs,
- Elle est un facteur de perte de compétitivité,
- Elle est pénalisante pour l'investissement et l'emploi, et ce sont les pays où elle a été le mieux maîtrisée qui ont enregistré la croissance la plus durable.

¹ Définition de la politique monétaire par la Banque de France in les cahiers français, Paris, la documentation française, 1988, p36 de J.Y. CAPUL (sous les dir. de), les politiques économiques.

1.2.5. La théorie quantitative de la monnaie et l'explication monétariste de l'inflation

Cette conception de la politique monétaire repose sur la théorie quantitative de la monnaie (I. Fischer, 1922)¹.

Cette théorie stipule qu'il existe une relation proportionnelle entre la quantité de monnaie en circulation dans l'économie d'une part et le niveau général des prix d'autre part.

Elle se fonde sur l'équation des échanges, équation que l'on peut considérer comme une identité comptable, c'est à dire une tautologie qui établissait une exacte proportion entre les variations de la masse monétaire et celles du niveau général des prix, son expression traditionnelle était depuis sa formulation en 1911, l'équation de Fisher² :

$$MV = PT \quad \text{où}$$

M : représente la quantité de monnaie en circulation dans l'économie,

V : la vitesse moyenne de circulation de la monnaie,

P : le niveau général des prix,

T : le volume des transactions (la quantité globale de biens et services vendus au cours de la période considérée).

Cette équation exprime simplement le fait qu'au cours d'une période de temps donnée, la valeur des transactions (P.T) n'a pu être effectuée que parce que le stock des signes monétaires (M) a été utilisé (V) fois.

La théorie quantitative de la monnaie repose sur l'équation des échanges, mais elle va plus loin en transformant cette tautologie en une relation de cause à effet : c'est la quantité de monnaie en circulation qui va causer le niveau général des prix.

¹ I. Fisher (1922), *The purchasing power of money*, Mac Millan, New York. Voir à ce propos l'ouvrage de A. Bénassy-Quéré. Op. Cit.

² M. Friedman, *inflation et systèmes monétaires*, éd. Calman-Levy, 1969. recueil d'articles et de communications. La meilleure introduction au monétarisme. P26.

Elle établit ce résultat en faisant deux hypothèses importantes dans sa vision stricte:

- La vitesse de circulation de la monnaie (V) est une constante,
- Le volume des transactions (T) est une donnée dépendante des facteurs réels.

Il se fixe au niveau du plein emploi.

Cette théorie se résume à l'équation suivante : $P = \frac{V}{T} M$

Compte tenu des deux hypothèses faites, le rapport $\frac{V}{T}$ est une constante, et on peut donc réécrire l'équation précédente comme suit : $\Delta P = \frac{V}{T} \Delta M$ on en déduit alors $\frac{\Delta P}{P} = \frac{\Delta M}{M}$

La théorie quantitative de la monnaie considère que les prix varient proportionnellement avec la quantité de monnaie, ou encore lorsque la masse monétaire croît plus vite que le produit national brut en volume, cela crée des tensions inflationnistes.

L'inflation (hausse généralisée et auto-entretenu du niveau général des prix) est analysée comme un phénomène purement monétaire (ce qui nous semble simpliste et réducteur). Selon la théorie quantitative de la monnaie, la lutte contre l'inflation passe par un contrôle de la quantité de monnaie en circulation dans l'économie. Cette lutte contre l'inflation, permet la stabilité externe de la monnaie et le maintien de sa valeur conformément à la théorie de la parité des pouvoirs d'achat, selon laquelle un pays plus inflationniste assiste à une dévaluation ou dépréciation de sa monnaie.

Toutefois, il faut aussi prendre en considération le contrôle de la masse monétaire, qui devient un objectif de la politique monétaire, c'est en effet une variable monétaire que la Banque d'émission peut influencer et qui est censée avoir une relation directe et stable avec l'objectif final c'est à dire la stabilité des prix.

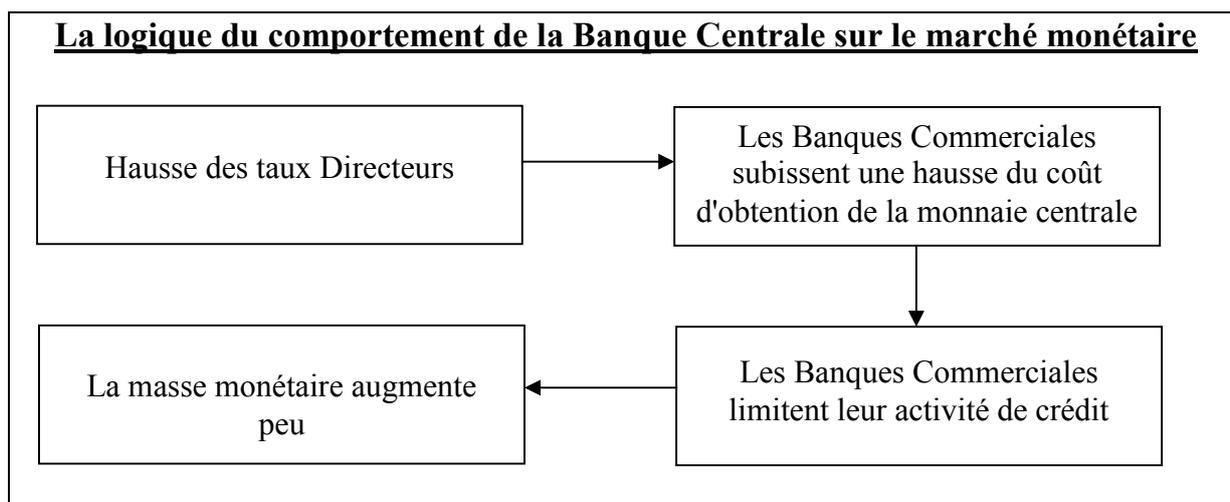
1.2.3. Le contrôle de la masse monétaire : objectif intermédiaire de la politique monétaire

La création de monnaie est le processus par lequel s'accroît la masse monétaire en circulation dans l'économie. C'est un acte visant à monétiser des créances, à savoir transformer des créances en moyens de paiement.

Ce pouvoir de création monétaire est détenu par les institutions financières¹ : ce sont les banques commerciales qui, au travers des opérations de crédit, émettent de la monnaie, en l'occurrence de la monnaie scripturale, mais celles-ci n'ont pas un pouvoir illimité de création de monnaie, et sont contraintes de se refinancer auprès de la Banque Centrale, auprès de laquelle elles détiennent un compte qu'elles alimentent régulièrement.

La Banque Centrale est donc directement branchée sur le circuit de la création monétaire, et peut agir sur le processus de création de monnaie en jouant sur le coût que devront supporter les banques commerciales pour obtenir la monnaie centrale nécessaire à leurs différentes activités de crédit.

Les interventions de la Banque Centrale consistent à vendre ou acheter aux banques des effets publics ou privés que celles-ci ont à leur actif moyennant le paiement d'un intérêt fixé par les responsables de la Banque Centrale².



¹ Communication à la V^{ème} journée d'économie financière "politique monétaire. Performance financière" université de Monastir (Tunisie) Mahdia 28 avril 2006.

² Les taux directeurs sont annoncés et fixés par la banque centrale. Les modifications de ces taux directeurs sont des décisions importantes de la politique monétaire.

1.3. Une conception Keynésienne de la monnaie fait de la politique monétaire un instrument au service de l'activité économique

1.3.1. Le cadre de l'analyse Keynésienne : Le sous-emploi

L'approche Keynésienne est une approche intégrée : les phénomènes monétaires ont une influence sur les phénomènes réels. La politique monétaire d'inspiration Keynésienne vise la stabilisation de la conjoncture économique. Les responsables de la politique monétaire peuvent recourir à une politique monétaire expansionniste (augmentation de la masse monétaire) dans une situation de conjoncture faible.

Ainsi, l'analyse Keynésienne se démarque de l'analyse classique sur plusieurs points :

- L'analyse Keynésienne abandonne l'hypothèse classique de constante de la vitesse de circulation de la monnaie,
- Elle suppose que le niveau de production n'est pas une donnée déterminée exclusivement dans la sphère réelle,
- et considère que l'économie est dans une situation de sous-emploi, et l'offre et la demande de biens peuvent être équilibrés même si l'offre de facteur travail (salaires) excède la demande de facteur travail (entreprises).

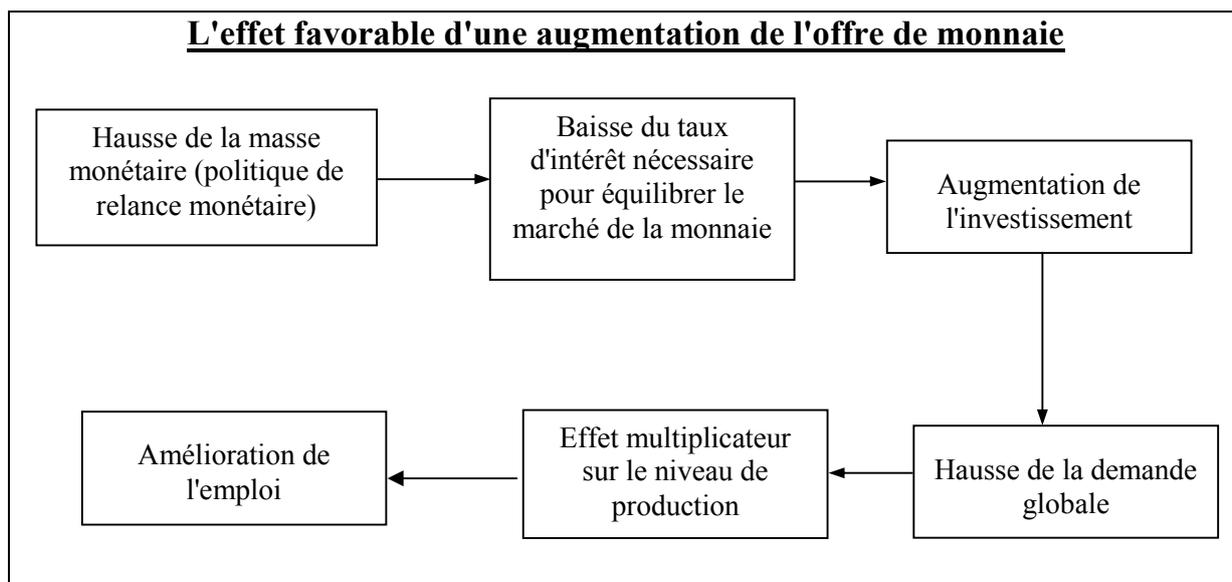
L'hypothèse de sous-emploi implique que les déséquilibres sur le marché des biens sont éliminés par un ajustement par les quantités et non par un ajustement par les prix. En d'autres termes, il est possible de répondre à une augmentation de la demande de biens grâce à une hausse des quantités produites.

De ce fait, les prix n'ont pas besoin d'évoluer, et le risque inflationniste est nul.

1.3.2- Le rôle de la politique monétaire

La politique monétaire peut influencer le niveau de production¹. En agissant sur l'offre de monnaie (modèle IS-LM), on influence le niveau du taux d'intérêt d'équilibre.

Une augmentation de la masse monétaire aura pour effet, toutes choses étant égales par ailleurs, de faire baisser le taux d'intérêt.



L'efficacité de la relance monétaire est conditionnée par² :

- La sensibilité de l'investissement au taux d'intérêt, plus celle-ci est forte et plus une baisse du taux d'intérêt a un effet dynamique sur l'investissement,
- La sensibilité de la demande de monnaie au taux d'intérêt : moins elle sera forte, plus il faudra une baisse importante du taux d'intérêt pour retrouver l'équilibre sur le marché de la monnaie,
- L'importance de l'effet multiplicateur : plus la propension marginale à consommer sera forte, plus la hausse de l'investissement aura un effet important sur le niveau de production.

S'il y a conflit avec les préceptes classiques sur l'objectif à assigner à la politique monétaire, il n'y a à l'inverse pas d'opposition sur les instruments à utiliser.

¹ René TEBOUL, introduction à la macroéconomie, éd. Foucher, 1998.

² Jean-Paul Thomas, "Les politiques économiques au XX^e siècle, éd. Armand Colin, Paris, 1994, p56.

L'action par les taux reste l'instrument privilégié de la politique monétaire. Le taux d'intérêt, en tant que variable monétaire, joue un rôle important et ses variations affectent la sphère réelle à travers l'investissement.

A travers son rôle actif les orientations de la politique monétaire peuvent conditionner le niveau de l'activité économique. Considérer que la monnaie est neutre, c'est avouer que la politique ne peut influencer l'activité économique d'une part, et qu'elle doit se cantonner à surveiller le contrôle d'un agrégat monétaire de référence pour stabiliser les prix d'autre part.

Cette conception est une conception libérale dont beaucoup de pays se sont inspirés.

Essayons d'analyser le système monétaire et financier Algérien à travers son organisation, son évolution dans le financement de l'économie et enfin à travers la problématique de la réforme de ce système bancaire par rapport aux nouvelles exigences de la croissance économique et de la reconfiguration du paysage monétaire et financier.

1.4. Le système monétaire et financier de l'Algérie (1963 à 1986)

1.4.1. Le système monétaire et financier de 1963 à 1970

Dès l'indépendance, la politique économique mise en œuvre a été menée sur la base de plans d'investissements centralisés financés sur fonds publics. Cette politique se fondait sur une allocation administrative des ressources financières et sur un système centralisé des prix qui n'a pas traduit la rareté relative des facteurs de production. Les crédits destinés au financement du secteur public l'ont été à des taux déconnectés du marché. Cette situation rendait les variables monétaire et financière non significatives, et seules les variables physiques étaient prises en considération.

Ainsi, cette planification financière a réduit les banques à un rôle de caissier des entreprises publiques et de relais administratif du trésor¹.

¹ A. Henni. Études coordonnées par A. Henni. Monnaie, crédit et financement en Algérie (1962-1987). CREAD. Avril 1987. p20.

Les mesures prises par l'Algérie dans le domaine financier et monétaire entre 1962 et 1964 étaient la création d'un institut national d'émission, d'une Banque Centrale et du Trésor à cela il faut ajouter la mise en application d'un tarif douanier protectionniste. Ces mesures ont permis à l'Algérie de restructurer ses relations avec la France et d'acquérir une liberté de manœuvre sur le plan national et sur le plan international.

Ces différentes mesures préfigurent la mise en place du système monétaire et financier qui a connu d'importantes mutations de l'indépendance à nos jours.

Ainsi, de 1962 à 1966 le secteur bancaire reste dominé par les banques étrangères (essentiellement Françaises). Cette situation fait sentir la nécessité d'un rétablissement du système monétaire et financier algérien qui passe par la nationalisation.

La première tentative de contrôle national de ce secteur par l'Etat de "1963 à 1966" repose sur :

- La Banque Centrale d'Algérie (B.C.A),
- Le Trésor,
- La Caisse Algérienne de Développement (C.A.D),
- La Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance (C.N.E.P).

Ainsi, c'est à partir de ce réseau bancaire existant en 1965 que vont se constituer les trois grandes banques algériennes, suite à des regroupements d'établissements bancaires anciens¹ :

- La Banque Nationale d'Algérie (B.N.A),
- La Banque Extérieure d'Algérie (B.E.A),
- Le Crédit Populaire d'Algérie (C.P.A).

Le tableau suivant indique la date de création de chacune d'elles et retrace les différents regroupements qui ont eu lieu.

¹ **Source** : C. PALLOIX, cours économie monétaire, 2^{ème} année licence Science Économiques, institut des Sciences Économiques, Université d'Oran, 1978-1979, doc. ronéo, p13.

B.N.A (1.07.1966)	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie (1.7.1966) - Crédit Industriel et Commercial (1.7.1967) - Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (1.1.1968) - Banque de Paris et des Pays-Bas (1.6.1968)
	<ul style="list-style-type: none"> - Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Alger (29.12.1966) - Banque Populaire Commerciale et Industrielle de l'Oranie (29.12.1966) - Banque Populaire Commerciale et Industrielle du Constantinois (29.12.1966) - Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Annaba (29.12.1966) - Banque Populaire du Crédit Populaire d'Alger (29.12.1966) - Banque Algérie-MISR (1.1.1968) - Société Marseillaise (30.06.1968)
	<ul style="list-style-type: none"> - Crédit Lyonnais (12.09.1967) - Société Générale (16.01.1968) - BACKLAYS Bank (28.04.1968) - B.I.A.M (26.05.1968) - Crédit du Nord (31.05.1968)

Dans un tel système, le financement public des investissements ne peut s'appuyer ni sur le financement bancaire interne (privé et étranger), ni sur le financement extérieur (banques privées également). Ceci limite les capacités de financement qui dépendent entièrement des seules ressources du Trésor et de l'individualisation par la C.A.D. d'ailleurs cette configuration du système monétaire et financier héritée de la période coloniale se poursuivra jusqu'en 1970.

Il a fallu donc attendre le lancement du premier quadriennal (1970-73) pour voir apparaître des modifications au niveau des procédures de gestion des banques, qui pèseront lourdement sur le fonctionnement du marché monétaire¹.

L'ensemble du système financier, comprenant les institutions, les flux et les instruments financiers, dépend du système économique dans lequel il s'insère, et, par conséquent, du mode, du niveau et du rythme de développement².

¹ R. Yahia Chérif, "Les structures bancaires et le financement du développement économique en Algérie", thèse de 3^e cycle, Paris I, 1976.

² F. Hakiki, Monnaie et économie de crédit. Cas de l'Algérie, Mémoire de Magister, I.S.E Oran 1984.

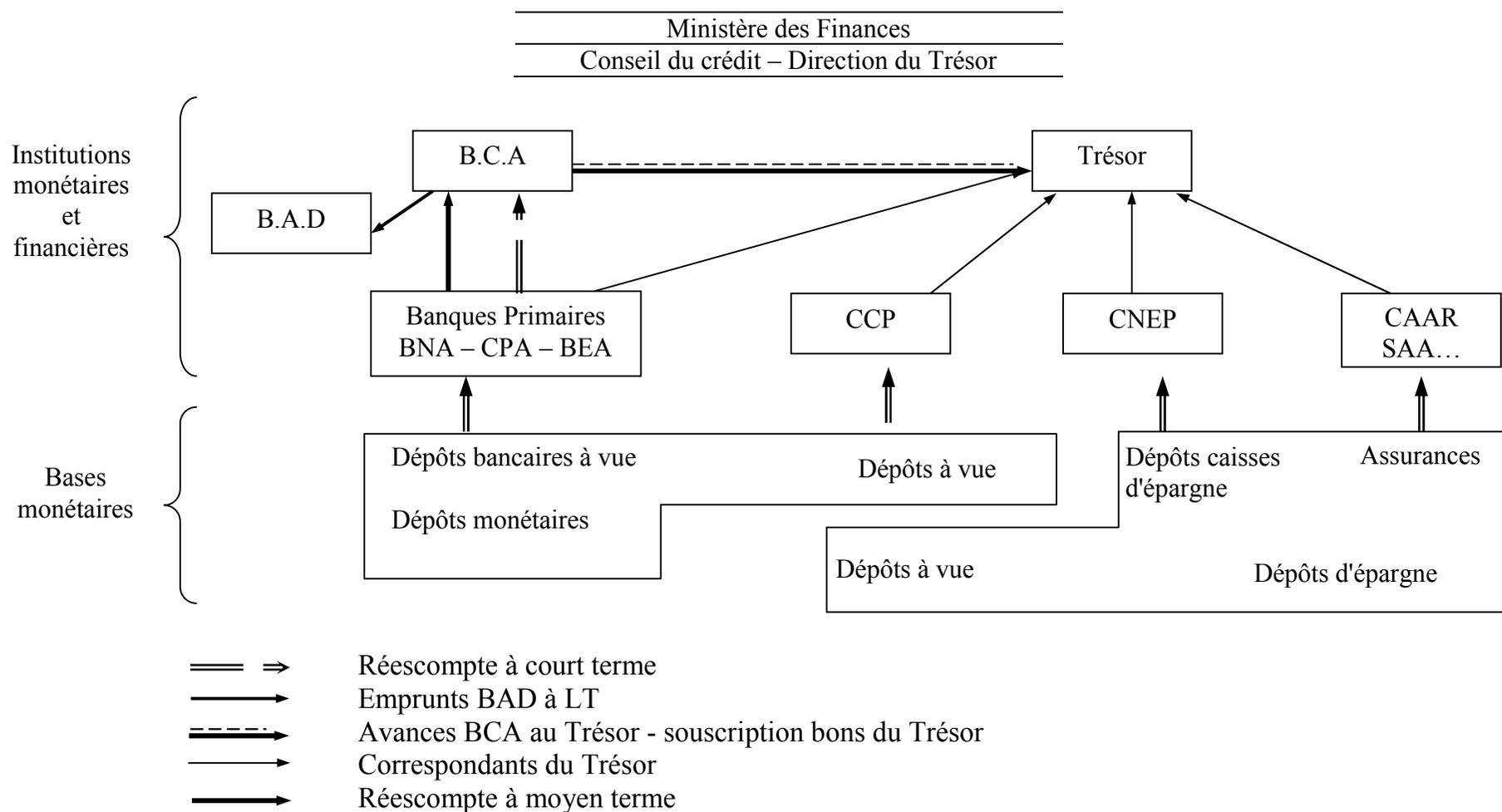
Le système monétaire et financier de l'Algérie articule trois grandes catégories d'intermédiaires financiers selon une présentation classique¹ :

- Le système bancaire,
- Le Trésor,
- Les organisations financières spécialisées.

Les grandes articulations de ce système monétaire et financier peuvent être représentées comme suit :

¹ A. HENNI. Monnaie et Banque en Algérie. Op. Cit.

Le système monétaire et financier de l'Algérie en 1978



Source : C. PALLOIX - Cours économie monétaire 2^{ème} année Licence sciences économiques – Institut Sciences Economiques, Université d'Oran 1978-1979

Les ressources du Trésor, qui apparaissent comme la pièce maîtresse du dispositif financier, sont constituées par¹ :

- L'épargne budgétaire,
- L'épargne institutionnelle (CCP, CNEP, SAA...),
- Les bons du Trésor,
- Les avances de la BCA.

Ces ressources sont mises à la disposition de la BAD en ce qui concerne le financement à long terme des investissements (La BAD peut également être financée par la BCA).

Les ressources des banques primaires sont, quant à elles constituées par les dépôts bancaires et le réescompte de créances auprès de la Banque Centrale.

Leur emploi est destiné, à l'exception du financement à long terme de l'agriculture par la BNA, au financement à moyen et court terme.

Le système monétaire et financier algérien à travers son articulation offre certaines similitudes avec les systèmes monétaires et financiers des pays capitalistes développés.

L'exception de l'articulation Trésor-BAD, dans le financement des investissements publics par rapport à ces systèmes, fait qu'une certaine dualité caractérise le système monétaire et financier Algérien.

En effet, on a :

- d'une part, un système monétaire d'économie libérale en ce qui concerne la base monétaire et l'économie de crédit à court terme (BCA-Banques primaires);
- et un système monétaire d'économie planifiée (Trésor-BAD) en ce qui concerne l'économie de crédit à long terme, d'autre part.

¹ M. E. Benissad, "Essais d'analyse monétaire", O.P.U, Alger, 1975.

Cette dualité du système monétaire et financier se traduit, dans les faits, par une opposition cachée entre le Ministère des Finances et le Secrétariat d'Etat au plan, avec une nette domination du premier dans la gestion et l'affectation des ressources financières et monétaires (le Secrétariat d'Etat au plan n'ayant même pas l'autorité d'un ministère).

Toutefois, deux remarques méritent d'être faites à propos du système monétaire et financier¹ :

- Sa mise en place et son organisation, d'abord difficiles à réaliser, suivent, dans les grandes lignes, le schéma du système de 1963 à 1966. Sa ressemblance avec les systèmes monétaires et financiers des pays capitalistes développés, (à l'exception de la nouveauté de l'articulation Trésor-BAD), est frappante.
- Le recours nécessaire au financement interne pour échapper à la dépendance financière, ne semble pas se traduire dans les faits, en raison de la non-réalisation d'une capacité de financement interne autonome à partir du système productif mis en place.

Cette deuxième remarque se vérifie à travers l'examen des ressources et des emplois du financement des investissements planifiés (1970-1977)², qui fait apparaître une part de plus en plus importante au financement extérieur.

Ainsi, pour ce qui est des ressources, le financement extérieur (direct et indirect)³ passe de 32,7% pour le premier quadriennal à 62% pour le second quadriennal. Cela s'est traduit par un accroissement de 23,4% de celui-ci au niveau du financement des investissements pour le premier quadriennal, et par un accroissement de 29% pour le second quadriennal.

¹ A. HENNI (sous la direction), Monnaie, crédit et financement en Algérie (1962-1987) publié par le CREAD, Alger 1987, p17.

² C. PALLOIX, industrialisation et financement lors des deux plans quadriennaux (1970-1977), doc. Ronéo, I.S.E Université d'Oran Janv. 1979.

³ Est considéré comme financement extérieur indirect, l'épargne budgétaire, car elle découle directement de la fiscalité pétrolière (exportation des hydrocarbures) et son montant varie en fonction du volume des exportations et du prix international des hydrocarbures.

Par contre, le financement interne (ressources de trésorerie + épargne institutionnelle + financement en monnaie de crédit) passe de 67,3% pour le premier quadriennal à 38% pour le second quadriennal, avec une part de 60,0% pour le financement en monnaie de crédit durant toute la période (1970-1977).

Sachant par ailleurs, que l'essentiel du financement extérieur est d'origine privée, c'est à dire accordé par des consortium bancaires internationaux (où le système financier Français détient environ 33% des créances internationales bancaires privées sur l'Algérie), le risque d'approfondissement de la dépendance financière est plus que présent et se traduit par une tendance à l'encadrement du système productif Algérien par le capital financier international.

Toutefois, l'évolution du système monétaire et financier reste liée à celle de l'économie nationale dans laquelle on distingue les phases suivantes :

- celle de l'économie centralisée qui a vu s'affirmer le secteur d'Etat;
- celle des réformes consacrées à l'ouverture du marché et à la privatisation de l'économie, qui a vu la prédominance de la sphère marchande;
- celle enfin de l'organisation du marché des capitaux et des marchés monétaires et financiers qui est encore à l'état embryonnaire.

A chacune de ces étapes, le système bancaire et financier a eu à participer à la mise en œuvre de réformes et contribuer au financement du secteur public.

1.4.2. Le système de financement de (1970-1986)

Les pouvoirs publics ont pris en charge le secteur bancaire, la BCA, en se substituant à la Banque d'Algérie garde toutes les prérogatives d'une banque centrale.

Le refus des banques étrangères installées en Algérie de concourir au financement du nouveau secteur industriel était volontaire.

Cette contradiction entre institutions bancaires libérales et structures économiques en voie de nationalisation a cessé avec l'affirmation du secteur d'Etat et la mise en œuvre du premier plan du développement en 1967, jusqu'à cette date, le Trésor fut

obligé d'intervenir pour financer les investissements publics impliquant souvent des avances de la BCA¹.

Les trois banques, (BNA, BEA et CPA) étaient chargées de collecter des dépôts et de dispenser des crédits à court terme à l'économie nationale à travers une certaine spécialisation sectorielle non exclusive pour chacune, ainsi :

- La BNA est chargée particulièrement du financement de l'industrie et du secteur agricole;
- Le CPA intervient au profit des secteurs de l'artisanat et du tourisme;
- La BEA a une plus large ouverture sur l'extérieur et devient également la banque domiciliaire de SONATRACH.

En ce qui concerne la CNEP, celle-ci a pour principales missions de mobiliser l'épargne des ménages et d'assurer le financement de l'habitat.

Ces vocations seront confirmées en 1970 par la répartition des entreprises entre les trois institutions. Ces banques assurent les fonctions traditionnelles des banques commerciales :

- opérations de caisse, trésorerie et portefeuille,
- crédits à court et moyen termes aux entreprises,
- opérations de commerce extérieur.

Le financement des investissements du secteur industriel et commercial public est du ressort du Trésor, pour les concours définitifs, et de la "CAD" pour les crédits à long terme, les banques commerciales intervenant pour la mise en place des crédits à moyen et à court termes.

Toutefois la poursuite du financement a nécessité le recours de plus en plus marqué aux avances de la BCA et à l'endettement extérieur, en raison des forts déficits engendrés par les entreprises publiques.

¹ Bachir Boudjra Mohamed, "Le financement des investissements et système bancaire : le cas de l'Algérie", Thèse d'Etat, Rennes 1978.

Il y a lieu de faire remarquer qu'il n'y avait aucun contrôle réel sur l'utilisation des crédits alloués aux entreprises nouvellement créées, ni aucun suivi de l'avancement des projets ni de la part du Trésor, ni de la part des structures de planification, ni enfin de la part des banques.

Cette période s'est caractérisée par un manque de crédit pour les entreprises d'Etat et la détention par les banques primaires d'importants montants de liquidités oisives.

Cela a rendu nécessaire la réforme de (1970-1971) au niveau des modalités de financement et des circuits de financement¹, pour que le système bancaire puisse exercer le rôle de contrôleur de l'utilisation des crédits.

Cette réforme a un triple objectif :

- généralisation du crédit,
- décentralisation du financement des investissements,
- centralisation des ressources.

Ces mesures sont prises pour permettre aux banques d'accomplir leur mission d'exécution et de contrôle du plan² :

- Financement obligatoire par les banques commerciales des investissements planifiés à moyen terme des entreprises publiques, la BAD accordant des prêts à long terme sur ressources du Trésor,
- Financement des besoins en crédits d'exploitation des entreprises publiques par les banques domiciliataires,
- Concentration des comptes et opérations de chaque entreprise publique auprès d'une seule banque commerciale,
- Autorisation préalable de la BCA pour les financements d'origine externe.

¹ Orientations et directives du Ministère des finances in revue financière n° 2 juin 1971 p72.

² E. BENISSAD, Essais d'analyse monétaire avec référence à l'Algérie. 2^{ème} éd. OPU. 1980. p12.

Enfin, la détermination des proportions des différents crédits à court, moyen et long terme, internes et externes, ainsi que leur répartition entre les entreprises, sont décidées par l'administration des finances et du plan.

Par ailleurs, le plan de financement d'un projet particulier est soumis à l'approbation de la BAD, dotée de toutes les prérogatives.

Ainsi les entreprises publiques disposaient d'une panoplie de crédits provenant de sources précises et mobilisés à travers des crédits précis.

Pour les ressources financières de l'Etat, en plus de l'épargne budgétaire, s'ajoutaient depuis 1971, les bons d'équipement que les sociétés nationales, ainsi que les établissements et organismes publics devaient souscrire.

La mise en œuvre de cette réforme a entraîné la suppression de fait de l'autonomie financière des entreprises, et la lourdeur administrative (système d'autorisation) rendait difficile leur fonctionnement. En 1973, le principe de l'autofinancement fut réhabilité, mais limité aux seuls investissements de renouvellement.

A partir de 1976, les entreprises publiques pouvaient utiliser leurs fonds propres pour financer aussi bien les investissements de croissance ou d'expansion¹.

La faible capacité d'autofinancement des entreprises publiques a permis de réduire le taux de l'impôt sur le BIC de 20% (il passe de 60% à 40%) quand les bénéfices sont affectés au cours de l'exercice de réalisation à des investissements.

Toutefois dans ce système de financement et de contrôle des investissements planifiés, la question qui se pose, c'est de savoir quel a été le rôle joué par les banques primaires?

L'instauration du système de réescompte d'effets commerciaux à court et moyen termes a permis à ces banques de se refinancer, soit auprès de la BCA (pour une durée inférieure à l'année), soit auprès de la BAD (pour une durée de 1 à 5 ans).

¹ A. BOUYACOUB. "La gestion de l'entreprise publique en Algérie". Thèse d'État Es-Sciences économiques, publiée OPU. 1986.

Le financement des entreprises par le Trésor et le recours aux crédits extérieurs ont confiné les banques à un faible rôle, en dehors de la BAD qui accordait des crédits à long terme à l'industrie¹. Cette tendance s'est maintenue jusqu'en 1977, en raison du niveau élevé de l'épargne institutionnelle et de la réduction de l'effort d'investissement.

Les banques ne pouvaient pas assurer le contrôle et le suivi de l'utilisation des crédits, leurs faibles moyens humains et matériels ne le permettaient pas, ainsi elles ne pouvaient vérifier l'exécution des plans de financement dans la mesure où elles n'ont pas participé à leur élaboration.

La réorganisation du système bancaire a débuté avec la création de la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) en mars 1982, chargée du financement de l'ensemble du secteur agricole, et de la Banque de Développement Local (BDL) en avril 1985 qui assure le financement des entreprises publiques locales et des opérations d'investissements productifs initiées par les collectivités locales.

La création de ces deux banques marque l'importance accordée dans les nouvelles orientations économiques à l'agriculture et au potentiel économique régional et local.

Toutefois, se basant sur le principe de l'allocation centralisée des ressources du financement, le modèle de planification qui prévalait à l'époque, a confiné les banques essentiellement dans un rôle de contrôle factuel.

Et, dans un tel système les banques n'ont joué qu'un rôle passif dans l'intermédiation financière².

Les conséquences d'un tel système peuvent être : une expansion monétaire excessive par rapport au niveau des biens disponibles sur le marché, qui peut générer

¹ Fouad HAKIKI, "Monnaie et économie de crédit : Cas de l'Algérie". Magister en Sciences économiques. Oran. Mars 1985.

² M. H. RAHIEL. "Le financement par le système bancaire". In études coordonnées par A. HENNI "Monnaie, crédit et financement en Algérie". CREAD. Avril 1987.

un taux d'inflation élevé, si ce n'est le système centralisé d'allocation des ressources et d'administration centralisée des prix¹.

Pour mettre fin à cette situation, une réforme financière a été mise en œuvre dès 1986, le but de celle-ci étant la révision du système de financement de l'économie et la réhabilitation des banques dans leur fonction d'intermédiation financière.

Cette étape dans le développement de notre système bancaire correspond à la transformation des banques en entités juridiques autonomes.

Plusieurs lois se sont succédées, en vue d'organiser le fonctionnement du système bancaire, à savoir la loi relative au régime des banques et du crédit de 1986, les lois sur l'autonomie de janvier 1988 et, enfin, la loi sur la monnaie et le crédit d'avril 1990.

1.5. Adaptation du système bancaire aux réformes économiques : Perspectives, enjeux et restructuration à partir de 1988

En 1988, l'Algérie a mis en œuvre des réformes économiques structurelles afin d'encourager le processus de transition vers l'économie de marché.

Dans cette perspective caractérisée par la liberté des prix, la réduction des subventions, la promulgation de la loi sur la monnaie et le crédit. L'économie algérienne essaie de faire son entrée timidement dans un processus de libéralisation économique par le biais d'un auto-ajustement volontaire. Une politique d'assainissement a été mise en œuvre afin de geler les découverts et de briser le cercle vicieux du surendettement des entreprises publiques qui aboutissent à un gonflement important de la dette publique intérieure supportée par le Trésor public².

La conjoncture économique mondiale (chute des prix des hydrocarbures), combinée à une gestion de l'endettement extérieur à des taux élevés et d'échéances contraignantes, a conduit le gouvernement à solliciter le concours des institutions financières internationales pour rééchelonner la dette extérieure et mettre en place un

¹ H. BENISSAD, "La réforme économique en Algérie". OPU, Mai 1991, p131.

² K. BEHIDJI : "Ajustement structurel et nouvelle politique industrielle : rupture ou perpétuation", in revue d'économie et de gestion n° 2. Mai 1998. Université d'Oran.

plan d'ajustement structurel à partir de 1994, dont l'objectif serait la mise en place d'un nouveau système de gestion de l'économie pour assurer¹ :

- une croissance économique soutenue (avec une croissance du PIB hors hydrocarbures),
- une stabilité financière, et le soutien du niveau de vie des catégories sociales les plus vulnérables,
- l'équilibre de la balance des paiements,
- l'augmentation de la participation de l'épargne nationale au financement de l'investissement productif,
- la libéralisation du commerce extérieur, du mouvement des capitaux et des prix relatifs (mise en place d'un marché des changes).

Si le plan d'ajustement structurel a réussi à rétablir les équilibres macroéconomiques et financiers, il n'a pas réussi la relance de l'économie dans l'ensemble des secteurs d'activité et particulièrement dans l'industrie. Cela s'explique peut être par la faiblesse des ressources budgétaires, des taux élevés d'accès aux crédits bancaires et de la faiblesse des investissements étrangers hors hydrocarbures.

Le problème de la réforme du système bancaire est au cœur des réformes économiques dites "d'Autonomie des Entreprises", car toute action de réforme du système bancaire entraîne des répercussions sur les entreprises publiques les plus déstructurées financièrement.

En 1994, après la signature de l'accord stand-by, le bilan de l'assainissement se présentait ainsi en terme de décisions prises et en milliards de Dinars² :

¹ Le objectifs de l'ajustement structurel.

² M. BABA-Ahmed, "l'Algérie : diagnostic d'un non-développement", éd. L'Harmattan, 1999, p310 et 311.

1.5.1. Assainissement par traitement des prêts à long terme du Trésor :

Mesures	Entreprise nationales	Entreprises locales	Total
Transformation CLT	19,5	1,6	21,1
Consolidation CLT	30	1	31
dont titres participatifs	14,4	0,2	14,6
Obligations	15,5	0,8	16,3
Total traitement	49,5	2,6	52,1

"les titres participatifs permettent de doter l'entreprise assainie de fonds propres complémentaires, que son assemblée générale peut incorporer par la suite, au capital social en cas de pertes. Ceci évite de repasser devant le comité ad hoc d'assainissement, procédure lourde.

Le FMI a tenu à signaler 22 entreprises importantes fortement déstructurées pour ce qui concerne leur financement. Le rachat de leur découvert est traité séparément dans le tableau suivant :

1.5.2. Assainissement par rachat de découverts bancaires :

Mesures	Entreprise nationales	Entreprises locales	Total
Transformation découvert	23,2	18,6	41,8
Consolidation découvert	16,3	8,6	24,9
dont titres participatifs	5,9	0,5	6,4
Obligations	10,4	8,1	18,5
Total rachat découvert	39,5	27,2	66,7

Sur un total de 66,7 milliards de créances bancaires rachetées, 27,2 concernent 1006 EPL, dont 215 appartiennent au secteur agricole et à celui des services.

Les créances rachetées et annulées à l'égard des entreprises endettées ont été :

- Imputées au compte de résultat du Trésor à concurrence de 8,8 milliards de dinars pour les entreprises nationales et de 18,6 milliards de dinars pour les EPL.

- Transformées en actions à hauteur de 14,4 milliards de dinars pour les entreprises nationales.

Toutefois, malgré le "dispositif banques-entreprises", mis en place en 1996, et malgré les assainissements à répétition pour ces entreprises publiques¹, leur rentabilité ne s'est pas améliorée, et accusent toujours un déséquilibre financier et de trésorerie.

La conséquence de l'absence d'une stratégie et d'une politique cohérente de conduite des réformes économiques² montre que la sphère réelle ne trouve pas les supports et l'accompagnement financiers nécessaires à la consolidation et à la diversification de ses activités, tandis que la sphère financière ne trouve pas de terrain propice à un accompagnement socialement utile et profitable d'entreprises saines.

La détérioration financière des entreprises et des banques publiques, les limites de l'intermédiation monétaire des banques et les déficits cumulés des finances publiques ne permettent pas l'émergence d'une croissance économique durable.

La loi sur la monnaie et le crédit³ a voulu réconcilier les systèmes de gestion monétaire et les systèmes de production et préfigurer le rôle et la place du système bancaire dans le nouveau schéma de fonctionnement de l'économie nationale.

La problématique de l'adaptation du système bancaire à la dynamique des réformes économiques et institutionnelles pose non seulement la question de l'encadrement, des modifications de systèmes de gestion, du recours à des instruments diversifiés (crédit-bail, factoring...), mais pose également celle de savoir si les organes de régulation, d'encadrement et de contrôle ne nécessiteraient pas d'être réexaminés.

C'est à ces questions que nous essayerons d'apporter un élément de réponse à travers le fonctionnement du système bancaire, des enjeux de sa restructuration et du nouveau schéma managérial.

¹ A. Bouyacoub, "Les mécanismes financiers et les entreprises publiques", in CREAD, Monnaie, crédit et financement en Algérie (1962-1987), Avril 1987.

² Réformes économiques initiées en 1988 sous la forme de nombreuses lois (88-01 à 88-06).

³ Loi sur la monnaie et le crédit (loi 90-10 relative à la monnaie et le crédit en 1988).

En effet l'économie algérienne est engagée dans un processus de réformes économiques depuis plus d'une décennie. La transition économique devait s'accélérer avec la promulgation de la loi relative au régime de la monnaie et du crédit en avril 1990.

1.5.2.1. La loi sur la monnaie et le crédit

Cette loi, promulguée en 1990, devait constituer un dispositif législatif de soutien aux réformes économiques engagées en 1988 par les pouvoirs publics. Elle a institué une véritable autorité en matière de monnaie et de crédit : En plus du conseil de la monnaie et du crédit (CMC), la Banque d'Algérie devient l'unique organe de la supervision et du contrôle du secteur bancaire.

Cette loi avait pour objectifs de :

- mettre un terme définitif à toute ingérence administrative dans le secteur financier et bancaire;
- réhabiliter le rôle de la Banque Centrale dans la gestion de la monnaie et du crédit;
- rétablir la valeur du Dinar algérien, en mettant fin aux divers statuts conférés à la monnaie dans les différentes sphères de transactions;
- encourager les investissements extérieurs;
- assainir la situation financière du secteur public;
- clarifier les missions dévolues aux banques et aux établissements financiers;
- diversifier les sources de financements des agents économiques, notamment les entreprises, par la création d'un marché financier.

Aux termes des dispositions de la loi n° 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit, la Banque d'Algérie a été appelée à mettre en place des mesures d'application.

Ces règles concernent le licencing (autorisation et agrément) le système comptable à mettre en place par les banques, les moyens de paiement, et enfin les règles prudentielles.

Concernant le licencing, il a été mis à la charge des banques de remplir certaines conditions pour être agréées, au sens de la loi. Parmi ces conditions, il y a lieu de retenir celles se rapportant au capital social minimum devant être mis à disposition, celui-ci est de 500 millions de DA pour les banques et 100 millions de DA pour les établissements financiers; et celles du délai pour la mise en harmonie des statuts de l'établissement avec les textes de la loi sur la monnaie et le crédit qui était, à l'origine de 6 mois, ce qui constituait un délai très court.

Deux banques ont été agréées par le Conseil de la Monnaie et du Crédit, (la BNA) en 1995 et (le CPA) en 1997.

Le cas de la CNEP est particulier, de par le fait que celle-ci est plutôt un établissement chargé du financement d'un secteur bien défini, à savoir, celui de l'habitat. L'agrément a été donné à la CNEP en 1998.

Il est à noter, aujourd'hui, que la BNA et le CPA ne remplissent même plus les conditions de l'agrément qui leur a été donné et que les causes de leur déstructuration sont toujours présentes. La question est de savoir si un agrément peut, dans la pratique, être retiré, après avoir été délivré.

Actuellement, certaines banques publiques ne remplissent toujours pas les conditions fixées par la Banque d'Algérie, en matière de règles prudentielles, pour être éligibles à l'agrément, ce qui implique donc que leur existence est souvent une existence de fait.

La CNEP et la BAD se trouvent dans une situation atypique, puisque la nature de leur activité n'épouse pas la définition que donne la loi bancaire pour caractériser une banque ou un établissement financier.

La création de certains établissements bancaires privés n'a pas contribué au financement de l'économie, bien que cette création ait été effectuée en respectant la règle du capital minimum à souscrire (500 millions de Dinars c'est à dire l'équivalent de 7 millions de Dollars).

1.5.2.2. Le système actuel de financement de l'économie et ses limites au plan monétaire :

L'organisation d'une passerelle entre la sphère réelle et la sphère financière est nécessaire pour une prise en charge effective du développement en Algérie.

Toutefois, le constat que l'on peut faire actuellement serait que les mécanismes de financement en place restent le fait des banques publiques situant la problématique du financement du développement dans un cadre bilatéral "banques commerciales - acteurs économiques". Dans ce schéma, les Banques se refinancent par le réescompte de la Banque d'Algérie et sur le marché interbancaire.

Ainsi, le rôle de la Banque d'Algérie consiste soit à assurer la part du volume du refinancement, soit à offrir des liquidités aux taux d'intérêts qu'elle fixe en fonction de la politique monétaire.

La situation monétaire montre que pour l'année 1999, les crédits à l'économie ont crû de plus de 30% par rapport à l'année précédente (966,3 milliards de DA contre 731 milliards de DA) et que, c'est cette forte expansion qui a constitué la principale source de croissance monétaire en terme de M2, qui est passée de 1285,5 milliards de DA, en 1998, à 1468,4 milliards de DA, en 1999.

Ces évolutions montrent que nous nous situons dans le cadre d'un financement monétaire de l'économie. Le marché financier censé renforcer en économie de marché le financement monétaire n'est pas encore au rendez-vous.

Le rôle de ce marché doit se concevoir comme étant le développement d'un autre moyen de financement de l'économie qui, sans réduire l'importance du financement bancaire, viendrait renforcer le système de financement en permettant aux agents à besoins de financement de solliciter l'épargne des agents à capacité de financement.

Le marché étant le lieu de rencontre entre les entrepreneurs et les prêteurs, les banques jouent le rôle d'intermédiaire et de facilitateur dans l'émission des titres.

Toutefois, l'intermédiation par le marché, ou finance directe, reste encore au stade de l'initiation, du fait du retard pris et du peu d'empressement dans la titrisation de l'économie et de la privatisation des entreprises du secteur public. Aussi, à aucun moment le marché financier n'a été sollicité pour la couverture des besoins des investissements¹.

En réalité, même les investissements publics structurants et à vocation économique comme les barrages, l'habitat social ou promotionnel, les structures de santé payantes (même symboliquement), les autoroutes à péage par exemple, doivent trouver des financements, en partie consentis sous forme de dotations définitives et en partie remboursables (donc des besoins de financement spécifiques qui ne sont pas à situer en totalité dans le budget de l'Etat, mais dans des institutions de financement à long terme éventuellement garanties par l'Etat).

Il est inutile de revenir sur l'intermédiation bancaire dans sa configuration actuelle et dont la modernisation risque de prendre encore beaucoup de temps pour la relance de l'investissement et de la croissance. Cette intermédiation est subordonnée à la mise en place d'un système moderne, adapté et performant, capable de transmettre les impulsions de politique économique, de financer la croissance, et enfin de fournir et d'assurer un service de paiements performant.

Le financement monétaire a montré ses limites, le passif monétaire serait incomplet s'il n'était accompagné des chiffres relatifs à la dette publique.

¹ Schéma directeur de la stratégie industrielle (1996) "Horizon 2000-2010".

Au plan patrimonial, les signes monétaires ne sont que des dettes :

- de la Banque d'Algérie pour ce qui concerne la monnaie fiduciaire;
- des banques et du Trésor pour ce qui est de la monnaie scripturale, celle-ci agrège les dépôts à vue et à terme dans les banques et, selon l'indicateur monétaire retenu, certaines ressources dites monétaires du Trésor.

La monnaie est créée en contrepartie des créances que détiennent les institutions sur les tiers, identifiés comme agents économiques et sont en Algérie le Trésor et les entreprises publiques. En d'autres termes, le passif monétaire global a pour contrepartie des actifs sur l'économie et sur l'Etat.

Actuellement, la monnaie est gagée sur la valeur de ses contreparties : Les avoirs extérieurs nets, les crédits aux entreprises non financières et les créances sur l'Etat détenues par la banque centrale et les banques.

Il y a lieu de souligner que les créances détenues sur les entreprises engagent l'Etat quand ces entreprises sont publiques. Cela donne un aspect particulier à l'endettement public en Algérie, puisque c'est l'Etat qui répond des engagements des entreprises publiques.

Les statistiques relatives à la monnaie montrent :

Extrait de statistiques monétaires (en milliards de DA)¹

	1974	1980	1990	1993	1994	1996	1998
M2	25,8	93,6	343	625	724	915	1249
Dont M1	24,2	84,4	270	443	475	589	785
Dont monnaie fiduciaire	10,5	42,3	135	211	223	291	394
Dépôts à la CNEP			86	135	152	182	212
M2 corrigé							1451
Contreparties de M2							
Avoirs extérieurs nets	7,2	16,5	6,5	24	60	134	350
Crédits à l'Etat	3,8	33	167	522	469	281	628
Crédits à l'économie	21,9	68,5	247	231	306	777	716
PIB à prix courants	55,6	163	537	1162	1371	2495	2781
PIB à prix constants (*)			537	509	427	559	803

(*) prix 1990

que le poste "avoirs extérieurs nets", qui représente un plus de 5 milliards de dollars US en 1998 pour 1 (un) milliard en 1993 et 1,8 en 1974, est lié depuis 1994 au rééchelonnement. Les crédits à l'économie ne se sont limités à 716 milliards de DA en 1998 que parce qu'il y a une véritable osmose entre ce poste et les créances sur l'Etat : le rachat récurrent des créances non performantes sur des entreprises publiques fait chaque fois refluer d'autant le poste crédits à l'économie.

Les statistiques monétaires ne donnent pas la pleine mesure de l'importance de la sphère financière dans l'économie. Il faut, en effet, tenir compte de la dette publique.

Celle-ci est passée de 1000 milliards de DA en 1993 à 2000 en 1995 et à 2500 en 1998. Si on tient compte des créances douteuses - qui sont estimées entre 300 et 500 milliards de DA, cette dette est équivalente ou même supérieure au PIB. C'est la lecture combinée de la masse monétaire et de la dette publique qui donne la véritable mesure des passifs du système financier globalement considéré.

¹ Extrait de statistiques monétaires (Publication des comptes individuels annuels des banques et établissements financiers).

Ainsi les crédits à l'Etat qui s'élèvent à 628 milliards de DA en 1998 se retrouvent aussi dans la dette publique. En sa qualité de propriétaire des entreprises publiques et des banques publiques, l'Etat reste le débiteur final pour l'essentiel des crédits à l'économie.

La masse monétaire M2 a crû de 600 milliards de DA de 1974 à 1993. Elle a augmenté de 624 milliards de DA de 1993 à 1998 sous le règne d'un double accord avec le FMI. Sa variation en valeur absolue est supérieure en 5 ans à celle qu'elle avait enregistrée en 20 ans.

Si le rythme d'expansion monétaire schématisé par le tableau précédent reflète les conséquences de la non maîtrise du processus de financement de l'économie; les contre-performances de l'économie résultent aussi de la qualité des services bancaires que nous essayerons d'analyser à travers l'analyse du fonctionnement du système bancaire.

1.5.3. Essai d'une analyse économique du fonctionnement du système bancaire

L'efficience du système bancaire qui doit constituer le pivot de la relance de l'activité productive et de la croissance se trouve handicapée par certaines contraintes comme :

- L'incapacité d'évaluer le risque, et l'inaptitude des banquiers à lui faire face.
- Le déficit en management (organisation, encadrement, adaptation au changement).
- Les insuffisances du système d'information, du marketing et des télécommunications.
- La faiblesse de l'innovation au niveau des instruments monétaires et financiers.
- Une circulation monétaire en dehors du circuit bancaire, que le système bancaire lui-même n'arrive pas à capter¹.

¹ A ce titre voir A. Henni "Billets de banque et économie noire" p.234 in "Monnaie, crédit et financement en Algérie (1962-1987)".

Durant la période d'Algérianisation des banques, "1966/1967", et dans le cadre des objectifs de la planification, l'économie algérienne a fonctionné comme une économie planifiée centralement, et la banque s'est vu assigner la mission et le rôle d'instrument de réalisation du plan national de développement.

C'est l'administration économique et en particulier le plan qui fixe la nature et le montant de l'investissement de chaque secteur et donne son aval pour toute dépenses à travers trois types d'opérateurs¹ que sont l'entreprise promotrice, la finance (les directions du Ministère et les institutions financières) et l'administration économique (les tutelles des entreprises, la planification et le commerce). C'est à cette période qu'est apparue et s'est développée une déprofessionnalisation du système bancaire et financier dans son ensemble, aggravée par une faiblesse de liquidités du système bancaire.

Parmi les facteurs qui ont contribué à cette situation de crise on peut citer :

- La décision de placer le pouvoir d'inscription des projets d'investissement du "secteur public économique" au niveau exclusif du ministère de la planification "ex. Secrétariat d'Etat du Plan", alors que le plan de financement des projets inscrits dans la nomenclature du plan était arrêté par le Conseil de Direction de la BAD et s'imposait aux banques qui en assuraient le financement.
- La décision prise par les Pouvoirs Publics de domicilier chacune des entreprises publiques auprès d'une seule et unique banque, cela a contribué à faire disparaître, en très peu de temps, la pratique professionnelle de la consortialisation des crédits. Aussi la décision d'affectation des crédits d'investissement et des crédits d'exploitation par le système de planification a retiré aux banques toute possibilité d'initiative dans ce domaine, y compris celle relative à l'appréciation de la rentabilité économique et financière du projet et de l'entreprise.

¹ F. HAKIKI : "La décision d'investir et le financement" p.296 in " Monnaie, crédit et financement en Algérie (1962-1987)".

Durant la période (1970-1980), seuls les projets pouvant générer des retombées sociales étaient classés prioritaires, autrement dit tout projet d'investissement du secteur public (hors administrations) doit créer des emplois, la rentabilité étant reléguée au second plan et ne constituait qu'un aspect secondaire. La banque n'avait pas de prérogatives dans l'appréciation du risque de crédit à travers la rentabilité des activités de l'entreprise, ainsi que dans la recherche de la division du risque dans le cadre de l'interbancaire par la consortialisation des crédits.

A cet effet, le système bancaire a dû subir et soutenir pendant plusieurs années la situation des entreprises étatiques avec un personnel pléthorique sans formation et sans qualification.

Cette situation a contribué à aggraver la faiblesse des ressources des banques, comme elle a aussi favorisé l'apparition d'une économie hors banque où les revenus des particuliers étaient thésaurisés et les transactions du marché informel se traitent en monnaie fiduciaire.

Il a fallu attendre le début des années "90" pour que l'Etat consente à prendre en charge les créances des banques sur les Entreprises Publiques à travers le rachat de ce qui a été appelé "créances non performantes des banques",

Aussi, ce n'est qu'au cours de cette décennie "1990-2000" que l'essentiel des institutions dans le domaine monétaire et bancaire (réglementation et structures) sont mises en place à travers la loi 90-10 à partir de laquelle on peut citer quelques objectifs de la politique monétaire¹ :

- "Le développement ordonné de l'économie nationale" qui constitue une sorte de fonction de préférence du décideur politique. Il s'agit d'un objectif stratégique de long terme pour la réalisation duquel la banque centrale doit contribuer, par la création et le maintien dans son domaine (la monnaie, le crédit et les changes) à l'aide de son outil (la politique monétaire) de conditions les plus favorables.

¹ M.C. ILMANE, Les cahiers du CREAD n° 75/2006 "Réflexions sur la politique monétaire en Algérie : objectifs, instruments et résultats (2000/2004)" p72.

- "La mise en œuvre de toutes les ressources productives" qui correspondrait à l'objectif de plein emploi.
- "La stabilité de la valeur interne et externe de la monnaie", ce qui correspondrait à la stabilité des prix et du taux de change.

La Banque d'Algérie continue à ne prendre en charge que le seul objectif de la stabilité des prix. Elle conclut d'ailleurs dans ses rapports annuels¹ : "L'objectif ultime de la politique monétaire est donc de maintenir la stabilité des prix, entendue comme une progression limitée de l'indice des prix à la consommation". Cette conclusion a été reformulée dans les rapports pour 2003 et 2004.

Pour la conduite de la politique économique, le débat est axé autour de la question de savoir de quelle manière les pouvoirs publics doivent intervenir : Est-ce selon la méthode des "règles" qu'ils annoncent à l'avance et s'engagent à les respecter, ou de manière "discrétionnaire"; c'est à dire selon l'évaluation qu'ils font de la situation. La tendance actuelle de beaucoup d'économistes et de décideurs penche en faveur de la méthode des règles. Celle-ci a permis la nécessité d'autonomiser la banque centrale par rapport à l'exécutif central. Dans la réalité de plus en plus de banques centrales se voient octroyer des statuts assurant leur autonomie en matière d'élaboration et de politique monétaire. Ainsi la Banque d'Algérie a bénéficié d'un tel statut en vertu de la loi sur la monnaie et le crédit de 1990.

1.5.3.1. Le financement de l'investissement :

Lors de la création de la BEA en 1967, le Ministre des finances déclare "les banques doivent être le lieu d'application de procédures administratives" au double plan du financement de l'investissement et de l'exploitation des entreprises publiques, ainsi que du contrôle des changes.

La banque devient l'outil de l'Etat et canalise les flux financiers des entreprises publiques pour permettre que les ressources soient affectées aux seuls investissements planifiés. La banque ne pourvoit qu'à une partie de ces ressources en accordant des

¹ Rapports annuels 2002 p72 et 2003 p70.

crédits à moyen terme. Le financement des dépenses d'investissement n'était accepté que si toutes les conditions étaient remplies (individualisation, plan de financement, contrat de travaux et d'équipement approuvés par la BAD, disponibilité des crédits annuels). La banque doit gérer ces préalables sans se préoccuper de la rentabilité de ces projets financiers. De même la participation des banques commerciales au financement des investissements (en coopération avec le Trésor et la BAD), montre que celles-ci n'ont pris aucun risque quant à leurs concours au financement, dans la mesure où les crédits ne sont fournis qu'à moyen terme et sont automatiquement réescomptables auprès de la banque centrale. La banque commerciale garantit les crédits extérieurs mobilisés pour la réalisation d'un projet planifié et considère une telle garantie comme une formalité administrative d'accompagnement sans risque.

Dans la pratique, les banques ont été poussées à d'autres types de financement indirects¹ : En acceptant des découverts sur les comptes d'investissement (lorsque ceux-ci n'ont pas été approvisionnés à temps par la BAD) et en tolérant des découverts sur les comptes courants (pour toute la partie des dépenses d'investissement, portant sur l'étude de la préparation des projets et sur la réalisation par l'entreprise de travaux pour elle-même, travaux qui bien que reconnus dans le coût global et le plan de financement, n'ont reçu des débloqués des crédits de paiement que de façon tardive). Les banques subissent le plus souvent un décaissement avant le règlement ultime.

Les circuits réels de financement des investissements publics se sont articulés sur des gestions de trésorerie des banques qui ne cadrent pas avec le schéma et les idées de départ imaginés par les promoteurs des principes de la planification financière.

1.5.3.2. Le financement de l'exploitation :

L'activité comprend l'exploitation des nouveaux projets dont la rentabilité est supposée acquise. L'entreprise doit produire une documentation précisée par la loi et un décret : budget d'exploitation et plan de financement d'exploitation prévisionnels.

¹ Fouad HAKIKI, "La régulation monétaire en Algérie", in revue du centre de recherche en économie appliquée pour le développement, n° 18, 2^{ème} trimestre 1989. p76-77. Travaux coordonnés par A. BOUYACOUB.

Le fonctionnement de l'exploitation des entreprises à travers l'octroi de crédit à court terme intervient dans les conditions d'un système de planification centralisé ayant pour pivot les plans de financement des entreprises publiques.

La banque n'est pas habilitée à récuser, ni même discuter cette documentation. Elle ne peut même pas contenir le financement dans les limites que l'entreprise s'est elle-même fixée dans ses prévisions. La banque n'est comptable que du respect par l'entreprise des règles de procédure.

Ainsi les différents plans de financement agrégés au niveau de chaque banque, puis au niveau du système bancaire dans son ensemble permettent l'élaboration d'un plan national de crédit bancaire.

Le circuit de financement à moyen terme mis en place si l'on reprend l'étude de A. Henni et son exemple pour un projet d'entreprise serait le suivant¹ :

Individualisation au Ministère du plan, notification et décision de financement à la BAD, qui est un organe du Trésor, escompte et réescompte par le système bancaire, inscription à l'actif de la BCA au compte "crédits à l'économie"... Ce type de crédit à l'économie ne correspond pas à un papier engageant des résultats d'entreprise et exigeant un reflux. C'est un endettement de type administratif dont le garant est le Trésor par le biais de la BAD. Il s'apparente davantage à une créance sur le Trésor, et dans ce cas le circuit bancaire n'est qu'une séquence d'un circuit unique celui du Trésor. L'initiateur de la génération du crédit est le plan, et le Trésor solde le circuit. L'émission monétaire de crédit n'est pas du ressort du système bancaire qui ne fait que suivre.

Toutefois c'est la loi de 1986, qui dans un souci de redynamiser le système bancaire et selon l'un des rapporteurs même de cette loi relève que le "système bancaire avait de moins en moins d'emprise sur ses propres missions, tant il est vrai qu'il était tenu de financer des opérations d'investissement et d'exploitation sans qu'il

¹ A. HENNI, in monnaie, crédit et financement en Algérie (1962-1987), CREAD, Avril 1987, "Monnaie et Banque en Algérie" pp 18-19.

ait été suffisamment associé à la détermination du besoin ainsi qu'aux modalités de sa réalisation"¹. La banque retrouve donc son rôle "d'établissement de crédit" chargé de collecter des fonds et mobiliser des ressources, octroyer du crédit et opérer sur valeurs mobilières et produits financiers. La banque centrale devient le centre du circuit bancaire et l'agent consultatif et exécutif du plan national de crédit. Pour plus de simplicité selon F. HAKIKI², le couple banque centrale-Trésor public forme le prêteur de l'économie algérienne :

La première constitue le département monétaire, le second le département financier. Il n'y a pas deux circuits de financement de l'économie, mais un seul, constitué d'intermédiaires financiers : Les uns spécialisés dans le financement à long terme, les autres dans le court et moyen terme.

1.5.4. L'évolution du contexte macro-économique : Tendances monétaires et financières

A la suite de la crise provoquée par la chute des prix des hydrocarbures en 1986, les pouvoirs publics ont mis en œuvre des réformes d'ordre structurel qui visent l'abandon du système de gestion économique et social de type dirigé au profit d'un système à orientation libérale.

Il s'agit pour les banques de savoir quelles normes observer, dans quels nouveaux créneaux se redéployer et quel sera le nouveau positionnement organisationnel et fonctionnel du système d'intermédiation.

L'ensemble des normes d'organisation et de fonctionnement doivent concourir à désengager l'Etat et à privatiser l'économie nationale, l'économie sectorielle et l'économie d'entreprise.

L'objectif est donc de créer les bases productives et financières d'une croissance économique centrée sur l'expansion du secteur privé, associé au partenariat étranger et

¹ Journal officiel, APN, du 22.06.1986.

² F. HAKIKI, citant A. HENNI in régulation économique en Algérie, revue CREAD n° 18, 2^{ème} trimestre 1989. pp 78-79.

basée sur la régulation des allocations des ressources par le marché de l'épargne et de l'investissement.

De même, l'amélioration des finances publiques et la mise en place d'un fonds de régulation des recettes dont l'objectif est de mieux gérer le cycle de la rente pétrolière ont eu des effets bénéfiques sur des grandeurs macroéconomiques comme la dette extérieure et la dette publique qui ont baissé ces dernières années sous l'effet de la hausse des recettes d'exportation des hydrocarbures. Ainsi, l'aisance financière du Trésor a permis une amélioration de la liquidité des banques et le passage en quelques années d'une situation où le système bancaire était menacé par une crise de pénurie de liquidité à une situation d'excès d'offre de liquidité.

Les chiffres du tableau suivant montrent que les recettes d'hydrocarbures influencent la structure des avoirs monétaire :

Année	Avoirs extérieurs nets	Avoirs intérieurs nets	Masse monétaire M1
1998	278,70	1312	826,40
1999	172,60	1619,80	905,20
2000	774,30	1246,60	1048,20
2001	1313,60	1162,80	1238,50
2002	1742,00	1145,80	1416,30
2003	2342,66	1012,20	1630,40
2004	3119,17		2160,58
2005	4151,50		2543,39

Source : Banque d'Algérie.

On remarque à partir de ces chiffres que dès 2001 les avoirs extérieurs nets dépassent les avoirs intérieurs nets et le montant de la masse monétaire. Le rapport avoirs extérieurs nets/masse monétaire M1 passe de 33,72% en 1998 à 143,68% en 2003. Les avoirs extérieurs nets interviennent à raison de 53,1% dans M2 en 2001 et 71% pour 2003.

Ce ratio atteint 83,3% en 2004 et dépasse 100 en 2005¹.

¹ Note de conjoncture de la Banque d'Algérie, Avril 2006.

C'est aussi sous l'influence des revenus pétroliers, de la fiscalité pétrolière et des mesures d'assainissement des portefeuilles non performants que les banques détenaient sur les entreprises publiques que la liquidité bancaire s'est accrue.

Toutefois pour justifier les performances financières soutenues des années (2000-2004), qui ont permis d'asseoir la stabilité financière, nous appuyons les développements qui vont suivre sur les tendances monétaires et financières de l'année 2005¹ par rapport aux années précédentes (La période 2000-2004 se caractérise par une poursuite du redressement économique global, conséquence de l'ajustement opéré au cours de la période précédente).

L'évolution de la situation monétaire montre la tendance à la hausse de l'agrégat avoires extérieurs nets de la Banque d'Algérie soit 3465,4 milliards de dinars pour le premier semestre 2005 contre 3109,1 milliards de dinars à fin décembre 2004².

Les avoires extérieurs nets de la Banque d'Algérie ont enregistré une augmentation plus prononcée au premier semestre 2005 par rapport au même semestre de l'année précédente; d'où l'émergence de la solidité marquée de la position des réserves officielles de change de l'Algérie que l'on peut voir à travers les différents indicateurs monétaires.

¹ Nous empruntons les chiffres et pourcentages relatifs aux tendances monétaires et financières aux "notes de conjoncture des services du délégué à la planification et comptes économiques de l'ONS".

²Note de conjoncture de la Banque d'Algérie, Avril 2006.

INDICATEURS MONETAIRES¹
(en milliards de Dinars)

	Jun 2004	Septembre 2004	Décembre 2004	Mars 2005	Jun 2005
- Avoirs extérieurs (nets) (BA)	2450.0	2696.5	3109.1	3240.3	3425.4
- Monnaie de base	1258.3	1291.7	1160.1	1137.9	1121.3
dont : Monnaie fiduciaire	840.1	878.4	882.5	910.0	899.4
- Refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Reprise de liquidité	300.0	300.0	400.0	450.0	450.0
- Marché monétaire interbancaire	35.5	1.3	1.2	32.8	52.0
- Crédit à l'économie	1421.9	1467.6	1514.4	1605.1	1720.4
- Masse monétaire (M2)	3597.4	3724.5	3738.0	3938.3	3987.2
dont : quasi-monnaie	1898.9	1670.3	1577.5	1609.5	1605.3

Les avoirs extérieurs nets des banques, quant à eux, ont augmenté au cours du second trimestre 2005 pour atteindre 19,8 milliards de dinars à fin juin 2005 contre 10,1 milliards de dinars à fin décembre 2004.

Il importe de rappeler que le niveau des avoirs extérieurs nets avait dépassé, à partir de 2001, la masse monétaire au sens de M1, c'est à dire la monnaie fiduciaire en circulation ainsi que les dépôts à vu auprès des banques, du Trésor et des CCP. A fin juin 2005, les avoirs extérieurs nets atteignent une fois et demi le niveau de l'agrégat monétaire M1.

De plus, les avoirs extérieurs nets représentent 87,4% de la masse monétaire M2 (M1 plus les dépôts à terme en dinar et les dépôts en devises) à fin juin 2005 contre 83,4% de la masse monétaire M2 à fin décembre 2004. Ainsi, la tendance haussière du second semestre de l'année 2004 s'est poursuivie au premier semestre 2005. Il est utile de rappeler que le ratio avoirs extérieurs nets/M2, qui n'était que de 9,5% à fin 1999, est passé de 60,5% à fin décembre 2002 à 69,8% à fin décembre 2003.

¹ Notes de conjoncture de la Banque d'Algérie, Avril 2006.

Il s'agit là d'un phénomène monétaire récent et caractéristique de la stabilité monétaire en Algérie, d'autant plus que l'agrégat avoirs extérieurs nets représente aujourd'hui l'unique source d'expansion des liquidités monétaires. En effet, l'agrégat avoirs extérieurs nets joue depuis 2001 un rôle central et grandissant dans la création monétaire par le système bancaire, à mesure que s'amenuisent ses avoirs intérieurs nets. Ce qui confirme bien que les réserves officielles de change sont la garantie des signes (liquidités) monétaires (M2) dans l'économie nationale.

La stabilité monétaire en Algérie est ainsi ancrée sur la solidité marquée de la position des réserves officielles de change.

Pendant que le désendettement extérieur (remboursement par anticipation) du Trésor constitue une source de destruction monétaire, le premier semestre 2005 se caractérise par l'envolée des créances nettes de l'Etat sur le système bancaire (Banque d'Algérie et banques commerciales), principalement au second trimestre et ce, en tant que source de contraction monétaire.

En effet, l'évolution de la situation monétaire met en avant une contraction des crédits nets du système bancaire à l'Etat aussi bien en 2003 qu'en 2004. Cependant, le rythme de la contraction a été plus fort en 2004 où l'encours de fin d'année a représenté une créance nette de l'Etat sur le système bancaire, soit 20,6 milliards de dinars, alors que ce dernier avait une créance nette sur l'Etat de 423,4 milliards de dinars à fin 2003. L'encours de la créance nette de l'Etat sur le système bancaire, qui a faiblement augmenté au premier trimestre 2005 (102,5 milliards de dinars à fin mars 2005), est vite monté au second trimestre pour atteindre 357,3 milliards de dinars à fin juin 2005¹.

Cela représente un phénomène monétaire nouveau car, en termes de contrepartie de la masse monétaire M2, la créance nette de l'Etat (357,3 milliards de dinars à fin juin 2005) sur le système bancaire constitue bien une source de contraction monétaire.

D'où l'émergence de la trésorerie publique (liquidité du Trésor) comme nouvelle caractéristique de l'évolution macro économique depuis 2004, d'autant plus que la

¹ Notes de conjoncture des services du délégué à la planification et comptes économiques de l'ONS.

trésorerie publique (liquidité du Trésor) est devenue plus significative que la liquidité bancaire au premier semestre 2005. A fin juin 2005, les dépôts du Trésor à la banque d'Algérie atteignent les deux tiers des liquidités du système financier (système bancaire et Trésor).

Les dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie (y compris au titre de la réserve obligatoire et les dépôts inhérents aux reprises de liquidité) sont passés de 673 milliards de dinars à fin 2004 à 671,5 milliards de dinars à fin juin 2005, correspondant au montant de fin mars 2005. De plus, l'excès de liquidité bancaire a enregistré un amenuisement significatif au premier semestre 2005 par rapport aux années 2003 et 2004, puisque le niveau des dépôts des banques auprès de la Banque d'Algérie (hors reprises de liquidité) ne dépasse que faiblement celui exigé pour la reconstitution des réserves obligatoires. En conséquence, les réserves libres des banques sont tombées à 55,3 milliards de dinars à fin juin 2005 contre 115,8 milliards de dinars à fin décembre 2004, soit une diminution de 60,5 milliards de dinars.

Ainsi, c'est toujours dans un contexte d'absence de tout recours des banques au refinancement auprès de la Banque d'Algérie depuis le début de l'année 2002 et pour assurer un contrôle efficace de la liquidité bancaire en contexte d'excès de liquidités sur le marché monétaire interbancaire, que la Banque d'Algérie a continué d'activer au cours du premier semestre 2005 le principal instrument indirect de politique monétaire dit reprises de liquidités (par appel d'offre) sur le marché monétaire.

Les reprises de liquidités par la Banque d'Algérie sur le marché monétaire ont enregistré deux augmentations successives en février et mars 2005 pour atteindre 450 milliards de dinars, alors que ces reprises étaient de 400 milliards de dinars à fin 2004 contre 250 milliards de dinars à fin décembre 2003. En termes de rémunération, la Banque d'Algérie a maintenu inchangé le taux de la reprise de liquidité à 0,75%, soit à son niveau de fin décembre 2004¹.

En outre, la Banque d'Algérie a maintenu inchangé au cours du premier semestre 2005 le taux de la réserve obligatoire (6,5%), en tant qu'instrument indirect de la

¹ Note de conjoncture de la Banque d'Algérie, Avril 2006.

politique monétaire. L'objectif de constitution de la réserve obligatoire s'est maintenu autour de 160 milliards de dinars, soit 6,5% des dépôts en dinars auprès des banques, pendant que le taux de rémunération a été abaissé de 1,75% à 1% en janvier 2005. Cette constitution de la réserve obligatoire constitue donc un effet de ponction additionnel sur l'excès de liquidités bancaires, à mesure que les reprises de liquidités par la Banque d'Algérie représentent le principal instrument de résorption de l'excès de liquidités sur le marché monétaire.

Le marché monétaire interbancaire a enregistré une progression de l'encours des opérations à terme au cours du premier semestre 2005, passant de 1,2 milliards de dinars à fin décembre 2004 à 52 milliards de dinars à fin juin 2005.

Il importe de souligner que la conduite de la politique monétaire par la Banque d'Algérie a permis de résorber l'essentiel, et parfois la totalité, de l'excès de liquidités bancaires sur le marché monétaire. Ce qui a bien contribué à la consolidation de la stabilité monétaire au premier semestre 2005.

Au cours du premier semestre 2005, l'évolution de la situation monétaire montre que l'agrégat masse monétaire (M2) a enregistré une croissance de seulement 6,7% contre un taux de 7,2% pour le même semestre de l'année passée. Il est utile de rappeler que l'année 2004 s'est caractérisée par un net recul du taux d'expansion monétaire à 11,4%, après un passage de 22,3% en 2001 à 17,3% en 2002 et à 15,6% en 2003.

La diminution du taux de croissance monétaire est donc très appréciable dans le contexte de pleine mise en œuvre du programme de soutien à la relance économique.

Il importe de souligner qu'après la bonne reprise des crédits à l'économie en 2004 où cet agrégat a enregistré un taux de croissance (11,2%) avoisinant celui de la masse monétaire (M2) (11,4%), le premier semestre 2005 s'est caractérisé par une croissance plus forte (12,1%) des crédits à l'économie.

Cette forte croissance des crédits à l'économie s'explique principalement par l'envolée des crédits au secteur privé (22%), alors que commence à apparaître le

phénomène de créances non performantes sur ce secteur. L'augmentation des crédits au secteur public n'est, pour sa part, que de 4,3% au premier semestre 2005.

La reprise des crédits à l'économie est ancrée sur des ressources stables accumulées par les banques, en tant qu'ancrage important au développement de l'intermédiation bancaire.

L'évolution de la structure des ressources des banques au premier semestre 2005 indique que les dépôts à vue ont augmenté à un rythme plus élevé (8,6%) que celui des dépôts à terme (3,4%). Cependant, la nature stable de ces ressources est bien confirmée, à en juger par l'importance accrue de l'épargne financière du secteur des hydrocarbures et des ménages.

En tant que composante de la masse monétaire M1, les dépôts auprès du Trésor ont fortement augmenté au premier semestre 2005, principalement sous l'effet des dépôts des établissements publics, passant de 37,9 milliards de dinars à fin 2004 à 143,3 milliards de dinars à fin juin 2005.

En tant que composante de la quasi-monnaie, les dépôts en devises (exprimés en dinars) ont reculé au premier semestre 2005, après une tendance haussière en 2004. Par contre, en tant que deuxième composante de la quasi-monnaie, les dépôts à terme en dinars ont enregistré une croissance au premier semestre 2005 alors qu'ils avaient fortement reculé au second semestre de l'année précédente.

Au total, la masse monétaire (M2) est évaluée à 3987,2 milliards de dinars à fin juin 2005 contre 3738 milliards de dinars à fin décembre 2004, alors que cet agrégat était passé de 3354,4 milliards de dinars à fin décembre 2003 à 3597,4 milliards de dinars à fin juin 2004. A fin juin 2005, la structure de la masse monétaire (M2) est la suivante :

- Monnaie fiduciaire (pièces et billets en circulation) pour 890,9 milliards de dinars, soit une relative stabilisation au premier semestre 2005;
- Dépôts à vue pour 1490,9 milliards de dinars contre 1286,2 milliards de dinars à fin décembre 2004;

- Quasi-monnaie (dépôts à terme en dinars et dépôts en devises) pour 1605,3 milliards de dinars contre 1577,5 milliards de dinars.

Au cours du premier semestre 2005, la croissance de la masse monétaire (M2) (6,7%) s'explique par l'expansion (10,24%) de la masse monétaire (M1) pendant que l'agrégat quasi-monnaie s'est accru de seulement 1,8%. Cela s'explique, principalement, par l'accumulation accrue d'épargnes financières par les entreprises du secteur des hydrocarbures, mais plus en dépôts à vue.

Conclusion :

Pour conclure ce chapitre il y a lieu de remarquer les performances en matière de stabilité monétaire qui peuvent être un déterminant dans la tenue de l'inflation des prix à la consommation. En moyenne annuelle, le taux d'inflation des prix à la consommation est passé à 3,1% en juin 2005 contre 4,7% en juin 2004. Le premier semestre 2005 se caractérise donc par une maîtrise de l'inflation, malgré l'important effet prix concernant le poste logement et charges ainsi que le poste transport et communication dans l'indice des prix.

Les performances en matière d'inflation des prix est bien en cohérence avec la diminution de l'inflation monétaire et témoigne de la réalisation de l'objectif de la politique monétaire qui est la maîtrise de l'inflation à environ 3%. Cela consolide la stabilité monétaire qui caractérise l'évolution macroéconomique de ces dernières années et ce, avec une croissance économique non inflationniste.

C'est dans ce contexte de stabilité monétaire que les ressources stables des banques connaissent un développement appréciable. Ainsi, les banques disposent d'une opportunité additionnelle pour une intermédiation bancaire efficiente.

En effet, l'augmentation des crédits à l'économie au premier semestre 2005 en contexte de consolidation de la stabilité monétaire est bien propice pour une amélioration soutenue des ratios d'intermédiation bancaire, notamment une bonne reprise des crédits à l'économie orientés vers l'investissement productif, les PME et l'habitat, d'autant plus que :

- Les pouvoirs publics ont déjà mis en place des dispositifs sectoriels (mécanismes de garantie et de soutien) d'accompagnement de financements bancaires à moyen et long terme des entreprises, en plus de l'importante impulsion à la croissance économique qu'apporte le plan quinquennal 2005-2009;
- Le Conseil de la Monnaie et du Crédit a édicté en 2004 un règlement fixant le ratio dit "Coefficient de fonds propres et de ressources permanentes" à 60%, afin de stimuler une transformation financière efficace au profit de la dynamisation des crédits à l'économie;
- La Banque d'Algérie complète la modernisation des Centrales (risques et impayés), pour une meilleure gestion des risques de crédits par les banques;
- Et enfin, la mise en place effective des systèmes de paiement avant fin 2005 constituera le principal volet de la modernisation des opérations bancaires. C'est un élément clé pour l'amélioration durable de l'intermédiation bancaire, ancrée sur la stabilité financière.

Dans la perspective de développement du marché financier, les banques doivent donc renforcer leur rôle dans la mobilisation de l'épargne financière et dans l'allocation efficiente des ressources vers des emplois productifs, car les acquis en matière de stabilité financière doivent être au profit d'une croissance économique soutenue.

Chapitre 2

Les implications de la production des biens publics et collectifs

	Page
<u>Chapitre 2</u>	
Les implications de la production des biens publics et collectifs	55
Introduction	57
2.1. La mise en place du système productif	58
2.1.1. Les nationalisations	58
2.2. Le mode d'industrialisation et la politique d'investissements productifs	62
2.2.1. La répartition des investissements industriels planifiés	64
2.3. Les difficultés pour la mise en œuvre de l'optimisation	75
2.3.1. Présentation du principe d'optimisation	75
2.3.2. Représentation de l'optimisation	76
2.4. Les réformes structurelles : Du système de gestion économique et social de type dirigé au système à orientation libérale	78
2.4.1. La mise en place des plans d'ajustement structurel	80
2.4.1.1. La période (1988-1994)	80
2.4.1.2. La relance économique (1995-2000)	83
2.4.1.3. La relance économique (2000-2004)	84
2.5. Essai d'analyse du développement économique à travers l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques (1986-2004)	86
2.5.1. Evolution des principaux indicateurs macroéconomique de niveau de vie en (%)	86
2.5.2. Ventilation sectorielle du PIB pour l'année 2003	87
Conclusion	91

Chapitre 2

Les implications de la production des biens publics et collectifs

Introduction :

L'analyse faite par les économistes¹, à partir de la théorie de l'échange volontaire, qui repose sur une conception selon laquelle l'activité de l'Etat répond à des demandes des individus pour des biens et services qui ne peuvent pas être obtenus par l'activité privée, suppose que l'objectif économique central d'un Etat est de permettre l'allocation socialement souhaitable des ressources.

Ainsi, l'Etat fournit un niveau important d'infrastructures publiques, d'éducation et de formation, il garantit la stabilité politique et la protection des droits de propriété. Les biens collectifs et publics sont essentiels au développement économique, cela explique le choix du titre de ce chapitre qui traite dans sa première section la mise en place du système productif à partir des nationalisations des anciennes entreprises étrangères des différents secteurs, et des mouvements d'investissements massifs. La deuxième section traite du mode d'industrialisation et de la politique des investissements productifs. La troisième section a trait aux difficultés rencontrées pour la mise en œuvre de l'optimisation dans une économie en voie de développement. La quatrième section est consacrée aux réformes structurelles à travers la mise en place des plans d'ajustement structurel. Enfin, la cinquième section est consacrée à l'analyse du développement économique à travers l'évolution des principaux indicateurs macro-économiques de 1986 à 2004.

¹ P. KRUGMAN, la mondialisation n'est pas coupable, éd. La Découverte, Paris, 1998.

2-1. La mise en place du système productif

2.2.1. Les Nationalisations

C'est l'orientation des investissements et l'étude des choix des secteurs à privilégier à chaque étape du développement qui ont donné une certaine cohérence, et une mise en pratique de la stratégie d'industrialisation, dont les fondements théoriques, politiques et idéologiques ont été analysés au niveau du premier chapitre, et dont découle la mise en place du système productif.

Le processus d'industrialisation en cours de développement depuis 1966, présenté comme la garantie d'un développement économique national indépendant, est la traduction concrète de cette stratégie.

En tant que processus économique, il apparaît comme un processus au niveau duquel l'accent est mis, sur le développement des forces productives nationales, qui se caractérisent par leur faible niveau de développement de départ et par leur "état structurel de désarticulation"¹.

Ce processus de développement des forces productives est soumis à un double rapport de force :

- Un rapport de force qui met aux prises l'Algérie, d'un côté et le capital international de l'autre.

C'est vis-à-vis de ce rapport de force international qu'est posée l'hypothèse de la tentative de subordination par l'Algérie, des données (financières, technologiques...) du processus d'internationalisation du capital et de la production.

- Un rapport de force national entre les différentes forces sociales et politiques algériennes dont dépendent les objectifs stratégiques.

¹ M. E. BENISSAD. Économie du développement de l'Algérie. Sous-développement et socialisme. Alger (OPU. 103) et Economica. Paris 1982.

Pour cela et pour mettre en œuvre cette politique, il fallait conquérir les instruments du pouvoir économique (pouvoir de décision des investissements, de la manière de le faire, le choix des secteurs d'investissements, etc...) et en maîtriser les instruments.

C'est ce que les dirigeants algériens entreprirent avec l'amorce du processus de nationalisation des moyens de production, de financement et d'échange.

Le tableau des nationalisations après 1965 donne une idée de l'ampleur du phénomène et de la volonté du pouvoir de contrôler le système économique :

1. Le premier aspect, fut la récupération des terres et des entreprises coloniales, et la création du secteur autogéré;
2. La nationalisation des intérêts économiques et la création de sociétés nationales, furent couronnées le 24 février 1971, par le contrôle des hydrocarbures et l'exploitation exclusive du gaz naturel. Ces nationalisations ont permis à l'Etat de maîtriser les ressources financières, de disposer de moyens de pression dans la négociation avec le capital international et de déterminer le rythme et l'orientation de la croissance économique;
3. L'organisation du système monétaire et financier étant le troisième volet de la prise en charge et du contrôle de l'économie.

Les nationalisations après 1965

- 08 mai 1966 : Nationalisations des entreprises minières.
- 31 mai 1966 : Institution d'un monopole d'Etat sur les opérations d'assurances.
- 14 juin 1966 : Création de la Banque Nationale d'Algérie (B.N.A.).
- Décembre 1966 : Création du Crédit Populaire d'Algérie (C.P.A.).
- Octobre 1967 : Création de la Banque Extérieure d'Algérie (B.E.A.).
- Août 1967 : Nationalisation du réseau de distribution d'ESSO et de MOBIL.
- 13 mai 1968 : Nationalisation du marché algérien de produits pétroliers (14 compagnies de distribution).
- 20 mai 1968 : Nationalisation de 22 sociétés dans les secteurs des matériaux de construction, les engrais, la métallurgie, etc... (Rhône-Poulenc, Forges de Basse-Indre).
- Avril-juin 1968 : Nationalisation d'une cinquantaine de sociétés de cimenterie, peinture, huileries, métallurgie, dont Riplin, Lafarge, Lesieur,...).
- Mai-août 1968 : Une série de nationalisations donne à la SONATRACH le monopole de la commercialisation des produits pétroliers et le contrôle de l'ensemble du secteur pétrochimique.
- Juin 1970 : Nouvelles nationalisations dans les hydrocarbures (Shell-Algérie et Philips Pétroléum).
- 24 février 1971 : Nationalisation de tous les gisements de gaz naturel, de tous les oléoducs et gazoducs. Contrôle à 51% des sociétés pétrolières françaises ELF et CFP
- 15 nov. 1974 : Fin du processus de nationalisation.

LES SOCIETES NATIONALES ALGERIENNES

SONATRACH	Société Nationale des Hydrocarbures
S.N.S.	Société Nationale de Sidérurgie
S.N. SEMPAC	Société Nationale des Semouleries, de Fabriques Alimentaires et de Couscous
E.M.A.	Société Nationale des Eaux Minérales
SONITEX	Société Nationale des Industries Textiles
S.I.A.C.	Société Nationale des Industries algériennes de la Chaussure
S.N.C.G.	Société Nationale des Corps Gras
SO.AL.CO.	Société Nationale des Conserves Algériennes
SOGEDIS	Société de Gestion et de Développement des Industries du Sucre
SONAREM	Société Nationale de Recherches et d'Exploitation Minière
V.A.N.	Société Nationale des Industries du Verre
T.A.L.	Société Nationale des Tanneries Algériennes
ENAREC	Société Nationale des Entreprises de Récupération
S.N.T.A.	Société Nationale des Tabacs et Allumettes
SN-METAL	Société Nationale de Construction Métallique
SONELEC	Société Nationale de Construction Electrique
S.N.I.C.	Société Nationale des Industries Chimiques
SONACOME	Société Nationale des Constructions Mécaniques
S.O.N.A.C.	Société Nationale de Confection
SONELGAZ	Société Nationale d'Electricité et de Gaz d'Algérie
S.N.E.R.I.	Société Nationale d'Etudes et de Réalisations Industrielles
S.O.N.I.C.	Société Nationale de l'industrie de la Cellulose
S.N.M.C.	Société Nationale des Matériaux de Construction
S.N.L.	Société Nationale des Lièges
S.N.E.D.	Société Nationale d'Edition et de diffusion
S.N.I.B.	Société Nationale des Industries du Bois
S.N.T.R.	Société Nationale des Transports
S.N.C.F.A.	Société Nationale des Chemins de Fer Algériens
C.N.A.N.	Compagnie Nationale Algérienne de Navigation
SONIPEC	Société Nationale des Industries des Peaux et des Cuirs
SOGEDIA	Société Nationale de Gestion et de Développement des Industries Alimentaires

Dès les années 1962-1964, des mesures ont été prises dans le domaine monétaire et financier : création d'un institut national d'émission, d'une banque centrale, du trésor et d'un tarif douanier protectionniste, ce qui a permis à l'Etat d'aspirer à une autonomie relative vis à vis du capital international et du "capital privé national".

Mais ce n'est qu'à partir de 1966 que l'Etat commence à exercer un contrôle national, puisque c'est juste après le lancement du (1^{er} plan triennal 1967-1969) que va s'opérer la nationalisation complète du secteur bancaire et la mise en place d'un système monétaire et financier.

Ainsi le secteur public est placé au cœur du dispositif industriel; sa mission consiste à réaliser les grands équilibres sectoriels, permettre de nombreuses créations d'emplois et garantir de meilleures conditions pour les échanges extérieurs. La mise en place des dispositifs juridiques et économiques pour fixer les rapports privé/public vise à mieux maîtriser l'orientation de l'effort d'investissement, à contrôler le commerce extérieur, le système bancaire et financier et à guider les efforts de maîtrise technologique, de formation et de politique sociale.

2.2. Le mode d'industrialisation et la politique d'investissements productifs

Une politique industrielle commence à se mettre en place à partir de 1967; les dirigeants politiques renforcent la socialisation de l'économie et optent pour une stratégie volontariste de croissance industrielle reposant sur les industries lourdes et en particulier les hydrocarbures.

Après la phase des nationalisations, le gouvernement met en œuvre la stratégie dite des "industries-industrialisantes". Pour les planificateurs, l'étroitesse du marché intérieur et l'insuffisance de la demande ne permettaient pas une expansion rapide basée sur la stratégie de substitution des importations.

Par ailleurs, une croissance extravertie, fondée sur l'exportation de produits agricoles et de main d'œuvre, est rejetée parce qu'elle est considérée comme une menace pour l'indépendance nationale.

L'alternative semble donc le développement des industries lourdes (énergie et sidérurgie) qui entraînera la croissance de l'économie dans son ensemble. Ce choix est favorisé, dans un contexte de forte demande mondiale pour les hydrocarbures d'une part, et par les ressources tirées du pétrole et du gaz qui assurent à leur tour le financement des coûts pour la mise en place du système productif d'autre part, et enfin par le fait que certains secteurs clés, telle que la sidérurgie, disposent d'une énergie bon marché.

Cette orientation présente quelques inconvénients, dans la mesure où elle crée peu d'emplois et accentue la dépendance extérieure (importations de technologies, caractère mono-exportateur de l'économie).

Pour les dirigeants c'est un sacrifice indispensable à court terme. A long terme, on s'attend à ce que les industries lourdes favorisent le développement d'industries légères qui créeront les emplois nécessaires pour absorber les surplus d'une population rurale en forte expansion et qui satisferont la demande de biens de consommation.

Ainsi, en lançant les plans de développement (plan triennal 1967-1969, premier plan quadriennal 1970-1973 et deuxième plan quadriennal 1974-1977); l'Etat algérien a favorisé une politique d'investissements planifiés massifs, le secteur industriel bénéficie entre 1967 et 1983 de 383,3 milliards de dinars sur une enveloppe globale consacrée à l'investissement public de 793 milliards de dinars, soit 50% des crédits d'investissements¹. La part réservée à l'industrie dans le total des investissements s'élève à 55,3% pour le triennal, 55% pour le premier quadriennal et 59% pour le deuxième quadriennal. L'Etat accorde la priorité à la formation brute de capital fixe (c'est à dire l'investissement productif des entreprises : machines, bâtiments et équipements collectifs), comme nous le verrons à travers les tableaux suivants, au détriment de la consommation, comme le montre l'évolution du taux d'investissement :

¹ Abdelmajid Bouzidi, "Bilan des politiques industrielles en Algérie", les symposiums du CENEAP, séminaire du 29 au 31 octobre 1988, Alger p.241.

Formation brute en capital fixe (privé/public)
et production intérieure brute¹
en milliards de D.A. courants

	1 <u>F.B.C.F</u>	2 <u>P.I.B</u>	3 <u>en%</u> <u>(1/2)</u>
1967	3,4	14,6	23,3
1970	8,2	21,2	38,67
1973	12,4	30,5	40,7
1976	30,8	60,7	50,1
1979	48,9	109,5	44,7
1982	73,0	177,5	41,1

Les moyens mobilisés par l'Etat pour industrialiser le pays sont impressionnants. Il y a lieu de remarquer que de 1967 à 1976 le volume de la F.B.C.F. a été multiplié par dix, il est passé de 3,4 en 1967 à 30,8 en 1976 dans le même cadre le taux d'investissement est passé de 23,3% du PIB en 1967 à 50,1% en 1976, taux inégalé dans les pays en développement.

2.2.1. La répartition des investissements industriels planifiés

La place primordiale qu'occupe l'industrie dans l'économie algérienne peut être mesurée par la part de l'investissement industriel dans l'investissement public total et par le niveau de sa contribution à la valeur ajoutée totale. En outre, la répartition est différente selon les branches de l'industrie ce sont les hydrocarbures qui reçoivent la priorité, suivis par la sidérurgie, les industries mécaniques et électriques, les matériaux de construction et la chimie (voir les tableaux : "investissement total et investissements dans l'industrie : "1963-1974-1977", "répartition par branches des investissements industriels : "1970-1973" et "1974-1977".

Cette répartition des investissements industriels planifiés correspond à l'esprit de la stratégie d'industrialisation : les hydrocarbures comme source de financement et la concentration des investissements dans les industries de base.

Investissement total

¹Sources : M.P.A.T - D.S.C.N., in Christian Palloix, Modes de socialisation et sociétés de classes, doc. ronéo, Mai 1985, CRMSI/Paris et Univ. de Picardie, Amiens, P 172).

et investissement dans l'industrie

(10⁶ D.A. courants)¹

	Total	dont industrie y compris hydrocarbures	Industrie (%)
1963	645	151	23,4
1964	1001	131	13,0
1965	830	156	18,7
1966	1452	370	25,4
1967	1496	578	38,0
1968	2668	1311	49,0
1969	6129	3594	58,0
1970/73	27740	12400	45,0
1974/77	110217	48000	43,5

Ainsi grâce à sa rente hydrocarbures, l'Etat a initié une importante formation de capital fixe inégalée ailleurs sur la période 1967-1986.

Ces investissements ont permis l'édification d'un tissu industriel appréciable même si son développement et son fonctionnement ont posé d'énormes problèmes du fait de ses faibles performances et de sa dépendance de la rente hydrocarbures.

¹ (Sources : 1963-1973 : R Judet, le Processus d'industrialisation en Algérie, document ronés, IREP, Grenoble 1973 R 5; 1974-1977 : investissements prévus, 2^{ème} plan quadriennal, rapport général, p. 89).

Evolution du taux d'investissement (FBCF/PIB)¹

1970	1972	1974	1976	1978	1980	1982	1984
38.67	37.00	37.26	51.40	54.80	38.12	39.40	39.30

Le taux d'investissement, rapport entre la FBCF et le PIB, permet de mesurer l'effort d'investissement consenti.

Il traduit un arbitrage entre l'investissement et la consommation au plan macro et micro économique et dépend du niveau des revenus en devises que procurent les hydrocarbures, du surplus des autres secteurs et des possibilités de financement par le crédit et la création monétaire.

- Les données sur le taux d'investissement nous permettent de distinguer trois périodes qui marquent le cycle de l'investissement.

- La première période 1970-1974 avec un taux moyen d'investissements de 38,39%.
- La seconde période qui va de 1975 à 1978, connaît le plus fort taux d'investissements, puisque le taux moyen est de 52,32% et est compris entre 48,95% minima et 54,80% maxima; cela s'explique bien sûr par la hausse du prix des hydrocarbures sur le marché international en 1973 et permet à l'Algérie d'accumuler d'importantes ressources en devises.
- La troisième période (1979-1986) voit le taux d'investissement revenir à des niveaux analogues à ceux de la première période puisque le taux d'investissement moyen baisse pour revenir à 39,37%.

Le plus faible taux sur la période est celui de 1981 avec 37,20% et le plus élevé celui de 1979 avec 44,50%.

- Ces trois périodes se continuent d'une quatrième période à partir de 1986 qui marque l'échec d'un régime d'accumulation extensif fondé sur la rente des hydrocarbures.

En effet suite à l'effondrement du prix du pétrole sur le marché international, le processus d'accumulation se ralentit faute de ressources, et on assiste à une réorientation du mode de gouvernance des entreprises et de l'économie nationale.

¹ Valeurs calculées à partir des comptes nationaux (données ONS).

La contrainte réelle à l'investissement est celle représentée par les capacités d'absorption de l'économie algérienne, d'autant plus que la décision d'investissement relève de critères macroéconomiques.

Le coût d'acquisition et de montage du capital fixe n'est pas maîtrisé, et ne peut de ce fait être mis en avant dans la décision d'investir.

Le constat de gaspillage des ressources ressort du bilan décennal (1967-1978)¹ mené par le Ministère de la planification de l'époque - ce bilan fait le constat d'un énorme gaspillage des ressources du fait des surcoûts des investissements et de la sous-utilisation des capacités de production installées.

Ainsi nous allons assister à une première réorientation du processus d'accumulation vers les investissements de rationalisation pour mieux utiliser les capacités de production.

Cette réorientation des investissements est aussi sectorielle, et vise à corriger les déséquilibres au profit des secteurs de l'hydraulique, de l'agriculture et de l'habitat.

¹ Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire. M.P.A.T. Bilan (1967-1978).

Répartition par branches des investissements industriels planifiés
(en millions de DA)¹

Branches	Total 1970/73	%	Total 1974/77	%
Hydrocarbures	4.573	36,0	19.500	40,0
Mines	700	4,0	1.100	2,2
Electricité	735	6,0	1.525	4,0
Sidérurgie et 1 ^{ère} transformation	1.900	15,0	5.865	12,4
Mécaniques électriques	1.275	11,0	6.238	12,9
Chimie	512	4,0	4.000	8,0
Alimentaires	470	3,0	1.470	3,0
Textiles	515	5,0	1.420	2,7
Cuir	60	-	170	0,3
Matériaux de construction	940	8,0	4.100	6,3
Diverses	580	5,0	1.660	3,4
Artisanat	140	1,0	910	1,8
Total	12.400	100%	48.000	100%

La stratégie algérienne de développement a accordé un rôle majeur aux hydrocarbures en tant que source principale de financement de l'industrialisation. En outre, on a privilégié la transformation sur place de ces ressources minières et pétrolières car elles constituaient des matières et une énergie bon marché pour la sidérurgie et la pétrochimie et elles pouvaient réaliser d'autres productions dérivées du pétrole et du gaz. Le caractère industrialisant des hydrocarbures devait donc contribuer à la réalisation d'un système productif complexe, cohérent et intégré.

Toutefois il y a lieu de remarquer que l'essentiel de la production d'hydrocarbures est exporté comme l'indique le rapport des deux plans quadriennaux à travers le bilan de la décennie (1967-1978).

¹ Rapport général du Premier plan quadriennal 1970-73, p.47; Rapport général du Deuxième plan quadriennal 1974-77, p.103.

**Production, consommation intérieure
et exportation d'hydrocarbure entre
1967 et 1979¹**

	Pétrole (milliers de T.)				Gaz (Millions de thermies)			
	1967	%	1979	%	1967	%	1979	%
Production nette	39	100,00	57	100,00	19.985	100,00	208.813	100,00
Consommation intérieure	2	5,13	7,4	13,00	12.117	60,63	92.442	44,27
Exportation	36.3	93,07	49	86,00	-	-	115.824	55,46
Variation de stock	0.7	1,80	0,6	1,00	7.868	39,37	547	2,60

Aussi, la monopolisation des investissements en capitaux fixes par ce secteur (16 milliards de dinars, en 1978, sur un total de 31 milliards d'investissements industriels), témoigne de la difficulté à assurer une valorisation internationale des ressources pétrolières et gazières compatible avec l'édification d'un système industriel doté d'une cohérence interne et d'un équilibre sectoriel.

Même s'il assure près de 90% des recettes en devises, le secteur des hydrocarbures absorbe environ 30% des investissements, comme l'indiquent les tableaux suivants :

**Investissement du secteur des hydrocarbures
entre 1967 et 1978²**

	Investissement	% de la F.B.C.F
Triennal 1967-69	2.521	27,5%
Quadriennal 1970-73	9.776	26,9%
Quadriennal 1974-77	35.999	29,7%
1978	14.705	27,0%
Total 1967-78	63.001	28,7%

¹ Sources : M.P.A.T. (Ministère de la Planification et de l'Aménagement du territoire), bilan 1967-78, p. 68.

² M.P.A.T - Bilan 1967/78 p. 10

La part des hydrocarbures

(en millions de DA)¹

	1970	1973	1975	1978	1980
- Recettes liées aux exportations tous produits	4.980	8.269	18.563	25.037	52.418
- Recettes liées aux hydrocarbures	3.456	6.996	17.273	24.082	51.379
- Pourcentage des exportations d'hydrocarbures	69,3	84,6	93,0	96,1	98,0

De même l'examen de quelques indicateurs économiques significatifs tels (la valeur ajoutée, l'emploi, les prix à la production, le taux d'accumulation, le commerce extérieur et la productivité), permet de mettre en évidence les tendances structurelles de l'industrie algérienne.

L'analyse de l'avant-projet relatif à "la stratégie et politiques de relance et de développement industriels"², distingue trois phases de développement de l'industrie : 1966/1986, 1987/1998 et 1999/2005. Chaque période a ses propres caractéristiques qui traduisent les évolutions structurelles de la période considérée, comme on peut le remarquer au niveau du tableau suivant :

¹ DSCN (Direction des Statistiques et Cpta. Nationale, Ministère du plan)

² Avant-projet sur la "stratégie et les politiques de relance et de développement industriels" établi par le Ministère des participations et de la promotion des investissements.

	1963/1986	1987/1999	2000/2005
V.A industrielle / La PIB (%)	14,5	12,6	7,3
V.A industrielle / Le PIB* (%)	12,6	10,8	6,6
V.A industrielle publique / V.A industrielle totale (%)	74,1	77,6	65,1
Variation de la production industrielle publique en volume (%)	11,2	-2,7	00
Emploi industriel / Emploi total (%)	12,2	10,3	7,4
Importations de produits industriels / Total des importations (%)	90,2	86,9	89,0
Exportations de produits industriels / Total des exportations (%)	7,8	4,3	3,0
Productivité industrielle du travail (millions de DA de 1977)	28,2	29,9	26,0
Taux d'accumulation moyen (%)	31,2	26,1	23,0
Variation (%) moyenne des prix à la production industrielle publique	-	23,8	3,5
Variation (%) moyenne des prix à la production industrielle privée	-	15,7	0,8

Il est aisé de remarquer, que le développement historique nous montre, que toute stratégie industrielle ne peut atteindre les objectifs souhaités, que si le système dans lequel elle s'inscrit est préparé pour la recevoir et lui permettre de se réaliser. Sur le plan doctrinal la période 1963-1986 est marquée par une adhésion à la stratégie de développement indépendant, qui faisait de l'industrie de production des moyens de production, le moyen d'assurer l'indépendance de la nation, sur le plan économique, politique et militaire.

Le choix du modèle s'inscrivait dans un contexte historique de libération nationale et de remise en cause de l'ordre économique international.

Il impliquait la concentration du pouvoir entre les mains du parti unique dont l'Etat était l'instrument sur le plan économique.

* Le PIB est une notion plus extensive que la PIB. Il englobe la PIB (richesse de la sphère réelle) majorée par les valeurs ajoutées des Administrations publiques, des Institutions financières (Banques et Entreprises d'assurance), des affaires immobilières (services loyers) et des services domestiques.
 Avant projet, stratégie et politique de relance et de développement industriels (Ministère des participations et de la promotion des investissements).

Du fait de la nature de l'industrialisation prônée, le modèle impliquait une forte mobilisation entre les mains de l'Etat, de toutes les ressources disponibles de la nation dans l'ensemble des secteurs, les ressources étaient utilisées dans le cadre d'un plan centralisé, la réalisation et la gestion des projets industriels étaient confiées à des entreprises non seulement publiques mais Etatiques, et les relations commerciales (et financières) étaient totalement maîtrisées par des organismes d'Etat qui exerçaient un monopole total.

On peut remarquer aussi que durant cette période (1963-1986) les principaux indicateurs du secteur industriel ont affiché des performances remarquables :

- Le taux de croissance annuel moyen de la production industrielle publique (en termes réels) sur la période a été de 11,2%.
- La part de l'emploi industriel a été en moyenne de 12,2% de l'emploi global (cette part est proche de la structure de la valeur ajoutée industrielle dans la P.I.B).
- Le volume d'investissement reste l'élément le plus important durant cette période (le taux d'investissement est de 28,3% durant le premier quadriennal, et de 40,4% pour le second -En dehors de ces moyennes, il atteint des pics de 42,6% en 1977 et de 47,8% en 1978, année au cours de laquelle le taux d'investissement en Algérie a été le plus élevé dans le monde).

Cependant il faut souligner que cette mobilisation exceptionnelle ne se traduisait pas par des taux de croissance suffisants, à la mesure de cette consommation élevée de capital fixe, cela témoigne d'un système productif en voie de constitution très contraint par les importations (importations de produits industriels qui ont représenté en moyenne 90,2% des importations globales; d'ailleurs ces importations enregistreront une augmentation en volume de 35,3% sur la période 1970/1973).

A l'inverse, les exportations sont stagnantes avec un rythme de croissance de 1,1% durant les deux plans quadriennaux, ce n'est qu'à partir de 1980 que l'on observe une importante hausse des exportations dûe principalement aux exportations de gaz naturel liquéfié (GNL) et de produits raffinés.

Ces indicateurs montrent que les pouvoirs publics misaient sur l'amélioration des recettes pétrolières pour financer d'ambitieux programmes d'investissement (bien que le prix du baril soit une donnée exogène, et que les recettes pétrolières soient l'unique source de devises).

2.3. Les difficultés pour la mise en œuvre de l'optimisation

D'un point de vue théorique¹ les difficultés dans la mise en œuvre de l'optimisation tiennent à :

- Des difficultés pour identifier la fonction de préférence étatique,
- La représentation de la fonction de bien-être social, et
- L'existence de seuils et de délais.

Si nous retenons la détermination de la fonction de préférence étatique, et si nous essayons de l'identifier deux questions se posent à priori :

- a) Quels sont les objectifs des agents prenant les décisions de politique économique, et quelle est la combinaison qui permet de les associer?
- b) Que font les responsables de la politique-économique lorsque l'optimisation conduit à un choix difficile à appliquer?

Si ces préférences sont associées dans une combinaison, il faut aussi distinguer :

- La préférence des gouvernants (préférence étatique : La majorité);
- La préférence de la collectivité (totalité de la population).

Bien sûr en fonction des institutions et des traditions démocratiques dans le pays, on peut observer une forte divergence entre l'une et l'autre.

Pour connaître les objectifs des agents prenant les décisions de politique économique, il faut avoir accès aux informations concernant les objectifs effectivement sélectionnés.

¹ Voir à ce titre X. Greffe, Economie des politiques publiques, Paris, Dalloz, 1994 et J.Y Capul (sous la direction de), "les politiques économiques", les cahiers français n° 284, Paris, la documentation française, 1998.

Cela implique de pouvoir distinguer les objectifs affirmés et les objectifs réels des hommes politiques.

Pour les représentations de la fonction de bien-être social, celui-ci peut faire l'objet de différentes représentations, correspondant à différentes approches dans la prise en compte des intérêts des différents individus ou groupes sociaux.

En d'autres termes il est nécessaire de distinguer agrégation des préférences des individus et préférence de la collectivité (utilité collective ou sociale).

Donc pour maximiser son bien-être, une collectivité cherche à optimiser ses ressources productives et pour cela, elle détermine un objectif d'efficacité économique qui suppose à la fois l'adaptation optimale de l'offre de biens et services à la demande (efficacité allocative) et la production optimale de ces biens et services à l'aide des ressources réelles fournies (efficacité productive).

L'Etat doit donc veiller à allouer efficacement ses propres ressources et même à démontrer l'intérêt économique de son action pour l'ensemble de la nation.

En Algérie cela s'est traduit par les résultats réalisés dans l'hydraulique à travers la construction des barrages, dans le B.T.P à travers les projets et réalisations de certaines parties de l'autoroute reliant l'Est à l'Ouest, ainsi que les constructions de logements sociaux.

Enfin pour l'existence de seuils et de délais, et les implications de l'existence de délais, l'efficacité d'une politique économique n'est qu'exceptionnellement instantanée. Outre les délais internes qui sont nécessaires à la reconnaissance d'un problème et la définition d'une politique, il existe des délais externes correspondant à la période de temps nécessaire pour que la modification d'un instrument puisse avoir des effets. Lorsque la politique économique met en œuvre des variables intermédiaires, on doit également tenir compte des délais intermédiaires. Ils correspondent au temps nécessaire entre la modification d'un instrument et l'effet sur la variable intermédiaire.

Si par exemple le gouvernement décide de réduire la demande intérieure suite à une surchauffe inflationniste, il devra tenir compte des délais internes pour prendre conscience du problème et de la nécessité d'une intervention. Une fois cela réalisé, il devra définir une

politique, c'est à dire sélectionner les instruments adaptés, en tenant compte des contraintes politiques et sociales.

Ainsi, il nous semble logique qu'avant de répondre à la question de savoir quelles sont les difficultés pratiques rencontrées lors de l'optimisation, il y a lieu de présenter brièvement le principe d'optimisation.

2.3.1. Présentation du principe d'optimisation

D'une façon générale les responsables de la politique économique cherchent à optimiser une fonction d'utilité sociale¹.

Lorsque le nombre d'objectifs est le même que celui des instruments (" n " objectifs et " n " instruments); les responsables de la politique économique ont le choix entre les options suivantes :

- Se fixer un objectif de moins que d'instrument (" n " instruments et " $n-1$ " objectifs) et donc renoncer à un objectif (ce qui implique d'accepter n'importe quelle valeur);
- Effectuer un arbitrage, c'est à dire réaliser une optimisation. Cela implique d'identifier l'ensemble des possibilités en tenant compte des préférences des agents, et de choisir la solution optimale. Elle correspond à la situation dans laquelle l'utilité sociale est maximisée.

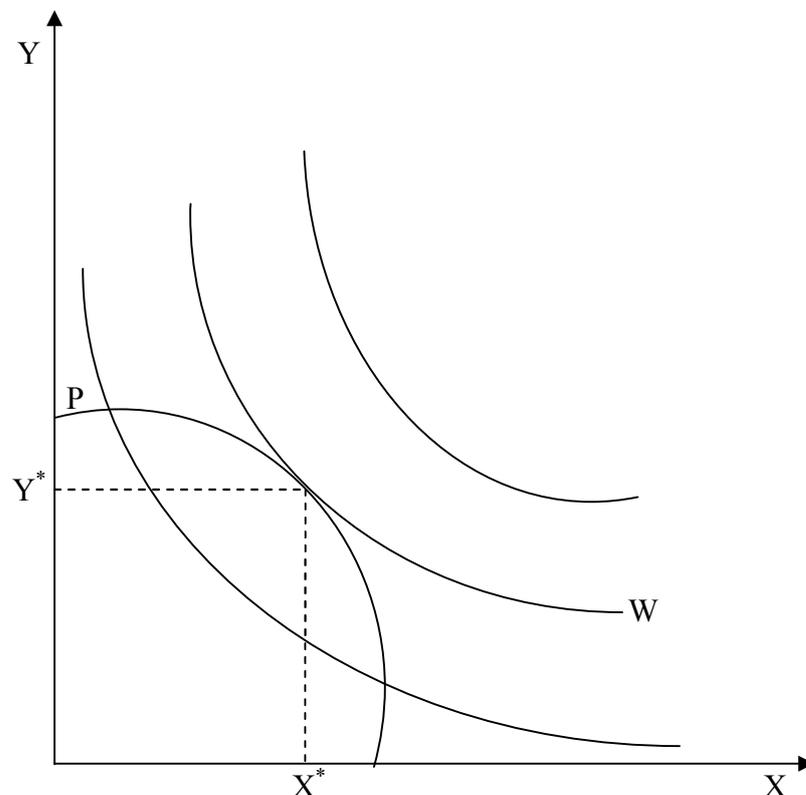
¹ X. Greffe, politique économique, programmes, instruments, perspectives. Paris, Economica, 1991.

2.3. 2 Représentation de l'optimisation

On se limite à une situation simple où l'on a deux objectifs et deux instruments. Désignons par X et Y les deux variables objectifs (et les valeurs optimales par X^* et Y^*). L'ensemble des possibilités correspond à la courbe (P) (fonction de préférence étatique) et W désigne les courbes d'indifférence correspondant à la fonction de bien-être social.

L'optimisation est atteinte pour le couple de valeur de x et y pour lequel la courbe (P) est tangente à la courbe de bien-être social la plus élevée possible (c'est le couple (X^*, Y^*)).

Graph. Le comportement d'optimisation en fonction de la préférence étatique (P) et de la fonction de bien-être social (W).



L'ensemble des possibilités correspond à la courbe P (fonction de préférence étatique) et W désigne les courbes d'indifférence correspondant à la fonction de bien-être social. L'optimisation est atteinte pour le couple de valeur de x et y pour lequel la courbe P est tangente à la courbe de bien-être social la plus élevée possible (c'est le couple (X^*, Y^*)).

Si l'on considère la fonction de bien-être social comme une simple agrégation des préférences individuelles, cela correspond à la fonction de BENTHAM où le bien-être collectif est égal à la somme des bien-être des individus composant cette société.

On a alors:

$$W = \sum_{i=1}^n U_i \quad (U_i \text{ représente l'utilité de chaque individu } i; n \text{ est le nombre d'individus)}$$

Il peut y avoir aussi des approches alternatives, et si l'on considère une de ces approches par exemple où la fonction de BENTHAM correspond à un cas particulier dans lequel le bien-être collectif est la somme pondérée des bien-être individuels.

Il s'agit de la fonction de bien-être social traditionnelle :

$$W = \sum_{i=1}^n a_i U_i \quad (\text{avec } a=1 \text{ dans le cas de la fonction de BENTHAM})$$

Dans ce cas, le bien-être social est un concept économique clairement distinct de la somme des bien-être, ce qui contraint les responsables de la politique économique à réaliser des arbitrages délicats entre individus ou groupes sociaux dont les intérêts peuvent diverger.

Aussi, il peut arriver que l'optimum ne soit pas réalisable, ou encore que ses implications en terme d'application conduisent à y renoncer. Les responsables de la politique économique s'efforceront alors d'atteindre un optimum inférieur, désigné comme optimum de second rang, qui est lui réalisable.

On peut citer comme exemple la décision de nationaliser l'ensemble d'un secteur d'activité pour lequel le maintien de la concurrence est en pratique difficile à faire respecter. Ou encore, de privilégier dans le système fiscal, les impôts indirects à la place de l'impôt direct sur le revenu ou sur le capital. Le premier type d'imposition modifie l'ensemble des prix relatifs, alors que le second introduit moins de distorsions sur les marchés puisqu'il ne modifie que le prix du travail par rapport au loisir.

Les difficultés de l'optimisation concernent notamment la connaissance de la fonction de préférence étatique et la fonction de bien-être social.

2.4. Les réformes structurelles : du système de gestion économique et social de type dirigé au système à orientation libérale

C'est l'évolution du contexte macroéconomique et social qui nous permettra d'analyser les difficultés de l'optimisation et d'apporter une réponse à notre interrogation.

L'endettement, la chute des prix des hydrocarbures et la pression des institutions financières internationales sur le secteur public ont dévoilé la fragilité de l'économie, et ont permis à l'idéologie libérale économique de se mettre en valeur. Celle-ci s'oppose ouvertement au développement étatiste, et met en avant les nouvelles exigences économiques à travers la compétitivité.

Ainsi, la crise provoquée par la chute des prix des hydrocarbures en 1986 (lorsque le prix du baril de pétrole est passé de 27,7 dollars en 1985 à 16,5 dollars et avoisinant parfois 10 dollars en 1986), cette crise s'est accentuée par la baisse du dollar de près de la moitié de sa valeur (avec comme première conséquence la diminution du pouvoir d'achat), si on ajoute à cela la politique de désendettement externe (engagée entre 1980-1985), qui s'est traduite par la réduction du rythme des investissements et donc par des importations très comprimées comme on peut le voir dans le tableau suivant :

Évolution de la structure des importations¹

Importations (en %)	1980	1985	1988	1990	1993
- Produits alimentaires	21,2	19,7	24	22	23
- Biens de consommation	8,5	9,5	12	12	13
- Biens intermédiaires	35,2	33,3	37	34	36
- Biens d'équipement	29,6	35,8	27	32	26
- Valeur totale (en milliards de dollars)	12,5	9,84	7,35	9,53	8,5

Le recours et la nécessité de financer les importations des biens de consommation et des biens intermédiaires entraînent une augmentation de la dette² qui passe de 16,5 à 28,4 milliards de dollars entre 1985 et 1990, soit une hausse de plus de 70%. Malgré les limites de sa capacité de remboursement entre 1985 et 1993, l'Algérie continue à honorer le service de la dette dans les difficultés.

Toutefois durant la même période on essaie de mettre en œuvre des réformes d'ordre structurel qui visent l'abandon du système de gestion économique et social de type dirigé au profit d'un système à orientation libérale.

¹ **Source** : A. TAÏBOUNI, "Réformes économiques et ajustement structurel en Algérie", in Alternatives Sud, Vol II (1995) p.96.

² Les programmes anti-pénurie (PAP), recourant à l'importation massive de biens de consommation contribuent en grande partie à cette augmentation.

Pour caractériser cette évolution, trois périodes ont été retenues (le choix de ces périodes est lié aux objectifs du millénaire pour le développement).

Ainsi, la première période (1986-1994) a été marquée par la mise en œuvre de trois programmes de stabilisation avec le FMI (en 1989, 1991 et 1994)¹, qui ont abouti au rééchelonnement de la dette extérieure en 1994 et l'adoption du programme d'ajustement structurel.

Les principaux indicateurs économiques et sociaux ont connu au cours de cette période une évolution négative :

- La croissance du PIB a été négative sur la période en termes réels.
- L'inflation a beaucoup augmenté, du fait de la libéralisation des prix et des dévaluations du Dinar, celle-ci a augmenté de 23% en moyenne annuelle entre (1987 et 1994)².
- Le chômage s'est accru, sous l'effet conjugué du ralentissement de l'activité économique et des pertes d'emplois du secteur public économique engendrées par sa restructuration. Le taux de chômage est passé de 17 à près de 25% sur cette période (cette progression du chômage s'explique par la dégradation du secteur public et par la réduction des effectifs pour "motifs économiques" à travers les compressions et le non recrutement)³.
- Le revenu disponible des ménages, en particulier celui des salariés, a baissé de 20% en termes réels. Les dépenses sociales de l'État ayant été fortement contenues, le pouvoir d'achat s'est sensiblement détérioré (celà est dû principalement à la forte contraction des revenus salariaux).

C'est l'analyse du bilan de la décennie (1967/1978) et l'évolution négative des principaux indicateurs économiques et sociaux durant la période considérée, qui ont contribué à

¹ Celà s'est soldé par une première dévaluation de 25% en sept. 1991, une seconde de 50% en avril 1994 et une troisième dévaluation de 15% en sept. 1994. Le cours passe de 4,85% dinars pour un dollars en 1987 à 36 en avril 1994. Voir à ce propos A. TAÏBOUNI. op. cit. p87.

² Rapport national sur les objectifs du millénaire pour le développement, établi par le gouvernement algérien.

³ A. BENACHENHOU "Inflation et chômage en Algérie. Les aléas de la démocratie et des réformes économiques". In Monde Arabe Maghreb-Market n° 139 janvier/mars 1993, p33.

remettre en cause le mode de développement choisi à l'indépendance et le choix d'un nouveau mode de développement qui prône l'ouverture et l'ajustement de l'économie.

Le poids de la dette extérieure additionné à la chute des prix des hydrocarbures à partir de 1986 ont servi d'assise à la nouvelle politique économique. Celle-ci s'est caractérisée par la mise en place des plans dits d'ajustement structurel.

2.4.1. La mise en place des plans d'ajustement structurel

2.4.1.1. La période 1988-1994

A partir de 1988 les premières réformes libérales qualifiées de première génération¹ ont été mises en œuvre à travers un programme d'ajustement structurel qui doit atteindre les objectifs² suivants selon le FMI :

- un taux élevé de croissance pour absorber l'augmentation de la main d'œuvre et réduire le chômage;
- un alignement de l'inflation sur les normes des pays industrialisés;
- l'atténuation des effets temporaires de l'ajustement structurel sur les couches les plus vulnérables de la population.
- le retour à une balance des paiements viable³.

¹ Les réformes dites de seconde génération préconisent la restructuration du secteur industriel, la réforme du système bancaire et financier et la mise en œuvre des privatisations.

² En plus de l'accord dit "stand-by" entre le 31 mai 1989 et le 30 mai 1990 (accord entre le FMI et un pays membre autorisant celui-ci à effectuer pendant une durée et un montant déterminés des tirages en devises sur le fonds) de manière "discrète" l'Algérie a eu recours au FMI, avec deux accords signés le 31 mai 1989 et le 3 juin 1991.

³ Bulletin du FMI, 5 Août 1996 p251.

Parmi les principales mesures prises il y a lieu de citer les différentes dévaluation de la monnaie nationale, la libération des prix de la plupart des produits, en juin 1991, 22 produits restent soumis à des prix fixés par l'administration, et en 1992 seuls quatre produits (lait, farine, semoule, pain) sont encore soutenus par l'Etat du fait de la réduction, puis de la suppression des subventions aux produits de large consommation.

Durant cette même période on assiste à la fermeture et à la dissolution de plusieurs entreprises publiques avec libération des effectifs (443 entreprises industrielles ont été dissoutes dont 60 EPE et 383 EPL)¹. De plus, l'ouverture brutale au commerce extérieur installe de fait les entreprises Algériennes dans une situation difficile vis-à-vis d'une concurrence étrangère intense. Cette situation favorise l'accès à l'activité d'importation qui est plus rémunératrice, et se situe de fait dans le prolongement de l'économie informelle (si l'on admet l'inefficacité voire le laxisme des administrations fiscales et douanières d'alors). En d'autres termes l'absence de transparence commerciale, le système de paiement archaïque, l'absence de facturation etc... encouragent de fait les activités liées à la sphère commerciale au détriment de la production.

On distingue deux catégories d'économies parallèles², selon qu'elle est :

- dans la production : Elle sera dite "souterraine" (travail en noir, ateliers clandestins, non respect de la réglementation touchant aux facteurs de production) et ajoute de la valeur économique,
- ou dans la distribution : Elle sera dite "parallèle" (revente en noir) et constitue une simple contrebande entre deux marchés d'une même économie. Elle n'ajoute aucune valeur.

Durant la même période, on constate la baisse du taux d'investissement dûe à la diminution des recettes en devises et à la réduction des possibilités de financements extérieurs contraignant les entreprises au recours au crédit à court terme pour financer leurs équipements³.

¹ CNES, Préliminaire sur les effets économiques et sociaux du programme d'ajustement structurel, 12^{ème} session plénière Nov. 1998 p52.

² A. Henni, essai sur l'économie parallèle : cas de l'Algérie, ENAG, Alger. 1991. p25.

³ Cette période est celle des crédits fournisseurs non garantis par l'Etat.

Le groupe constitué des industries sidérurgiques, métallurgiques, mécaniques, électriques et électroniques (I.S.M.M.E.E), groupe autour duquel devait être construit tout le tissu industriel, ne représente plus que 30% de la valeur ajoutée du secteur public industriel en 1996 contre 54% à 1989.

Durant cette période l'industrie algérienne est entrée dans une situation de marasme caractérisée par :

- une chute importante de la production industrielle entraînant des surcoûts liés à la faible utilisation des capacités de production installées,
- une faiblesse des exportations de produits industriels.

Les entreprises publiques qui constituaient l'essentiel de la production industrielle entrent dans une phase de déstructuration incontournable, "Les multiples plans de redressement fournis par les entreprises au cours des années (1995 et 1996) proposent pour sortir de la crise, de nouveaux investissements et des licenciements massifs souvent sans étude préalable du marché et de son évolution"¹.

Ainsi, au lieu de mettre en œuvre des programmes qui libèrent leur système de gestion de la sphère étatique et qui réorientent les entreprises vers les marchés extérieurs, on assiste à la prise d'un certain nombre de mesures de nature institutionnelle (libération des entreprises de la tutelle directe de l'état) visant à doter les entreprises de plus d'autonomie, avec à titre d'exemple l'institution de l'entreprise publique autonome (EPA) comme entreprise commerciale sans attache avec le trésor public, et mise en place d'un fonds de participation, pour les remplacer ensuite par les Holdings publics.

¹ A. BOUYACOUB, "La difficile adaptation de l'entreprise aux mécanismes du marché", in les cahiers du CREAD, n° 39, 1^{er} trimestre 1997. p8.

Un fonds a été institué pour assainir les découverts des entreprises publiques, évalués à près de 208 milliards de Dinars à la fin de 1998. Les différentes lois de finances ont mobilisé environ 642,8 milliards de Dinars sur la période 1991-1997 soit l'équivalent de 12 milliards de \$ U.S "un saupoudrage financier loin de garantir la bancabilité des entreprises assainies"¹.

Malgré ces efforts, il y a lieu de remarquer que les instruments qui assurent la transition et la transformation de l'entreprise industrielle étaient absents, puisque l'entreprise s'est trouvée évaluée selon des critères appartenant à une rationalité à laquelle elle n'a pas été conviée au moment de sa création.

Effectivement, on libère le marché et le commerce extérieur, on donne aux entreprises leur indépendance commerciale, on leur demande d'entretenir des relations de rentabilité et de respect des normes de risques, mais celles-ci restent toujours gérées comme des entités publiques dont les décisions stratégiques sont contraintes et évoluent toujours dans un système économique fondamentalement inchangé.

La série de mesures, et l'ensemble des politiques publiques mis en œuvre pour créer un cadre cohérent et incitatif pour l'entreprise, permettront à celle-ci de retrouver peut-être la reprise de ces activités de production lors des périodes suivantes.

2.4.1.2. La relance économique (1995 – 2000) :

Les ajustements opérés au cours de la période précédente se sont caractérisés par une évolution plus favorable des principaux indicateurs socio-économiques.

Ainsi, une stabilisation macroéconomique est retrouvée avec le rétablissement des équilibres internes et externes. Bien que les bons résultats financiers durant la seconde moitié de la décennie 1990 dépendent de nombreux facteurs extérieurs.

L'inflation est mieux maîtrisée (6,3%) en moyenne annuelle entre 1995 et 2000, mais seulement (2,60%) entre 1998 et 2000.

¹ UNEP, La restructuration industrielle de l'entreprise publique, Alger, 1995. p11.

Le taux de chômage s'est stabilisé malgré les nombreux licenciements dus à la restructuration du secteur public économique. Cette stabilisation résulte en partie de l'impact en termes de création d'emplois du budget d'équipement de l'Etat¹.

L'allocation de ressources budgétaires destinées aux secteurs sociaux est en progression (+10,5% sur la période en termes réels).

Au niveau du secteur de l'éducation, qui représente un secteur social important, les principaux indicateurs ont évolué à la hausse (le taux de scolarisation des 6-15 ans est passé de 87,6% à près de 90% entre 1995 et 2000).

L'équilibre financier du système de sécurité sociale (protection sociale) s'est consolidé, en partie grâce à la prise en charge par l'Etat des dépenses relevant de la solidarité nationale.

L'Algérie a mis en place une assurance chômage en juillet 1994, dans le cadre d'un programme plus large relatif aux départs. Ce système a été mis en œuvre de façon relativement rapide et efficace en le liant à l'infrastructure existante de la sécurité sociale. L'indemnisation prend la forme d'un versement immédiat financé par l'entreprise, équivalent à 1 mois de salaire par année travaillée jusqu'à 3 ans, suivi d'une indemnisation mensuelle versée par le fonds d'assurance chômage, dont le montant est proportionnel au salaire.

2.4.1.3 La relance économique (2000 – 2004) :

Cette période se caractérise par une poursuite du redressement économique global.

Le programme de soutien à la relance économique a mobilisé l'équivalent de sept milliards de dollars US en investissements publics étalés sur la période (2001-2004) a été d'un apport significatif à la consolidation de la croissance.

Articulé autour d'actions destinées à la dynamisation des activités productives agricoles à travers le Plan National de Développement Agricole (PNDA), au renforcement des services publics dans les domaines de l'hydraulique, des transports et des infrastructures, au développement local et au développement des ressources humaines. Il a favorisé la

¹ Le budget d'équipement de l'Etat a augmenté de 10% en volume en moyenne annuelle entre 1995 et 2000.

croissance du PIB dont le rythme a atteint (6,1% hors hydrocarbures) en 2003 avec une moyenne annuelle de 4,9% sur toute la période.

Les secteurs de l'agriculture, du BTP et des services, où se créent l'essentiel des nouveaux emplois, ont connu des développements tangibles sur la période avec des croissances, en moyenne annuelle, de 8,4%, 6,1% et 5,8% respectivement.

Le secteur des hydrocarbures constitue la principale source de financement de l'économie nationale (95% des recettes extérieures, 60% des recettes budgétaires et 36% du PIB en moyenne sur la période 2000-2004).

Avec 2,2% seulement de variation, l'industrie continue, notamment dans le secteur public et malgré une allocation tangible de ressources par les pouvoirs publics pour sa mise à niveau, à se caractériser par l'insuffisance de ses performances.

Ces résultats ont été obtenus dans un contexte favorable, avec une stabilisation macroéconomique qui se confirme à travers la consolidation des équilibres internes et externes. ainsi on enregistre une diminution du taux d'inflation à moins de 3% en moyenne annuelle, une diminution du chômage dont le taux est évalué à 17,7% en 2004, contre près de 29% en 2000, une progression de la consommation des ménages de plus de 4% en moyenne annuelle. Mais ceux sont les réserves de changes importantes durant la période qui ont permis une amélioration de la situation économique et sociale, puisqu'une part importante des ressources a été réservée aux infrastructures de base (secteur des transports (réseau ferroviaire), les travaux publics, l'hydraulique, le soutien au développement économique à travers les ressources affectées au développement rural et à l'agriculture, ainsi qu'à la modernisation du secteur public).

2.5. Essai d'analyse du développement économique à travers l'évolution des principaux indicateurs macroéconomiques (1986-2004)

Pour les besoins de l'analyse, et pour mieux saisir l'évolution de ces indicateurs, nous empruntons certains résultats et pourcentages au "Rapport national établi par le gouvernement Algérien, sur les objectifs du millénaire pour le développement"¹.

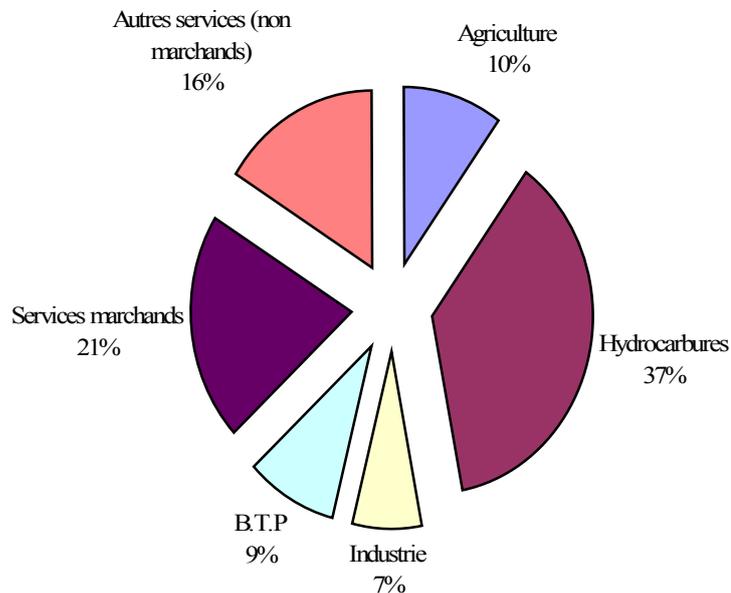
2.5.1. Evolution des principaux indicateurs macroéconomiques de niveau de vie en (%)².

	Variation en volume en moyenne annuelle sur la période 1987-1994	Variation en volume en moyenne annuelle sur la période 1995-2000	Variation en volume en moyenne annuelle sur la période 2000-2004
PIB	-0,5	+3,1	4,9
PIB / Habitant	-2,4	+0,9	+3,3
Consommation des ménages / Tête	-4,6	+1,3	3,1
Revenu disponible des ménages / Habitant	-5,5	+3,7	+5,4
Revenus salariaux	0,5	+1,1	5,2
Inflation	+19,6	+6,3	3

¹ Rapport édité par le gouvernement algérien, juillet 2005, Algérie, Impression : EL-DIWAN.

² Voir : Notes de conjoncture des services du délégué à la planification et comptes économiques de l'ONS.

2.5.2. Ventilation sectorielle du PIB en 2003¹ (en pourcentage)



Ainsi, on peut remarquer que le secteur agricole a représenté près de 10 pour cent du PIB en 2003 et sa contribution à la croissance globale s'est améliorée puisqu'elle est passée de -0,1 point de croissance en 2002 à 1,8 pour cent en 2003.

Dans l'industrie, le secteur des hydrocarbures a consolidé en 2003 sa position prépondérante dans l'économie. Avec une croissance réelle de 8,8 pour cent en 2003, ce secteur a enregistré sa plus forte croissance des dix dernières années, grâce à l'entrée en production de nouveaux gisements.

Les progressions des branches de pétrole brut et de liquéfaction du gaz naturel ont été, respectivement, de 33% et de 5,3% dans un contexte de bonne tenue des prix sur le marché international de l'énergie.

Cette évolution a permis de porter à 2,2 points de pourcentage la contribution du secteur à la croissance en 2003, contre 1,1 points seulement en 2002.

La production pétrolière de l'Algérie a atteint 1,4 millions de barils/jour (mbj) en 2004 et devrait passer à 1,5 mbj en 2005.

¹ **Source** : Estimation sur la base des données du Ministère des Finances et de l'office national des statistiques.

En 2004, la compagnie pétrolière nationale SONATRACH était la première entreprise de toute l'Afrique, avec un chiffre d'affaires de 31,5 milliards de Dollars contre 18,6 milliards en 2003, représentant 43,8% du PIB algérien et 5% du PIB de l'Afrique.

En 2004, elle a enregistré 28,5 milliards de Dollars d'exportations, soit un volume de 159 millions de tonnes équivalents pétrole.

Au total, le secteur des hydrocarbures représente environ 36,5% du PIB, 65% des recettes de l'Etat et 97% des recettes d'exportation, mais il ne contribue directement que pour 3% à la création d'emplois.

Dans le contexte d'un taux de chômage élevé, la diversification de l'économie algérienne est devenue une nécessité absolue.

Le secteur du bâtiment et travaux publics est demeuré relativement dynamique en 2003. Sa croissance, de 5,8% en termes réels, a cependant baissé par rapport à son taux de 8,2% en 2002.

Les pouvoirs publics imputent en partie ce fléchissement au nombre insuffisant d'entreprises de taille appropriée et disposant des compétences requises.

Cette situation a empêché le BTP de profiter pleinement des programmes d'investissement mis en œuvre.

En 2004, la croissance du secteur des BTP devrait être comparable à celle de 2003, pour atteindre 5,4% et une contribution à la croissance globale de l'ordre de 0,6%.

En dehors de ces deux secteurs, l'industrie algérienne est handicapée par un grand nombre d'entreprises publiques souvent inefficaces et peu rentables, dont la masse salariale dépasse le chiffre d'affaires.

Hors hydrocarbures et BTP, la croissance du secteur industriel algérien a ralenti en 2003, cela est dû en grande partie aux problèmes structurels de l'industrie manufacturière.

L'industrie manufacturière a baissé de 50% en quinze ans, entraînant une désindustrialisation relative du pays malgré les efforts financiers colossaux consentis par l'Etat.

En effet, toutes les industries manufacturières relevant du secteur public ont connu une baisse de leur activité en 2003; ainsi on enregistre une baisse de 10,4% pour les industries de la chimie, du caoutchouc et des plastiques, de 7,6% pour les matériaux de construction, et de 5,3% pour les industries de bois, liège et papier.

En revanche, les industries sidérurgiques, métallurgiques, mécanique et électrique (ISMME), celles du secteur de l'énergie et, dans une moindre mesure, les activités des mines et des carrières, ont réalisé une croissance positive en 2003, respectivement de 9,1%, de 6,6% et de 0,7%.

Pour faire face à cette situation, les pouvoirs publics entendent intensifier et accélérer le programme de mise à niveau afin de moderniser l'outil de production, l'adapter aux exigences d'une ouverture de plus en plus prononcée, et relever les compétences et capacités de gestion mises à sa disposition.

Cet effort devrait permettre aux industries manufacturières d'améliorer leur compétitivité, et surtout de dynamiser l'initiative d'un secteur privé encore peu entreprenant.

A ce propos, la composante privée de l'activité industrielle a enregistré une croissance, en termes réels de 2,9% en 2003.

La progression de l'activité privée, en 2003, a été de 2,4% dans le secteur des matériaux de construction et de la céramique, de 2,2% dans la chimie et de 1,7% dans l'agroalimentaire.

Le secteur des services connaît depuis 2000 des taux de croissance appréciables, supérieurs à 5%. Cette croissance a été tirée par le développement des activités des transports, lui-même induit par l'expansion du commerce et de la distribution, résultat de la forte augmentation des importations de marchandises.

En matière d'évolution des éléments de la demande, la croissance de la consommation globale s'est accrue, en termes réels, de 0,9 point de pourcentage pour s'établir à 4%, et sa contribution à la croissance économique s'est améliorée de 0,5%.

Composantes de la demande (en pourcentage du PIB)¹

	1996	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Formation brute de capital	25,1	27,0	30,4	29,8	28,8	28,6	28,8
- Publique	6,4	8,4	10,1	11,0	10,8	11,1	11,5
- Privée	18,7	18,6	20,3	18,8	18,0	17,6	17,4
Consommation finale	68,6	58,4	59,6	55,2	51,4	48,0	49,0
- Publique	15,8	14,7	15,3	14,1	13,3	12,3	12,2
- Privée	52,8	43,6	44,2	41,1	38,1	35,6	36,8
Solde extérieur	6,3	14,6	10,0	15,0	19,8	23,4	22,2
- Exportations	30,2	36,6	35,6	39,0	42,2	45,3	43,2
- Importations	-23,9	-22,0	-25,6	-23,9	-22,4	-22,0	-21,0

La formation brute de capital fixe a augmenté de 6,5% en 2003, et le taux d'investissement était l'un des plus élevés avec une moyenne de 29% pour les six dernières années.

Ce taux permettra à l'Algérie de consolider sa dynamique de croissance et de l'asseoir sur des bases structurellement solides, moyennant un meilleur rééquilibrage entre les secteurs public et privé et davantage d'efficacité et de rigueur dans la mise en œuvre des projets d'infrastructure.

¹ **Source** : Données du FMI. In perspectives économiques en Afrique. BAFD/OCDE 2005.

Conclusion :

La remise en cause de la place du secteur public à travers le processus de restructuration des entreprises publiques industrielles, et la nécessité de faire face à la mondialisation sont à la fois une cause et une conséquence de la transition vers l'économie de marché.

Cette nouvelle politique économique commence à voir le jour à travers l'application du programme d'ajustement entraînant la privatisation et la recherche d'une attractivité des investissements étrangers.

Une prise en charge significative des besoins sociaux nécessite une croissance économique plus soutenue, durable et intensive en emploi. Celle-ci doit être conditionnée par la consolidation et l'accélération du processus de réformes structurelles dont celles liées à l'environnement de l'entreprise économique.

Chapitre 2

Le régime budgétaire et la formation du cadre des incitations publiques

<u>Chapitre 2</u>	Page
Le régime budgétaire et la formation du cadre des incitations publiques	
Introduction	187
2.1. Les raisons de l'intervention de l'Etat dans l'économie	187
2.1.1. Quelques points de repères tirés de l'histoire de la pensée économique	188
2.1.1.1. Les classiques	188
2.1.1.2. Les néo-classiques	190
2.1.1.3. L'équilibre général chez Léon Walras	191
2.1.1.4. Les enseignements sur le rôle de l'Etat	191
2.1.2. L'approche Keynésienne : L'efficacité macro-économique de l'intervention de l'Etat	194
2.1.2.1. L'effet multiplicateur : une approche dynamique	195
2.1.2.2. Les recommandations en termes de politiques économiques	197
2.2. Les effets macroéconomiques de la politique budgétaire	198
2.2.1. Les effets Keynésiens des politiques d'assainissement : La restriction budgétaire entrave la croissance économique	199
2.2.1.1. Les enseignements Keynésiens en économie fermée	199
2.2.1.2. Les enseignements Keynésiens en économie ouverte	200
2.2.2. Les effets non Keynésiens des politiques d'assainissement : La restriction budgétaire peut favoriser la croissance économique	201
2.3. La politique budgétaire algérienne	206
2.3.1. Les conséquences du programme de soutien à la relance économique (2001-2004)	207
2.3.2. Le lancement du plan de consolidation de la croissance et les projections budgétaires de l'Etat (2005-2009)	208
Conclusion	213

Chapitre 2

Le régime budgétaire et la formation du cadre des incitations publiques

Introduction

La politique budgétaire est un instrument de la politique économique largement contesté. Toutefois l'intérêt attribué à cet instrument dépend étroitement du rôle que l'on assigne à l'Etat dans l'économie.

L'Etat doit-il simplement agir de manière à permettre aux mécanismes de marché d'assurer la meilleure allocation des ressources ou, au contraire, doit-il aussi pallier les insuffisances du marché?

Telle est la question qui oppose plusieurs courants de pensée en économie et que nous essayerons d'analyser dans ce chapitre. Ainsi, la première section a trait aux raisons de l'intervention de l'Etat dans l'économie à partir de quelques approches tirées de l'histoire de la pensée économique. La deuxième section est consacrée aux effets macro-économiques, positifs et négatifs, de la politique budgétaire. La troisième section traite de la politique budgétaire algérienne, à travers laquelle on essaiera de présenter l'évolution de la situation des finances publiques en Algérie, sachant que celle-ci a constitué un levier important de la politique du gouvernement algérien ces dernières années, cristallisant les arbitrages du gouvernement quant à l'utilisation des revenus provenant des hydrocarbures. Elle a dû à la fois soutenir la croissance économique, satisfaire une demande sociale croissante et préserver la stabilité du cadre macro-économique.

2.1. Les raisons de l'intervention de l'Etat dans l'économie

La politique budgétaire est un instrument de la politique économique qui assure trois fonctions principales (Musgrave, 1959)¹ :

- La fonction d'allocation des ressources,
- La fonction de redistribution des richesses,

¹ R. Musgrave et P. Musgrave, Public finance in theory and practice (fifth edition), New York, Mac GrawHill, 1989.

- La fonction de régulation de l'activité économique.

a) La fonction d'allocation des ressources :

La politique budgétaire doit assurer les ajustements nécessaires dans l'affectation des ressources découlant du fonctionnement du marché. Elle doit en particulier pallier les insuffisances du marché incapable de fournir en quantité suffisante les biens publics.

b) La fonction de redistribution des richesses et des revenus :

Par la fiscalité et les dépenses publiques, l'Etat doit assurer des transferts entre agents afin d'atteindre des objectifs de "justice sociale".

La question qui se pose est de savoir si l'intervention de l'Etat, en réduisant certaines inégalités, n'en crée pas d'autres.

c) La fonction de stabilisation de la conjoncture :

L'Etat a une fonction de régulation macro-économique. La politique budgétaire peut affecter les variables agrégées (consommation globale, emploi...) et, dans ce cas, elle se doit de chercher à maintenir le plein emploi tout en limitant l'inflation.

2.1.1. Quelques points de repères tirés de l'histoire de la pensée économique

2.1.1.1. Les classiques

Les approches classique et néoclassique de la politique budgétaire mettent l'accent sur la fonction d'allocation (sécurité, justice, défense) et accessoirement sur la fonction de redistribution des richesses avec des auteurs comme A. MARSHALL ou J. Stuart. MILL.

Dès le 18^e siècle, les physiocrates, dont le père fondateur de cette école de pensée est le français F. QUESNAY (1694-1774) auteur en 1758 du tableau économique, ont développé une théorie du "laisser-faire", théorie selon laquelle l'Etat ne doit pas venir perturber les règles du marché. Cette conception du rôle de l'Etat prend sa source dans la philosophie de Descartes exprimant l'idée que tout objet de la nature est comparable à une machine dont il s'agit de comprendre les règles de fonctionnement.

Il existe ainsi une machine économique que l'économiste se charge de décrire : l'Etat ne doit pas intervenir sous peine de gripper, de perturber le fonctionnement naturel de cette machine.

Cette vision de l'Etat sera reprise par l'école classique qui regroupe des auteurs comme Adam Smith [recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations (1776)], David Ricardo [des principes de l'économie politique et de l'impôt (1817)], ou J.B. Say [traité d'économie politique (1803)]. Cette liste d'auteurs classiques n'est en aucun cas exhaustive.

- Avec A. Smith sera notamment mis en exergue le principe de la main invisible stipulant que la recherche de l'intérêt individuel conduit inévitablement à l'intérêt collectif. Dans ce cas, peu de place est laissée à un agent comme l'Etat.

D. Ricardo développe une théorie de l'échange international : Les pays ont intérêt à se spécialiser en fonction de leurs avantages [absolus pour A. Smith, relatifs pour D. Ricardo]; ils n'ont aucun intérêt à recourir à des politiques protectionnistes et doivent, au contraire, être libre-échangistes. Ces auteurs se démarquent des mercantilistes pour qui l'Etat avait un rôle important à jouer tant du point de vue de la taxation des importations que de la subvention des exportations.

J.B. Say développe une théorie qui défend le libéralisme économique, la libre concurrence et la propriété privée. Il condamne l'intervention de l'Etat tant sur le plan interne qu'externe.

Sa défense du libéralisme s'objective dans la loi des débouchés qui peut s'exprimer de la manière suivante :

L'échange est fondamentalement un troc, et cela même dans une économie monétaire. Les produits s'échangent contre des produits.

Cette loi démontre en réalité que l'économie de marché se régule spontanément en situation de concurrence et que ce système est le meilleur moyen possible pour assurer la croissance et l'enrichissement; de surcroît, il entraîne peu de coûts économiques et sociaux sur une longue période.

2.1.1.2. Les néoclassiques

Les néo-classiques, s'inscrivent dans la lignée des auteurs classiques dans la mesure où ils apparaissent comme des défenseurs du libéralisme économique. En effet, la pensée néo-classique est fondamentalement une défense de l'économie de marché¹.

En matière de politique économique, ils prônent des politiques libérales. Ainsi, Léon Walras (école de Lausanne) démontrera que le marché représente le meilleur moyen d'allocation des ressources rares. Son analyse en terme d'équilibre général le conduira à démontrer qu'il existe un système de prix qui assure l'équilibre sur l'ensemble des marchés jugés interdépendants grâce à une flexibilité parfaite des prix.

Le régime de la libre concurrence entre les individus et les entreprises privées procure le meilleur résultat possible pour la société.

Gérard Debreu, en 1950, démontrera que cet équilibre général est optimal au sens de Pareto.

Cela signifie qu'une fois que l'équilibre est atteint, il n'est plus possible d'améliorer la situation d'un agent sans détériorer celle d'au moins un autre agent économique. De plus, cet équilibre général est fonction de la répartition initiale des richesses entre les agents.

Par conséquent, la réalisation de l'optimum implique une aggravation des inégalités.

De l'ensemble de ces résultats, les partisans de l'école néo-classique prônent la concurrence (parfaite) car elle conduit à un optimum.

¹ G. ABRAHAM. Frois, Économie politique, Economica (dernière édition).

2.1.1.3. L'équilibre général chez Léon Walras

Pour Walras, l'étude de la formation des prix doit prendre en compte l'interdépendance des marchés et, en conséquence, doit se situer au niveau de l'ensemble des marchés. Le problème de l'équilibre général consiste alors à démontrer qu'en économie de marché et plus particulièrement dans le cadre des hypothèses de concurrence pure et parfaite¹ :

- Il existe un système de prix qui assure l'égalité entre l'offre et la demande sur tous les marchés,
- Ce système de prix tend effectivement à se réaliser spontanément,
- Cet équilibre est stable.

L'ensemble des trois conditions, si elles sont réalisées, assure que le marché autorégule l'activité économique sans chômage et sans gaspillage des moyens de production puisque tous les facteurs de production sont utilisés, l'offre égale la demande sur tous les marchés, y compris sur le marché du travail.

2.1.1.4. Les enseignements sur le rôle de l'Etat

L'idée générale que l'on peut retenir des conséquences des pensées classique et néo-classique sur le plan du rôle que l'Etat doit jouer dans l'économie serait que ce dernier ne doit pas perturber le fonctionnement de l'économie de marché.

Si on repense aux fonctions de MUSGRAVE, les classiques et néoclassiques ne lui reconnaissent pas généralement la fonction de stabilisation de la conjoncture. Tout au plus, l'Etat doit-il exercer ses fonctions régaliennes que sont la justice, la sécurité et la défense.

¹ Extrait de l'ouvrage de J. Brémond, Les économistes néoclassiques, Hatier, 1989.

La conception de l'Etat chez ADAM Smith

"C'est une souveraine inconséquence et une extrême présomption de la part des princes et des ministres, que de prétendre surveiller l'économie des particuliers et restreindre leurs dépenses par des lois somptuaires ou par des prohibitions sur l'importation des denrées étrangères de luxe. Ils sont toujours, et sans exception, les plus grands dissipateurs de la société. Qu'ils surveillent seulement leurs propres dépenses, et ils pourront s'en reposer sans crainte sur chaque particulier pour régler la sienne. Si leurs propres dissipations ne viennent pas à bout de ruiner l'Etat, certes celles des sujets ne le ruineront jamais".

Extrait de **recherches sur la nature et les causes de la richesse des Nations**¹

Toutefois, les pensées classique et néoclassique ne sont pas aussi tranchées que ce que laisse présager l'encadré précédent.

Il existe des nuances, et nous allons en mentionner deux qui nous paraissent importantes :

▪ **La première est relative à la pensée de Adam Smith**

C'est un ardent défenseur du recours au libre-échange comme moyen d'améliorer le bien-être des nations. Il soutient également l'idée selon laquelle les mécanismes de marché constituent le meilleur moyen pour allouer les ressources rares².

Pour autant il défend une certaine forme d'intervention de l'Etat dans certains cas bien précis. Par exemple, il prône la protection des industries naissantes contre la concurrence étrangère, mais également la protection des industries que la libre concurrence obligerait à licencier massivement.

¹ Extrait de recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, repris dans l'ouvrage de G. M. Henry, éd. Armand Colin, 1997.

² Sous la direction de Jean François MURACCIOLE, Histoire économique et sociale du XX^e siècle, Ed. Ellipses. 2002. p18.

▪ **La seconde est relative à la pensée néoclassique et concerne le contenu de la pensée de Alfred MARSHALL (1842-1924) sur deux points précis :**

- Considéré comme néoclassique, A. Marshall est un auteur qui va se démarquer des conclusions de L. Walras, notamment sur la question de l'équilibre général. Certes, il ne remet pas en cause le principe Walrasien selon lequel les marchés sont interdépendants, ce qui revient à dire que le prix d'équilibre sur un marché dépend aussi des conditions d'offre et de demande pouvant prévaloir sur l'ensemble des autres marchés.

Mais A. Marshall estime que le raisonnement en équilibre partiel permet de mieux comprendre les mécanismes de formation des prix que le raisonnement en équilibre général. En d'autres termes A. Marshall pense que le prix d'un bien dépend avant tout des états respectifs de l'offre et de la demande sur le marché de ce bien (équilibre partiel).

- Dans son analyse économique, A. Marshall est sensible aux nuisances sociales qui peuvent résulter du seul jeu des mécanismes de marché. Cela le conduit à fournir des arguments en faveur d'une intervention de l'Etat en matière sociale dans la lignée d'un autre auteur classique : John-Stuart Mill.

Il développe le concept d'externalité (on parle d'externalités ou effet externes pour des situations où les décisions de consommation ou de production d'un agent affectent directement la satisfaction ou le profit d'autres agents, sans que le marché évalue et fasse payer ou rétribue l'agent pour cette interaction).

L'existence potentielle de ces externalités a une conséquence importante : Lorsqu'un agent économique (entrepreneur, ménage) s'engage dans la production d'un bien générateur d'externalités, il va en produire la quantité qui maximise sa satisfaction (cas du consommateur) ou son profit (cas de l'entrepreneur) personnels.

Il ne prendra pas en compte l'effet positif de la production de ce type de biens sur l'ensemble de la collectivité; il va donc être amené à sous investir dans la production de tels biens.

Aussi, le rendement privé d'un bien générateur d'externalité positive est largement inférieur à son rendement social mesuré au niveau de la société prise dans son ensemble.

Il y a donc la place pour une intervention de l'Etat dans le sens où ce dernier pourra subventionner la production de ce type de biens afin que les agents économiques en produisent la quantité socialement optimale.

L'Etat pourra au contraire taxer les entreprises fortement polluantes qui produisent un bien générateur d'externalité négative (cas de la pollution avec l'écotaxe) : L'Etat doit donc assurer pleinement sa fonction d'allocation des ressources¹.

2.1.2. L'approche Keynésienne : L'efficacité macro-économique de l'intervention de l'Etat

Dans la théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie (1936), Keynes énonce une idée qui va à l'encontre des analyses classique et néoclassique : pour atteindre le plein emploi, le gouvernement, au travers des dépenses publiques notamment, doit être disposé à intervenir dans le libre jeu de l'économie.

Une augmentation des dépenses publiques a un effet positif sur le niveau de l'activité économique tant que l'économie se trouve dans une situation où les capacités de production sont excédentaires (on parle de sous-utilisation des capacités de production).

La politique budgétaire a donc un rôle à jouer en tant qu'instrument contracyclique, elle se doit d'agir dans le sens de la recherche du plein emploi dès lors que le fonctionnement de l'économie de marché conduit inévitablement à des phases de fortes récessions économiques².

¹ Op. Cit. p175.

² E. BARREL et Al., Economie politique contemporaine, Ed. Armand Colin. 1997.

2.1.2.1. L'effet multiplicateur : une approche dynamique

Le principe selon lequel une action par le biais de l'augmentation des dépenses publiques a un effet positif sur le niveau de l'activité économique est connu sous le terme "effet multiplicateur".

Nous allons, à travers un exemple simple, apporter un point de précision visant à ne pas méprendre quant au concept même de multiplicateur.

En effet, il serait faux de penser que l'effet multiplicateur puisse se résumer ainsi : une hausse des dépenses publiques entraîne une hausse plus que proportionnelle et instantanée du niveau de l'activité économique. Énoncer une telle proposition nous semble précipité et nous essayerons de le démontrer à travers une approche dynamique du multiplicateur.

Exemple : L'approche dynamique du multiplicateur

Soit une économie se caractérisant par les agrégats macro-économiques suivants :

Y : revenu national

C : consommation finale des ménages

I : investissement global

G : dépenses publiques

On note également : c : la propension marginale à consommer des ménages ($0 < c < 1$) et b : montant de la consommation incompressible.

La fonction de consommation s'écrit : $C = cY + b$

Dans cette économie (on raisonne dans le cas d'une économie fermée), l'équilibre sur le marché des biens et services qui traduit l'égalité entre l'offre globale et la demande globale s'écrit comme suit : $Y = C + I + G$.

Si on considère que l'investissement est autonome (exogène) et égal à I_0 , le multiplicateur budgétaire est égal à : $\frac{\Delta Y}{\Delta G} = \frac{1}{1-c} = > 1$.

Afin de bien comprendre le mécanisme économique à l'origine du multiplicateur¹, nous allons maintenant considérer le cas où le même effort en matière de dépenses publiques

¹ B. Landais, Leçons de politique budgétaire, De Boeck université, 1998.

(égale à ΔG) est réalisé au début de chaque période t . Nous considérerons aussi que la consommation réagit aux mouvements de revenus avec un retard équivalent à une période. On peut dès lors étudier la dynamique de cette économie sur un espace temps décomposé en n périodes. Cette dynamique est résumée dans le tableau qui suit :

Périodes	ΔG_t	ΔC_t	ΔY_t
1	ΔG	0	ΔG
2	ΔG	$c\Delta G$	$\Delta G(1+c)$
3	ΔG	$c(1+c) \Delta G$	$\Delta G(1+c+c^2)$
4	ΔG	$cG(1+c+c^2)$	$\Delta G(1+c+c^2+c^3)$
N	ΔG	$\Delta G(c+c^2+c^3+c^4 = \dots+c^{n-1})$	$\Delta G(1+c+c^2+c^3+c^4+\dots+c^{n-1})$

Cet exemple nous permet de noter l'élément important suivant : le multiplicateur constitue en réalité la valeur limite vers laquelle tend la variation du revenu au cours de l'année n lorsque l'effort en matière de dépenses publiques est maintenu constant au cours de ces mêmes n périodes.

En effet, si on s'intéresse à la variation du revenu au cours de l'année n , son expression est :

$$Y_n = \Delta G(1+c+c^2+c^3+c^4+\dots+c^{n-1}) = \Delta G \frac{1-c^n}{1-c}$$

Or $0 < c < 1$; cela signifie donc que lorsque $n \rightarrow \infty$, $c^n \rightarrow 0$. Par conséquent, on obtient le résultat suivant :

A la période n , $\Delta Y_n \rightarrow \Delta G \frac{1}{1-c}$

On retrouve effectivement l'expression du multiplicateur présentée plus haut. Tout relâchement de l'effort en matière de dépenses publiques fait que la valeur du multiplicateur telle qu'elle a été définie ci-dessus n'est plus valable.

En augmentant les dépenses publiques d'un certain montant, les autorités publiques ne contribuent pas à augmenter instantanément le niveau de l'activité économique avec un coefficient de proportionnalité égal au multiplicateur budgétaire.

Le multiplicateur apparaît en fait comme la valeur limite vers laquelle tend la variation de revenu au cours de l'année n dans le cas où l'Etat poursuit sans relâche ses efforts en matière de dépenses publiques.

2.1.2.2. Les recommandations en termes de politiques économiques

Le point le plus souvent développé, supposé caractériser les politiques budgétaires d'inspiration Keynésienne¹, et qui est la conséquence de ce que nous venons de développer est le suivant : en augmentant les dépenses publiques, c'est-à-dire en augmentant une composante de la demande globale, l'Etat favorise l'expansion économique et donc permet d'améliorer l'emploi.

De cela, on en conclut souvent que Keynes était favorable au déficit budgétaire. Cette idée est en réalité erronée. Pour bien comprendre Keynes, il faut en fait savoir que son analyse se place dans une situation de sous emploi. Elle reconnaît que l'économie de marché conduit inévitablement à des périodes de sous emploi durables, en raison d'une faiblesse de la demande.

Cette faiblesse de la demande est pour sa part le résultat de la forte volatilité de l'investissement privé. Keynes considère que, si la demande vient à être insuffisante, c'est en grande partie de la responsabilité d'un investissement privé trop faible.

Il est donc nécessaire de socialiser une partie de l'investissement : l'investissement public doit s'ajouter, et non se substituer, aux investissements privés. En aucun cas, Keynes ne considère que l'investissement public doit évincer l'investissement privé : l'Etat n'a pas à contrôler ou à influencer l'investissement privé. Le volume d'investissement public est déterminé par l'écart entre le volume de l'investissement privé et l'épargne qui serait disponible à un niveau de production correspondant au plein emploi.

Ce qu'il faut donc retenir de Keynes, c'est qu'il préconise l'utilisation de l'investissement public à des fins contracycliques. Il est opposé à l'idée de déficit budgétaire entendu sous le sens de "collecter moins d'impôts que les dépenses courantes de

¹ Voir à ce sujet, l'extrait des textes de Keynes ("Keynes et la relance par la consommation") repris dans l'ouvrage de G.M. Henry, Keynes, éd. Armand Colin, 1997.

fonctionnement de l'Etat de manière à stimuler la consommation". Au contraire, l'Etat doit maintenir en équilibre son budget courant : c'est pour lui un critère de saine gestion.

Pour Keynes, la politique budgétaire doit chercher à obtenir un excédent du budget courant qui est transféré au budget des dépenses en capital (investissements publics), remplaçant graduellement une dette passive (générée par des dépenses courantes antérieures trop importantes) par une dette productive; il ne faut pas chercher à compenser les fluctuations cycliques inhérentes au fonctionnement d'une économie de marché pure au moyen du budget courant. Cette tâche doit être entièrement confiée au budget des dépenses de capital.

Enfin, on peut même avancer l'idée selon laquelle Keynes était opposé à la relance par la consommation en modifiant les revenus par la fiscalité¹.

2.2. Les effets macro-économiques de la politique budgétaire

La question portant sur les effets de la politique budgétaire a fait l'objet de nombreux travaux au cours des années quatre-vingt-dix.

Ce regain d'intérêt est relatif aux efforts qu'ont dû mener tous les pays européens au cours de la phase de transition vers l'UEM en matière de finances publiques².

En effet les pays candidats à l'union devaient respecter deux critères budgétaires (en plus des trois critères monétaires) :

- Le déficit public des administrations publiques ne devait pas dépasser 3% du PIB,
- La dette publique brute des administrations publiques ne devait pas dépasser 60% du PIB.

On a remarqué que la grande majorité des pays ont dû s'engager dans des politiques budgétaires restrictives afin de satisfaire le critère de 3%.

¹ M. DEVOLUY, "Les politiques économiques Européennes", Ed. Seuil, Economie, 2004.

² Pour une description plus exhaustive, se reporter à l'ouvrage écrit par Agnès Nénassy-Quéré et Alii, politique économique, De Boeck université, 2004.

- La question qui s'est alors posée était de savoir si les politiques d'assainissement budgétaires n'auraient pas des effets néfastes sur la croissance économique.

Deux types de réponses ont été apportées à cette question :

- La première consiste à affirmer que l'assainissement budgétaire a des effets néfastes sur la croissance,
- Alors que la seconde met l'accent sur les effets positifs des politiques d'assainissement budgétaire.

Nous allons maintenant présenter les arguments mis en avant pour justifier l'une ou l'autre des théories.

2.2.1. Les effets Keynésiens des politiques d'assainissement : La restriction budgétaire entrave la croissance économique

2.2.1.1. Les enseignements Keynésiens en économie fermée

Le modèle IS-LM permet de bien comprendre les effets bénéfiques d'une relance budgétaire.

Toute hausse des dépenses publiques stimule la demande globale et permet une hausse du niveau de l'activité économique.

Le raisonnement est symétrique, si un pays décide de mener une politique de restriction budgétaire : cela revient à comprimer la demande globale, ce qui a un "effet multiplicateur inversé" sur le niveau de l'activité économique.

Cet effet multiplicateur est d'autant plus élevé que¹ :

- La propension marginale à consommer est élevée,
- L'investissement est peu sensible au taux d'intérêt,
- La demande de monnaie est sensible au taux d'intérêt.

L'effet multiplicateur existe même dans le cas où l'Etat décide de mener une politique de relance budgétaire en laissant inchangé son solde budgétaire : c'est le cas par exemple

¹ A. Bénassy-Quéré, politique économique, op. cit. p181.

lorsque l'Etat augmente les dépenses publiques et en même temps augmente les impôts d'un même montant que la hausse des dépenses.

Le résultat de cette politique sur le niveau de l'activité économique porte le nom de théorème de Haavelmo : ce théorème indique qu'une politique de relance budgétaire à solde public équilibré conduit à une hausse du niveau de l'activité économique égale à la hausse des dépenses.

Ainsi, si on désigne par ΔG la hausse des dépenses publiques et par ΔY la variation du niveau de l'activité économique, le théorème de Haavelmo s'écrit : $\Delta Y = \Delta G$; le multiplicateur de budget est alors égal à 1.

2.2.1.2. Les enseignements Keynésiens en économie ouverte

Si on raisonne en économie ouverte, une politique de restriction budgétaire peut avoir des effets positifs sur le niveau de l'activité économique dans le cas où le pays est le seul à être engagé dans une politique d'assainissement des finances publiques.

On peut en effet envisager que le pays concerné arrivera à plus que compenser l'effet restrictif de cette politique par une hausse de ses exportations; c'est notamment le cas des politiques budgétaires restrictives ayant réussi en Irlande et au Danemark au cours des années quatre-vingt.

Toutefois, dans la vision Keynésienne, cet effet ne pourra pas prévaloir dès lors que plusieurs pays [fortement intégrés sur le plan commercial] sont engagés en même temps dans des politiques d'assainissement budgétaire.

Ce fut le cas des pays européens au cours de la transition vers l'UEM.

Dans ce cas, un pays pris isolément ne peut s'attendre à voir ses exportations compenser la baisse de ses dépenses publiques en raison de la faiblesse de la demande chez les pays partenaires, faiblesse de la demande elle-même liée aux restrictions budgétaires menées dans ces pays¹.

2.2.2. Les effets non Keynésiens des politiques d'assainissement : La restriction budgétaire peut favoriser la croissance économique².

Plusieurs auteurs [ALESINA et PEROTTI (1995)] ont émis l'idée que des politiques budgétaires restrictives peuvent avoir des effets expansionnistes même à court terme.

Cas des politiques de restriction budgétaire n'ayant pas entravé la croissance (le cas du Danemark période 1982 – 1986)

	Variation de la pression fiscale (% du PIB)	Variation des dépenses publiques (% du PIB)	Variation de la croissance du PIB (% du PIB)	Variation du taux d'épargne (point)
Danemark (1982-1986)	+7,1	-5,5	+2,9	-2,0
Irlande (1986-1989)	-3,0	-12,1	+1,3	-3,4

ALESINA et PEROTTI (1995)

¹ A. Bénassy-Quéré, op. cit. p181.

² M. DEVOLUY, "Les politiques économiques Européennes", Ed. Seuil, 2004. 390p.

On peut avoir une idée plus précise du caractère non récessif de la politique budgétaire menée au Danemark entre 1982 et 1986 grâce au tableau suivant :

Taux annuels	1979 - 1982	1983 - 1986
- Consommation publique	4	0,9
- Revenu disponible	2,6	-0,3
- Consommation privée	-0,8	3,7
- Investissement des entreprises	-2,9	12,7
- Taux d'intérêts nominaux	19,6	12,5
- Taux d'intérêts réels	6,7	3,3

Communauté Européenne¹

D'après le dernier tableau, on note que la seconde période (période de restriction budgétaire) se caractérise par un investissement et une consommation privée plus élevés et des taux d'intérêt réels plus faibles que la première période.

Les canaux par lesquels une politique budgétaire restrictive peut avoir des effets bénéfiques sont au nombre de deux :

▪ **Le premier transit par les taux d'intérêt.**

Il s'agit d'un "effet d'éviction inversé".

Tout comme une relance budgétaire provoque une hausse des taux d'intérêt (effet d'éviction), une restriction budgétaire provoque une baisse des taux qui permet alors de relancer la demande privée grâce :

- à une reprise de l'investissement,
- à une reprise de la consommation par la baisse du coût du crédit.

▪ **Le second effet est lié au retour de la confiance qu'engendre l'annonce d'une politique d'assainissement budgétaire**

Cette thèse repose sur le mécanisme suivant : En annonçant une politique de restriction budgétaire par la baisse des dépenses publiques, le gouvernement fait prendre conscience

¹ M. DEVOLUY, Les politiques économiques européennes, Seuil, Economica, 2004.

aux consommateurs que les impôts futurs n'auront pas besoin d'augmenter pour financer une éventuelle dérive des finances publiques.

Les consommateurs vont donc anticiper cette non-augmentation future (voire même baisse future) des impôts, ils anticipent ainsi une hausse de leur revenu disponible, ce qui va les inciter à augmenter leur consommation courante.

D'une autre manière, les consommateurs ne se voient pas contraints de constituer une épargne (de précaution) pour faire face à une augmentation future des impôts inévitable afin de financer la dérive des finances publiques qui n'aurait pas manquer d'apparaître en l'absence de correction budgétaire.

L'annonce d'une politique budgétaire restrictive peut avoir des effets positifs, même à court terme, dans la mesure où elle relance la consommation qui est une composante interne de la croissance économique¹.

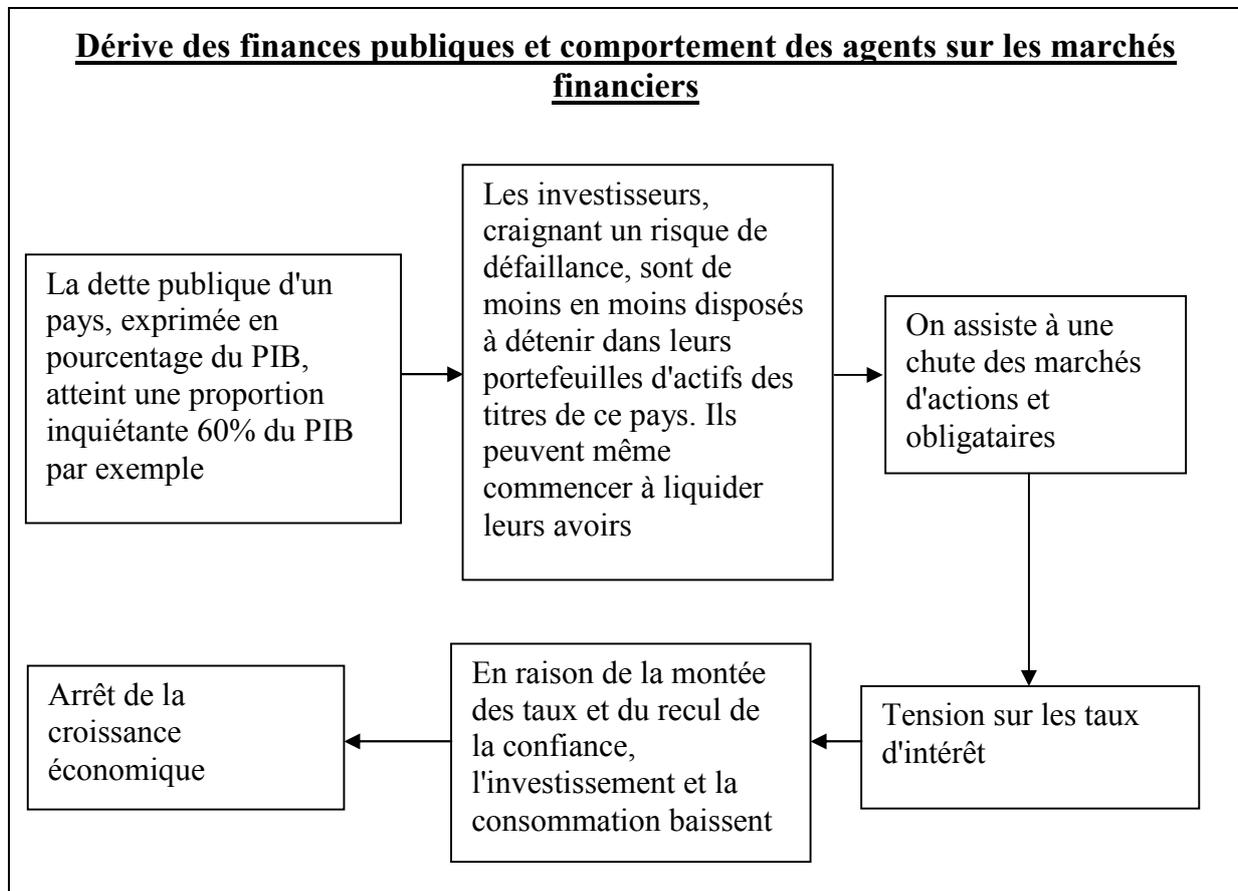
L'effet positif de la restriction budgétaire peut aussi transiter par les comportements induits sur les marchés financiers de l'annonce d'une telle politique.

On peut en effet penser que la restriction budgétaire aura des effets favorables sur la croissance économique d'autant plus forts que la situation du pays en matière de déficit et/ou de dette publics est d'autant plus préoccupante.

Imaginons le cas d'un pays dont le ratio de dette publique approche dangereusement le niveau de 60% du PIB. En l'absence de politique budgétaire visant à assainir la situation, les acteurs sur les marchés financiers pourraient vouloir limiter dans leurs portefeuilles d'actifs qu'ils détiennent la part des titres publics de ce pays.

¹ B. LANDAIS, Leçons de politique budgétaire, De Boeck université, 1998.

On assisterait donc à une situation des portefeuilles qui reviendrait tout simplement à limiter la proportion d'actifs d'un pays déterminé en fonction de la performance budgétaire de celui-ci (voir encadré ci-dessous).



Cet enchaînement est en fait peu vraisemblable.

Mais il est important de noter que dans un monde financièrement intégré, la seule perspective de sa réalisation, même avec un faible degré de probabilité, peut avoir une influence immédiate sur des variables telles que les taux d'intérêt.

Cela doit être pris en compte dans l'évaluation des bénéfices à tirer de l'assainissement des finances publiques.

Dans ce cadre, dès lors que les marchés comptent sur la rigueur budgétaire dans un pays donné, il se peut que l'absence de progrès dans cette voie ou l'abandon des efforts de rigueur accroissent la probabilité pour que la dynamique décrite dans le schéma précédent se développe.

On notera l'importance de la norme (60% pour la dette publique) dans un environnement financier fortement libéralisé. Cette norme a pour avantage de fournir un point de repère pour les acteurs sur les marchés financiers et donc de participer au mode de formation des anticipations de ces mêmes acteurs.

Elle a par conséquent des effets très importants sur les comportements réels des agents, sans que l'on se soit interrogé sur la validité scientifique et la justification économique de cette norme (pourquoi, si ce n'est pour des raisons purement arbitraires, a-t-il été choisi dans le traité de Maastricht une norme pour la dette publique étant égale à 60% et non 70% ou tout autre chiffre?).

Aucune théorie économique ne peut justifier ce choix.

Toutefois, cette dernière approche permet de rendre compte d'éventuelles non linéarités dans la réaction des agents économiques face aux variations des déficits publics : Tant que les déficits publics ne mettent pas en danger la soutenabilité de la dette publique, les comportements restent Keynésiens; mais dès lors que la dette atteint un niveau inquiétant, la logique non Keynésienne l'emporte dans le sens où toute relance budgétaire engendre dans ce cas la formation d'une épargne privée équivalente (c'est le principe de l'équivalence ricardienne). Dès lors, la consommation, tout comme l'activité économique ne sont pas dynamisées¹.

On est en présence d'effets Keynésiens à effets de seuil : en temps normal, la relance budgétaire a des effets conformes à l'analyse du multiplicateur; en période critique (à l'approche d'un niveau de dette jugé insoutenable), le multiplicateur s'inverse.

En résumé, les approches classique et néoclassique de la politique budgétaire mettent l'accent sur la fonction d'allocation (sécurité, justice, défense) et accessoirement sur la fonction de redistribution des richesses.

¹ B. LANDAIS. Op. Cit. p186.

L'approche Keynésienne, pour sa part, met l'accent sur la fonction de régulation de l'activité économique. La politique budgétaire est un investissement qui peut être mobilisé afin de pallier l'instabilité inhérente d'une économie de marché.

Keynes a mis en évidence le principe du multiplicateur du budget, principe selon lequel une hausse des dépenses publiques peut avoir un effet plus que proportionnel sur le niveau de l'activité économique. Le multiplicateur en économie fermée, est égal à l'inverse de la propension marginale à épargner.

Les travaux récents sur les relations que peuvent entretenir la politique budgétaire avec la croissance économique ont permis de redonner une certaine importance aux mécanismes ricardiens selon lesquels une politique budgétaire restrictive peut avoir des effets bénéfiques sur le niveau de l'activité économique.

2.3. La politique budgétaire algérienne

L'amélioration de la situation des finances publiques depuis l'année 2000 a constitué l'ancrage pour le lancement à partir de 2001 d'un important programme de soutien à la relance économique 2001/2004.

En effet le budget 2005 marque un tournant de la politique budgétaire algérienne; il vise à réduire le déficit primaire hors hydrocarbures de 31,8% du PIBHH en 2004 à 30,4% en 2005¹.

Les autorités, qui avaient opté au cours des récentes années pour les stimulants budgétaires, ont fait savoir qu'elles avaient désormais l'intention de limiter la vulnérabilité des finances publiques aux fluctuations des cours du pétrole, compte tenu notamment de la masse salariale élevée et de la perte des recettes douanières liée à la libéralisation du commerce extérieur en cours.

¹ Le budget 2005 se fonde sur un cours estimé du pétrole de 19\$/baril.

Les pouvoirs publics ont procédé à un réaménagement du régime fiscal pour alléger progressivement la dépendance du budget de l'Etat vis-à-vis du pétrole et réorienter les dépenses vers les secteurs de l'éducation et de la santé, afin de préparer l'économie à son ouverture extérieure en élevant les compétences et les qualifications du capital humain.

De plus, même si on prévoit que les recettes hydrocarbures resteront importantes à moyen terme, elles diminueront en proportion du PIBHH, tombant de 47% en 2005 à 35% d'ici à 2009¹.

Le budget vise à rompre le lien qui existe entre les dépenses publiques et les recettes volatiles provenant des hydrocarbures. Alors qu'on prévoit que les dépenses d'équipement se maintiendront à environ 19% du PIBHH, la maîtrise de la masse salariale et la gestion active de la dette feront passer les dépenses courantes de 32,5% du PIBHH en 2004 à 30% en 2005. (voir ci-dessous budget 2005 et plan de consolidation de la croissance).

2.3.1. Conséquences du programme de soutien à la relance économique (2001- 2004)

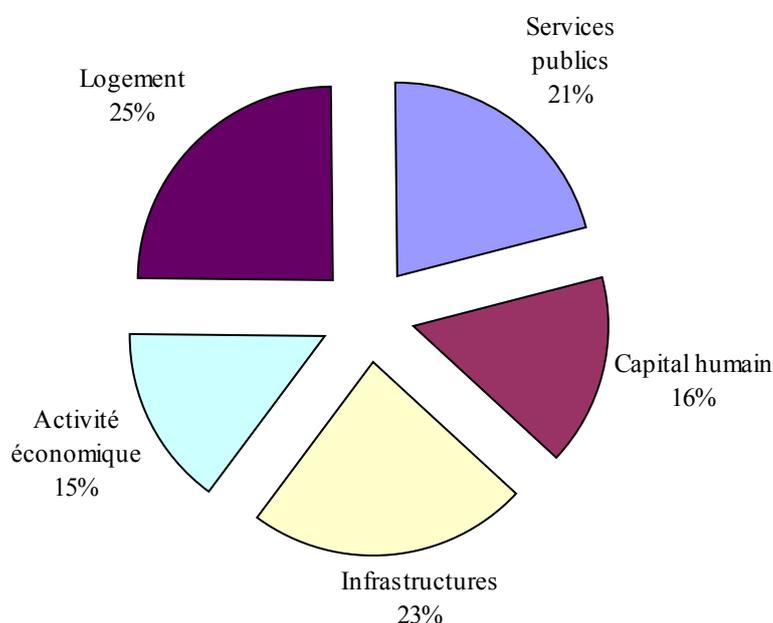
La politique budgétaire de l'Etat pour 2005-2009 comporte deux grands axes :

- Lancement du plan de consolidation de la croissance, un programme de dépenses d'équipement de 3.800 milliards de Dinars (50 milliards de Dollars EU, soit 61% du PIB de 2004) étalées sur la période 2005-2009. Ce plan a pour buts d'améliorer les services publics (surtout l'administration de la justice), de mettre en valeur le capital humain, de construire des infrastructures publiques, de promouvoir l'activité économique (principalement l'agriculture) et de construire des logements.

¹ Pour les développements relatifs à la politique budgétaire en Algérie nous empruntons en grande partie les différentes estimations et projections aux services du FMI et à l'organisme national de la statistique (O.N.S).

Plan de consolidation de la croissance 2005-2009¹

(total : 50 milliards \$ EU)



- Maîtrise des dépenses courantes par le biais :
 - d'une réduction de la masse salariale, laquelle représente actuellement 50% des dépenses courantes;
 - d'une gestion active de la dette publique (remboursement anticipé et conversion de dettes);
 - d'une réduction des subventions par la révision graduelle des prix administrés de l'eau, de l'électricité et des produits d'hydrocarbures.

2.3.2. Le lancement du plan de consolidation de la croissance, et les projections budgétaires de l'Etat (2005-2009)

Les projections budgétaires à moyen terme incluses dans le budget 2005 donnent à penser que la transition entre la situation de déficit primaire hors hydrocarbures observée en 2004 et la situation viable définie dans le cadre budgétaire à long terme préparé par les services du FMI durerait cinq ans. La mise en œuvre de cette politique permettrait en outre

¹ Source : Perspectives de l'économie mondiale estimations et projections des services du FMI.

d'assurer la viabilité de la dette publique à moyen terme, même en cas de chocs défavorables.

Rééquilibrage budgétaire 2005-2009¹					
	Projections				
	2005	2006	2007	2008	2009
Solde primaire hors hydrocarbures	(En pourcentage du PIBHH)				
Projections du budget 2005	-30,4	-28,2	-25,7	-23,4	-21,2
Trajectoire viable²	-23,4	-22,8	-22,3	-21,8	-21,2

Les recettes budgétaires d'un montant de 2201 milliards de Dinars en 2004, ont connu une augmentation de près de 12 pour cent par rapport à 2003 et représentent 37,1 pour cent du PIB en 2004.

Leur accroissement significatif s'explique dans une large mesure par les recettes tirées des hydrocarbures.

En hausse de plus de 16 pour cent en 2004, ces dernières ont porté sur 1569 milliards de dinars, soit plus de 71 pour cent du total des recettes de l'Etat.

Avec un collectif budgétaire calculé sur un prix du baril de pétrole à 19 dollars, le Fonds de régulation des recettes est fortement alimenté.

Par exemple 448,9 milliards de dinars sont allés entretenir le FRR³ (Fonds de Régulation des Recettes) en 2003 à la fois grâce à une augmentation du prix moyen du pétrole, passé en un an de 25,2 dollars/baril à 28,9 dollars, mais aussi grâce à celle des quantités exportées de 24,9 pour cent du PIB en 2003 contre 23,2 pour cent en 2002. En revanche, les recettes budgétaires hors FRR ont connu en 2003 une baisse de 3,5 pour cent par rapport à 2002.

¹ Sources : projections des services du FMI à partir des données de l'ONS.

² Viabilité budgétaire, 2005-2009 (Perspectives de l'économie mondiale, projections des services du FMI).

³ En 2000, l'Algérie a créé le FRR au sein du compte du Trésor à la banque afin :

- de reconstituer les réserves de change qui avaient été utilisées en 1998-99, période au cours de laquelle les recettes-hydrocarbures étaient faibles;
- d'assurer le service de la dette publique;
- d'atténuer les fluctuations des dépenses

- Les impôts directs ont crû en 2004 de 7,9 pour cent (contre 11,4 pour cent en 2003), les taxes sur biens et services de 15,2 pour cent (contre 4,7 pour cent en 2003), tandis que les droits de douane ont baissé de 5,6 pour cent (contre une augmentation de 11,1 pour cent en 2003) et les recettes au titre de l'enregistrement et timbres de 10,5 pour cent (contre 7,2 pour cent en 2003). Pour 2005 et 2006, les recettes budgétaires devraient représenter, respectivement 38,3 et 36,7 pour cent du PIB.
- Les dépenses budgétaires se sont établies en 2004 à 1878 milliards de dinars, en augmentation de 7,1 pour cent par rapport à leur niveau de 2003, mais en baisse concernant leur part dans le PIB (de 31,8 pour cent en 2004 contre 33,1 pour cent en 2003).

L'augmentation des dépenses s'est accompagnée d'un rééquilibrage, avec notamment la mise en œuvre du PSRE et du PNDA, entre les dépenses courantes et les dépenses d'équipement en termes de parts dans les dépenses totales. La part des dépenses d'équipement n'a cessé de s'accroître depuis 2001 pour passer de 8,4 pour cent du PIB à 10,2 pour cent en 2002 et à 10,8 pour cent en 2003.

Elle se situe à hauteur de 10,6 pour cent en 2004 et reflète le choix fait par les autorités budgétaires de donner une pondération plus importante à ces dépenses en tant que variable de relance et d'amélioration des conditions de vie de la population.

Opérations financières de l'Etat (en pourcentage du PIB)¹							
	1996	2001	2002	2003	2004	2005	2006
▪ Recettes totales (avec dons) *	32,2	34,9	36,0	38,2	37,1	38,3	36,7
- Recettes fiscales	11,0	9,0	10,4	9,7	9,4	9,3	9,3
- Recettes pétrolières	20,8	24,0	23,1	27,6	26,0	27,2	25,5
▪ Dépenses totales (et prêts nets) *	29,2	31,5	35,8	33,1	31,8	29,8	30,2
- Dépenses courantes	22,4	23,2	24,9	22,6	21,0	19,0	18,9
- Sans les intérêts	18,9	19,7	21,8	20,4	19,2	17,8	17,9
- Salaires	8,7	7,6	7,8	7,4	7,0	6,4	6,3
- Paiements d'intérêts	3,5	3,5	3,1	2,3	1,8	1,2	1,1
- Dépenses en capital	6,8	8,4	10,2	10,8	10,6	10,8	11,2
▪ Solde primaire	6,4	6,9	3,3	7,4	7,4	9,7	7,5
▪ Solde global	2,9	3,4	0,2	5,1	5,3	8,5	6,5

* Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données du FMI.

Les dépenses courantes, pour leur part, ont diminué et représentaient 21% du PIB en 2004 contre 22,6% en 2003.

En relation avec la baisse des dépenses courantes et des charges de personnel, la part des dépenses dans le PIB devrait se stabiliser en 2005 et 2006 à environ 30% du PIB.

Enfin, les intérêts au titre de la dette publique sont en constante diminution depuis 2001, de 3,5% du PIB à l'époque à 1,8% en 2004 et à 1,2% et 1,1% pour 2005 et 2006.

Au total les recettes se sont accrues plus vite que les dépenses et l'excédent budgétaire de 2004 était de l'ordre de 5,3% du PIB et pourrait atteindre 8,5% en 2005 et 6,5% en 2006. Dans ce contexte l'Etat a mis en œuvre une politique de désendettement depuis 2001.

En résumé, on remarque que les autorités ont reconnu d'une manière générale la nécessité de réduire les exonérations fiscales et d'améliorer l'égalité devant l'impôt, compte tenu des réductions sensibles des tarifs douaniers en voie de réalisation.

¹source : Données du FMI. Op. Cit. p208.

Elles ont fait part des difficultés que présentent ces tâches, compte tenu du fait que la majorité des exonérations visées bénéficient à des secteurs sensibles comme l'agriculture.

L'augmentation des recettes fiscales qui découlerait de ces mesures pourrait servir à réduire la charge fiscale qui décourage la création d'emplois dans le secteur formel.

Aussi, la maîtrise des dépenses publiques à moyen terme passe par la maîtrise de la masse salariale et la sélection judicieuse des projets d'investissement¹.

Pour limiter la masse salariale, il convient d'harmoniser la croissance des salaires réels et la croissance de la productivité dans le secteur hors hydrocarbures et de réduire les effectifs de la fonction publique.

Le choix des projets d'investissement devrait s'appuyer sur des analyses de coûts-avantages, et tenir compte de la capacité d'absorption limitée et des dépenses courantes qui en découlent.

Cela nécessite une évaluation des dépenses publiques, et la mise en place de dispositifs de protection sociale capables d'amortir les coûts sociaux inévitables des réformes structurelles.

¹ Rapport de développement du MENA "Échanges commerciaux investissement et développement dans la région Moyen-Orient et Afrique du nord. Pour une intégration à l'économie mondiale" Éditions ESKA. 2004. p45.

Conclusion

La conjoncture monétaire et financière a été déterminée ces dernières années par les facteurs d'équilibre externe (balance des paiements) et interne (finances publiques) ainsi que par leur impact sur la situation monétaire (stock de monnaie).

Les indicateurs macro-financiers relatifs à la période 2001/2006 reflètent une tendance favorable de l'évolution de notre économie et une situation de stabilité au plan global soutenue.

Les performances financières de cette période se sont traduites par :

- une viabilité accrue de la balance des paiements extérieurs conjuguée à une soutenabilité des indicateurs de la dette extérieure;
- une situation des finances publiques consolidée, permettant un processus d'accumulation de l'épargne publique continue, et par conséquent, une impulsion budgétaire appréciable au profit de la croissance;
- une liquidité bancaire en nette amélioration, ce qui a permis une offre accrue de liquidité sur le marché monétaire;
- enfin, une amélioration des conditions de financement de l'investissement productif.

Ainsi, les évolutions macro-économiques se sont reflétées par une situation des finances publiques de plus en plus consolidée avec comme résultat une accumulation conséquente par le Trésor, de l'épargne financière publique grâce à laquelle le programme de relance économique à moyen terme 2001/2004 a pu être lancé en constituant une nouvelle impulsion budgétaire au profit de l'effort de croissance économique.

Chapitre 3

Evaluation des politiques publiques : Les outils analytiques de la politique économique de l'Etat

	Page
<u>Chapitre 3</u>	
Evaluation des politiques publiques : Les outils analytiques de la politique économique de l'Etat	92
Introduction	95
3.1. La maximisation de la croissance à long terme	96
3.1.1. Répartition de l'investissement public industriel	97
3.1.2. La limitation des déséquilibres structurels	104
3.1.3. Essai d'analyse des facteurs explicatifs de la faiblesse de l'efficacité des investissements (1967-1980)	106
3.2- Les politiques contracycliques	110
3.2.1. La politique contracyclique en réponse à des chocs aléatoires	110
3.2.1.1. Le choix d'une intervention contracyclique	110
3.2.1.2. Les instruments de la politique contracyclique	111
3.2.2. Le cycle politique et ses implications	111
3.2.2.1. La manipulation de l'opinion au cours du cycle	112
3.2.2.2. La politique conjoncturelle	112
3.2.3. Les choix publics et les politiques économiques	113
3.2.3.1. Le choix des agents	114
3.2.3.2. L'analyse de l'interaction politico-économique	114
3.2.3.2.1. Le cadre analytique	114
3.2.3.2.2. Les modalités de l'interaction politico-économique	115
3.3. Les anticipations rationnelles et l'inefficacité des politiques économiques	115
3.3.1. L'hypothèse d'anticipations rationnelles	115
3.3.1.1. La cadre d'analyse	115
3.3.1.2. Les conséquences en matière de politique économique de l'adoption de l'hypothèse d'anticipations rationnelles	116
3.3.2. Les conséquences de l'augmentation des dépenses publiques	116
3.3.2.1. Le cadre analytique	116

3.3.2.2. Les implications	117
3.4. L'économie de l'offre	118
3.4.1. L'approche théorique	118
3.4.1.1. La critique des approches Keynésiennes et le prolongement de l'analyse libérale d'inspiration néo-classique	118
3.4.1.2. Interprétation	119
3.4.1.3. Les implications de cette approche	119
3.4.2. Les facteurs qui ralentissent l'offre	120
3.4.2.1. Les effets de l'excès de pression fiscale : La courbe de LAFFER	120
3.4.2.1.1. Le principe	120
3.4.2.1.2. Les différents effets en fonction de l'évolution de l'environnement	121
3.4.2.2. Les effets de l'excès de transferts	122
3.4.2.2.1. Les conséquences des transferts	122
3.4.2.2.2. Le cas de l'impôt négatif	122
3.4.2.2.3. Le coût de la réglementation	123
3.5. Les politiques économiques inspirées des écoles contemporaines	124
3.5.1. L'impact négatif des politiques économiques	125
3.5.1.1. La critique de l'approche néo-classique	125
3.5.1.2. Le rôle de la monnaie et les dérèglements de l'économie	126
3.5.1.2.1. Le cadre analytique	126
3.5.1.2.2. Les implications	126
3.5.1.3. Le programme économique dans différents modèles	127
3.5.1.3.1. Présentation simplifiée du programme	127
Conclusion	127

Chapitre 3

Evaluation des politiques publiques : Les outils analytiques de la politique économique de l'Etat

Introduction

La maximisation du bien-être constitue l'objectif général de la politique économique.

L'Etat intervient pour compenser les défaillances du marché, et peut aussi être à l'origine de déséquilibres structurels et de fluctuations.

Les théories économiques s'opposent sur la question de l'opportunité de l'action des pouvoirs publics dans la vie économique. Si on envisage les aspects dynamiques de la recherche du bien-être social, on peut observer que l'objectif de maximisation du bien-être s'organise autour de quatre objectifs fondamentaux dans la détermination de l'action de l'Etat¹:

La maximisation de la croissance, la recherche du plein emploi, la suppression des déséquilibres et le contrôle des tensions inflationnistes.

Ainsi, après la présentation dans les deux chapitres précédents des données relatives à l'évolution de la stratégie économique et de ces résultats, il y a nécessité d'évaluer les politiques publiques à partir des concepts et outils analytiques de la politique économique de l'Etat.

La première section de ce chapitre est consacrée à la maximisation de la croissance, aux facteurs explicatifs de la faiblesse de l'efficacité des investissements (1967-1980), et à la limitation des déséquilibres structurels. La deuxième section a trait aux politiques contracycliques, les instruments utilisés par ces politiques, et aux conséquences de l'augmentation des dépenses publiques.

Dans le même sens, la troisième section est consacrée aux anticipations rationnelles et à l'inefficacité des politiques économiques. La quatrième section traite de l'économie de l'offre à partir de l'approche théorique, quant à la cinquième, celle-ci est consacrée aux politiques économiques inspirées des écoles contemporaines.

¹ Jean Paul Thomas, Les politiques économiques au XX^e siècle, Collection Cursus, éd. Aemand Colin, 1994, p. 4 et 5.

3.1. La maximisation de la croissance à long terme

Pour la maximisation de la croissance, l'élévation du revenu est assimilée à une élévation du bien-être. Dans le cas des autres axes, l'intervention étatique peut être interprétée comme une volonté de limiter ou d'éviter les conséquences négatives durables des déséquilibres sur les performances macro-économiques, ou des fluctuations sur l'apparition d'un chômage structurel.

Dans la recherche de la croissance, deux obstacles dont il est nécessaire de tenir compte pour l'élaboration des politiques économiques se manifestent :

- d'une part, les conditions d'une croissance soutenable,
- d'autre part, les changements structurels liés au progrès technique.

En fonction des politiques économiques menées, une croissance soutenable peut être compatible avec la croissance de la population.

Le progrès technique est un facteur de croissance, au même titre que l'accumulation de capital (investissement) et l'accumulation de travail (accroissement de la population active).

Le progrès technique correspond à l'élévation de la productivité globale des facteurs, celle-ci représente la part de la croissance économique qui ne peut être expliquée ni par l'accumulation de capital, ni par l'accumulation de travail. Elle mesure la contribution du progrès technique à la croissance.

Aussi, la relation entre progrès technique et croissance dépend du niveau technologique déjà atteint; et l'amélioration du niveau technologique d'une économie dépend des facteurs suivants¹ :

- L'investissement en travail et capital dans le secteur de la recherche et du développement,
- Le processus d'apprentissage lié aux activités de production,
- L'importation de brevets et licences,
- L'importation de technologie incorporée dans les biens capitaux,

¹ R. A. MUSGRAVE et P. B. MUSGRAVE, Public finance in theory and practice. New York. MacGrawhill. 1989.

- La diffusion de la technologie du fait du libre accès aux informations scientifiques et techniques.

Dans les pays développés, ce sont surtout les deux premiers facteurs qui sont déterminants; dans les pays en développement les deux derniers.

La politique économique portant sur l'appropriation de technologie et l'élévation du niveau technique du pays est susceptible d'avoir une efficacité particulière.

Si l'on se place sur le plan des ressources publiques disponibles, l'efficacité supérieure d'une politique de l'innovation peut s'évaluer du point de vue du rendement de l'investissement public.

3.1.1. Répartition de l'investissement public industriel

En Algérie les investissements les plus importants ont été les réalisations prises en charge par l'Etat, et c'est le secteur industriel qui bénéficie de la part la plus importante.

Ce secteur issu du modèle des industries industrialisantes s'est caractérisé par l'engagement d'une masse considérable d'investissements. La part de cette catégorie d'investissement (formation brute de capital fixe + variation des stocks) était importante dans le P.I.B durant la période (1967-1978).

Sur l'ensemble de la période (1967/1977), les investissements affectés à l'industrie représentaient un peu plus du quart de la masse des investissements prévus pour l'économie toute entière. Dans la même lignée, les hydrocarbures et les industries de base se réservaient la plus grande tranche des investissements; soit 110 milliards de DA sur un total de 248 milliards de DA. Cela confirme donc le choix du modèle industriel. Ces investissements ont été engagés dans des secteurs de production, dont on espérait garantir des taux de croissance annuels qui aboutiraient à long terme à un optimum de croissance économique.

Répartition des investissements industriels (en millions de DA)¹

	1967/69		1970/73		1974/77	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Industries de base + hydrocarbures	4.500	4.080	9.800	17.320	41.400	74.460
En %	83,33	83,43	89,02	83,12	86,24	86,93
Industries de transformation	500	370	1.200	1.320	4.000	5.070
En %	9,25	7,56	9,67	6,34	8,33	6,83

L'examen de l'échantillon de ce tableau montre le décalage en matière de répartition des dépenses d'investissements entre les "industries de base et d'intégration" et les industries de transformation qui regroupent généralement la chimie, les matériaux de construction, la verrerie, l'industrie alimentaire, les textiles, le cuir, le bois, les papiers etc...

Le déséquilibre de répartition des investissements résulte du choix des politiques de développement inspirées des travaux des économistes comme G. FELDMAN et G.D. De BERNIS, sur les chaînons conducteurs et les industries industrialisantes. Les modèles préconisés reposent sur :

- 1- La priorité accordée à l'accumulation du capital dans le secteur des industries (industrie lourde),
- 2- L'agriculture est reléguée au second rang,
- 3- Le résultat atteint par cette stratégie n'est autre qu'une faiblesse de la production des biens de consommation à court terme, dans l'espoir de la rattraper à long terme par la rapidité du rythme de croissance de la production de l'industrie de base.

¹ Ministère de la planification et de l'aménagement du territoire. M.P.A.T Bilan 1967/78 p10.
N.B. Les dépenses d'investissement dans l'agriculture ne sont pas inclus dans ce tableau.

Les industries industrialisantes (industries sidérurgique, mécanique, métallique et électrique (I.S.M.M.E) + les hydrocarbures) doivent avoir un ensemble d'effets d'entraînements sur toute la société.

Pour les industries de grande dimension, la dépense d'investissement par unité de capacité productive est importante, en plus du coût d'entretien, de fonctionnement et de gestion. L'appel à l'utilisation des techniques modernes en plus du problème d'emploi de main d'œuvre qualifiée rare, et peu créatrice de postes de travail caractérise ce type d'industries par des investissements hautement "capitalistiques". Concrètement, cela s'est traduit par un très fort taux d'investissement, durant toute la décennie 1967/1978, et même au delà de cette période comme le montre le tableau suivant :

Indicateurs de croissance en % sur la base de prix constants 1980¹.

Indicateurs	Années											
	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73
Taux de croissance P.I.B	-19,5	38	1,1	3,5	-8,4	5,3	8,2	5,4	7,3	1,9	10,2	7,6
Investissement / P.I.B en %	29,3	24,4	18,6	18,8	14,8	19,9	25,3	29,8	36	36,3	40,2	44,5
Consommation / P.I.B en %	69,1	84,1	82,1	82,1	82,9	76,7	74,0	73,1	70,8	72,9	68	69,3

Indicateurs	Années												
	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86
Taux de croissance P.I.B	1,2	10,3	9	7,6	8,5	8,9	16,7	1,6	-5,3	5,0	5,5	4,6	3,4
Investissement / P.I.B en %	45,3	50,2	46,3	51	52,6	42,3	39	36,9	36,9	37,7	38,9	37,2	38,7
Consommation / P.I.B en %	52,4	62,4	60,4	61,6	62,5	59,1	56,7	59,1	61	60	52,4	54,2	65,38

¹ Sources : 1) FMI / IFS P.F 189 annuaire 1986 (entre 1962-1982)
2) Algérie en quelques chiffres, séries statistiques O.N.S.

Le principal objectif de ces investissements est la réalisation d'une croissance économique capable de dégager un fond de consommation adéquat, et une occupation de la population active plus importante.

Cependant l'accumulation prévue sur la base d'un fort taux d'investissement préétabli n'a pas été réalisée, et, le bilan économique et social de la décennie 1967/1978 conclut que l'entreprise industrielle a consommé du capital, sans pouvoir créer les bases de sa reproduction.

Dans la plupart des entreprises publiques industrielles, le degré d'utilisation des capacités productives, était insuffisant (entre 30 et 60%). De plus, le degré d'ouverture sur le marché extérieur constituait l'une des solutions pour pallier un certain nombre de failles enregistrées tant sur le plan de la valorisation du capital que sur le plan de la consommation.

Le fort investissement a été le conducteur du rythme d'augmentation du revenu national, et a joué le rôle régulateur en matière de répartition entre consommation et investissement, mais n'a pas réalisé l'effet escompté de l'industrialisation.

A partir de 2002, on assiste à une très forte croissance de l'investissement, celle-ci est due principalement aux effets du (Plan de soutien à la relance économique).

Aussi les résultats enregistrés par l'économie Algérienne en 2003 et 2004, avec une croissance du PIB réel de (6,9%) et (5,4%), confirment les éléments structurels d'un diagnostic positif, et laissent présager une croissance soutenue en 2005 et 2006, d'environ (4,5%)¹.

La stabilité du cadre macro-économique, qui reste trop sensible à la volatilité des prix des hydrocarbures, est d'autant plus appréciable qu'elle a été préservée dans un contexte de relance par la demande à travers la mise en œuvre du (plan spécial de relance économique), basé sur une augmentation substantielle de l'investissement public.

¹Perspectives économiques en Afrique. BAFD/OCDE. 2005.

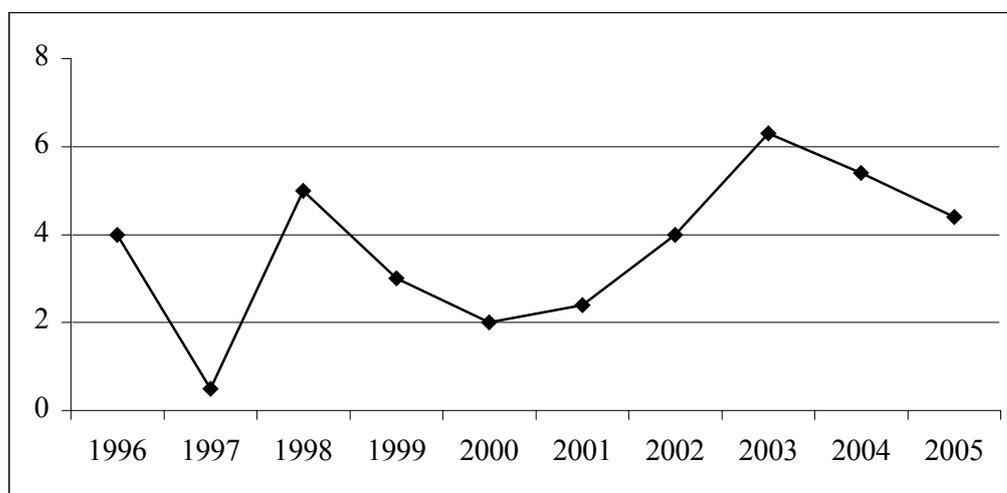
Celui-ci a entraîné une progression significative des importations, qui a contribué ces trois dernières années à une accélération de la croissance économique et une baisse du chômage de près de 4% pour se situer à 23,7%, alors qu'il avoisinait les 28% au début des années 2000.

Cependant l'économie Algérienne doit ces résultats principalement aux performances du secteur des hydrocarbures (dans un contexte de prix mondiaux favorables), dont elle demeure largement dépendante au niveau de sa croissance, de sa position extérieure et surtout de sa position budgétaire.

Cette dépendance, qui ne s'atténue pas au fil des ans, est aussi la conséquence d'une certaine lenteur en matière d'ajustement structurel de l'économie, comme en témoignent un secteur industriel manufacturier en perte de vitesse et des pans entiers de l'économie algérienne encore sous le contrôle d'entreprises publiques aux résultats peu convaincants, malgré les soutiens financiers qui leur sont accordés.

La capacité des pouvoirs publics à intensifier le rythme des réformes structurelles, à opérer le rééquilibrage requis entre le secteur public et le secteur privé et à améliorer la flexibilité et la compétitivité du système productif déterminera la capacité de l'économie algérienne à profiter de son ouverture prononcée et à amener le niveau de vie de la population à un niveau auquel elle peut prétendre avec des taux d'investissement proche de 30%. Le taux d'investissement, rapport entre la FBCF et le PIB permet de mesurer l'effort d'investissement consenti, comme on l'a vu précédemment.

Taux de croissance du P.I.B en volume¹



Source : Données du FMI

Pour conclure, on peut dire qu'après plusieurs années successives de faible croissance, la reprise économique entamée en 2001 s'est consolidée et amplifiée; ainsi en matière de croissance, il semble bien qu'après une forte variation du taux, une certaine croissance s'est enclenchée à partir de 2001.

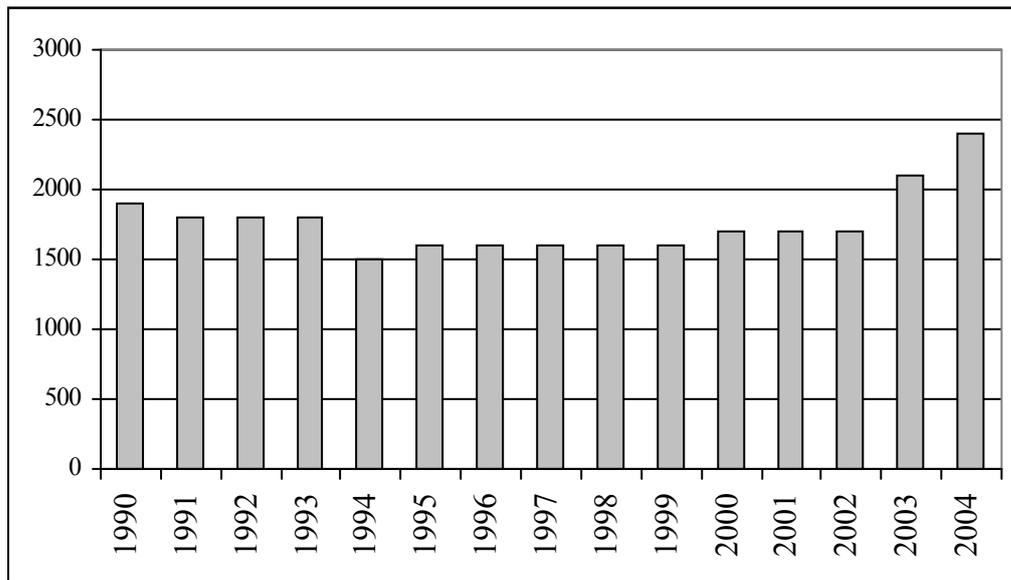
En 2003, la croissance s'est accélérée pour atteindre 6,9% dépassant ainsi de 1,8% le plus haut niveau de croissance des années 1990, atteint en 1998. Outre la forte contribution du secteur des hydrocarbures, les autres secteurs d'activité, notamment ceux des BTP et des services, ont aussi participé à la croissance de 2003. Le PIB hors hydrocarbures a en effet progressé, en termes réels, de 6,1% en 2003. En 2004, la croissance a été de 5,4%, et 5% hors hydrocarbures. Et selon la communication du délégué à la planification sur les prévisions de clôture pour l'économie nationale en 2005², la croissance a atteint 5,1% par secteur et a été de :

- Agriculture : 1,9%
- Industrie hors hydrocarbures : 2,5% (dont 3,4% pour le secteur public et 1,7% pour le secteur privé)
- Hydrocarbures : 5,8%
- Bâtiment et travaux publics : 7,1%
- Services : 5,6%

¹ Source : données du FMI

² El Moudjahid du 13 avril 2006 p3.

PIB par habitant en Algérie (en Dollars courants)¹



Source : FMI

3.1.2. La limitation des déséquilibres structurels

Les questions auxquelles nous essayerons de répondre sont :

- Le dualisme de l'économie (opposition d'un secteur moderne et d'un secteur traditionnel) doit-il être pris en compte par la politique économique?
- Le développement d'un secteur public induit-il nécessairement un ralentissement de la croissance et une diminution du bien-être?

L'application aux pays en développement ou à l'histoire économique de l'analyse de l'économie duale repose sur une distinction entre secteur moderne et secteur archaïque, (celui-ci englobant la plus grande partie de l'agriculture et l'artisanat).

Il s'agit d'expliquer l'intérêt d'une politique industrielle qui a pour objectif de maximiser la croissance en favorisant le développement industriel.

¹ Sources : Données du FMI. in. Perspectives économiques en Afrique. OCDE. 2005.

L'importance du secteur manufacturier dans le processus de croissance tient à deux phénomènes :

- L'existence de rendements d'échelle croissants puisqu'il est possible d'accentuer la division du travail dans l'industrie,
- Le processus cumulatif qui fait que les progrès se diffusent dans l'ensemble des branches industrielles.

Quant au secteur moderne, celui-ci se caractérise par une productivité du travail plus élevée. Tout le processus de croissance dépend donc du transfert des facteurs d'un secteur à l'autre, et de l'encouragement de l'Etat à ce processus. Les profits réalisés dans le secteur moderne peuvent être réinvestis puisqu'il existe des ressources pouvant être prélevées sur le secteur ancien.

Pour répondre à notre première interrogation nous pouvons dire que le dualisme doit être pris en compte si l'on estime que l'Etat peut faciliter une transformation harmonieuse de la structure productive. Le déclin du secteur traditionnel permet l'utilisation des facteurs de production pour le développement du secteur moderne, mais avec éventuellement un coût social.

Quant à notre deuxième interrogation, il faut retenir que la production de services et biens publics est rendue nécessaire par les défaillances du marché.

Cela légitime l'existence d'un secteur public même si ce secteur peut avoir, au niveau micro-économique, une efficacité économique inférieure à celle du secteur privé. Cette faible productivité du secteur public, n'est pas due à la nature publique de la propriété ou au contrôle de l'Etat sur l'organisation de la production de services marchands ou non marchands. Elle résulte plutôt de la nature même des activités concernées.

D'autres approches considèrent au contraire, que la production par des entreprises publiques conduit à des performances inférieures à celle d'entreprises privées pour des raisons liées au fonctionnement bureaucratique.

Les théories récentes de la croissance endogène (BARRO, LUCAS, ROMER) inversent la problématique en insistant sur les effets externes positifs de l'investissement public dans l'éducation (accumulation du capital humain); la recherche scientifique et technique (accroissement des connaissances induisant du progrès technique) et dans les infrastructures. La production de biens publics contribue donc à l'amélioration des performances des entreprises privées. Ainsi le développement du secteur public répond, au moins partiellement, à une demande sociale et à une défaillance du marché.

3.1.3. Essai d'analyse des facteurs explicatifs de la faiblesse de l'efficacité des investissements (1967-1980)

La stratégie de développement de l'époque consistait à orienter des investissements, en priorité à la construction d'une industrie de base lourde, consommatrice de ressources nationales (aciéries, cimenteries, unités de production pétrochimique...) qui à son tour serait capable de créer des industries moins capitalistiques (agroalimentaires, textiles, engrais, construction...) qui à leur tour vont stimuler l'agriculture, l'artisanat, les transports et donc toutes les activités liées à la consommation.

Durant les années 1970 le taux d'investissement (investissement/PIB) avoisinait les 45%, à la fin de cette même décennie, l'effort d'industrialisation conduit à un endettement de près de 17 milliards de Dollars.

Le schéma de développement commençait à montrer des signes de faiblesse à la fin des années 1970, peut-être parce que les décideurs de l'époque ne s'étaient pas trop posé les questions du type :

- Que signifie développement autocentré dans un contexte de mondialisation de l'économie qui s'est accéléré à la fin des années 1980?
- Est-ce que l'on peut intégrer notre économie en la dotant des mêmes rythmes de mutations économiques et technologiques que connaissent les pays développés?

Il est évident que nous ne pouvons rendre compte de la complexité des faits, tant les imbrications historiques, politiques, culturelles et sociales sont diverses et variées. Aussi les écrits de l'époque divergeaient sur les détails de politique économique. Le choix du projet de société étant la résultante de concours historiques, sociologiques, politiques et peut-être d'aléas peu connus qui ont tous influé, dans les proportions impossibles à dissocier, sur les choix économiques; nous amène au constat suivant relatif aux déséquilibres du système productif durant la période considérée :

- Les dérèglements économiques constatés sont nombreux, on peut constater cela dans le système d'investissements, c'est à dire dans la répartition des ressources matérielles pour le développement :

- Déséquilibre dans la structure des investissements productifs en raison du retard pris par l'agriculture, l'hydraulique et certaines branches du secteur des biens de consommation.
- Déséquilibre dans les "secteurs sociaux", l'habitat, les transports publics et les infrastructures sanitaires.
- Dérèglement dans le système de production, puisque dans la plupart des branches économiques on constate une utilisation insuffisante des capacités de production.
- Déséquilibres dans le système de rémunérations, et plus largement dans la répartition des revenus.

Si l'on examine les données qui montrent avec quel degré d'efficience ont été utilisés les moyens affectés au développement industriel, on remarque que la productivité du capital était faible. Le bilan de la décennie montre que, pour augmenter la valeur ajoutée de 1 Dinar, il a fallu dans la période 1967-1978 investir 8,75 Dinars dans le secteur des hydrocarbures et 11,2 Dinars dans les industries hors hydrocarbures¹. Selon C. PALLOIX, l'efficacité du capital a tendu à régresser au cours

¹ Bilan de la décennie pp 12-13

de la période (1967/1977) : Le Produit industriel représentait 42% du stock de capital fixe en 1966 et la moitié seulement 21% en 1977¹.

La croissance de l'emploi, qui a été très forte au cours des trois premiers plans, s'est accompagnée d'une légère hausse de la productivité moyenne du travail.

Hors hydrocarbures, l'indice général de productivité du travail est passé de 100 en 1967 à 138 en 1978². Mais cette progression d'ensemble recouvre des évolutions très contrastées. Cependant dans le secteur d'activité industrielle, la productivité du travail a décliné dans la période envisagée : L'indice chute de 100 à 84; cette chute est encore plus importante pour les activités du bâtiment et des travaux publics : En monnaie constante, la productivité par travailleur a diminué de moitié, passant de 64.789 Dinars en 1967 à 32.080 Dinars en 1978. Mais il ne faut pas chercher à donner une signification trop précise à ces données sur la productivité; car sur une question comme celle de la productivité du travail, des études de cas sont plus fiables que des statistiques générales. On peut citer l'exemple des sociétés Française et Allemande de travaux qui ont réalisé pour le compte d'un établissement public Algérien "L'INPED" une analyse comparative de la productivité des travailleurs sur leur chantiers³.

En France et en Allemagne, une heure de travail rémunéré comprendrait en moyenne 17% de temps mort (consacré à des pauses diverses) et 83% de temps de travail productif. Sur les chantiers Algériens observés, les temps morts occuperaient 43% du temps de travail rémunéré. Aussi, la productivité des ouvriers, calculée sur leur période de travail productif, serait inférieure de moitié à celle des ouvriers de chantiers Français ou Allemands.

¹ C. PALLOIX, "Industrialisation et financement lors des deux plans quadriennaux (1970/1977)", in revue Tiers Monde, n° 83 juillet - Septembre 1980.

² Bilan de la décennie p 265-266

³ Il faut préciser que pour avoir la signification d'une telle analyse, il faudrait être en mesure de distinguer parmi les facteurs explicatifs du niveau de productivité, ceux qui tiennent au comportement au travail des ouvriers et ceux qui tiennent à l'organisation et à la gestion des entreprises (question de l'approvisionnement des chantiers en outillage et matières premières, etc...)

Empruntons à une autre étude un tableau qui montre le très bas niveau de la productivité du travail dans une entreprise du BTP, considérée comme l'une des "plus performantes" d'Algérie.

Production d'une journée de travail de 8 heures par équipe type¹

Postes	Production	
	Normale	Constatée
- Béton (poutres)	30 m ³	18 m ³
- Ferrailage (équipe)	150 Kgs	90 Kgs
- Enduit ou plâtre	16 m ²	6 m ²
- Carrelage	25 m ²	8 m ²
- Faïence	15 m ²	3 m ²
- Briques creuses	25 m ²	7 m ²

Un autre indice significatif est le taux d'utilisation des capacités de production. Le bilan de la décennie donne des chiffres pour 44 types d'unités de production (cimenteries, fabriques d'engrais, etc...) : On aurait dans 12 cas un taux d'utilisation "satisfaisant" c'est à dire supérieur à 80%, dans 13 cas un taux inférieur à 50% et dans les 19 autres cas un taux situé entre 50% et 80%². Dans les secteurs des biens de production et d'équipement, les performances sont dans l'ensemble moins bonnes que dans le secteur des biens de consommation.

On lit dans le bilan de la décennie qu'en 1978 le déficit des entreprises industrielles publiques (hors hydrocarbures) "aurait atteint une ampleur telle que non seulement aucun amortissement industriel n'était effectué mais qu'une certaine fraction des charges courantes d'exploitation n'étaient pas financées par les recettes...", ce qui signifie comme l'ajoute le bilan que "le secteur industriel "consomme" son capital puisqu'il ne dégage pas de ressources suffisantes pour assurer son développement"³. Il est en même temps incapable d'honorer ses dettes, tant celles contractées à l'égard de l'Etat que celles vis à vis de l'étranger⁴.

¹ H. BENAMZA et Y. HADIM, "Le coût de la construction en Algérie" in ELHINDRISS, n° 6, 1980 pp 49-59.

² Bilan de la décennie (pp 87-88)

³ Bilan de la décennie (p 265 et p 266)

⁴ Bilan de la décennie p 243 et suivantes.

Etant donné la faible efficacité du système productif national, la croissance de la masse des revenus distribués est plus rapide que celle des biens et des services. Ce facteur ainsi que les hausses des prix sur les biens importés entraînent une forte inflation. Le taux annuel moyen de celle-ci a dépassé 10% entre 1967 et 1978. Il a atteint 18% pendant le second plan quadriennal¹. Ce taux d'inflation n'est pas exceptionnellement élevé; il est inférieur à celui qu'on observe dans différents pays du tiers monde ayant pratiqué comme l'Algérie, une politique massive d'investissements (selon les statistiques de la Banque mondiale, le taux moyen d'inflation de la période 1970 – 1979 a été de 13,3% en Algérie).

3.2. Les politiques contracycliques

Parmi les différentes interprétations des cycles économiques, on peut distinguer :

- Les interprétations privilégiant les dynamiques résultant de chocs aléatoires qui peuvent toucher soit la sphère réelle soit la sphère monétaire de l'économie;
- Les interprétations insistant sur les facteurs externes, en particulier le comportement des hommes politiques.

3.2.1. La politique contracyclique en réponse à des chocs aléatoires

De tels chocs peuvent affecter les variables réelles et/ou monétaires. Ce sont, par exemple, les phénomènes climatiques, les troubles politiques à l'étranger, les variations non anticipées des prix ou des quantités offertes ou demandées. Ils peuvent toucher l'ensemble des variables du système ou rester localisées sur le marché d'un bien ou d'un facteur.

3.2.1.1. Le choix d'une intervention contracyclique

L'absorption des chocs aléatoires par le système économique se manifeste par une fluctuation autour du niveau d'équilibre. Si l'équilibre est stable sur le marché des biens ou des facteurs affectés par le choc, on observe un retour vers le niveau d'équilibre avec une amplitude du cycle qui diminue régulièrement.

¹ Bilan de la décennie p 245.

Dans un tel environnement, la politique contracyclique consiste en une intervention précoce destinée¹ :

- à limiter l'amplitude des fluctuations,
- à accélérer l'absorption des chocs par le système économique.

Cependant, ces perturbations sont corrigées aussi par le comportement des agents privés. L'intervention de l'Etat est donc délicate car elle risque de modifier l'environnement, le rendant de ce fait moins efficace. En cas d'échec de la politique contracyclique, les fluctuations risquent d'être finalement plus amples et plus durables que sans l'intervention politique.

3.2.1.2 Les instruments de la politique contracyclique

Parmi les instruments les plus courants de l'intervention contracyclique, figure l'accroissement des dépenses publiques destiné à compenser, au moins en partie, la baisse conjoncturelle de la consommation des ménages et de l'investissement des entreprises privées. Cette intervention est justifiée par le risque de faillite d'entreprises structurellement saines mais confrontées à des difficultés conjoncturelles, entraînant des décisions de licenciement d'une partie des employés². Cela pourrait induire une aggravation du chômage, qui ne serait pas résorbé dans la phase suivante d'expansion. En effet, les actifs privés d'emplois perdent leur compétences et ont des difficultés pour retrouver une entreprise souhaitant les embaucher.

3.2.2. Le cycle politique et ses implications

La théorie du cycle politique considère que les fluctuations cycliques résultent moins de chocs aléatoires que du comportement des hommes politiques qui détiennent le pouvoir et qui déterminent la politique économique. Cette théorie suppose que les hommes politiques sont davantage préoccupés par leur réélection que par les conséquences éventuellement négatives de leur politique. Ils ont des objectifs de court terme.

¹ X. Greffe, politique économique, programmes, instruments, perspectives. Paris. Economica. 1991.

² X. Greffe. Op. Cit.

3.2.2.1. La manipulation de l'opinion au cours du cycle

Les hommes politiques peuvent bénéficier d'un soutien des électeurs victimes de l'illusion monétaire ou encore des erreurs d'anticipation des agents :

- L'illusion monétaire correspond, par exemple, à une situation dans laquelle l'augmentation du revenu nominal donne l'illusion, dans un contexte d'inflation, d'une augmentation du revenu réel (c'est à dire du pouvoir d'achat) alors que celui-ci décline ou stagne.
- Les erreurs d'anticipation peuvent conduire les électeurs à considérer une baisse des impôts comme durable alors qu'il s'agit en fait d'un argument électoral : le taux d'imposition est augmenté immédiatement après les élections, au-dessus du niveau initial, pour compenser la perte de recettes fiscales préélectorales.

Les mesures impopulaires adoptées immédiatement après les élections sont destinées à favoriser à terme la croissance en modifiant la répartition du revenu en faveur de l'investissement.

Les deux principaux impératifs gouvernant l'action des hommes politiques sont les suivants :

- Les résultats doivent apporter leurs fruits avant les élections,
- Les électeurs doivent être suffisamment naïfs pour ne pas se souvenir de cette manipulation à l'échéance électorale suivante.

3.2.2.2. La politique conjoncturelle

Dans un tel cadre, il n'existe donc pas de possibilité de politique contracyclique efficace car c'est l'action publique qui produit le cycle. Il n'apparaît pas opportun de réduire l'amplitude des fluctuations sauf si l'impulsion donnée entraîne l'économie dans un sens excessif. Une politique de manipulation de la conjoncture à des fins électorales n'est pas incompatible avec une maîtrise durable de l'amplitude de la fluctuation¹.

Il n'existe aucune raison à priori pour que le système échappe au contrôle et entraîne une dérive, sauf erreur des responsables politiques.

¹ X. Greffe. Op. Cit.

C'est le cas pour la politique dite de "stop and go", qui consiste notamment à une augmentation du taux d'intérêt et à un rationnement du crédit en cas de surchauffe de l'économie se manifestant par des tendances inflationnistes.

Inversement, dans la phase suivante, le ralentissement de la croissance économique est atténué par une libéralisation du crédit et une réduction du taux d'intérêt.

Si les responsables politiques perdent la maîtrise des instruments, par exemple à la suite d'un changement institutionnel qui n'a pas été pris en compte, on peut assister à l'apparition d'une hyperinflation, ou inversement d'une dérive inflationniste.

En résumé, et dans une approche dynamique, les responsables de la politique économique ont pour objectif l'élévation durable du bien-être, et s'efforcent de garantir la pérennité de la croissance, tout en favorisant le progrès technique et sa diffusion. Aussi la politique économique s'efforce de réduire les déséquilibres résultant du dualisme de l'économie nationale.

Ce dualisme peut prendre deux formes : une opposition entre un secteur moderne et un secteur traditionnel, d'une part, entre un secteur marchand et un secteur non marchand d'autre part. En d'autres termes l'Etat tente de limiter l'amplitude des perturbations cycliques, dans lesquelles il peut avoir une part de responsabilité.

3.2.3. Les choix publics et les politiques économiques

L'inefficacité des politiques économiques, dans un cadre institutionnel démocratique, peut s'expliquer par la prise en compte par les hommes politiques de la satisfaction des aspirations des électeurs (ou de la majorité), comme objectif alternatif de la réalisation du bien-être.

Ce qui dans la théorie du cycle politique n'est considéré que comme une dérive par rapport à une situation habituelle devient une règle de fonctionnement pour les partisans de la théorie des choix publics.

Si l'on accepte de tels critères pour définir la normalité de l'intervention de l'Etat, il n'existe aucune raison d'espérer une efficacité de la politique économique.

Pour définir leur politique économique, les hommes politiques ont le choix entre différentes options. Celle qui sera retenue dépendra des préférences exprimées tant individuellement que collectivement par les agents économiques.

3.2.3.1. Le choix des agents

Chaque option ayant des implications positives pour des catégories d'agents spécifiques, la sélection des objectifs revient à effectuer un arbitrage entre des coûts, et des avantages¹. Cet arbitrage pourra éventuellement être intertemporel et tenir compte de la préférence pour le présent des électeurs et des hommes politiques.

Dans le cas d'une décision sur le niveau des dépenses publiques par exemple, le résultat correspondra à la médiane des divers niveaux de dépenses préférés par les électeurs.

3.2.3.2. L'analyse de l'interaction politico-économique

3.2.3.2.1. Le cadre analytique

Les comportements des responsables de la politique économique peuvent être appréhendés dans le cadre d'une interaction politico-économique.

La société est divisée en deux secteurs, le secteur économique et le secteur politique qui comprend le gouvernement, et éventuellement une partie de l'administration qui contribue à déterminer les choix de politique économique.

Le parti au pouvoir est censé maximiser son utilité sous contrainte. L'utilité provient de la capacité à mettre en oeuvre son programme et à rester au pouvoir (le but, souvent non avoué, est la réélection qui peut être considérée comme une contrainte de l'action gouvernementale). Une deuxième contrainte est celle du budget.

¹ E. Barrel, Économie politique contemporaine, Ed. Armand Colin, 1997.

3.2.3.2.2. Les modalités de l'interaction politico-économique

Le gouvernement dispose de différents instruments et il tient compte de l'impact de leur utilisation sur différentes catégories d'électeurs, en terme de chômage, d'inflation, de modifications des prélèvements fiscaux ou des transferts sociaux, et de la production de biens publics¹. La contrainte de réélection est exprimée par l'indice de popularité mesuré par les sondages.

On a donc deux fonctions :

- Une fonction de popularité : l'indice de popularité est fonction des résultats économiques.
- Une fonction de réaction gouvernementale : pour conduire sa politique économique, le gouvernement utilise des instruments en fonction de la contrainte budgétaire, de l'idéologie qui l'anime ou de sa popularité.

3.3. Les anticipations rationnelles et l'inefficacité des politiques économiques

A partir de l'hypothèse d'anticipations rationnelles, un courant récent d'inspiration néo-classique est amené à remettre en cause l'efficacité des politiques économiques qui supposent une asymétrie d'information.

3.3.1. L'hypothèse d'anticipations rationnelles

3.1.1.1. Le cadre d'analyse

La nouvelle école classique effectue une critique radicale des politiques économiques inspirées de l'approche keynésienne. Elle insiste sur l'inefficacité des politiques économiques à partir d'une approche centrée sur les hypothèses d'anticipations rationnelles et une situation d'information incomplète².

Les quatre postulats de base sont les suivants :

- Les agents maximisent leur utilité,
- Les marchés tendent vers l'équilibre,

¹ J. Y. CAPUL, Les politiques économiques, les cahiers français, Paris, La documentation française, 1998.

² John Miller, La revanche des classiques : rationnelles gagne le prix Nobel (Economiste R. Lucas) Ed. Bureau des affaires économiques. 1996.

- L'offre globale dépend des prix relatifs,
- Les anticipations sont formées rationnellement.

3.3.1.2. Les conséquences en matière de politique économique de l'adoption de l'hypothèse d'anticipations rationnelles

L'hypothèse d'anticipations rationnelles signifie que tous les agents sont en mesure de former des anticipations correspondant à ce que prédit la théorie économique la plus pertinente. Les agents prennent des décisions en tenant compte des opportunités futures et cela se justifie par l'hypothèse de rationalité de leurs anticipations. Celles-ci portent sur les prix et les salaires, les valeurs effectives ayant tendance à rejoindre les valeurs d'équilibre. Les entreprises définissent leur offre en fonction de l'évolution anticipée des prix par rapport au niveau d'équilibre. Les ménages définissent leur offre de travail en fonction de l'évolution anticipée des salaires. On se trouve dans une situation d'information incomplète dans la mesure où un agent ne connaît le prix d'un bien donné que sur le marché où il se trouve mais pas sur les autres marchés.

3.3.2. Les conséquences de l'augmentation des dépenses publiques

3.3.2.1. Le cadre analytique

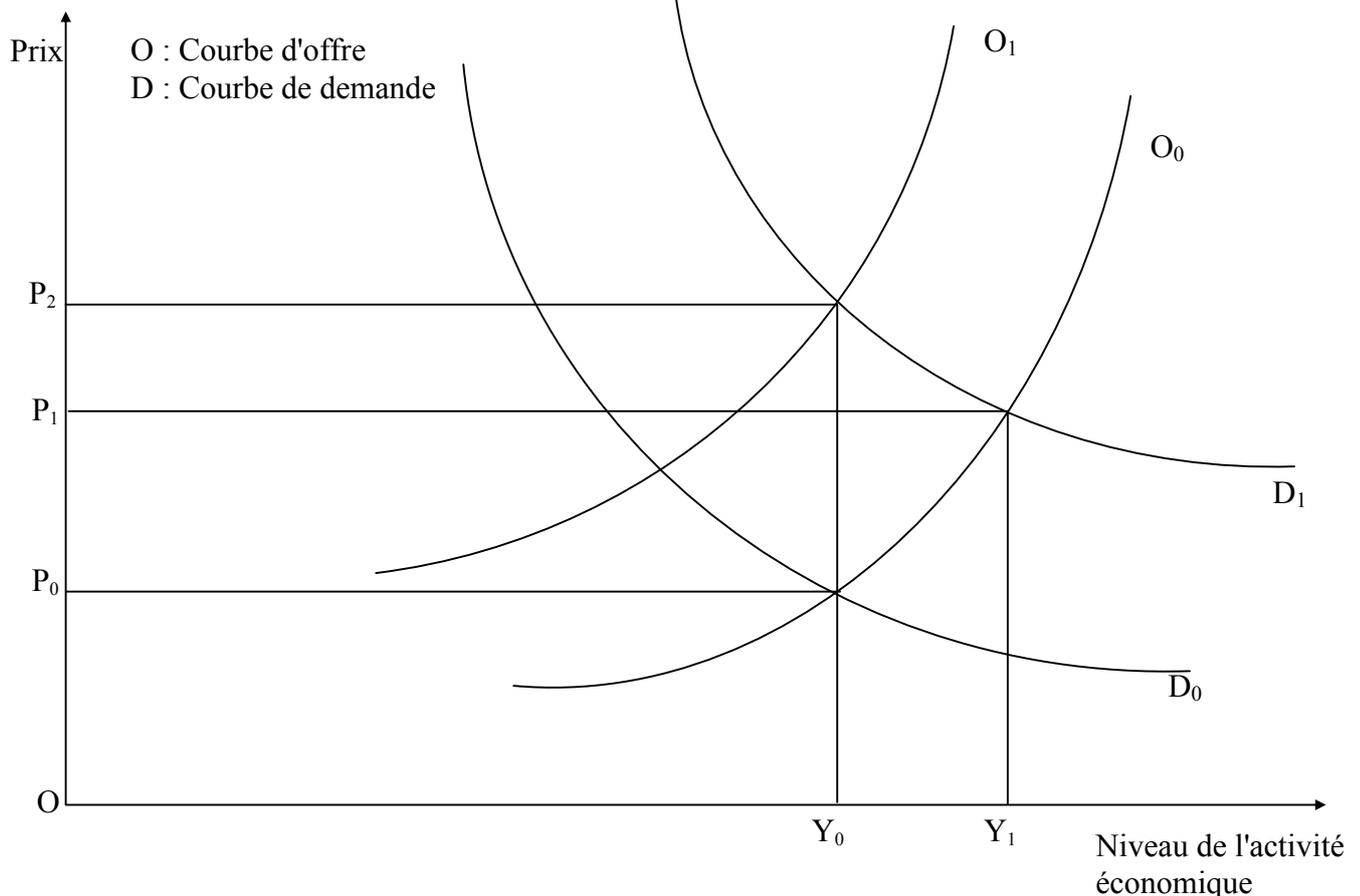
Si les pouvoirs publics relancent la demande globale (déplacement de D_0 à D_1), les agents privés peuvent considérer que la variation des prix correspond à une variation des prix relatifs; ils augmentent alors leur offre ce qui entraîne une modification des valeurs d'équilibre. Le revenu augmente, passant de Y_0 à Y_1 , en même temps que les prix qui augmentent pour passer de P_0 à P_1 .

Après un délai nécessaire pour qu'ils aient accès à l'information et puissent l'interpréter, les agents révisent leurs anticipations et constatent que la hausse des prix correspond à une élévation du niveau général des prix et non à une variation des prix relatifs.

Ayant constaté qu'ils ont été victimes d'une illusion monétaire, ils adaptent leur offre dont la courbe se déplace de O_0 à O_1 .

Le mouvement s'arrête lorsque le prix anticipé est égal au prix effectif (en P_2). On retrouve alors la situation d'équilibre initiale (Y_0) mais avec une modification sensible des prix. On peut donc en conclure que la politique économique n'a pas d'impact sur le niveau réel de l'activité. Elle est uniquement génératrice d'inflation¹.

Les effets d'une relance budgétaire dans le cadre de la théorie des anticipations rationnelles.



3.3.2.2. Les implications

Cette approche est liée à la théorie du cycle d'équilibre, théorie selon laquelle les fluctuations à court terme sont la conséquence d'erreurs à court terme dans l'interprétation des prix. À la suite d'une augmentation de la demande, les entreprises et les travailleurs augmentent l'offre ce qui correspond à la phase d'expansion du cycle. Le retour au niveau d'équilibre s'accompagne d'un mouvement inverse qui correspond à la récession.

¹ M. De VROEY et Michel De VROEY, Équilibre et déséquilibre : de A. Smith à Robert Lucas, Bibliothèque de reliure, Août 2001.

Les principales recommandations en matière de politique économique portent sur l'inutilité de l'intervention étatique. Il n'est pas possible d'agir sur les valeurs réelles (comme le niveau de l'activité économique), mais uniquement sur les valeurs nominales; la correction effectuée par les agents s'accompagne de fluctuations qui peuvent perturber le système économique si leur amplitude est trop forte.

3.4 L'économie de l'offre

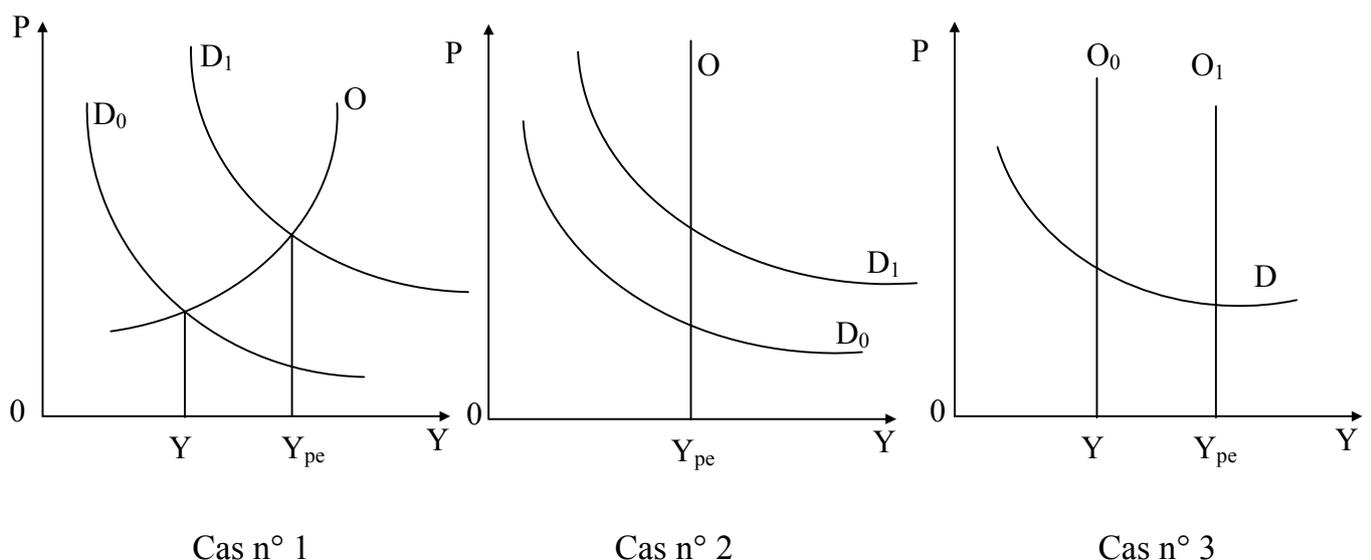
Le courant théorique connu sous le terme d'économie de l'offre développe l'idée selon laquelle l'accumulation de mesures réglementant l'activité contribuent à un accroissement des prélèvements, décourage les initiatives privées et ramène l'offre à un niveau inférieur à ce qui devrait être atteint.

3.4.1. L'approche théorique

3.4.1.1. La critique des approches keynésiennes et le prolongement de l'analyse libérale d'inspiration néoclassique

Pour montrer en quoi consiste la critique, il est possible de se placer dans un cadre macro-économique avec une relation entre prix (P) et revenu national (Y).

Graphes : Offre et demande globale : la critique de l'économie de l'offre



3.4.1.2. Interprétation :

Cas n° 1 : Il correspond à l'interprétation keynésienne, le déplacement de la courbe de demande à la suite d'un accroissement des dépenses publiques (déplacement de D_0 à D_1) permet d'atteindre le plein emploi correspondant à un nouveau point équilibre (Y_{pe} équilibre de plein emploi) avec une condition qui est d'accepter un niveau de prix supérieur.

Cas n° 2 : Il correspond au schéma libéral néoclassique critiquant l'analyse keynésienne. Un déplacement de la courbe de demande n'a pas d'autre effet qu'une hausse des prix car la droite d'offre est verticale. L'équilibre est identifié à une situation de plein emploi, et il est donc impossible d'obtenir une augmentation de revenu réel par une hausse de la demande publique.

Cas n° 3 : Il correspond à l'économie de l'offre. Il reprend la critique libérale correspondant au deuxième cas et la prolonge. La fonction d'offre reste verticale mais n'implique pas un niveau de plein emploi. Il est cependant possible de déplacer la fonction d'offre pour tendre vers le plein emploi et cela résulte de la réduction des pressions qui inhibent l'offre.

3.4.1.3 Les implications de cette approche

Cette approche n'est pas nouvelle puisqu'elle insiste sur la dynamique résultant du bon fonctionnement du marché tel qu'il est envisagé par l'économie néoclassique.

L'économie de l'offre présente l'avantage d'associer des propositions alternatives à la critique des politiques keynésiennes considérées comme inefficaces. La popularité de ce courant dans les années 1980 pour les hommes politiques (Ronald Reagan aux États-Unis par exemple), tient aux recommandations assez simples et concrètes que cette théorie engendre : libérer les énergies créatrices permet d'accroître le revenu et le bien-être. Une telle politique doit avoir des effets à court terme et ne pose pas de problèmes de mise en œuvre (en dehors de l'hostilité d'une partie de la population qui ne perçoit que le coût qu'elle doit supporter à très court terme mais pas les gains dont elle bénéficiera rapidement).

3.4.2. Les facteurs qui ralentissent l'offre

Les économistes de l'offre estiment que la médiocrité des performances macro-économiques s'explique par une intervention excessive de l'Etat. L'offre est inhibée par trois facteurs principaux :

- La pression fiscale excessive
- Les transferts excessifs
- La réglementation excessive

3.4.2.1. Les effets de l'excès de pression fiscale

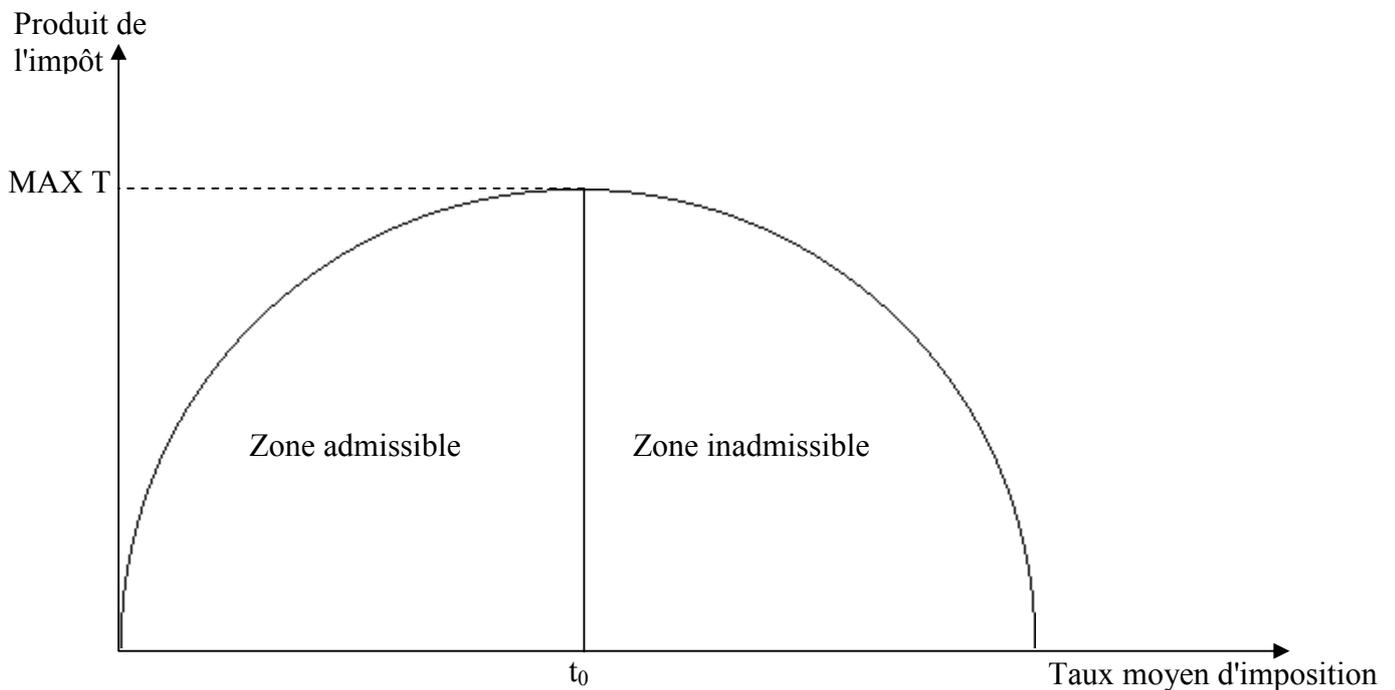
Les effets de l'excès de pression fiscale sont schématisés dans la courbe de LAFFER¹.

3.4.2.1.1. Le principe

L'accroissement du taux d'imposition est susceptible d'amoindrir l'assiette fiscale. Les ménages et les entreprises sont découragés et l'activité économique tend à stagner ou à diminuer du fait de la faible motivation des ménages à accroître leur revenu. Pour les mêmes raisons, les entreprises renoncent à investir dans les capacités productives susceptibles de contribuer à une augmentation de la valeur ajoutée, et donc, par agrégation de revenu national. En effet, l'accroissement de leur activité pourrait générer des bénéfices qui seraient taxés.

¹ LAFFER, libéral américain, s'est opposé à la théorie Keynésienne. Sa théorie veut que jusqu'à un certain niveau, l'impôt est accepté par les contribuables mais qu'au delà d'un certain taux d'imposition, les recettes fiscales diminuent.

Évolution des recettes fiscales en fonction du taux d'imposition : la courbe de LAFFER



La courbe de LAFFER introduit une liaison entre le taux d'imposition moyen et le produit fiscal. Il s'agit d'une fonction croissante puis décroissante. Par conséquent, on a un taux d'imposition optimal t_0 en deçà duquel une variation positive conduit à un accroissement des recettes mais avec un rendement marginal décroissant. Au-delà de ce point, les recettes fiscales diminuent en valeur absolue.

3.4.2.1.2. Les différents effets en fonction de l'évolution de l'environnement

On distingue les effets à court terme et à long terme :

- A court terme, l'efficacité de la réduction du taux d'imposition (dans une situation initiale où l'on se situe dans la zone inadmissible) suppose une forte sensibilité de l'offre domestique; si ce n'est pas le cas, un déficit commercial peut apparaître.
- Effet d'une variation du taux d'imposition avec ou sans changement de l'environnement. La modification du système fiscal peut permettre d'accroître (t) au delà du niveau considéré comme critique.

- Modification du taux d'imposition avec ou sans réduction des dépenses publiques. L'accroissement des recettes fiscales peut s'accompagner d'une hausse des dépenses publiques qui peut prendre la forme de production de biens publics ayant des effets externes positifs sur les entreprises (par exemple des investissements publics, recherche et développement ou de formation).

3.4.2.2. Les effets de l'excès de transferts

Les dépenses publiques apparaissent susceptibles de conduire à une réduction de l'activité ou au développement de l'économie souterraine.

3.4.2.2.1. Les conséquences des transferts

L'indemnisation du chômage constitue un exemple de transfert pouvant contribuer à l'oisiveté des facteurs. Cette indemnisation est assimilable à un impôt négatif sur le revenu qui modifie le coût du loisir par rapport au travail. De manière plus précise, l'impôt, qu'il soit positif ou négatif, a deux effets opposés :

- Il diminue le revenu disponible tiré de la quantité de travail offerte, cela incite les individus à augmenter la quantité de travail de manière à maintenir le revenu disponible constant (effet revenu)
- Il rend plus intéressant le loisir par rapport au travail. Cela incite les individus à substituer du loisir au travail puisque le premier emploi du temps est devenu plus intéressant que le second (effet substitution).

Si l'effet de revenu l'emporte sur l'effet substitution il y a augmentation de l'offre de travail et réciproquement.

3.4.2.2.2 Le cas de l'impôt négatif

Dans le cas d'un impôt négatif sur le revenu, l'individu verra son revenu s'élever de telle sorte qu'il puisse diminuer son offre de travail tout en maintenant son revenu disponible. L'effet revenu induit une baisse de l'offre de travail. L'effet substitution

joue dans le même sens. Quelle que soit la forme du revenu minimal, il entraîne une baisse du prix du loisir relativement au prix du travail. Les deux effets vont dans le même sens pour engendrer une baisse de l'offre de travail.

Ces conclusions ne sont pas acceptées par un certain nombre d'économistes qui considèrent que l'indemnisation du chômage facilite le retour sur le marché du travail.

3.4.2.2.3 Le coût de la réglementation

L'économie de l'offre insiste sur le coût de la réglementation qui inhibe les entreprises privées et décourage l'innovation et l'investissement.

La réglementation excessive induit :

- Des coûts administratifs nécessaires à la mise en place des systèmes de réglementation et à leur fonctionnement. Cela favorise un comportement de maximisation de recette à court terme et donc à la spéculation.
- Des coûts d'adaptation aux réglementations d'autant plus élevés qu'elles deviennent complexes et qu'elles sont liées à des configurations sociales multiples.
- Des manques à gagner induits par les contraintes de la réglementation ou même à la lenteur et l'imprévisibilité des processus de décision des agences publiques.
- Des gaspillages liés à la limitation des marges ou profits conduisant à adopter des combinaisons de fonctions de productions permettant de maximiser le profit mais pas de réduire les coûts.
- Des surcoûts liés aux barrières à l'entrée organisées légalement, qui réduisent la pression sur les entreprises présentes sur le marché.

Ainsi, le programme politique proposé par les théoriciens de l'économie de l'offre est d'une extrême simplicité. Il est en outre facile à appliquer car il consiste en une intervention sur des variables que l'Etat peut modifier fortement et sans délais.

Ce programme consiste en une quadruple diminution :

- des dépenses,
- des impôts,
- de la réglementation,
- de la masse monétaire.

Les trois premières actions correspondent à une réponse logique aux dysfonctionnements observés.

La dernière constitue une mesure d'accompagnement destinée à faire en sorte que les liquidités libérées n'alimentent pas l'inflation. De plus l'inflation tend à réduire l'offre en favorisant des comportements spéculatifs plutôt que productifs.

Il s'agit là d'une réponse des théoriciens de l'offre aux monétaristes qui critiquaient l'absence de prise en compte des risques liés à une réduction de la pression fiscale et des dépenses publiques précédents l'accroissement de l'offre.

3.5. Les politiques économiques inspirées des écoles contemporaines

La principale école étant l'école Autrichienne du début du XX^e siècle, celle-ci propose un dépassement de la politique d'inspiration néo-classique.

Il s'agit en particulier des travaux de HAYEK et de VON MISES¹. Cette approche connaît un regain d'intérêt, et, les travaux contemporains qui s'en inspirent sont désignés comme courant néo-Autrichien.

Au premier abord, les économistes libéraux tels que les monétaristes apparaissent comme pragmatiques là où d'autres auteurs semblent tenir des positions radicales et excessives. Leurs analyses rendent cependant assez bien compte des problèmes de l'économie réelle et constitue une alternative, certes radicale, mais qui ne relève pas de la spéculation théorique.

¹ Ludwig Von Mises, "Réflexions pour aujourd'hui et pour demain", traduction française, Ed. de l'institut économique de Paris. 1986. Traduit par Raoul Andouin.

3.5.1. L'impact négatif des politiques économiques

3.5.1.1. La critique de l'approche néo-classique

Les travaux de l'école néo-Autrichienne s'inspirent de l'approche néo-classique (notamment l'analyse marginaliste de l'économiste autrichien MENGER mais aussi l'équilibre général WALRASIEN). Ils la critiquent en proposant un dépassement sur les points suivants¹ :

- Le concept d'équilibre : Les conditions formelles d'obtention de l'équilibre macro-économique sont abstraites et peu pertinentes. Elles ne tiennent pas compte du rôle de l'entrepreneur, agent introduisant des innovations qui expliquent la dynamique économique. Son intervention est indispensable pour assurer le renouvellement d'un système économique qui est en perpétuel mouvement. L'esprit d'entreprise et la diffusion des innovations constituent des conditions indispensables pour maintenir ou élever le bien-être.
- La réallocation intersectorielle des facteurs a un coût et elle n'est pas instantanée. Le capital physique accumulé dans un secteur d'activité n'est que difficilement transféré vers d'autres activités en fonction du différentiel de taux de profit. Cela permet aussi de libérer d'autres facteurs, notamment humains, et de modifier le système des prix relatifs dont peuvent bénéficier des entrepreneurs (processus de destruction créatrice).
- La concurrence est prise par les néo-classiques dans un sens statique. Cette vision statique explique l'importance accordée par les néo-classiques aux mesures réglementaires dans les politiques économiques. Il convient au contraire d'insister sur les conditions d'existence de la concurrence (liberté d'entrée) et sur sa manifestation (innovation).

¹ M. DE VROEY, Equilibre et déséquilibre : de A. Smith à Robert Lucas. Bibliothèque de reliure. Août 2001.

3.5.1.2. Le rôle de la monnaie et les dérèglements de l'économie

3.5.1.2.1. Le cadre analytique

Pour l'école autrichienne, la neutralité de la monnaie n'est pas liée à la stabilité des prix. Même si le niveau des prix est stable, la monnaie peut agir sur les quantités réelles car il existe toujours une divergence des prix relatifs. L'encaisse monétaire se distribue inégalement entre les agents. Cela entraîne une remise en cause de la théorie selon laquelle les mouvements de prix sont proportionnels à ceux de la masse monétaire (théorie quantitative de la monnaie).

L'approche autrichienne remet en cause l'opposition entre phénomènes réels et monétaires et insiste sur leur interaction. Une impulsion monétaire (inflation) se transmet par l'intermédiaire du crédit et de l'intérêt sur les variables réelles. L'investissement peut être stimulé sans augmentation de l'épargne par le crédit. On peut alors avoir une réelle réallocation de ressources vers les secteurs de biens d'équipement alors même que la consommation reste élevée. Cela entraîne une pression inflationniste sur les biens de consommation qui ne peut être corrigée que par une réallocation corrigeant l'excès initial.

3.5.1.2.2. Les implications

Deux phénomènes apparaissent :

- Les agents effectuent des prévisions erronées sur la base d'informations fausses. Contrairement aux hypothèses néo-classiques, la correction peut se révéler longue. Cela conduit à développer une théorie de la dynamique économique reposant sur l'hypothèse de cycles économiques endogènes liés à l'innovation et à l'activité des entrepreneurs et non à des chocs aléatoires.
- Les déséquilibres ne résultent pas d'une pénurie de capital mais de son excès. Cela signifie que l'investissement n'est pas couvert par l'épargne ce qui induit de l'inflation et des erreurs dans l'allocation des ressources¹.

¹ M. Allais, la crise mondiale d'aujourd'hui. Pour de profondes réformes des institutions financières et monétaires, Paris, Edition Clément Juglar, 1999.

3.5.1.3. Le programme économique dans différents modèles

3.5.1.3.1. Présentation simplifiée du programme

Le programme néo-autrichien définissant la politique économique peut se résumer aux propositions suivantes¹ :

- Résorber le plus rapidement possible les déséquilibres, et éviter d'en produire d'autres par une action inconsidérée de l'Etat; prévenir les dérèglements monétaires.
- Garantir la liberté d'entrée sur les marchés de production de biens et services et éliminer les rigidités sur les marchés.
- Empêcher les interférences de firmes en situation de concurrence imparfaite qui seraient tentées de limiter l'évolution des prix relatifs.
- Stimuler l'innovation et l'esprit d'entreprise.
- Adopter une fiscalité la plus neutre possible, ou encore adopter une politique fiscale favorisant l'innovation; l'impôt sur le revenu réduit l'esprit d'entreprise, l'impôt sur le capital pénalise les agents les moins efficaces et accélère la réallocation des facteurs.

Conclusion :

La vision négative de nombreux économistes concernant l'impact de l'intervention publique repose sur leur interprétation des phénomènes observés dans la pratique. Le pessimisme résulte du constat que les choix de politique économique ne correspondent pas nécessairement à l'expression de la volonté générale mais résultent plutôt de compromis politiques. Quelles que soient ses qualités, l'Etat ne peut être plus efficace que le marché, que ce soit pour l'allocation des ressources ou la gestion de la création de monnaie. L'intervention publique induit des perturbations monétaires sans contrepartie réelle, aggrave la corruption, inhibe les forces créatrices et décourage les innovateurs².

¹ HAYEK, VON MISES et FRIEDMAN, sur les politiques fiscales et budgétaires, traduction française, Ed. de l'institut économique de Paris.

² F. A. VON HAYEK, the fatal conceit, the errors of socialism (la mortelle vanité, les erreurs du socialisme) the collected work, Vol 1, Ed Routledge, 1988 p99.

Conclusion de la première partie :

L'Algérie a parcouru des étapes tangibles sur la voie de la stabilité économique.

La stabilité du cadre macro-économique reste sensible à la volatilité des prix des hydrocarbures, mais est d'autant plus appréciable qu'elle a été préservée dans un contexte de relance par la demande à travers la mise en œuvre du "plan spécial de relance économique (2000-2004)"¹, basé sur une augmentation substantielle de l'investissement public -celui-ci a entraîné une progression significative des importations, qui a contribué ces dernières années à une accélération de la croissance économique et une baisse du chômage de près de 4 points de pourcentage pour se situer à 23,7% alors qu'il avoisinait les 28% au début des années 2000.

De même les résultats enregistrés par l'économie algérienne (croissance du PIB de 6,9% et 5,4% pour 2003 et 2004) confirment les éléments structurels d'un diagnostic positif et laissent présager une croissance soutenue pour les prochaines années- Le taux d'endettement a été ramené à 24,7%, la position budgétaire globale est excédentaire, et l'inflation se situe dans des limites considérées raisonnables.

Cependant ces résultats sont dûs principalement aux performances du secteur des hydrocarbures (dans un contexte de prix mondiaux favorables), et de ce fait donc notre économie demeure largement dépendante au niveau de sa croissance, de sa position extérieure et de sa position budgétaire.

Cette dépendance qui ne s'atténue pas au fil des ans, est aussi la conséquence d'une certaine lenteur en matière d'ajustement structurel de l'économie, comme en témoignent un secteur industriel manufacturier en perte de vitesse et des pans entiers de l'économie algérienne encore sous le contrôle d'entreprises publiques aux résultats peu convaincants, malgré les soutiens financiers qui leur sont accordés².

¹ Perspectives économiques en Afrique. ODCE. 2005.

² A. BOUYACOUB : Investissements colossaux, faible croissance en Algérie 1983-2003 : une affaire d'institutions? Communication colloque international, université d'Oran, Mai 2006.

Toutefois, on peut avancer que c'est la capacité des pouvoirs publics à intensifier le rééquilibrage requis entre le secteur public et le secteur privé, et à améliorer la flexibilité et la compétitivité du système productif qui déterminera peut-être la capacité de l'économie Algérienne à profiter de son ouverture prononcée et à amener le niveau de vie de la population à un niveau auquel elle peut prétendre.

Chapitre 3

Le régime social et le développement d'une politique de l'offre d'emploi

Chapitre 3**LE REGIME SOCIAL ET LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE L'OFFRE D'EMPLOI**

Introduction	217
3.1. Les fondements théoriques des politiques de l'emploi	217
3.1.1. Les explications du chômage	217
3.1.1.1. L'analyse néoclassique	218
3.1.1.2. Le modèle Keynésien : Chômage involontaire et insuffisance de la demande effective	222
3.1.2. Les prolongements contemporains	223
3.1.2.1. Chômage classique et chômage Keynésien : Le chômage de déséquilibre	224
3.1.2.2. Le chômage d'équilibre	225
3.2. La mise en œuvre des politiques de l'emploi	228
3.2.1. Les caractères généraux des politiques de l'emploi	228
3.2.1.1. Le champ des politiques de l'emploi	228
3.2.1.2. Politiques de l'emploi et politiques macroéconomiques	229
3.2.2.2. Modalités, objectifs et orientations de la politique de l'emploi	230
3.2.2.1. Les politiques de demande	231
3.2.2.2. Les politiques de l'offre	233
3.2.2.3. Les orientations des politiques de l'emploi depuis les années soixante-dix	235
3.3. Évaluation et évolution des dispositifs de l'emploi en Algérie	238
3.3.1. Situation sociale et économique de (1967 à 1978) et de (1980 à 1989)	238
3.3.2. Le marché de l'emploi en Algérie	245
3.3.3. L'offre de travail	247
3.3.4. La demande de travail	249
3.3.5. La structure et la répartition des petites et moyennes entreprises par secteur d'activité	252
3.4. Les dispositifs alternatifs d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes	254
3.4.1. Les dispositifs gérés par le ministère en charge du travail	256

3.4.1.1. Les programmes d'emploi des jeunes	256
3.4.1.2. Evaluation du dispositif d'insertion professionnelle des jeunes	258
3.4.2. Les dispositifs gérés par l'agence de développement social	261
3.4.2.1. L'indemnité des activités d'intérêt général	261
3.4.2.2. Les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre	262
Conclusion	271

Chapitre 3

Le régime social et le développement d'une politique de l'offre d'emploi

Introduction

La recherche du plein-emploi est l'un des objectifs fondamentaux retenu dans la détermination de l'action de l'Etat. Toutefois, on assiste actuellement à une remise en cause de l'objectif de plein-emploi, avec l'antagonisme persistant entre l'inflation (frein à la compétitivité) et le chômage, l'affaiblissement du lien entre la croissance et l'emploi (caractérisé par les coûts fixes que représentent certains emplois productifs), la transformation de la relation investissement/production/emploi (avec de plus en plus d'effets de substitution entre investissement et emploi, notamment dans les services), et l'apparition d'une économie souterraine (sur laquelle l'Etat n'a pas toujours des moyens d'action efficaces, si ce n'est des moyens indirects).

Ainsi, ce chapitre est consacré aux politiques de l'emploi. La première section a trait aux fondements théoriques des politiques de l'emploi à partir des différentes explications du chômage. La deuxième section traite de la mise en œuvre des politiques de l'emploi; la troisième section a trait à l'évaluation et l'évolution des dispositifs de l'emploi en Algérie; quant à la quatrième section elle est consacrée aux dispositifs alternatifs d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes.

3.1. Les fondements théoriques des politiques de l'emploi

3.1.1. Les explications du chômage

Les politiques de l'emploi ont pour objectif de résorber les déséquilibres qui peuvent survenir sur le marché du travail.

Elles se différencient des politiques macro-économiques de régulation conjoncturelle par leur action spécifique sur l'offre et/ou la demande de travail.

La montée et la persistance d'un chômage de masse ont contribué à mettre ces politiques au premier plan de l'action publique.

La théorie économique a beaucoup progressé dans l'analyse du chômage depuis les années soixante-dix. Ces avancées ont contribué à faire évoluer les politiques de l'emploi, mais le bilan que l'on peut faire des diverses expériences menées dans les pays industrialisés est très mitigé.

Cependant, certains pays sont parvenus, en menant des politiques d'inspiration différentes à sortir du chômage de masse¹.

L'orientation des politiques de l'emploi ainsi que les instruments qu'elles utilisent dépendent du diagnostic qui peut être fait des déséquilibres prévalant sur le marché du travail.

L'analyse de ces déséquilibres nécessite un détour par la théorie économique qui, en fournissant des grilles de lecture, prescrit par là même un programme d'action.

Dans la mesure où le chômage constitue la question centrale à laquelle sont aujourd'hui confrontées les politiques de l'emploi, l'essentiel des approches théoriques que nous présenterons dans notre travail tournerons autour de cette thématique.

Les deux approches fondatrices des débats contemporains autour de la question du chômage sont le modèle néoclassique et le modèle Keynésien dont on essayera de rappeler les traits essentiels.

3.1.1.1. L'analyse néoclassique

Dans le modèle néoclassique, le marché du travail s'équilibre naturellement par la variation du salaire réel. En conséquence, si du chômage subsiste, c'est soit qu'il est volontaire, soit que certains facteurs perturbent l'ajustement de l'offre et de la demande de travail. Or, dans les économies modernes, ces facteurs sont nombreux, ce qui peut être source de chômage involontaire, ou constituer une incitation pour une partie importante de la population active à ne pas accepter le taux de salaire en vigueur et cela accroît donc le chômage volontaire.

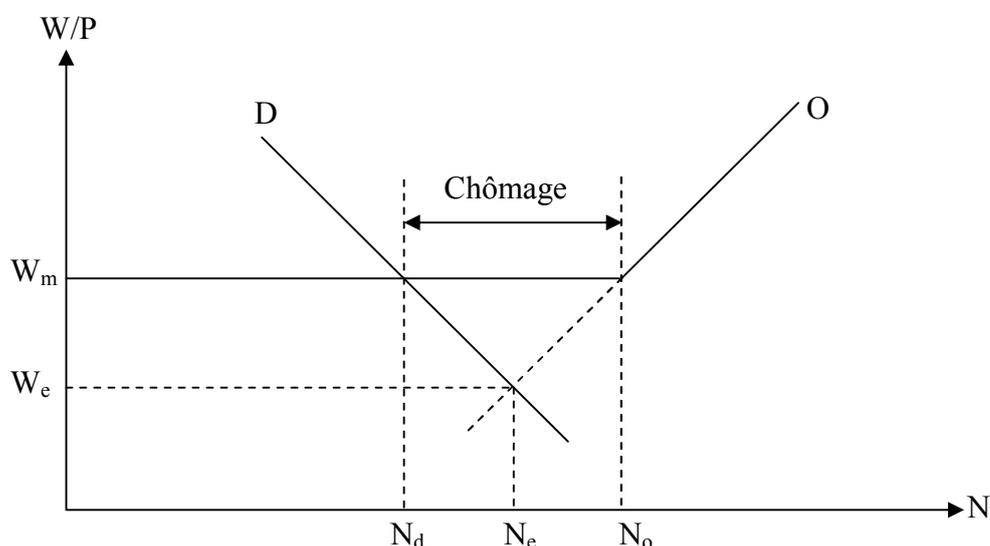
¹ Problèmes économiques, n° 2879 juillet 2005, De nouveaux remèdes face au chômage.

a) Rigidités salariales et chômage

Dans le modèle néo-classique, le chômage résulte essentiellement de la rigidité du salaire réel¹. En conséquence, tout ce qui peut maintenir le taux de salaire courant au-dessus de son taux d'équilibre est source de chômage. Ainsi en est-il par exemple de l'existence d'un salaire minimum. Aussi on peut remarquer que l'existence d'un salaire minimum se traduit par une courbe d'offre de travail coudée : si le salaire était parfaitement flexible le chômage disparaîtrait car sa baisse aurait deux effets :

- une baisse de l'offre de travail : certains travailleurs choisiraient de se retirer du marché, le salaire courant passant au dessous du salaire de réserve;
- une augmentation de la demande de travail : les entrepreneurs sont incités à embaucher pour produire plus car un surplus d'offre de biens et services devient rentable.

On peut remarquer ici que le problème n'est pas l'existence même du salaire minimum, ni de son niveau. En effet, si W_m est situé au dessous de W_e , l'équilibre concurrentiel n'est pas perturbé.



Bien que simple voire simpliste, cette approche "de base" permet cependant de rendre compte de certains aspects du chômage contemporain.

En effet, le coût effectif global du travail pour un employeur inclut le montant du salaire versé au travailleur (salaire brut) et les cotisations sociales sur l'emploi. Le travailleur quant à

¹ Les politiques de l'emploi et du marché du travail, DARES, Repères n° 373, La Découverte, 2003.

lui ne percevra que le montant du salaire net (le salaire brut amputé des cotisations sociales qui sont à sa charge).

Il y a donc une différence qui peut être importante dans certains pays entre le montant perçu par le salarié et le coût salarial total supporté par l'employeur. Cette différence est appelée "coû socio-fiscal"¹ dont l'existence explique que le coût d'un travailleur puisse être élevé (eu égard au niveau de qualification du travailleur) et que le salaire perçu par le travailleur soit faible (insuffisant même compte tenu du coût de la vie).

Replacé dans le cadre néoclassique le coût socio-fiscal a des effets à la fois sur l'offre et sur la demande de travail, effets équivalents à une taxe.

Pour ce qui concerne la demande de travail, les cotisations sociales des employeurs renchérissent le coût du travail : pour un volume d'emploi équivalent, la masse salariale à verser est plus élevée qu'en l'absence de charges sociales.

En conséquence, les employeurs n'accepteront de maintenir un niveau d'emploi donné qu'à condition que les salariés acceptent un salaire réel plus faible. La courbe de demande est donc située plus bas qu'en l'absence de cotisations sociales.

Du côté de l'offre, le même phénomène est à l'œuvre puisque les salariés supportent une partie des cotisations sociales.

Pour un montant de salaire réel brut donné, l'offre de travail est plus faible et la courbe d'offre plus élevée qu'en l'absence de cotisations. Dans une telle situation, on peut observer que l'équilibre du marché du travail est caractérisé par un montant de salaire réel plus élevé et donc un volume d'emplois plus réduit.

Dans cette perspective, les prescriptions en matière de politique de l'emploi apparaissent évidentes :

Pour relancer l'emploi, il faut baisser autant que possible le montant des charges socio-fiscal qui pèsent sur le coût du travail.

¹ Coût socio-fiscal : rapport entre le coût brut pour une entreprise d'un salarié et le salaire net dont dispose ce salarié après déduction des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu.

Cependant, bien que cette analyse semble frappée au coin du bon sens, dans les faits, les choses apparaissent plus complexes puisqu'un taux de prélèvements obligatoires donné peut être associé à un taux de chômage faible ou élevé.

b) Prestations sociales, chômage volontaire et inactivité

Dans tous les pays industrialisés, il existe des systèmes d'indemnisation du chômage plus ou moins généreux.

Dans une contribution demeurée célèbre, STIGLER a montré à travers la théorie du "job search" que le temps de chômage pouvait être interprété comme une période d'investissement en recherche d'emploi sous l'hypothèse d'information imparfaite sur les caractéristiques des emplois disponibles.

Le calcul économique du travailleur va donc viser à optimiser son temps de recherche, à obtenir le meilleur rapport entre les gains et les coûts de la recherche d'emploi.

Ainsi le travailleur rationnel va mettre en balance le coût de recherche d'emploi (coûts directs et coûts d'opportunité mesuré par les salaires perdus) et les gains potentiels pouvant être retirés d'une prospection plus large des opportunités d'emplois et donc de salaires qui peuvent s'offrir à lui.

Tant que le gain marginal excède le coût marginal, la recherche doit être poursuivie, jusqu'à égalisation des deux variables.

Tout ce qui peut contribuer à accroître les gains et à diminuer les coûts tend à accroître le niveau du salaire de réserve et à allonger le temps de recherche.

Ainsi, l'indemnisation du chômage modifie les termes du calcul pour le travailleur et contribue à allonger la durée moyenne du chômage. Cette approche apparue au début des années soixante (1962) que l'on doit à Stigler tente de donner des fondements microéconomiques au chômage volontaire.

L'analyse peut être étendue pour rendre compte de l'inactivité volontaire.

En effet, certains actifs se retirent du marché du travail soit parce qu'ils sont découragés de retrouver du travail, soit parce qu'ils sont dispensés de recherche d'emploi par les services

d'indemnisation du chômage étant donné leur âge ou leur incapacité à travailler, soit encore parce qu'ils estiment que compte tenu des prestations sociales dont ils bénéficient, ils choisissent l'inactivité ou le chômage volontaire. Il peut être facilement montré que dans certains cas, il peut être rationnel d'opter pour l'inactivité lorsqu'il existe des revenus de substitution qui permettent d'avoir accès à la consommation sans renoncer aux loisirs.

Si l'on tient compte des coûts de reprise d'emploi, les revenus de remplacement sont parfois proches du salaire minimum. Les individus peuvent alors se trouver enfermés dans une logique qui les maintient hors de l'activité d'où l'utilisation de l'expression "trappe à inactivité"¹ pour qualifier cette situation.

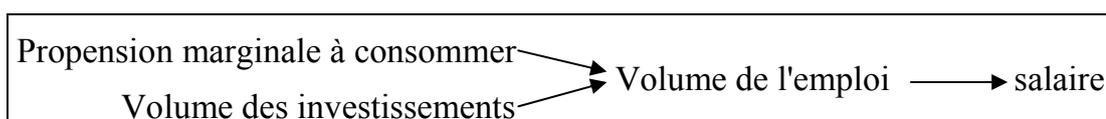
La politique de l'emploi devra alors donner la priorité à des mesures incitatives et/ou coercitives visant à ramener les individus concernés vers le marché du travail.

3.1.1.2. Le modèle Keynésien : chômage involontaire et insuffisance de la demande effective

Pour Keynes, la plus grosse composante du chômage est d'abord involontaire : Les travailleurs accepteraient de travailler aux conditions de salaire courant mais ne trouvent pas d'emploi et les "rigidités" salariales n'expliquent en rien le chômage de masse.

Cela signifie que même lorsque le salaire réel baisse, il se peut fort bien qu'il demeure une offre excédentaire de travail disposée à travailler mais qui ne trouve pas à être embauchée au salaire courant².

Cette affirmation est à la base d'une des propositions les plus fondamentales de Keynes en ce sens qu'elle est en contradiction totale avec les hypothèses classiques : ce n'est pas le niveau du salaire réel qui détermine le volume de l'emploi, celui-ci est fixé selon les causalités suivantes :



¹ Trappe à l'inactivité : situation dans laquelle un individu, chômeur ou inactif n'est pas incité à prendre un emploi parce que la rémunération à laquelle il pourrait prétendre serait à peine supérieure voire inférieure aux prestations sociales qu'il perçoit en restant au chômage ou inactif.

² P. CAHUC, A. ZYLBERBERG, Le chômage, fatalité ou nécessité? Éd. Flammarion, 2004.

En conséquence, si la propension marginale à consommer et le volume de l'investissement déterminent une demande effective trop faible, le volume effectif de l'emploi sera inférieur à l'offre de travail : Le salaire réel d'équilibre - celui qui sera effectivement versé aux travailleurs - sera supérieur à la désutilité marginale du volume d'équilibre de l'emploi au niveau de salaire réel que les travailleurs au chômage seraient prêts à accepter.

En terme de politique de l'emploi, les prescriptions Keynésiennes débouchent sur une relance de l'activité économique par le biais du budget et de la monnaie.

Il y a confusion à ce niveau entre politique macroéconomique et politique de l'emploi. On sait que les politiques Keynésiennes très largement mises en œuvres après la guerre ont été remises en cause à partir des années soixante-dix. Cependant, certaines mesures de politiques de l'emploi continuent à s'en inspirer aujourd'hui.

3.1.2. Les prolongements contemporains

Les prolongements contemporains vont chercher à prendre en compte la réalité de fonctionnement du marché du travail en envisageant ses "imperfections" non plus comme des entorses au modèle concurrentiel mais comme un état normal.

En particulier, ils vont mettre l'accent sur l'imperfection de la concurrence et sur les questions informationnelles. L'analyse du chômage va en être assez profondément renouvelée.

3.1.2.1. Chômage classique et chômage Keynésien : Le chômage de déséquilibre

Les deux modèles précédents peuvent apparaître antagonistes mais la réalité est plus complexe. On peut en effet considérer qu'ils sont complémentaires parce qu'ils décrivent pour chacun d'eux des situations de chômage spécifiques.

Le premier correspond à un coût du travail excessif alors que le second s'inscrit dans un contexte déflationniste, où la demande effective est insuffisante.

Cette distinction a donné lieu à une série d'analyses qui visent à rendre compte du fonctionnement des marchés en partant de l'hypothèse que les prix ne sont pas parfaitement flexibles et qu'ils mettent du temps à s'ajuster aux conditions des changements intervenant au niveau de l'offre ou de la demande.

Ces délais d'ajustement vont empêcher la réalisation du processus de rééquilibrage du marché par la variation des prix où l'existence d'un chômage de déséquilibre.

L'ajustement va donc se faire par les quantités (ajustements non Walrasiens).

Dans les processus Walrasiens, un excès de demande de biens et de services par rapport à l'offre, fait monter le niveau général des prix.

Cette hausse va d'une part, faire baisser la demande de biens et de services et d'autre part, faire augmenter la demande de travail en réduisant le salaire réel, ce qui accroît l'offre de biens (il y a incitation à embaucher et donc à produire plus).

Mais, si pour une raison ou pour une autre le salaire réel se maintient (parce qu'il existe des clauses de maintien du pouvoir d'achat dans les contrats de travail par exemple), la baisse du salaire réel nécessaire pour une augmentation du volume de l'emploi (et donc une baisse du chômage) ne peut se produire.

Il n'y a alors aucune raison pour que les employeurs accroissent leur demande de travail pour mettre en œuvre une production supplémentaire qu'ils ne jugent pas rentable, compte tenu du niveau du salaire réel. On est alors dans un contexte de chômage classique (involontaire) qui correspond à une situation où il y a excès de demande sur le marché des biens (les

entreprises n'ont aucun mal à écouler leurs produits), et excès d'offre sur le marché du travail (les entreprises n'embauchent pas du fait du niveau trop élevé du salaire réel).

S'il y a excès d'offre de biens par rapport à la demande, la baisse du prix qui en résulte diminue l'offre et accroît la demande.

Cela est dû à la hausse du salaire réel qui augmente le pouvoir d'achat des salariés et fait baisser le niveau de l'emploi.

Si on se situe dans un cadre non Walrasien, les prix vont s'ajuster avec retard, et dans ce cas les entreprises ne peuvent employer davantage de main-d'œuvre, non pas du fait de son coût excessif, mais faute de débouchés pour un surplus de production. Cette situation correspond au chômage Keynésien.

La situation de chômage classique peut être représentée de manière emblématique par le contexte économique des années soixante-dix, marquées par la stagflation.

L'indexation des salaires sur les prix engendre une spirale prix-salaires très inflationniste, alors que le ralentissement des gains de productivité fait baisser le taux de marge des entreprises. Ces dernières renoncent à embaucher car une augmentation de l'offre ne leur paraît pas rentable.

Cette typologie présente l'intérêt de montrer que la lutte contre le chômage doit utiliser des instruments variés en fonction de l'origine du déséquilibre. Elle montre les limites des approches traditionnelles qui se situent dans un cas de figure unique (le cas classique ou le cas Keynésien). Malgré ses insuffisances théoriques (manque de fondements microéconomiques), le modèle a contribué à renouveler la stratégie des politiques de l'emploi.

3.1.2.2. Le chômage d'équilibre

a) La notion de chômage d'équilibre

Dans le modèle néo-classique, tout équilibre sur le marché du travail correspond au plein emploi, cela caractérise une situation où tous les individus qui souhaitent travailler au taux de salaire courant peuvent le faire sans restriction. Il n'y a donc pas de chômage involontaire.

Dans les approches contemporaines, le plein emploi et l'équilibre du marché du travail sont dissociés.

Les analyses précédentes décrivaient des situations dans lesquelles les marchés du travail et des biens étaient déséquilibrés (où règne un excès d'offre ou de demande). Les courbes d'offre et de demande ne se rencontraient pas.

La notion de chômage d'équilibre désigne une autre situation caractérisée par l'existence simultanée d'un équilibre de l'offre et de la demande de travail (les courbes d'offre et de demande se coupent en un point d'équilibre) et d'un nombre important de travailleurs sans emploi. Il existe dans tous les pays un volant de chômage peu compressible. Cette situation est liée au fait qu'en permanence des emplois sont créés et d'autres détruits.

Il existe donc un flux permanent de travailleurs qui passent de l'emploi au chômage et vice versa.

Les délais de passage (qui ne sont jamais nuls) d'une situation à l'autre déterminent l'ampleur du chômage d'équilibre.

Si ces délais sont courts, la rotation de la main-d'œuvre sur le marché du travail est rapide.

Ainsi, dans certains pays le risque d'entrer en chômage est élevé mais la probabilité d'en sortir rapidement l'est également; dans d'autres pays, le risque de perdre son emploi est plus faible, mais la probabilité d'en retrouver un dans un délai bref lorsqu'on l'a perdu est également faible.

Ce sont les conditions de fonctionnement du marché du travail (imparfaite adéquation entre l'offre et la demande de travail, modalités de fixation des salaires) et son cadre juridique (le droit du travail) qui conditionnent la vitesse de rotation des flux de main d'œuvre et donc l'ampleur du chômage d'équilibre.

b) Le modèle du chômage d'équilibre

Ce modèle fournit des fondements microéconomiques au chômage, en montrant que celui-ci peut être involontaire et que son taux peut varier dans le court terme¹.

Le modèle du chômage d'équilibre reprend la proposition fondamentale de Keynes selon laquelle le salaire est un prix négocié, résultat d'un rapport de forces entre les partenaires sociaux (patronat, syndicats de travailleurs). En conséquence, il n'y a aucune raison a priori pour que le salaire, tel qu'il ressort des négociations collectives soit égal au salaire d'équilibre concurrentiel. Selon que le rapport de force est favorable à l'une ou à l'autre des parties, le salaire négocié pourra être inférieur ou supérieur au niveau d'équilibre.

Les enjeux de la négociation sont clairs :

- Pour les travailleurs, il s'agit d'obtenir les salaires réels (le pouvoir d'achat) les plus élevés possible;
- Pour les entreprises, il s'agit de préserver (et si possible d'accroître) leur part dans la valeur ajoutée (taux de marge) : cette part est fonction des salaires nominaux qu'elles doivent verser et des prix qu'elles peuvent pratiquer dans un contexte d'économies ouvertes (concurrence internationale).

Les résultats de la négociation vont dépendre du contexte macroéconomique.

Si la croissance est forte, les travailleurs peuvent obtenir des augmentations de salaires et les entreprises peuvent augmenter leurs prix, puisque la demande est en expansion, et donc leurs marges.

Inversement, une conjoncture défavorable met les syndicats en position de faiblesse, les obligeant à des concessions salariales, alors que les entreprises seront contraintes d'abaisser leurs marges (la demande étant faible, les prix sont orientés à la baisse).

Sur ces bases, il est possible de déterminer le chômage d'équilibre et le salaire réel qui lui est associé.

¹ Forme réduite d'équation de salaire qui définit le niveau du chômage d'équilibre. Modèle de Layard, Nickell et Jackmann (1991).

Le modèle peut montrer que les caractéristiques de fonctionnement du marché du travail vont générer un chômage structurel¹ dont le niveau est fonction des caractéristiques des économies considérées.

3.2. La mise en œuvre des politiques de l'emploi

3.2.1. Les caractères généraux des politiques de l'emploi

3.2.1.1. Le champ des politiques de l'emploi

Les politiques de l'emploi se sont beaucoup développées depuis une trentaine d'années : elles ont pris une place prépondérante dans la lutte contre le chômage en se substituant très largement dans ce domaine aux politiques macroéconomiques.

La persistance d'un chômage de masse a incité les gouvernements à élargir la palette des moyens mis en œuvre.

Les politiques de l'emploi peuvent se définir comme des interventions spécifiques des pouvoirs publics sur le marché du travail dont l'objectif est de résorber les déséquilibres qui peuvent y survenir.

Les objectifs de ces politiques peuvent être variables selon la situation du marché du travail qui peut être déséquilibré du fait d'un excès d'offre de travail (chômage) ou d'un excès de demande (pénurie de main-d'œuvre).

La situation actuelle du marché du travail met au premier plan la lutte contre le chômage, cela n'exclut pas qu'il faut résoudre certaines pénuries sectorielles de main-d'œuvre.

En d'autres termes, ces politiques ont pour objectif d'ajuster quantitativement et qualitativement l'offre et la demande de travail.

Cependant, les politiques de l'emploi ne sauraient avoir le monopole du traitement des déséquilibres, tant en ce qui concerne le chômage que les pénuries de main d'œuvre, puisque ces derniers sont la conséquence de problème situés en amont du marché du travail comme

¹ Chômage structurel : chômage lié à des transformations structurelles (mutations des activités économiques) ou à l'existence d'un environnement institutionnel défavorable à l'emploi.

ceux liés à la formation ou en aval comme tout ce qui a trait à la compétitivité du tissu économique.

Les politiques de l'emploi ne constituent donc qu'un instrument parmi d'autres de lutte contre les déséquilibres du marché du travail à côté des politiques structurelles comme la politique éducative (adéquation de l'offre à la demande de travail ou la politique industrielle, rendre le tissu économique compétitif pour préserver l'emploi).

On pourrait ajouter à cela la réglementation sociale sur le licenciement ou sur l'embauche ainsi que la politique fiscale qui ont également un rôle important dans la création et la destruction des emplois ainsi que dans l'ajustement de l'offre et de la demande de travail.

Reste à situer la place des politiques macroéconomiques par rapport aux politiques de l'emploi, car celles-ci ont aussi pour objectif de résorber les déséquilibres économiques (dont le chômage).

3.2.1.2. Politiques de l'emploi et politiques macroéconomiques

Les politiques de l'emploi ne se sont imposées que récemment comme outil privilégié de lutte contre le chômage¹.

Jusque dans les années quatre-vingt, ce sont les politiques macroéconomiques qui se voyaient assigner la mission d'assurer le plein emploi. Deux périodes peuvent être identifiées à cet égard. Durant les trente glorieuses, et encore dans les années soixante-dix, les politiques Keynésiennes qui ont inspiré la politique économique des pays industrialisés, ont permis le plein emploi.

En toute logique, les politiques de l'emploi n'avaient qu'un rôle d'accompagnement de la croissance et leur mission consistait à réduire le chômage frictionnel résultant des difficultés de reclassement de travailleurs peu qualifiés dans les secteurs en restructuration.

Concrètement, le problème était celui de l'inadéquation entre les qualifications de certains travailleurs et celles des emplois disponibles sur le marché du travail.

¹ T. Piketty, L'impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français, Économie et prévision, n° 1-2/1998.

La remise en cause des politiques Keynésiennes au cours des années soixante-dix, va donner lieu à une réorientation très notable des politiques macroéconomiques sans remettre en cause leur mission de lutte contre le chômage.

Le virage libéral avec toutes ses variantes (monétarisme, politique de l'offre), était supposé assainir la situation économique et permettre le retour d'une croissance saine (non inflationniste) créatrice d'emplois.

L'échec de ces politiques dans ce domaine va avoir pour résultat de mettre au premier plan les politiques de l'emploi qui vont être consacrées institutionnellement par l'Union Européenne comme instrument privilégié de la lutte contre le chômage (traité d'Amsterdam, 1997).

3.2.2. Modalités, objectifs et orientations de la politique de l'emploi

Il est d'usage de distinguer deux types de politiques de l'emploi : celles qualifiées de passives et celles qualifiées d'actives.

Cette distinction est l'une des plus communément utilisée bien qu'elle soit critiquable.

Les politiques passives sont étayées par la conviction qu'il est impossible d'agir sur le volume d'emplois disponibles, qui dépend de variables macroéconomiques sur lesquelles les politiques de l'emploi n'ont aucune prise (rythme de la croissance mondiale, données technologiques...). Elles préconisent d'atténuer les conséquences sociales du chômage en partant du principe que ce phénomène est avant tout involontaire et que la société a un devoir moral d'aider les personnes en difficulté.

Les politiques actives sont fondées sur l'idée qu'il est possible d'enrichir la croissance en emplois et qu'une partie du chômage est due à ce qu'il existe des freins à la création d'emplois ou en d'autres termes, qu'il y a encore d'autres pistes d'emplois non exploitées encore. Elles se donnent comme moyen d'action privilégié de lever autant que possible les obstacles réglementaires et économiques à la création d'emplois.

Il faut rappeler que si cette distinction a une certaine pertinence, au regard de ce qui vient d'être mentionné, elle comporte des limites : en effet, les politiques passives comportent un volant "actif" car une des finalités de l'indemnisation du chômage est de préserver l'emploi en

maintenant le niveau de vie des chômeurs. C'est pour cela qu'il apparaît pertinent de distinguer les politiques d'offre et celles de demande¹.

3.2.2.1. Les politiques de demande

Les programmes d'emplois aidés ont été largement utilisés dans plusieurs pays d'Europe. L'essentiel de ces programmes consiste en une série de mesures ciblées destinées à certains actifs que l'on estime porteurs de handicaps qui compromettent leurs chances de trouver ou de retrouver un emploi dans le secteur concurrentiel. Ainsi, la plupart du temps, la finalité de ces emplois est de permettre un retour ou un accès graduel à l'activité au sens "classique" du terme pour certaine catégorie de main d'œuvre en leur faisant acquérir une expérience professionnelle qualifiante.

La mesure est déclinée selon plusieurs modalités. Il peut s'agir d'emplois du secteur non marchand, dans la fonction publique ou dans le monde associatif.

Les travaux d'utilité collective (T.U.C) et les contrats emploi-solidarité (CES) entrent dans cette catégorie dans certains pays européens comme la France.

Cela peut également consister en allègements de charges sociales sans condition d'embauche d'un chômeur présentant certaines caractéristiques d'âge ou d'ancienneté dans le chômage.

La logique de cette mesure est de rendre rentable l'embauche de ces chômeurs dont l'efficacité productive est supposée faible par l'employeur.

Les emplois aidés peuvent aussi s'adresser aux jeunes, mais le bilan que l'on peut faire de ce genre de mesure dépend de l'optique dans laquelle on se place.

Ainsi, si l'on s'en tient à ses effets directs sur le chômage, l'appréciation est positive puisque au moins en ce qui concerne la première modalité, les emplois créés dépendent pour l'essentiel d'une décision qui incombe aux pouvoirs publics; on peut dire la même chose en ce qui concerne les emplois-jeunes.

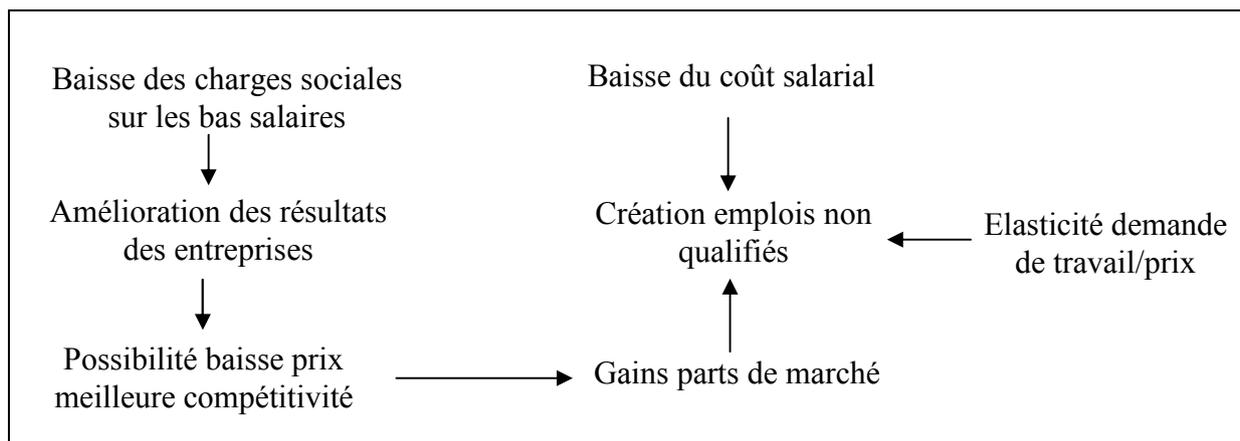
¹ Problèmes économiques, n° 2879 juillet 2005, De nouveaux remèdes face au chômage.

L'objectif étant de faire accéder les bénéficiaires de ces programmes à des emplois non aidés, s'il y a lieu de porter une appréciation à cet objectif, on peut avancer que l'allègement des charges dans le secteur privé améliore les chances d'accès à des emplois "classiques". Par contre, les choses apparaissent moins favorables en ce qui concerne les emplois du secteur non marchand.

Les mesures d'allègements généraux de charges patronales sur les bas salaires, dans un contexte d'excès d'offre de travail, incitent les employeurs à embaucher sur des postes peu qualifiés des travailleurs surqualifiés plus productifs qu'ils rémunéreront au salaire minimum ou un peu au dessus. La main d'œuvre la moins qualifiée se trouve systématiquement évincée des postes auxquels elle pourrait avoir accès.

A celà, il faut ajouter que cette main d'œuvre est la première victime de la modernisation de l'appareil productif : elle cumule de lourds handicaps en matière d'employabilité.

Pour combler en partie ces handicaps, l'allègement de charges sur les salaires au voisinage du salaire minimum peut être une solution; avec comme seule limite son financement totalement supporté par le budget de l'Etat; autrement dit il s'agit donc d'une socialisation d'une partie du coût du travail peu qualifié par la collectivité (finances publiques).



L'avantage de cette mesure est qu'elle n'a aucune incidence sur la rémunération perçue par les travailleurs.

3.2.2.2. Les politiques d'offre

Les politiques axées sur l'offre de travail peuvent consister en un traitement social du chômage, en indemnisant les chômeurs et en permettant à des actifs à faible employabilité de se retirer du marché du travail dans des conditions financières convenables.

Elles peuvent à l'opposé chercher à inciter certains actifs ou inactifs en âge de travailler et aptes à le faire à retourner vers l'emploi.

L'indemnisation du chômage s'est répandue dans les pays industrialisés après la deuxième guerre mondiale.

Cette mesure trouve sa principale justification dans la conviction que la société a un devoir moral d'aider les personnes privées d'emploi dans la mesure où elles ne portent aucune responsabilité dans cet état de fait parce qu'elles sont victimes d'une mauvaise conjoncture ou de restructurations industrielles.

Cette indemnisation est également fondée sur le constat des difficultés qu'éprouvent les chômeurs à retrouver un emploi et qui nécessitent qu'ils bénéficient de revenus de remplacement sans lesquels ils sombreraient dans une exclusion qui compromettrait de manière définitive leurs chances de retrouver du travail.

Dans cette optique, on peut considérer qu'il s'agit là d'une mesure purement sociale qui vise à pallier au moins en partie les conséquences économiques du chômage pour les travailleurs privés d'emploi et qui ne relève pas formellement des politiques de l'emploi. Ce serait oublier que le versement de prestations aux chômeurs a des conséquences sur l'offre de travail.

Outre le fait qu'elle permet de maintenir le niveau de la demande effective en préservant la consommation des chômeurs dans une perspective Keynésienne, l'indemnisation du chômage est aussi un facteur de meilleur appariement entre l'offre et la demande de travail en permettant au travailleur privé d'emploi de consacrer davantage de temps à la recherche d'un emploi correspondant à sa qualification.

Cette indemnisation peut être versée en vertu de deux principes distincts mais non exclusifs: celui de l'assurance et celui de l'assistance.

Dans le premier cas, les travailleurs sont indemnisés en contrepartie d'une cotisation préalable versée par eux-mêmes et leurs employeurs, sans condition d'une période d'activité minimale.

Dans le second cas, les chômeurs sont indemnisés sur la base d'un niveau de ressources déterminé en fonction des caractéristiques socio-économiques des demandeurs d'emploi.

Modalités d'indemnisation du chômage dans les logiques assurantielles et assistantielles¹		
	Logique assurantielle	Logique assistantielle
Mode de financement	Cotisations sur salaire des employeurs et salariés	Fonds publics
Conditions d'attribution	Durée minimale de cotisation	Etre au dessous d'un certain niveau de ressources
Niveau des prestations	Fonction de salaire antérieur et éventuellement de la durée de cotisation	Fonction d'un minimum de ressources, éventuellement lié aux charges familiales
Durée des prestations	Fonction de la durée de cotisation, éventuellement de conditions d'entrée en chômage	Fonction de la situation individuelle du chômeur, notamment de l'âge

Tous les pays développés se sont dotés d'un système d'indemnisation des chômeurs que celui-ci soit assurantiel, assistantiel ou encore mixte dont la base est assurantielle mais qui est complété par un système d'assistance géré par l'Etat ou les collectivités locales.

Le problème des systèmes d'indemnisation du chômage est que dans la mesure où ils tirent leurs ressources de la richesse produite, celles-ci ont tendance à fléchir lorsque la croissance économique est plus faible et que le chômage a tendance à monter faisant par là croître les besoins de financement.

L'affaiblissement de l'incitation à travailler peut aussi concerner les bénéficiaires d'indemnités de chômage qui sont susceptibles de rester volontairement au chômage aussi longtemps que le coût d'opportunité du chômage demeure inférieur au montant de l'indemnisation.

3.2.2.3. Les orientations des politiques de l'emploi depuis les années soixante-dix

Les politiques de l'emploi ont suivi les mêmes tendances dans les pays industrialisés.

¹ D'après Freyssinet, le chômage, p.96. ed La découverte.

Dans un premier temps, les mesures concernant l'offre de travail sont privilégiées, à la suite du premier choc pétrolier, la conviction que la montée du chômage n'est pas un phénomène transitoire va s'imposer assez vite.

Ce constat consacre l'impuissance des politiques macroéconomiques à assurer le plein emploi et transfère de fait aux politiques de l'emploi la mission de lutter contre le chômage. Malgré quelques inflexions au cours de la période, les orientations de la politique de l'emploi demeurent marquées par une forte priorité donnée aux mesures à destination de l'offre de travail¹.

Dans un premier temps, conformément à l'idée Keynésienne de chômage involontaire et d'un devoir corrélatif de la société à l'égard des chômeurs de vastes programmes d'indemnisation sont mis en place. Ensuite, il apparaît que le chômage a un caractère très sélectif puisqu'il touche en premier lieu les jeunes et les travailleurs non qualifiés qui ont subi les restructurations de l'appareil productif. Ce phénomène étant interprété comme le résultat d'un problème d'inadéquation entre les caractéristiques de ces catégories d'actifs et celles des emplois disponibles.

Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes (dispositifs d'aide à l'emploi pour l'embauche de jeunes, organisations de stages de formation), aider à la reconversion des travailleurs peu qualifiés victimes du redéploiement industriel ont été les axes majeurs des politiques de l'emploi durant cette période.

Il faut remarquer aussi que durant ces années, il est parfois impossible d'agir sur le volume d'emplois disponibles qui est déterminé par des variables technologiques, économiques et organisationnelles.

La résorption du chômage passe par une action sur le volume de population active.

Il a fallu freiner par divers moyens la croissance de cette population de manière à réduire l'excédent de l'offre par rapport à la demande de travail. Cette politique malthusienne a consisté à développer les mesures de retraite anticipée, et à une politique éducative visant à une prolongation des études pour les jeunes.

¹ B. GAZIER, Tous sublimes, Flammarion, 2003.

A partir des années quatre-vingt-dix l'influence des idées libérales va être de plus en plus forte.

Cette influence va se traduire par un changement de perspective en ce qui concerne le diagnostic de l'origine du chômage de masse.

Il va apparaître que le problème n'est pas l'excédent de la population active mais l'insuffisance de créations d'emplois, surtout peu qualifiés.

Le coût du travail non qualifié est excessif, cela est dû à la très faible productivité de cette catégorie de main d'œuvre, ce qui constitue donc un obstacle à la création d'emplois.

Par ailleurs, le coût très important des politiques de l'emploi, surtout en ce qui concerne le volet indemnisation, et la conviction que le chômage de masse n'est pas un phénomène transitoire ont conduit les différents décideurs à donner la priorité à la création d'emplois plutôt que de se contenter d'atténuer les conséquences sociales du chômage; ces derniers ont été aussi influencés par les travaux de l'"OCDE"¹ qui ont montré que les mesures d'indemnisation du chômage pouvaient avoir un effet négatif sur la sortie du chômage, ainsi que par l'expérience suédoise. Cette dernière se caractérise par de remarquables résultats en matière de lutte contre le chômage et par une priorité donnée dans la répartition des dépenses aux mesures actives (2/3 contre 1/3 pour les mesures passives).

Cette nouvelle perspective va se traduire par une nette activation des dépenses, laquelle a selon les pays revêtu des réalités différentes.

Deux modalités principales sont identifiables²;

La forme "dure" correspond à une interprétation libérale de cette orientation : elle consiste en une remise en cause (un "redéploiement") des dépenses en faveur des mesures actives au détriment des mesures passives, en particulier de l'indemnisation du chômage, de manière à ne pas alourdir les budgets sociaux. L'argumentation en faveur de cette orientation de la politique de l'emploi repose sur l'idée que les mesures d'indemnisation sont un facteur de désincitation

¹ O.C.D.E : Organisation de Coopération et de Développement Economique.

² B. GAZIER, Tous sublimes vers un nouveau plein emploi, Flammarion 2003.

au travail (chômage volontaire). Dans certains cas, il peut donc s'agir de mesures déguisées de dérégulation du marché du travail qui poussent le travailleur à accepter des emplois ne correspondant pas à sa qualification, ce qui de fait signifie une baisse des salaires.

La version "douce" qui est aussi la version "suédoise" est plutôt d'inspiration sociale-démocrate (c'est celle retenue par l'union européenne).

Celle-ci prône un accroissement des dépenses en faveur de l'emploi, l'accent est mis sur la qualification des travailleurs, et cela peut conduire à une forme de déclassement, au sens où pour une même qualification, le salaire peut s'avérer plus faible qu'auparavant mais pas pour le travailleur, car celui-ci, mieux formé perçoit le même salaire qu'auparavant en étant plus qualifié (sans qu'il ait eu à supporter le coût de la formation); à la différence du cas précédent, le travailleur est placé sur une trajectoire professionnelle ascendante. Les mesures passives sont préservées car perçues comme indispensables pour améliorer l'adéquation de l'offre à la demande de travail (complémentarité entre l'actif et le passif).

En résumé, nous remarquons que l'incapacité des politiques macroéconomiques à juguler le chômage, a ouvert la voie au développement des politiques de l'emploi qui ont pris une importance considérable.

D'abord largement passives, ces politiques ont connu une réorientation dans le sens d'une activation des mesures et ce sous l'impulsion des avancées de la théorie économique. Certaines expériences nationales ont obtenu de bons résultats, d'autres beaucoup moins. Parmi celles qui ont été couronnées de succès, deux "modèles" ont émergé : L'un d'orientation néo-libérale, l'autre d'inspiration sociale-démocrate.

Le facteur déterminant apparaît bien davantage être la cohérence et la constance des mesures engagées que l'inspiration théorique sous-jacente.

3.3. Évaluation et évolution des dispositifs de l'emploi en Algérie

3.3.1. Situation sociale et économique de 1967 à 1978 et de 1980 à 1989

Avant d'analyser le marché de l'emploi, l'offre et la demande de travail, la structure de l'emploi et du chômage en Algérie, il nous paraît utile de faire une rétrospective de la situation sociale et économique durant les décennies 1967/1978 et 1980/1989.

La politique de développement engagée dès le début des années soixante se fixait les objectifs suivants :

- Répondre aux besoins de la population en termes d'emplois, de revenus et de consommation;
- Satisfaire les demandes sociales de la population.

La décennie 1967/1978 a été marquée par un effort considérable d'investissement, par le rôle primordial des hydrocarbures en tant que source de financement du développement industriel, par le privilège accordé aux industries de base, et enfin par la place centrale de l'Etat et du secteur public¹.

Cependant cette politique économique a rencontré ses limites et son infléchissement est dû à :

- son extrême dépendance vis-à-vis des hydrocarbures,
- médiocres performances du système productif,
- surcoût des investissements planifiés,
- faibles capacités de production,
- forte dépendance technologique,
- crise de l'agriculture et dépendance alimentaire,

Pour ce dernier point, il est à remarquer qu'en dix ans la crise de l'agriculture a produit un doublement du déficit alimentaire :

Le rapport importations nettes/consommation finale est passé de 30% à 70% entre 1970 et 1980.

Cela a provoqué une certaine désorganisation de la production et une contestation sociale de plus en plus forte.

¹ HAMEL Benaouda, Système productif algérien et indépendance nationale, OPU, Alger 1983.

Dans ce cadre, le plan quinquennal 1980/1984 a tenté de corriger les failles des plans précédents, et essayé de réduire l'écart qui existait entre le projet théorique industrialiste de l'Etat, et ce que la pratique socio-économique a réellement produit (distorsions sociales, dépendance de l'économie, dette, crise de l'agriculture, insuffisance du secteur de production des biens de consommation, crise du logement, chômage...).

Aussi, la montée du secteur privé est au centre de cette orientation, et l'enjeu principal reste le développement d'une forte industrie des biens de consommation et la résorption du chômage par de nombreuses créations d'emplois.

Qu'en est-il au juste ?

Le secteur privé est faiblement créateur d'emplois, comparativement au secteur public :

En 1978, le secteur privé contribuait pour 27,3% de l'emploi salarié (hors agriculture), avec des parts majoritaires dans le commerce (66%), dans les services (61,9%) et pour (35%) de l'emploi salarié dans les B.T.P, alors que sa part dans l'industrie (hors hydrocarbures) était seulement de 15,4%, en résumé on peut avancer que le secteur privé n'a pas pris la relève depuis, dans la création des emplois industriels comme on peut le remarquer dans les tableaux suivants :

<u>Croissance de l'emploi total non agricole¹</u>				
<u>1982 – 1984 (en milliers d'emplois)</u>				
	1982	1984	Croissance 1982-1984	% 1982-1984
Secteur public (sans administration)	1033	1217	184	17,8
Administration	752	842	90	11,9
Total				
Secteur public	1785	2052	274	15,3
Secteur privé	676	737	61	8
Total général	2461	2796	335	13,6

Evolution de l'emploi total²

	<u>1967</u>	<u>1983</u>
1- Population résidente	12.567.000	20.167.804
2- Population active	2.300.000	4.423.598
3- Population employée	1.720.000	3.765.682
4- 3/1	13,68%	18,66%
5- 3/2	74,78%	85,12%

¹ Source : Maghreb-Machrek, "Dossiers et documents : le secteur privé en Algérie" n° 113, juillet-septembre 1986 (d'après Abdeladjid BOUZIDI "Emploi et chômage en Algérie 1967-1983" Les cahiers du CREA, Alger 2^e trimestre 1984, pp 56-57.

² Sources (2), (3) et (4) B. HAMEL et M. KADDAR, "Industrialisation, salarisation et mise au travail en Algérie, Oran, décembre 1984, in cahiers de l'IREP/D n° 9, 1985, pp 103,105 et 106.

Part de l'emploi public par secteur d'activité³
dans l'emploi total (%)

	<u>1967</u>	<u>1977</u>	<u>1982</u>
Agriculture	28,21	35,13	31,25
Industrie	42,32	67,51	74,33
Bâtiment	41,26	62,31	67,33
Commerce et services	20,22	49,17	43,94
Transport	71,17	68,03	51,08
Total (y compris administration)	48,62	56,03	60,93

Part de l'agriculture, l'industrie... dans l'emploi total⁴

	<u>1967</u>	<u>1978</u>	<u>1983</u>
Part de l'agriculture (dans l'emploi total)	50%	30%	27%
Part de l'industrie	13,4%	18,80%	20,2%
Part des B.T.P	8%	14,5%	16,8%
Part des services	21,3%	20,4%	22,3%

Prospective de l'emploi 1986 -1999
(en milliers d'emplois)¹

	<u>1986</u>	<u>1989</u>	<u>1999</u>
- Emploi agricole	1.000	1.049	1.425
- Emploi non agricole	2.956	3.211	4.854
Dont :			
▪ Industrie	527	580	930
▪ Bâtiment et T.P	661	675	965
▪ Services	813	873	1.356
▪ Administration	955	1.083	1.603
- Non employés	838	1.190	20.62
- Population active	4.794	5.450	8.341
- Population totale	23.285	25.400	34.500

¹ Sources : Mahfoud BENNOUNNE, the Making of contemporary Algeria (1830-1987). Colonial upheavals and post independence development, Cambridg university Press, Londres 1988, p298 d'après les documents algériens, in Jean LECA, "Ecart et société en Algérie", in B. KODMANI-DARWISH (dir.) Maghreb : Les années de transition, IFRI/MASSON, 1990 p58.

Il faut souligner que pour la période 1967-1978 la politique menée a permis la création de 1.100.000 postes de travail, soit 100.000 par an pour un coût moyen de 277.000 DA/emploi, résultat de l'action de l'Etat au niveau¹ :

- des investissements à travers l'augmentation du nombre de projets, cela a multiplié par six l'emploi dans le BTP (330.000 emplois supplémentaires) et a élargi ce mouvement aux autres secteurs notamment l'industrie, le transport, les services et le commerce;
- de l'administration sous l'effet de la dynamique des besoins d'encadrement à tous les niveaux et particulièrement dans les secteurs éducatif et de santé d'où un accroissement de 250.000 emplois;
- d'une politique de protection des capacités nationales de production ayant entraîné la multiplication des activités et par conséquent des emplois dans les secteurs.
- La production intérieure brute, exprimée en volume, passe de 40,3 milliards de DA en 1967 à 86,8 milliards de DA en 1978 soit un taux de croissance réelle de 7,2%.
- Ainsi, la PIB rapportée aux effectifs occupés (1.748.000 personnes en 1967 et de 2.830.000 personnes en 1978) est passée de 23.054 DA en 1967 à 30.671 DA en 1978 soit une évolution en moyenne annuelle de 2,6%
- Pour les secteurs du commerce et services, la productivité apparente du travail, cernée par le ratio VA/effectif est passé de 28.037 DA en 1967 à 40.186 DA en 1978.
- Pour les secteurs du transport et de la communication, ce ratio a atteint 31.373 DA soit une évolution en moyenne annuelle de 3%.

¹ Rapport portant évaluation des dispositifs d'emploi, voir travaux du CNES consacrés à l'emploi.

Pour la période 1980 -1989 de nouveaux objectifs ont été assignés à l'économie nationale :

- L'amélioration de l'efficacité de l'appareil de production et la couverture prioritaire des besoins sociaux fondamentaux - pour cette décennie cela s'est traduit par :

- La création de 720.000 postes de travail entre 1980/1984 sur les 1.175.000 prévus soit un taux de réalisation de 61%.

Pour la période 1985 -1987, le volume des emplois créés a atteint 265.000 postes de travail sur les 720.000 prévus soit un taux de réalisation de 37%.

Ce niveau de création de l'emploi de 1980 à 1987; 985.000 emplois soit 123.000 par an s'explique par le fait que les investissements de valorisation et de renouvellement dans l'industrie ont eu des effets sur les créations emplois.

La seconde moitié de la décennie quatre-vingt correspond au second plan quinquennal (1985 -1989), l'évolution de l'emploi est marquée par une série de facteurs conjuguant des éléments de conjoncture externe ("choc pétrolier" de 1986 qui a entraîné une chute des ressources financières externes) et d'autres liées à la politique interne, annonçant un processus de profondes réformes économiques (mise en place d'un cadre institutionnel de promotion de l'investissement privé national, promulgation de lois consacrant l'autonomie de l'entreprise publique). Au cours de cette période, la baisse de l'investissement se traduit par un taux de croissance très faible, inférieur à 1%, et une chute significative du nombre des créations d'emplois (75.000 emplois nouveaux en moyenne annuelle sur la période, soit 1,9% d'accroissement annuel moyen).

Ainsi, les créations d'emplois ont connu une baisse significative et sont passées de 125.000 en 1985 à 74.000 en 1986 et à 64.000 en 1987 pour atteindre 76.000 en 1989.

C'est également au cours de cette période qu'a commencé le débat sur les effectifs des entreprises, et qu'ont commencé les premières mesures de compression d'effectifs, et c'est pour cela que la menace du chômage est de plus en plus perceptible.

La décennie quatre-vingt-dix est marquée par la transition vers l'économie de marché, mais aussi par les contraintes macro-économiques observées vers la fin de la décennie précédente et qui se sont manifestées par une baisse des créations d'emplois dans le secteur public marchand,

le développement du secteur informel et l'extension du chômage qui affecte également les titulaires de diplômes universitaires; puisqu'au cours de la première moitié de la décennie quatre-vingt-dix seulement 50.000 emplois sont créés en moyenne par an, soit donc un taux d'accroissement annuel de 1,2% (hors emplois informels), l'administration enregistre un accroissement de ses effectifs de 3% par an et les services de 2%, par contre l'agriculture enregistre une très faible croissance avec 0,6%, mais c'est surtout les principaux secteurs productifs qui sont les plus touchés par la récession et enregistrent des pertes d'emplois de l'ordre de 1% dans le cas des industries et de 2% dans le cas du B.T.P.

Dans un tel contexte, le secteur informel a connu une rapide expansion, puisqu'à la fin de l'année 1992, l'emploi informel hors agriculture est estimé à près de un million de personnes, soit plus de 17% de la population occupée non agricole et se concentre essentiellement dans les petites entreprises non déclarées (dans le travail à domicile et dans le commerce).

La deuxième moitié de la décennie quatre-vingt-dix a vu la mise en œuvre du programme de stabilisation et d'ajustement structurel, elle s'est caractérisée par une amélioration des grands équilibres macro-économiques et budgétaires, mais aussi par une détérioration accélérée du pouvoir d'achat des ménages, et d'une aggravation du chômage.

Selon les enquêtes MOD/ONS le niveau de chômage a triplé en 1992, atteignant 1.482.000 pour un taux de 23,8% par rapport à 1983/1984 où il était en moyenne de 522.448 équivalents à un taux d'environ 13%. Ce volume de chômage s'est accru progressivement pour atteindre 2.500.000 personnes en 2000 soit un taux de chômage d'environ 29%.

Les pouvoirs publics ont tenté, à partir de 1994, de relancer les investissements par le biais de l'agence de promotion et de suivi des investissements, APSI puis ANDI en 2001. Un nombre important de projets d'investissements ont été agréés à fin de 2000, soit 43.213 projets avec un impact attendu en terme d'emplois de 1.604.891 pour un coût global de 3.344 milliards de dinars.

Les ratios moyens annuels de ces objectifs, 230.000 emplois/an et 477 milliards de Dinars (légèrement inférieur au PSRE 2001/2004)¹ montrent un manque de maîtrise et de conduite des projets déposés, une absence de la rationalité économique et des effets pervers dans l'octroi des avantages par le trésor public.

Selon le Ministère en charge des PME/PMI, les réalisations effectives ont atteint un taux extrêmement faible de 6% ce qui représente, à titre uniquement d'illustration, des investissements réalisés de l'ordre de 200 milliards DA et 96.000 emplois sur près de 7 années. Ceci atteste qu'au-delà du cadre législatif et réglementaire de grands efforts restent à faire pour promouvoir l'investissement privé national en vue d'une relance de l'économie. La même évaluation s'applique au portefeuille CALPI; les projets réalisés et en cours de réalisation représentent un ratio d'investissement déclaré de 10,5% et un ratio d'emploi de 19%.

3.3.2. Le marché de l'emploi en Algérie

C'est surtout pendant le second plan quadriennal que le développement des créations d'emploi a été de plus important comme l'indique le tableau suivant² :

<u>Période de planification</u>	<u>Création d'emploi (unités)</u>	<u>Taux de croissance annuel</u>
1967-1969	+145.000	+3,2%
1970-1973	+289.000	+3,6%
1974-1978	+677.000	+5,6%

¹ PSRE : Plan Spécial de Relance Economique.

² sources : M.P.A.T. 1967-1982 "Equilibres généraux, démographie, emploi, consommation", doc. Interne de travail, novembre 1983 cité par B. HAMEL, Economique de l'Etat et socialisation en Algérie, Alger, O.P.U. 1989 p51.

Mais comparée à la population active résidente (qui a enregistré une augmentation de 1.200.000 personnes entre 1967 et 1978, passant de 2.300.000 à 3.500.000 et dont le rythme de croissance a été de l'ordre de 4% en moyenne par an), l'évolution de l'emploi s'avère insuffisante.

Le faible taux d'activité s'explique par la jeunesse de la population, la faible intégration des femmes au travail salarié (7% de la population active en 1978, avec un taux de croissance d'environ 8% en moyenne par an) et par l'explosion démographique (3,2%).

L'emploi salarié garanti par l'Etat et à durée indéterminée se raréfie, pendant que se développe l'emploi temporaire et peu qualifié.

Les emplois alternatifs à faible valeur ajoutée, institués dans le cadre du dispositif d'aide à l'emploi des jeunes de plus en plus importants.

Parallèlement l'emploi dans le secteur informel progresse de façon soutenue (ce secteur regroupe des personnes travaillant pour leur propre compte dépourvus de registre de commerce et échappant à toutes les charges sociales).

Dans le même cadre, l'emploi désigné par la catégorie "emploi à domicile" progresse rapidement et passe de 600.000 à 1.200.000 de personnes entre 1990 et 1998 et à 1.400.000 en 2000 et représente donc 17% de la population active (R.G.P.H 1998) d'après les conclusions d'une étude de la Banque Mondiale (mai 1999).

Les activités informelles se sont développées dans le secteur du bâtiment, des travaux publics, du commerce, de l'hôtellerie, ainsi que dans les services fournis aux ménages; elles ont pris en charge des situations et des demandes que le secteur dit formel à ignorer.

De ce fait d'après le rapport du Ministère de la PME/PMI "il est considéré avoir joué le rôle d'une soupape de sécurité" dans un environnement marqué par la mise en œuvre des plans de restructuration industrielle, de compression d'effectifs et d'un désengagement de l'Etat de la sphère économique.

À cet effet, les pouvoirs publics envisagent l'insertion du secteur informel dans la stratégie de développement du secteur privé national et par conséquent sa participation active à la croissance économique en vue d'une réduction du nombre de chômeurs, et ont aussi intégré dans les programmes économiques et sociaux pour lutter contre le chômage des mesures d'accompagnement telles que la réorganisation des services de l'emploi pour mieux maîtriser les évolutions du marché du travail, notamment le programme "ANEM" dans le "PSRE" et l'amélioration de l'environnement économique, création de l'"ANDI" et loi d'orientation sur la PME.

La réforme initiée en 1990, vise à aménager un cadre institutionnel plus conforme à une économie de marché, en introduisant le droit conventionnel et la négociation collective comme moyen de régulation des relations de travail, en mettant en place des normes et des dispositifs assurant une plus grande flexibilité et une meilleure mobilité du travail¹.

Les mesures prises ne peuvent être appréciées en elles-mêmes sans tenir compte des nouvelles théories du marché du travail qui depuis deux décennies inspirent les économies du marché dans le traitement du chômage quelle que soit leur situation.

3.3.3. L'offre de travail

La population active a connu une évolution globale importante entre 1987 et 1998, celle-ci est estimée à 3,9% annuellement soit, une offre additionnelle du travail de 257.000.

Sur la période 1997-2000, l'évolution a atteint un niveau cumulé de 789.000 donnant un rythme moyen de 3,15% par an, soit une offre du travail supplémentaire de 263.000/an, alors que les créations nettes d'emploi sont estimées à 555.000 (185.000/an).

¹ Les transformations de la société salariale, le développement des politiques "flexibles" de travail. (Conseil d'analyse économique) Philippe ASKENAZY.

Le taux de couverture de l'offre du travail par la demande est de 70,30%; c'est-à-dire que près de 78.000 personnes n'arrivent pas à s'insérer dans la vie active et s'ajoutent au stock déjà élevé des chômeurs.

L'évolution de la population active révèle une participation de plus en plus grande de la population aussi bien urbaine que rurale des deux sexes et pour toutes les tranches d'âge dans la vie active.

Le taux brut d'activité (population active/population totale) est passé de 23,60% en 1987 à 27,90% en 1998. En d'autres termes le nombre de personnes à charge d'un actif a baissé de 4,2 à 3,6 sur la période¹.

Cette évolution à la hausse de l'indicateur d'activité bien qu'elle soit minime, doit se traduire par une amélioration des conditions de vie des ménages.

Le taux net d'activité (population active/population en âge de travailler) a très peu évolué et se situe à 49% en 1998 en progression de 1,5 points de pourcentage seulement par rapport à 1987.

Par sexe, le taux net d'activité féminin a doublé en passant de 8,7% en 1987 à 17% en 1998. Pour ce qui est du taux net d'activité masculin, il était de 80,07 % en 1998, soit une baisse de 5% par rapport à 1987; cela explique la réduction des actifs occupés masculins, et par là, la détérioration du marché du travail des hommes à travers les compressions des travailleurs dans les entreprises publiques.

Ainsi, on observe durant la période considérée 1987-1998, que la population active féminine a augmenté au taux annuel de 10%, alors que celui des hommes au rythme modéré de 3,07%.

¹ Rapport du BIT sur l'emploi dans le monde 1998/99. Voir aussi à ce titre étude du BIT présentée à l'occasion de l'atelier national technique tripartite tenu à Alger le 26 juin 2005 et qui a servi de base à l'élaboration de l'étude comparative sur le système d'intermédiation sur le marché du travail dans les trois pays du Maghreb : Algérie, Maroc, Tunisie et a fait l'objet d'une publication du BIT en 2005.

Cette évolution favorable pour les femmes s'explique par plusieurs facteurs notamment la généralisation de l'enseignement obligatoire qui a permis l'accès à l'éducation à un plus grand nombre de filles et par d'autres éléments d'émancipation relevant des domaines sociologique et culturel.

Aussi, selon les données de l'enquête sur les dépenses des ménages (ONS), la population active féminine est 3,5 fois plus importante en milieu de urbain que dans le monde rural; ainsi, la part des femmes active en zone urbaine représente près de 77% de la population active féminine totale en 2000.

Par âge, les données statistiques de 1998 et de 2000 montrent que les femmes actives occupées et à la recherche d'un emploi sont relativement plus jeunes que les hommes. Ainsi, et à titre d'illustration, il est observé qu'en 2000, pas moins de 56% des femmes actives sont âgées de moins de 40 ans dont près de la moitié (24%) appartient à la tranche d'âge 25-29 ans et 21% d'âge 20-24 ans.

3.3.4. La demande de travail

Le développement économique des années 1970/1980 a généré le transfert d'une grande partie de la population active occupée du secteur primaire vers le secteur secondaire et tertiaire.

L'emploi agricole dans l'emploi total structuré représentait 50% en 1966, alors qu'en 1998 il n'est que de 24,37%. De même l'administration emploie près de 1.400.000 fonctionnaires soit 28,87% de l'emploi total structuré, alors que cette proportion était de 17,5% en 1966. Pour l'année 2000, la Direction générale de la fonction publique donne un effectif des agents de 1.440.000.

L'emploi structuré par secteur d'activité en %¹

Années	1966	1987	1998	2001
Secteur d'activité				
- Agriculture	50,02	17,75	24,37	21,06
- Industrie	7,03	15,23	10,18	13,82
- B.T.P	4,06	16,95	15,28	10,43
- Services-Commerces	21,38	18,37	21,27	31,55
- Administration	17,48	28,94	28,87	23,12
Ensemble	100	100	100	100

L'évolution de la structure de l'emploi pour la période 1970/1990 a connu un développement important de l'emploi public dans l'administration, le secteur industriel, le B.T.P et dans une moindre mesure les services.

L'évolution de l'emploi public a connu deux phases, la première 1967 à 1987 au cours de laquelle la part du secteur public dans l'emploi total a progressé et, est passée de 33,80% à 64,50%. La deuxième phase correspond à la période 1987-1997 au cours de laquelle on assiste à une progression modérée au rythme de 3,5% par an et, sa part s'est stabilisée à hauteur de 50,6% à partir de 1991.

La politique de création massive d'emplois dans le secteur public a entraîné un recul sensible du taux de chômage, et s'est traduite par une augmentation de la proportion des salariés dans l'emploi total. Cette catégorie de travailleurs qui constituait 35% de l'emploi en 1966 est passée à 66% en 1997.

En ce qui concerne les effectifs de la fonction publique², ils s'élèvent à 1.440.335 fonctionnaires et agents publics dont 84,5% de fonctionnaires titulaires, 9% de personnels contractuels et 6,5% de personnels vacataires.

La répartition des effectifs de la fonction publique par secteur d'activité se présente comme suit :

¹ **Source** : Délégué de la planification, ONS pour l'année 2001.

² Communication du Directeur Général de la fonction publique "Rapport relatif à l'évaluation des dispositifs d'emploi" nous lui empruntons tous les chiffres relatifs aux effectifs de la fonction publique.

- Education Nationale 456.546 agents soit 31,7%
- Intérieur et collectivités locales 432.094 agents soit 30,0%
- Santé publique 187.979 agents soit 13,1%

Ces trois secteurs totalisent à eux seuls les 3/4 des effectifs globaux de la fonction publique.

La répartition des effectifs de la fonction publique par niveaux institutionnels se présente ainsi :

- Services centraux des ministères 18.476 agents soit 1,3%
- Administrations à gestion centralisée 161.918 agents soit 11,21%
- Services déconcentrés de l'Etat 765.447 agents soit 53,2%
- Administrations communale 180.256 agents soit 12,5%
- Etablissements publics à caractère administratif 314.238 agents soit 21,8%

Selon la structure des qualifications, la répartition des effectifs de la fonction publique est la suivante :

- Personnels d'encadrement.....263.371 agents soit 18,3% (sont inclus dans ces personnels, les agents classés aux catégories 15 et plus)
- Personnels de maîtrise.....502.982 agents soit 34,9% (sont inclus dans ces personnels, les agents classés aux catégories 11 à 14)
- Personnels d'exécution.....673.982 agents soit 46,8% (sont inclus dans ces personnels, les agents classés aux catégories 10 et moins).

Ces données confirment le faible encadrement aussi bien au niveau des administrations centrales (10,9%) qu'à celui des collectivités locales (6,4%).

Depuis 1996, année de la mise en place des mécanismes de régulation des effectifs dans la fonction publique et de rationalisation des dépenses publiques, on observe que de 1996 à 2000, les effectifs globaux de la fonction publique, tous grades confondus et quelle que soit la nature juridique de la relation de travail (titulaires, contractuels, vacataires) ont eu tendance à se

stabiliser progressivement, jusqu'à atteindre des taux de progression de l'ordre de 0,1% en 1999 et 0,4% 2000.

Le nombre de recrutement effectué depuis l'exercice budgétaire 2000 est d'environ 4000 agents.

Les mécanismes de régulation des effectifs consistent dans :

- La mise à la retraite des fonctionnaires ayant atteint l'âge légal de la retraite
- La suppression des postes budgétaires, suite aux démissions, révocations, disponibilités, détachements et mise à la retraite.

Pour l'année 2000, 13.330 fonctionnaires ont été admis à la retraite, 14.948 postes budgétaires ont été supprimés suite à des révocations, démissions ou décès.

3.3.5. La structure et la répartition des petites entreprises par secteur d'activité

Les différentes sources existantes ne permettent pas de donner une carte réelle de cette catégorie, cependant le fichier "CNAS"¹ indique que le nombre d'entreprises assimilées à des PME/PMI s'élève à 159.507 unités pour 634.375 emplois à la fin de l'année 1999.

Parmi ces entreprises, les très petites entreprises (moins de 10 salariés) représentent 93,24% et emploient 221.975 salariés soit 35% de l'emploi global.

Les PME/PMI employant 10 salariés et plus représentent 10.782 entreprises soient 7% du total et comptent 412.400 salariés soit 65% de l'emploi global.

Répartition des entreprises privées par tranche d'effectifs

Effectifs	Nombre d'entreprises	%	Salariés	%
1 – 9	148.725	93,24	221.975	34,9
10 – 9	5.778	3,62	77.082	12,15
20 – 49	3.322	2,08	99.649	15,7
50 - 99	997	0,62	67.664	10,66
100 et plus	685	0,42	168.005	26,28
Total	159.507	100	634.375	100

¹ CNAS : Caisse Nationale d'Assurance Sociale.

Si en terme de nombre de projets, la catégorie "micro-entreprise" prédomine, en terme d'emplois, la répartition est globalement équitable, chacune des catégories emploie environ le tiers des salariés.

Au plan de la répartition des entreprises par secteur d'activité (05) cinq secteurs emploient 403.183 salariés soit 63,5% de l'effectif total dont près de 40% reviennent au secteur du BTP, comme le montre le tableau ci-après¹ :

Secteur d'activité	Nombre d'entreprises	%	Salariés	%
B.T.P	42.687	26,7	247.243	38,9
Commerce	26.073	16,34	66.553	10,49
Transport/communication	14.018	8,78	21.640	3,41
Services	13.702	8,59	18.259	2,87
Industries - agroalimentaires	11.640	7,29	49.488	7,8
Total	108.120	67,78	403.183	63,47

Selon les données publiées par l'ONS, le secteur privé a contribué au cours de l'année 1998 à concurrence de 53,6% au PIB, (hydrocarbures compris), hors hydrocarbures, cette contribution représente 73,7%.

Les entreprises privées dominent principalement dans l'agriculture, le commerce, le BTP et les services en général.

Contribution des entreprises privées au PIB

Secteur d'activité	Secteur privé (%)	Secteur public (%)
Agriculture et pêche	99,7	0,3
Services	98,5	1,5
Commerce	96,9	3,1
Hôtels, cafés, restaurants	90,2	9,8
Transport et communication	67,3	32,7
Bâtiment et travaux publics	64,2	35,8
Industrie	27	73

À titre indicatif, la contribution de la PME/PMI au PIB est de 57% au Japon, 64,3% en Espagne, 56% en France, 44% en Autriche, 43% au Canada, et 33% en Australie.

¹ Données de l'ONS et fichier CNAS.

Aux États-Unis, 22 millions de PME/PMI emploient 52% de la population active et contribuent pour moitié à la formation du PIB.

Le CENEAP considère que le secteur privé national regroupe 177.356 entreprises à la fin 1999 et emploie 1.200.000 travailleurs. La structure par secteur d'activité indique que le privé s'est développé principalement dans le BTP (26,7%), le commerce (16,3%), le transport et les communications (8,78%), les services pour les ménages (8,59%), les industries agroalimentaires (7,29%), les hôtels -café -restaurants (6,56%), les industries du bois et liège (4,68%), les services pour les entreprises (4,15%), les matériaux de construction (3,79%).

3.4. Les dispositifs alternatifs d'emploi et d'insertion professionnelle des jeunes

Les pouvoirs publics ont mis en œuvre des dispositifs alternatifs d'insertion professionnelle des jeunes, pour faire face à la dégradation du marché du travail et pour permettre aux travailleurs ayant perdu leur emploi pour des raisons économiques (compression des effectifs...) de retrouver un travail.

Ces dispositifs ont été décidés dès 1987 pour pallier au chômage des jeunes âgés de 16 à 30 ans; et c'est leur mise en œuvre dès 1988 qui a permis pour la première fois d'inscrire la question de l'emploi des jeunes comme une préoccupation centrale des pouvoirs publics, d'ailleurs les données du RGPH de 1987, faisaient ressortir un taux de chômage de l'ordre de 21,5% où les demandeurs à la recherche d'un premier emploi âgés de moins de 30 ans représentaient 75,5%.

Les dispositifs ciblés d'encouragement à l'insertion professionnelle et à la création d'emplois peuvent être résumés ainsi :

- La création d'emplois d'attente, par le biais de trois mécanismes à savoir, les emplois salariés d'initiatives locales (ESIL), les activités d'intérêt général (IAIG) et les travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TUPHIMO), ces mécanismes qui visent l'emploi massif de jeunes sans conditions d'âge, essentiellement des demandeurs sans qualification professionnelle particulière.

- À la faveur de la mise en œuvre en "2000" du plan national de développement agricole et rural, le secteur de l'agriculture, l'un des principaux leviers de la croissance économique et surtout pourvoyeur d'emplois stables, a enregistré ces dernières années la création de 860.000 emplois équivalents dont 362.000 emplois permanents.
- Des contrats de pré-emplois destinés aux diplômés universitaires et aux techniciens supérieurs, et offrant un emploi pour une durée pouvant aller jusqu'à deux années, auprès des institutions publiques et des entreprises. En "2004", près de 60.000 jeunes diplômés ont bénéficié de ce dispositif qui connaît une montée en puissance est une réussite certaine.
- La mise en application du micro-crédit a permis la création de près de 16.000 emplois, y compris à domicile.
- Le soutien à l'emploi des jeunes par la création de micro-entreprises (ANSEJ) qui a vu la création de plus de 68.000 micro-entreprises par des jeunes âgés de 18 à 35 ans générant plus de 135.000 emplois permanents. Ce dispositif a entraîné près de 1,4 milliards de dollars d'investissements dans tous les secteurs de l'économie dont plus de 235 millions de dollars d'apports personnels des intéressés dans des projets rentables avec un fort taux de remboursement des crédits.
- L'aide à la création des micro-entreprises, ouverte aux chômeurs âgés de 35 à 50 ans, pour des investissements pouvant aller jusqu'à 70.000 dollars. Pour sa première année ce dispositif a vu la réalisation d'une centaine d'opérations d'investissements.

Les différents programmes de programmation de l'emploi ont pour objectif d'ici 2009, la création de 2 millions d'emplois et de 100.000 nouvelles entreprises.

Cependant, pour mieux saisir l'utilité et l'efficacité de ces dispositifs, il y a lieu de distinguer les dispositifs gérés par le Ministère en charge du travail et ceux gérés par l'agence de développement social.

3.4.1. Les dispositifs gérés par le ministère en charge du travail

3.4.1.1. Les programmes d'emploi des jeunes (PEJ) :

Les "PEJ" consistaient en l'occupation temporaire des jeunes dans des "chantiers d'utilité publique" organisés par les collectivités locales et des départements ministériels en charge des secteurs de l'agriculture, de l'hydraulique, des forêts et du B.T.P, et en la formation des demandeurs d'emploi sans qualification professionnelle particulière, issus des déperditions précoces du système éducatif en vue de faciliter leur insertion dans la vie active.

Les PEJ sont financés par l'Etat à travers le fonds d'aide à l'emploi des jeunes (FAEJ). Les subventions allouées étaient déterminées par le nombre de bénéficiaires et le niveau de la rémunération servie alignée sur le Salaire National Minimum Garanti (SNMG) et ce, quel que soit le niveau de qualification des candidats.

Dans la pratique, l'exécution du "PEJ" a montré des insuffisances liées notamment à :

- Des formes d'insertion limitées à des emplois précaires non valorisants, non qualifiés et rémunérés au SNMG;
- Une mauvaise organisation à l'échelle locale en raison de l'absence d'une structure d'orientation, de coordination et de suivi de l'action des différents intervenants;
- Une centralisation du système de gestion et d'allocation des ressources du FAEJ.

À la suite de cette évaluation, un nouveau dispositif a été décidé dès 1990 en remplacement du "PEJ", il s'agit du Dispositif d'Insertion Professionnelle des Jeunes (DIPJ) dont l'ambition est de lever et de corriger des insuffisances avérées des "PEJ".

Le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes, consiste en la création d'activités par les jeunes et pour leur propre compte et comporte trois volets :

- **1^{er} volet** : Les emplois salariés d'initiative locale. Il s'agit d'emplois temporaires créés par les collectivités locales d'une durée allant de 6 à 12 mois. Les bénéficiaires sont des jeunes chômeurs peu qualifiés.

- Le 2^{ème} volet concerne l'aide à la création d'activités sur la base de projets proposés par les jeunes sous la forme juridique de coopératives individuelle et/ou collective.
- Quant au 3^{ème} volet, c'est la formation des promoteurs de coopératives pendant 6 mois au sein d'établissements spécialisés de formation. Cette formation porte principalement sur les conditions de fonctionnement du projet envisagé.

Aussi, on peut résumer les objectifs de ce dispositif par :

- l'organisation d'un partenariat au niveau local et national en impliquant et en responsabilisant les jeunes concernés, leurs associations et les intervenants directs et indirects;
- promouvoir l'esprit d'initiative et d'entrepreneuriat chez les jeunes; et
- enfin exploiter les possibilités d'emplois disponibles au niveau local et dans certains secteurs économiques (agriculture, BTP, hydraulique, forêts...).

Le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes n'avait pas d'objectifs quantitatifs explicites. Il visait d'offrir à défaut d'un emploi permanent, une opportunité d'insertion des jeunes dans la limite de la contrainte budgétaire fixée par les dotations annuelles du fonds d'aide à l'emploi des jeunes.

La répartition des emplois salariés d'initiative locale par secteur d'activité est la suivante¹ :

- Les services avec 52% : la prépondérance du secteur est le reflet de la part de la population urbaine en extension, ceci est un facteur d'expansion des services.
- L'administration avec 23% : ceci est expliqué par le recours des communes, daïras et wilayas aux "ESIL" pour compenser leur déficit en postes budgétaires.
- Le B.T.P.H avec 22% : ceci s'explique par la nature des travaux retenus, entretien des infrastructures sociales et l'amélioration du cadre de vie.

L'agriculture avec 6% et l'industrie 2% ne semblent pas constituer de grandes priorités pour les collectivités locales.

¹ Source : M.T..S.S.

État des insertions par les "ESIL" et niveau de financement¹

	1997	1998	1999	2000	2001
Total insertions ESIL (en milliers)	181,2	152,9	157,9	145,5	178,05
Part d'insertion féminine (en %)	29,9	34,8	41	39,1	37,8
Financement (en milliards de DA)	2,6	2,3	2,4	2	2,4

- En 1998, la répartition géographique des ESIL était de : 35% pour le Centre, 31% pour l'Est, 20% pour l'Ouest et 14% pour le Sud.
- Quant à l'insertion par la formation, le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes a initié des actions de formation qui ont concerné au cours de la période 1990/1994 un effectif cumulé de 18.640 jeunes², soit 3.728 par an; les formations spécialisées d'initiation à la gestion et/ou de spécialisation technique ont concerné 7.640 promoteurs de coopératives.

3.4.1.2. Évaluation du dispositif d'insertion professionnelle des jeunes

L'évaluation est établie à partir des résultats d'une enquête³ menée par l'ANDE.

Cette enquête visait à mesurer la crédibilité et l'efficacité des coopératives créées dans le cadre du "DIPJ" et d'apprécier la nature des activités et l'impact sur l'emploi.

L'enquête a concerné un échantillon représentatif de 10.335 coopératives (54,4 %) implantées dans 43 wilayas.

¹ Source : MTSS janvier 2002.

² Source : Ex MTSPS.

³ Enquête menée par l'Ex Agence Nationale pour le Développement de l'Emploi (ANDE). 1995.

Les coopératives en activité :

Caractéristiques :

- Nombre de coopératives : 7888
- Nombre de coopérateurs : 21.475 dont 1442 filles
- Age moyen : 28 ans.

Niveau d'instruction :

- Analphabète : 8%
- Primaire : 26%
- Moyen : 31%
- Secondaire : 15%
- Supérieur : 0,3%

La durée nécessaire pour créer une activité (dépôt de dossier, démarrage effectif) a été de :

- moins de trois mois : 8%
- entre 3 et 6 mois : 9%
- entre 6 et 12 mois : 26%
- entre 12 et 24 mois : 35%
- plus de 24 mois : 22%

Pour 57% des coopératives, le démarrage effectif a nécessité une attente de plus d'une année; aussi au moment de l'enquête (1995), il a été constaté que 56% des coopératives ont une durée de vie supérieur à (02) deux années; et le coût moyen d'un (01) emploi créé s'élevait à 210.000 DA, le coût de l'emploi le plus élevé concerne le transport (420.000 DA) et la boulangerie (410.000 DA); on remarque que le cours moyen créé dans le DIPJ est inférieur à celui d'un emploi dit conventionnel qui était estimé à cette période de 1.000.000 DA environ.

Les coopératives en cessation d'activité :

Parmi les coopératives en cessation de paiement, leur répartition par mode de financement est :

- Autofinancement : 12%
- FAEJ (exclusivement) : 10%
- FAEJ + banque + apports personnels : 22%

Pour les causes de cessation d'activité il a été relevé que :

Les facteurs externes représentent 69% (relations contraignantes avec les banques : 42% des coopératives en cessation d'activité continuaient à rembourser le prêt contracté, et 58% ont arrêté ou n'ont jamais remboursé) difficultés d'approvisionnement en matières premières et petits outillages.

Les facteurs internes représentent 31% et sont liés aux problèmes de mésentente entre coopérateurs, ainsi qu'à la localisation et l'organisation de la coopérative même.

Le taux de cessation d'activité est de l'ordre de 24%, correspondant à une perte de 1/5 des coopératives créées et ayant démarré leurs activités.

Quant à la situation des équipements des coopératives en cessation est la suivante :

- 70% des coopératives détiennent toujours leurs équipements,
- 23% des coopératives ont revendu leur matériel,
- 7% des coopératives ont vu leur matériel saisi.

En résumé, si globalement le "DIPJ" a atteint des résultats relativement satisfaisants, il n'en demeure pas moins que de nombreuses insuffisances sont apparues dans les principales sont :

- La faiblesse du "salaire" qui est resté fixé à 2500 DA brut par mois (s'agit-il d'un salaire en contrepartie d'une activité à plein temps où d'une simple indemnité de solidarité déguisée?).
- Le très faible taux d'insertion pour un emploi permanent (4%) en 1999, et la diminution constante de la durée des contrats.
- Les "ESIL" ont été confinés dans des travaux non productifs et peu qualifiés, aussi ils ont

été utilisés comme un moyen de pression pour faire baisser les taux des salaires en général, et empêcher l'expansion d'une demande d'emploi classique au niveau des collectivités locales.

- Quant à la création d'activité, l'approche développée ne responsabilisait pas assez les bénéficiaires, en raison du soutien multiforme apporté par l'administration, qui a renforcé l'esprit d'assistanat et d'attentisme chez les jeunes (subventions, octroi de locaux et de terrain, injonction des pouvoirs publics auprès des banques sans présentation de garanties sérieuses et sûres...).

3.4.2. Les dispositifs gérés par l'agence de développement social

3.4.2.1. L'indemnité des activités d'intérêt général - IAIG -

Ce volet du filet social est destiné aux personnes en âge de travailler, en situation de chômage; elles sont employées dans des activités d'intérêt général sur des chantiers communaux, dans les mêmes conditions d'emploi normal en termes de durée légale de travail et de couverture par la sécurité sociale. Cette forme d'emploi ne constitue pas une relation de travail, mais est considérée plutôt comme une solution d'attente et de solidarité qui exclut toute attitude d'assistanat envers ceux qui sont aptes à participer à des travaux d'intérêt général.

L'adhésion au programme est illimitée à une (01) personne par famille et ouvre droit à une rémunération de 3000 DA/mois; ainsi qu'au bénéfice des prestations de la sécurité sociale pour l'intéressé et ses ayants droits.

Le dispositif des "IAIG" a permis dans une conjoncture socio-économique difficile d'atténuer les effets du chômage et de la pauvreté, en procurant des revenus de subsistance et en assurant la couverture sociale à la population démunie. De plus ce dispositif a aidé les collectivités locales à faire face à leurs besoins de services publics en faisant appel aux effectifs des allocataires.

Néanmoins, on enregistre des insuffisances liées aux objectifs recherchés et aux aspects organisationnel et réglementaire de mise en oeuvre :

- on remarque que les jeunes de la tranche d'âge 16-17 ans ne sont pas représentés et sont

exclus du bénéfice de "l'IAIG", alors que les taxes en vigueur accordent cette allocation de solidarité à toutes les personnes en âge de travailler (16-59 ans). Par ailleurs, les personnes ayant dépassé l'âge de travailler selon la législation du travail représentent une proportion de 1,9%.

- La nature de l'emploi proposé est imprécise dès lors qu'elle est assimilée à une occupation dans "des activités d'intérêt général", notion déjà floue est ambiguë.
- Le ciblage des bénéficiaires est déficient, dans la mesure où en dénombre jusqu'à 67% la proportion de personnes qui disposent de revenus et qui par conséquent n'ont pas droit d'accès à ce programme.

3.4.2.2. Les travaux d'utilité publique à haute intensité de main-d'œuvre (TUP-HIMO)

Le dispositif, initié en 1997 vise deux (02) objectifs : le traitement économique du chômage (notamment les jeunes), et l'assistance des catégories de population défavorisées et/ou vulnérables.

Dans ce cadre, les programmes d'utilité publique visent la création massive d'emplois temporaires par l'organisation de chantiers de travaux portant sur l'entretien des réseaux routiers et hydrauliques, et la préservation de l'environnement et du patrimoine forestier.

Ces programmes se caractérisent par des travaux simples et n'exigent ni un haut niveau de technicité ni un matériel important. Le facteur main-d'œuvre demeure dominant et la masse salariale doit impérativement et obligatoirement représenter au moins 60% du coût du projet.

Les lots de travaux sont plafonnés à 3 millions de Dinars et réalisés à travers des chantiers proposés par les services techniques déconcentrés des départements ministériels concernés.

La réalisation de ces programmes s'est déroulée en deux (02) phases :

- La première phase dite pilote, a été lancée en 1997 et achevée en juillet 2000. Son financement a été assuré par un prêt extérieur, accordé par la BIRD, d'un montant de 50

millions de Dollars US, soit l'équivalent de 4,13 milliards de dinars pour 3846 chantiers répartis entre les secteurs utilisateurs de main-d'œuvre de la façon suivante :

- Travaux publics (routes) : 42,2%
- Agriculture -hydraulique : 30,0%
- Petite hydraulique : 24,3%
- Urbanisme -viabilisation : 3,5%

Durant cette phase l'impact des travaux d'utilité publique s'est traduit par l'occupation de 140.000 personnes (soit 36 personnes en moyenne par chantier) ou la création de 42.000 emplois équivalents permanents. Le coût d'un emploi est estimé à 99.000 DA.

- La 2ème phase est associée au plan triennal de soutien à la relance économique 2001-2004. L'ADS, gestionnaire du programme bénéficie d'une enveloppe complémentaire d'un montant de 9 milliards de Dinars en vue de créer 22.000 emplois équivalents permanents par an.

A ce titre, une enveloppe financière a été dégagée pour l'exercice 2001 d'un montant de 2,8 milliards de Dinars dont 1,8 milliards de Dinars proviennent de la dotation ADS est 1 milliard de Dinars du programme de soutien à la relance économique pour la création de 22.000 emplois.

Ainsi, de 1997 à 2001, il a été consommé un montant de 4,5 milliards de Dinars sur une enveloppe globale de 6,94 milliards de Dinars, soit un taux de consommation des crédits de 65% pour la création de 64.000 emplois (soit environ 22.000 emplois/an); et le coût moyen d'un emploi revient à 108.406 DA/an ou 9034 DA/mois, constitué essentiellement de la rémunération du salaire.

Quant aux caractéristiques des personnes insérées dans le dispositif, il s'avère que :

- Les 2/3 des personnes recrutées sont âgées entre 18 ans et 30 ans, et que leur niveau d'instruction est appréciable;

- Parmi les personnes recrutées ou insérées dans la vie active, près de 60% étaient au chômage depuis plus d'un an et venaient du secteur du B.T.P (fortement touché par la compression d'effectifs de travailleurs), le reste soit 40% était des demandeurs d'emploi pour la première fois, dont la moitié (50%) était à la recherche d'un emploi depuis plus de deux (02) ans.
- De même, les tâcherons promoteurs de chantiers sont jeunes, puisque 70% sont âgés de moins de quarante ans, et nouveaux dans le métier dans une proportion de 55%, parmi eux on enregistre que 20% sont détenteurs d'un diplôme universitaire.
- Quant à l'analyse des résultats, celle-ci confirme la crédibilité du dispositif puisqu'il a permis la création d'emplois temporaires à un coût relativement faible, grâce au jeu de la concurrence, à une faible proportion de matériaux et d'équipements et à une haute intensité de main-d'œuvre.

Parmi les autres dispositifs gérée par l'ADS, sans pour autant détailler leur impact on peut citer le contrat de pré-emploi C.P.E, ce programme s'adresse à la catégorie des jeunes âgés de 19 ans et plus, diplômés de l'enseignement supérieur (bac + 4 ans) et des instituts nationaux de formation (technicien supérieur).

Les diplômés universitaires sont rémunérés à hauteur de 6000 DA/mois pour les 12 premiers mois, et à 4500 DA/mois durant la période de prorogation maximale de 6 mois.

Les objectifs recherchés à travers le programme des CPE peuvent être résumés ainsi :

- Permettre aux jeunes diplômés d'acquérir une expérience professionnelle et un savoir-faire correspondant à leur profil et à leur spécialité de formation;
- Augmenter les possibilités d'une insertion professionnelle durable après la période de pré-emploi par l'amélioration de l'employabilité des jeunes ayant une formation de base.

Parmi les autres programmes, on peut citer aussi le développement communautaire, ce programme initié en 1998, vise en plus de la création d'emplois, l'amélioration, à travers la promotion de petits projets d'infrastructures de base, des conditions de vie de la population

vivant dans des sites sous équipés. La réalisation de ces projets est assurée en étroite collaboration avec les bénéficiaires dans un cadre organisé dénommé "communauté" encadré par la commune (APC).

Les critères d'éligibilité des projets inscrits dans le programme doivent :

- présenter un intérêt général;
- permettre l'utilisation des ressources strictement locales (matières premières, petits équipements, main-d'œuvre...);
- faire appel à des techniques simples de réalisation;
- ne pas relever d'un programme sectoriel;
- être retenus par une communauté via la commune.

L'intérêt du développement communautaire réside dans son principal objectif affiché qui consiste à exclure l'esprit d'assistanat et à permettre la réintégration des catégories de population faibles économiquement et marginalisées socialement dans le circuit de fonctionnement normal de la société.

Enfin, on peut aussi inclure dans cette catégorie de dispositif gérés par l'ADS, le micro-crédit qui a été mis en œuvre en 1999, ce dispositif cible les personnes, sans limite d'âge, ayant la volonté de créer une activité mais dépourvues de fonds nécessaires.

Ce dispositif a trois objectifs :

- Le premier est politique par la recherche de stabilité et de cohésion sociale en encourageant le retour de la population d'origine rurale ayant quitté leur lieu de résidence pour des raisons multiples (sécuritaire, économique...)
- Le deuxième est économique, puisque ce micro-crédit permettra la création d'activités donc une production de richesse et de revenus
- Le troisième est social, par l'amélioration des revenus et des conditions de vie des catégories démunies.

Comme partout ailleurs dans le monde, les programmes de formation professionnelle et de recyclage ont eu beaucoup de succès, pour résoudre les problèmes de manque de savoir-faire chez les chômeurs et pour répondre aux besoins des économies en voie de modernisation.

Des programmes de formation ont été mis en place pour les chômeurs à long terme, pour les personnes ayant fait l'objet de licenciements en masse et pour les jeunes (généralement ceux qui ont abandonné l'école).

Dans cette perspective c'est notre pays qui dispose du système de formation le plus important. De ses 290.000 postes de formation, 260.000 sont dans les centres de formation publics et 15.000 dans des entreprises publiques.

Cependant malgré l'intérêt politique de ces mesures et leur contribution à la lutte contre la pauvreté, l'expérience des pays industrialisés et des pays en développement indique qu'elles permettent difficilement de remédier aux problèmes structurels des marchés du travail ou de réduire le chômage¹.

Même avec des dépenses déjà importantes et qui devraient croître, ces programmes ne couvriront qu'une petite partie de la population active, comme nous pouvons le constater dans les tableaux suivants :

¹ Rapport sur le développement de la région MENA. Valoriser les possibilités d'emploi dans les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du nord. Banque mondiale. Éd. ESKA. 2004.

	1950	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2020
Participation à la population active totale des habitants âgés de 15 à 64 ans (en %)	55.6	52.8	48.7	49.1	50.0	55.7	62.6	67.7
Participation à la population active des hommes âgés de 15 à 64 ans (en %)	91.8	88.6	83.6	80.5	79.5	79.6	80.7	82.4
Participation à la population active des femmes âgées de 15 à 64 ans (en %)	16.5	17.0	17.6	19.3	20.1	31.2	44.0	52.7
Population active totale* (en millions d'habitants)	2.70	2.99	3.18	4.56	6.75	10.23	14.92	18.80
Population active masculine* (en millions)	2.31	2.51	2.57	3.65	5.41	7.40	9.75	11.56
Population active féminine* (en millions)	0.39	0.48	0.61	0.92	1.34	2.84	5.17	7.23

	1950-1960	1960-1970	1970-1980	1980-1990	1990-2000	2000-2010	2010-2020
Croissance de la population active totale (pourcentage d'évolution annuelle)	1.01	0.62	3.62	3.91	4.16	3.77	2.31
Croissance de la population active masculine (pourcentage d'évolution annuelle)	0.80	0.25	3.49	3.94	3.13	2.76	1.71
Croissance de la population active féminine (pourcentage d'évolution annuelle)	2.19	2.35	4.14	3.79	7.49	6.00	3.36

Source : 1950-2010 : OIT, 2003b; 2020 : Estimations des services de la banque mondiale.

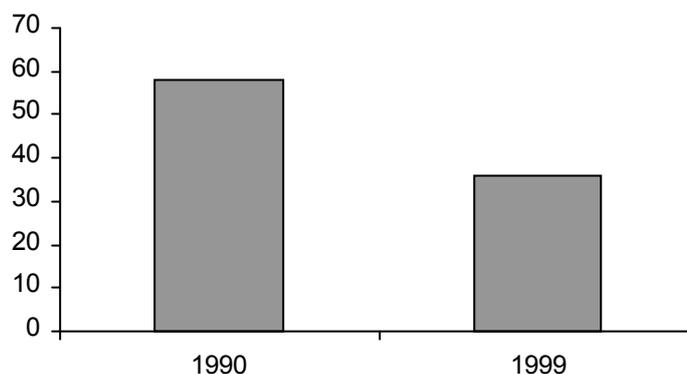
* Source : D'après les estimations de la population en âge de travailler (15 à 64 ans), ONU, 2002.
Note : Les moyennes sont pondérées.

Taux de chômage par sexe et par niveau d'éducation (en %)¹

Année	Aucun			Primaire			Secondaire			Tertiaire			Ensemble		
	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F	T	H	F
1995	9,6	-	-	30,9	-	-	30,9	-	-	68,4	-	-	27,9	26,0	38,4

Note : T : Total H : Hommes F : Femmes

Part de l'emploi du secteur public dans l'emploi total²



La contribution du secteur public à la croissance de l'emploi total en Algérie a été de plus de 38% entre 1996 et 1999.

Croissance de l'output, du capital et de la productivité totale des facteurs dans les années soixante-dix et quatre-vingts (en % par travailleur)

Décennie	Croissance du PIB	Croissance du capital physique	Croissance du capital humain	Croissance de la productivité totale des facteurs
1970	2.7	6.8	1.1	-0.7
1980	-1.0	1.4	1.6	-2.5

¹ Sources : OIT, 2002.

² Sources : OIT, 1996, 2003b et ONS, 1990.

Evolution de la croissance de l'output, du capital et de la productivité totale des facteurs dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix (en % par travailleur)¹

Croissance du PIB dans les années 90	Evolution entre les années soixante-dix et les années quatre-vingt			
	PIB	Capital physique	Capital humain	Productivité totale des facteurs
-2.0	-1.0	-3.8	-0.3	0.7

La tendance en matière d'emploi et la tendance en matière d'output sont liées

Dans les années quatre-vingt-dix, la demande de main d'œuvre a été la cause d'un ralentissement du rythme de la création d'emplois, ce qui a amené un chômage important.

L'indicateur le plus important de la tendance relative à la demande de main d'œuvre est la croissance de l'output. Une forte croissance de l'output reflète la croissance de l'emploi et la baisse du chômage, et elle les favorise en même temps, car la population active est un facteur de production essentiel qui contribue directement à la croissance de l'output.

Aussi une croissance plus forte de l'output va-t-elle généralement de pair avec une baisse du chômage, tandis qu'une stagnation de la croissance a toujours impliqué des niveaux de chômage plus importants.

La relation entre l'output, l'emploi et le chômage peut être résumée sous forme d'un cadre comptable simple représentant les deux caractéristiques fondamentales d'une bonne situation du marché du travail :

Un niveau d'emploi élevé et une forte croissance des salaires.

¹ Sources : Estimation des services de la banque mondiale (2002).

La somme de ces deux objectifs est reflétée par l'évolution dans le temps de l'output par travailleur :

$$\text{Croissance} \left[\frac{\text{Output}}{\text{Population active}} \right] = \text{Croissance} \left[\frac{\text{Emploi}}{\text{Population active}} \right] + \text{Croissance} \left[\frac{\text{Output}}{\text{Emploi}} \right]$$

Ainsi, créer des opportunités d'emploi à ceux qui veulent travailler revient à faire augmenter le rapport entre le nombre d'individus employés et la population active totale. Toutefois, la stimulation de la croissance des salaires est liée à la hausse de la productivité de la main d'œuvre, c'est-à-dire de l'output par travailleur. L'accélération de la croissance de l'emploi et de la productivité va de pair avec l'accélération de la croissance de l'output par travailleur. Inversement, une croissance de l'output plus lente reflète la hausse du chômage, le ralentissement de la productivité, ou l'une et l'autre.

En Algérie, on remarque que les tendances relatives à la croissance de l'output par travailleur sont plutôt cohérentes avec les tendances relatives à la croissance de la productivité et à la baisse du chômage.

Ainsi on remarque que le taux d'accumulation de capital physique a presque quadruplé entre les années soixante et les années soixante-dix, mais la croissance annuelle de la productivité totale des facteurs (P.T.F) est passée de 1,9% à -0,7%.

Aussi la croissance négative de l'output par travailleur sur les années quatre-vingt-dix a été le résultat soit d'une aggravation du chômage, soit d'une baisse de productivité de la main d'œuvre, et ceux sont donc ces tendances relatives à la croissance de l'output par travailleur qui reflètent la situation de l'emploi. Les années quatre-vingt-dix auront été marquées par une mauvaise performance en matière d'output, dans un contexte de croissance rapide de la population active, avec pour conséquence un output par travailleur qui progresse à peine.

Conclusion

Le développement des politiques de l'emploi à partir des années 80 peut s'expliquer par le fait que beaucoup de pays développés restent convaincus du caractère transitoire du chômage, celui-ci étant souvent interprété comme la conséquence d'un choc conjoncturel.

Certes les politiques macroéconomiques étaient parvenues à assurer le plein emploi en amortissant les fluctuations conjoncturelles pendant plus de trente ans et sont encore mobilisées. Mais, devant l'absence de résultats, les gouvernements vont estimer nécessaire de se doter d'outils spécifiques agissant directement sur le marché du travail pour lutter contre le chômage.

D'ailleurs, la question qui se pose actuellement est pourquoi observe-t-on une tendance à l'activation des dépenses en matière de politique de l'emploi?

A ce sujet on peut avancer que l'activation des dépenses est la conséquence d'un double constat :

- En premier lieu que le chômage n'est pas un phénomène transitoire, et qu'on ne peut s'en tenir à limiter ses conséquences sociales en indemnisant les chômeurs dans l'attente d'un retour au plein emploi;
- En second lieu le versement de revenus de substitution aux chômeurs est susceptible lorsqu'il se prolonge de générer du chômage volontaire, il y a donc nécessité de donner la priorité au retour de l'emploi, et à la mise en œuvre des politiques d'emploi efficaces c'est à dire celles sous-tendues par une cohérence d'ensemble.

Aussi, c'est à l'Etat bien que celui-ci ne soit plus le premier employeur de s'impliquer davantage en tant que partenaire dans la création et le maintien d'opportunités d'emploi. Il est essentiel que l'Etat assume un rôle important dans le progrès des services sociaux, surtout la santé, l'éducation et la protection sociale, pour que soient assurées les conditions qui permettent à la population active de prospérer et à l'économie de croître à un taux compétitif.

Le soutien de l'Etat sera donc nécessaire pour transformer les institutions représentatives de la population active existantes en un véritable système de négociations collectives.

De nouvelles capacités étatiques sont nécessaires pour une administration efficace des mécanismes budgétaires, pour que les programmes sociaux soient financés, afin de supprimer les dysfonctionnements des marchés de l'emploi et de protéger les travailleurs pendant la transition économique.

Chapitre 4

**La libération des formes d'importation et l'insertion
de l'économie Algérienne dans le libre échange
comme amorce de la réforme économique globale**

	Page
<u>Chapitre 4</u>	
La libération des formes d'importation et l'insertion de l'économie Algérienne dans le libre échange comme amorce de la réforme économique globale	273
Introduction	275
4.1. Les fondements du protectionnisme	276
4.2. Les fondements du libre échange	278
4.3. Les politiques commerciales actuelles	280
4.3.1. Une tendance marquée à la libéralisation des échanges	281
4.3.2. Des économies de plus en plus ouvertes	282
4.4. Les politiques commerciales et le bien être collectif	282
4.4.1. Les effets incertains du libre-échange	283
4.4.2. Les effets incertains du protectionnisme	284
4.4.3. L'ouverture actuelle des économies milite en faveur des politiques de libre échange	284
4.5. La situation algérienne en matière de commerce extérieur	286
Conclusion	292

Chapitre 4

La libération des formes d'importation et l'insertion de l'économie Algérienne dans le libre échange comme amorce de la réforme économique globale

Introduction

Certains aspects de la politique économique concernent les relations des pays avec leur environnement économique extérieur. C'est le cas de la politique de change qui a trait à la gestion de valeur externe de la monnaie et aussi celui des politiques commerciales qui fixent les conditions régissant les échanges de marchandises et de services entre une nation et le reste du monde. Les politiques de transition à l'économie de marché font partie de cet ensemble.

La stratégie de développement industriel algérienne récemment proposée par les pouvoirs publics au débat, pose l'ouverture économique au libre échange et les investissements directs étrangers comme une alternative parmi d'autres, en mesure de nous faire retrouver le chemin d'une forte croissance. Il n'est pas de notre objet de discuter l'alternative proposée. Cependant la compréhension des ressorts de l'échange international, et plus précisément des politiques commerciales, aura le mérite d'attirer l'attention des décideurs sur le choix entre le libre échange tout azimut, et le protectionnisme proche d'un repli sur soi même.

Ce thème reste probablement l'un des plus anciens abordés par l'économie politique, et c'est pour cette raison qu'il nous semble utile de rappeler quels sont les fondements de ce débat "originel" afin de mieux saisir le sens et les enjeux des analyses contemporaines.

Ainsi, la première section de ce chapitre est consacrée aux fondements du protectionnisme, la deuxième aux fondements du libre-échange, quant à la troisième section, elle traite des politiques commerciales actuelles. La quatrième section a trait aux effets incertains des deux théories; et la cinquième section est consacrée à la théorie algérienne en matière de commerce extérieur.

4.1. Les fondements du protectionnisme

BAIROCH. P¹ mentionne qu'au regard de l'histoire économique depuis la fin du moyen âge jusqu'à nos jours, le protectionnisme est plutôt la règle et le libre-échange l'exception.

Les mercantilistes ont été les premiers à justifier la protection du marché intérieur.

Plus tard, au cours du XIX^e siècle, l'entrée en phase d'industrialisation de certains pays a donné naissance à de nouvelles approches favorables au protectionnisme. Ces analyses ont retrouvé un certain écho à partir des années cinquante lors de la mise en place des politiques de développement. Nous nous limiterons à rappeler certains arguments "traditionnels" avancés en faveur du protectionnisme, dans la mesure où certains d'entre eux sont encore parfois utilisés aujourd'hui.

Malgré leur diversité, les mercantilistes du XVI^e siècle avaient en commun d'assimiler la richesse au stock de métal précieux disponible dans la nation laquelle est largement assimilée au souverain. L'abondance monétaire permet des taux d'intérêts faibles ce qui est favorable à l'activité économique.

Le recours à des mesures protectionnistes vise à obtenir des excédents commerciaux qui permettent de générer des entrées de métal précieux et de préserver ainsi la valeur externe de la monnaie.

De ce fait, un solde commercial déficitaire est un signe de faiblesse et à terme un facteur de décadence de la nation. L'instauration de barrières douanières (droits de douane) permet de fournir à l'Etat des recettes fiscales.

Les mercantilistes qui pour la plupart associaient la prospérité économique et la puissance politique, voyaient ainsi une nouvelle justification au protectionnisme en ce qu'il fournissait au souverain les moyens d'assurer la puissance de la nation.

Cet argument, s'est perpétué au cours de l'histoire économique, même si sa dimension politique a disparu. Ainsi que le signale BAIROCH² les droits de douane ont longtemps

¹ P. BAIROCH, victoires et déboires, histoire économique et sociale du XVI^e siècle à nos jours, Paris, Point-seuil, 1997 (3 volumes).

² Op. cit. p256.

constitué la principale recette fiscale des Etats et ils demeurent aujourd'hui d'un montant suffisamment important pour que certains pays tels les Etats-Unis en fassent un enjeu de politique intérieure¹.

Pour établir le lien qui existe entre le protectionnisme, il est souvent fait référence au colbertisme (figure emblématique du mercantilisme Français) qui a été souvent vu comme une forme de "politique industrielle" axée sur une action volontariste de l'Etat (les manufactures royales) et sur une protection des "industries naissantes" de la concurrence étrangère. Cette doctrine marquera pour longtemps, l'action de l'Etat dans le domaine industriel comme en témoigne l'action des pouvoirs publics en France au cours des années soixante. Mais c'est avec List (1840) que va être proposée la doctrine la plus célèbre en la matière avec sa théorie du protectionnisme éducateur qui se situe dans le cadre de la concurrence imparfaite².

L'hypothèse fondamentale de l'auteur est l'existence d'une offre de rendements d'échelle croissants dans l'industrie qui génèrent une baisse des coûts au fur et à mesure que la production s'accroît. Or, par définition, les industries "dans l'enfance" pour reprendre les termes de l'auteur ne peuvent entrer dans une phase de coûts décroissants que si elles ne subissent pas la concurrence d'industries étrangères parvenues "à maturité" qui sont déjà entrées dans cette phase.

Il s'agit donc de préserver le marché intérieur des prix mondiaux pendant une phase transitoire durant laquelle l'industrie locale se concentrera et deviendra compétitive. Cette théorie a servi de support à de nombreuses politiques de développement qualifiées de substitution aux importations adoptées par de nombreux pays.

A titre d'exemple, la stratégie de substitution d'importations a été adoptée dans les années soixante-dix et le début des années quatre-vingt par un certain nombre de pays d'Amérique du sud comme l'Argentine, la Bolivie, le Pérou mais aussi dans une moindre mesure par le Mexique et la Colombie.

¹ J. M. Siroën, "les politiques commerciales" dans les politiques économiques, Ellipses, 1997.

² F. List, the national system of political economy, 1841 cité par P. Krugman, La mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre échange, éd. La Découverte, Poche, Essais, 2000.

Ce fut aussi le cas de l'Algérie qui s'est appuyée sur une stratégie de développement autocentré fondée sur les effets d'entraînement d'industries industrialisantes. Cependant le bilan que l'on peut faire de ces expériences est plutôt décevant et ce du fait qu'elles se sont heurtées à des difficultés comme l'insuffisance d'entrepreneurs sur place, des marchés intérieurs étroits ou encore un Etat défaillant (corruption, mauvaise gestion des fonds publics) et tatillon. Elles se sont fréquemment traduites par des coûts de production élevés et des produits de qualité médiocre du fait de l'absence de concurrence étrangère.

4.2. Les fondements du libre-échange

Les arguments en faveur du libre-échange sont aussi anciens que ceux en faveur du protectionnisme.

Ainsi, à la fin du 17^e siècle, en pleine "ère mercantiliste", le britannique Gardner estime que le protectionnisme ne bénéficie pas à la collectivité mais à certains producteurs locaux qui, à l'abri de la concurrence étrangère, réaliseront des profits indus sur le dos de la dite collectivité. Plus tard, l'école de la physiocratie apportera sa pierre à l'argumentaire libre-échangiste en mettant en avant les vertus d'un désengagement de l'Etat non seulement en matière d'affaires économiques internes mais aussi dans le domaine du commerce extérieur. Mais c'est surtout aux classiques anglais au premier rang desquels figure Ricardo que l'on doit la contribution la plus déterminante en la matière.

Toutes ces contributions ont en commun d'estimer que le libre-échange apporte un plus grand niveau de bien-être collectif aux pays participant à l'échange et ce parce qu'il permet d'une part une plus forte croissance du produit global et d'autre part de satisfaire le goût naturel du consommateur pour la diversité en élargissant la palette de biens et de services à sa disposition¹.

La libéralisation des échanges doit améliorer le bien-être collectif par une meilleure allocation des ressources productives : le libre échange à l'instar de la concurrence "interne" est un facteur d'efficience. Cet argument demeure aujourd'hui un des fondements essentiels

¹ J. M. SIROËN, "Les politiques commerciales" dans les politiques économiques. Ed. Ellipses, 1997.

des politiques libre-échangistes : Il s'appuie sur l'analyse de Ricardo des avantages comparatifs qui a servi de base au modèle libre-échangiste de référence.

Ce modèle s'inscrit dans la tradition libérale et repose sur les hypothèses de la concurrence parfaite. Il est supposé le plein emploi des facteurs de production et la liberté de circulation des biens entre les pays.

L'ouverture des frontières doit dans ce modèle provoquer une réallocation des ressources au sein des pays co-échangistes et c'est cette réallocation qui est collectivement bénéfique.

En effet, il y'a lieu de reconnaître que depuis les années quatre-vingt, le modèle libéral de développement s'est imposé, car jusque-là les politiques de développement visaient à préserver les pays en voie de développement de l'influence du commerce mondial et des forces du marché.

Or, depuis, un nombre important de pays ont ouvert leurs frontières et ont cherché à s'insérer dans la division internationale du travail. Cette politique devait générer trois types d'avantages : éviter les gaspillages de ressources en soumettant l'économie nationale à la pression des prix mondiaux; susciter l'émergence d'entrepreneurs dynamiques aptes à affronter la concurrence internationale; générer des recettes d'exportation pour financer les importations de technologie indispensables à la poursuite du développement. Parmi les pays ayant opté pour cette stratégie on peut citer le Brésil, le Chili et la Turquie.

Les nouveaux débats relatifs au protectionnisme et au libre-échange font actuellement souvent référence à la spécialisation comme variable stratégique ou encore à la théorie des avantages comparatifs comme hypothèses fortes du modèle libre-échangiste.

Ainsi comme nous l'avons déjà mentionné, la doctrine libre-échangiste s'est imposée dans les politiques de développement et aussi dans les discours des dirigeants des pays industrialisés ou des organisations internationales. Bien que pour certains pays la transition vers l'économie de marché se fait très lentement et timidement, compte tenu de l'inquiétude de certains face aux restructurations industrielles massives et à leurs conséquences sociales, d'ailleurs les nouvelles approches théoriques à l'égard des hypothèses restrictives du modèle

libre-échangiste ont donné de nouveaux fondements à une action volontariste de l'Etat en matière de commerce extérieur.

Aussi, si l'on se situe dans le cadre de la concurrence imparfaite, et que l'on admet l'existence de rendements croissants au moins dans les secteurs industriels (idée centrale de la thèse de List), la protection de certaines activités ciblées trouve une justification.

Il faut ajouter à cela que la recherche d'économies d'échelle est indissociable de la recherche et de l'innovation qui conditionne l'efficacité productive. Avec les nouvelles approches de la croissance endogène (Romer, Lucas) le progrès technique, au lieu d'être une variable exogène peut être généré par une action volontariste de l'Etat à travers les dépenses d'éducation, ou de recherche développement qui permettent de déplacer les frontières de la production. A partir de cette hypothèse et par son action, la puissance publique peut agir sur la spécialisation dans le but de stimuler la croissance.

4.3. Les politiques commerciales actuelles

Au cours de l'histoire, l'économie mondiale a oscillé entre tendance à la protection voire au repli sur soi à certaines périodes et à la libération des échanges à d'autres périodes. Mais ce qui marque la période contemporaine depuis les lendemains de la deuxième guerre c'est sans aucun doute une réelle ouverture des économies et le maintien, et même le renforcement, au niveau international d'une doctrine libre-échangiste en dépit du retournement du cycle économique au début des années soixante-dix.

Néanmoins, si la doctrine libre-échangiste semble s'être imposée, de nouvelles pratiques protectionnistes moins brutales mais tout aussi efficaces se sont mises en place : ceci constitue l'un des aspects de la complexité des relations économiques internationales aujourd'hui.

4.3.1. Une tendance marquée à la libéralisation des échanges :

La libéralisation des échanges est une réalité : elle ne s'est pas démentie depuis un demi-siècle. Cette situation résulte d'une volonté qui a été affirmée dès les lendemains de la guerre avec les accords du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) signés en 1947. Depuis

lors, une série de conférences se sont penchées sur les grandes questions du commerce international.

Ainsi, à partir de 1995, l'organisation mondiale du commerce (OMC) qui s'est substituée au GATT poursuit l'objectif de libéralisation des échanges par la promotion d'un cadre réglementaire unanimement accepté. Le résultat en est une ouverture croissante des économies. Cette libéralisation des échanges a eu plusieurs séries d'effets macroéconomiques qui peuvent apparaître contradictoires en particulier sur l'emploi, ce qui a alimenté des débats quant aux avantages et inconvénients des politiques commerciales mises en oeuvre.

Il nous semble utile de distinguer les différents points qui différencient le (GATT et l'OMC), avant de poursuivre sur l'évolution du commerce mondial de marchandises.

Différences entre le GATT et l'OMC (selon l'UNESCO)¹

Le GATT et l'OMC se distinguent à plusieurs niveaux :

- a) Le GATT consiste en un accord débouchant sur des règles en matière de commerce international sans structure institutionnelle, alors que l'OMC est un organisme international;
- b) Les accords signés dans le cadre de l'OMC ont un caractère définitif, à la différence de ceux du GATT;
- c) Les accords conclus dans le cadre de l'OMC englobent tous les échanges économiques (marchandises, services), alors que ceux du GATT ne concernent que les marchandises;
- d) Les accords de l'OMC sont multilatéraux (ils engagent tous les membres de l'organisation), ceux du GATT pouvaient ne concerner que certains pays et pas d'autres;
- e) Les procédures de régulation des conflits sont plus efficaces avec l'OMC car elles sont accélérées et applicables sans droit de veto pour les pays membres.

4.3.2. Des économies de plus en plus ouvertes :

Les négociations commerciales qui se sont déroulées dans le cadre du GATT s'étaient données comme objectif de réduire autant que possible les protections tarifaires et non tarifaires dont certains pays s'étaient dotés. Les séries de conférences ont permis de faire

¹ Source : UNESCO

tomber les protections tarifaires à un niveau tel qu'elles n'exercent plus aujourd'hui de protection commerciale sauf rares exceptions ponctuelles. En revanche le problème des autres barrières commerciales reste entier. Malgré cela, l'ouverture des économies s'est non seulement maintenue mais aussi accentuée, d'ailleurs sur la période 1985-1995, la croissance du commerce mondial a été de 5,2% alors que la production n'a augmenté que de 2,3%¹.

Au tournant du siècle dernier, ces évolutions ne se sont pas démenties, si l'on excepte l'année 2001, comme en témoigne le tableau suivant :

Evolution du commerce et de la production au niveau mondial : 1990-2003 (en %)

	1999-2000	2001	2002	2003
Exportations	6,4	-0,5	2,8	4,5
Production	2,5	-0,5	1,0	3,5

4.4. Les politiques commerciales et le bien-être collectif :

En général, le débat théorique qui oppose partisans du protectionnisme et ceux du libre-échange tourne autour de la question des avantages et des coûts relatifs de ces politiques commerciales pour la collectivité. Qu'en est-il dans les faits? L'histoire économique montre qu'il est difficile de trancher dans ce débat.

4.4.1. Les effets incertains du libre-échange :

Il est très difficile d'évaluer les gains respectifs du protectionnisme et du libre échange. Quelques études peuvent être mentionnées pour illustrer cela. Ces analyses pour leur majorité ont tenté d'évaluer les gains consécutifs à l'ouverture des économies. Il semblerait que les effets de l'ouverture des économies sur la croissance économique et l'emploi ne sont pas évidents et de ce fait aucune relation claire ne semble apparaître entre le libre échange et les variables considérées. Certes, les stratégies d'insertion dans la division du travail de certains pays à partir des années quatre vingt semblent avoir stimulé la croissance des économies les plus ouvertes, dans la mesure où il existe un lien positif entre le degré d'ouverture et le taux de croissance. Cependant, il faut se garder de conclusions hâtives car, tout comme

¹ GATT, in Problèmes économiques n° 2415-2416 du 15-22 mars 1995.

BAIROCH¹ l'a montré, l'histoire économique du XIX^e siècle et du début du XX^e ne permet pas de conclure à l'influence déterminante du libre-échange sur la croissance économique; au contraire, les pays les plus protectionnistes comme l'Allemagne ont été les plus dynamiques d'un point de vue économique.

Pour la période récente, il apparaît à travers les travaux de KRUGMAN², que la balance gains/coûts du libre-échange se révèle pour les pays industrialisés très faiblement positive et plutôt négative pour beaucoup de pays en voie de développement.

Dans son ouvrage *la mondialisation n'est pas coupable* (2000), l'auteur explique que l'ouverture des frontières génère des coûts liés à la modification des structures productives et aussi accroît les inégalités des salaires. Ces effets sont d'une ampleur variable selon les modalités d'ajustement qui prévalent sur les marchés du travail (ajustement par les prix ou les quantités). KRUGMAN n'en conclut pas pour autant qu'il faille renoncer au libre échange qui a permis des progrès économiques réels (en accroissant l'interdépendance des économies qui a évité le repli sur soi comme dans les années trente) mais il faut l'accompagner afin qu'il n'entraîne pas une réaction de rejet par les populations.

4.4.2. Les effets incertains du protectionnisme :

La stratégie de développement adoptée par certains pays en voie de développement dans les années soixante et soixante-dix basée sur le protectionnisme éducateur (comme c'est le cas pour notre pays l'Algérie, et certains pays d'Afrique noire, ou d'Amérique du sud), dans un contexte de libéralisation des échanges a donné des résultats très décevants... Aussi, les activités dans lesquelles les hémorragies d'emplois ont été les plus fortes dans les pays industrialisés sont ceux qui ont le plus bénéficié d'une protection (sidérurgie, textile), ce qui tendrait à mettre en doute la responsabilité de la concurrence des pays à bas salaires sur les pertes d'emplois industriels.

Plus récemment, la question de l'opportunité d'un retour à une certaine dose de protection de branches très exposées à la concurrence internationale a ressurgi avec la montée en

¹ P. BAIROCH, *Mythes et paradoxes de l'histoire économique*, éd. la découverte/Poche, 1994.

² P. KRUGMAN, *La Mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange*. éd. La Découverte, Poche, Essais, 2000.

puissance de nouveaux géants dans le commerce mondial (Brésil, Chine, Inde). Or, il apparaît que compte tenu des spécialisations des pays concernés et compte tenu du degré actuel d'ouverture des économies, les vieux pays industrialisés n'auraient guère à attendre d'un retour au protectionnisme¹.

4.4.3. L'ouverture actuelle des économies milite en faveur des politiques de libre échange :

Quel bilan peut-on tirer des remarques contradictoires des effets incertains du libre-échange et du protectionnisme?

Peut-on dire que les effets des politiques commerciales sont fonction du contexte dans lequel elles s'inscrivent et qu'il n'y a aucun déterminisme en la matière?

Toutefois puisque l'ouverture des économies est aujourd'hui une réalité, la question la plus fondamentale est davantage de savoir quels seraient les coûts et les avantages d'un changement de politique commerciale plutôt que les effets respectifs de ces politiques. Il ne fait guère de doute que la fermeture des frontières aurait des effets très néfastes sur des économies dont l'activité est tournée pour une large part vers l'exportation. A titre d'exemple, on estime qu'un salarié sur quatre en France travaille pour l'exportation. Et pour ce qui concerne plus spécifiquement l'industrie environ 55% de la production d'automobiles est exportée.

A cet égard, et si on retient la France comme exemple, on peut avancer que l'épisode récent concernant les importations de textile chinois a alimenté un débat sur l'opportunité d'un retour à une certaine dose de protectionnisme pour préserver des emplois dans une branche qui a déjà perdu énormément d'emplois dans tous les pays riches. Les taux de croissance vertigineux d'importations de certains articles textile en provenance de Chine ont soulevé de vives inquiétudes, en France en particulier et aussi aux Etats-Unis.

Si l'on examine le cas de la France, les difficultés actuelles de la branche, sont en effet anciennes, et les deux pays ne sont pas directement en concurrence sur l'ensemble de la filière car leur spécialisation intra branche est différente. Enfin, il faut considérer l'ensemble des

¹ Le journal "Le Monde", du 26/04/2005.

échanges qui s'effectuent entre les pays puisque la vente de biens de consommation par les chinois a pour contrepartie l'achat par ces derniers de biens à haute valeur ajoutée, comme le matériel aéronautique ou l'équipement des centrales nucléaires.

En résumé, la question de fond en ce qui concerne les politiques commerciales est celle de savoir s'il est plus avantageux pour les nations de s'ouvrir à la compétition internationale du travail, ou bien de protéger leurs économies en se préservant de la concurrence étrangère. Les partisans du libre-échange ont dès les origines de l'économie politique affirmé que la collectivité gagnerait en bien-être à s'ouvrir sur le monde car l'échange international permet de s'affranchir des frontières de la production nationale qui borne l'utilité maximale disponible. C'est d'ailleurs sur cette remarque que débouche le modèle de référence du libre-échange directement inspiré de la théorie des avantages comparatifs de Ricardo et qui reprend le cadre analytique de la concurrence parfaite.

Pour les tenants du protectionnisme, l'intérêt national commande de protéger durablement ou provisoirement les frontières dans le but soit d'obtenir un excédent de la balance commerciale (thèse défendue par les mercantilistes); soit de préserver certaines activités de la concurrence étrangère laquelle peut être un obstacle au développement économique.

Ce débat qui a traversé les siècles s'est renouvelé depuis une vingtaine d'années. Alors que les thèses libre-échangistes s'imposaient dans les discours et aussi dans la pratique, des analyses ont tenté de donner de nouveaux fondements au protectionnisme. Sur le plan théorique, ces analyses partent du principe que beaucoup de marchés fonctionnent dans des conditions de concurrence imparfaite parce que la production s'effectue à coûts décroissants, ce qui invalide bien sûr les conclusions du modèle libre-échangiste de référence.

Ces analyses s'appuient sur le constat que nombre de firme aujourd'hui parmi les leaders mondiaux dans leur secteur n'auraient pas pu s'imposer sur le marché mondial sans une intervention de l'Etat qui leur a permis de réaliser les économies d'échelle nécessaires à l'obtention d'un niveau satisfaisant de compétitivité.

Dans ce contexte, et à l'image de KRUGMAN¹, certains économistes ont justifié le recours à un protectionnisme offensif permettant de modérer la spécialisation du pays afin que celle-ci ne s'impose plus comme une variable subie mais un élément des stratégies de développement.

4.5. La situation algérienne en matière de commerce extérieur

L'économie algérienne est depuis quelques années au fait du marché mondial, et ce n'est pas tant son intégration dans le marché mondial qui est en cause, que la qualité des échanges dans cet actuel système de mondialisation.

En vue de son adhésion à l'OMC, le gouvernement accentue la coordination inter-sectorielle en vue d'une préparation minutieuse des négociations futures, qui feront en sorte que l'accession à l'OMC soit assortie d'une amélioration substantielle des politiques et pratiques en matière fiscale, douanière, financière et commerciale.

¹ P. KRUGMAN, la mondialisation n'est pas coupable. Vertus et limites du libre-échange. éd. La découverte, Poche, Essais, 2000, p42.

En matière de commerce extérieur l'Algérie se trouve dans une situation de transition avancée dans le processus de réformes et de libéralisation de l'économie amorcée dès les années quatre-vingt.

Certes, ce sont les hydrocarbures qui constituent la plus grande part du commerce extérieur, mais des efforts importants sont consentis en matière de commerce extérieur pour valoriser les autres types d'exportations, qui permettront de réduire la dépendance vis-à-vis de ce produit (comme nous pouvons le constater au niveau des données sur l'évolution des importations et des exportations par groupe d'utilisation ci-dessous)¹

	1996	1997	1998	1999	2000
Importations	9.098,33	8.688,37	9.416,91	9.168,77	9.152,12
Exportations	11.089,09	13.499,78	9.655,40	11.363,95	22.031,42
Balance commerciale	1.990,31	4.811,41	238,49	2.195,18	12.879,30
Taux de couverture (%)	121,88	155,38	102,53	123,94	240,72

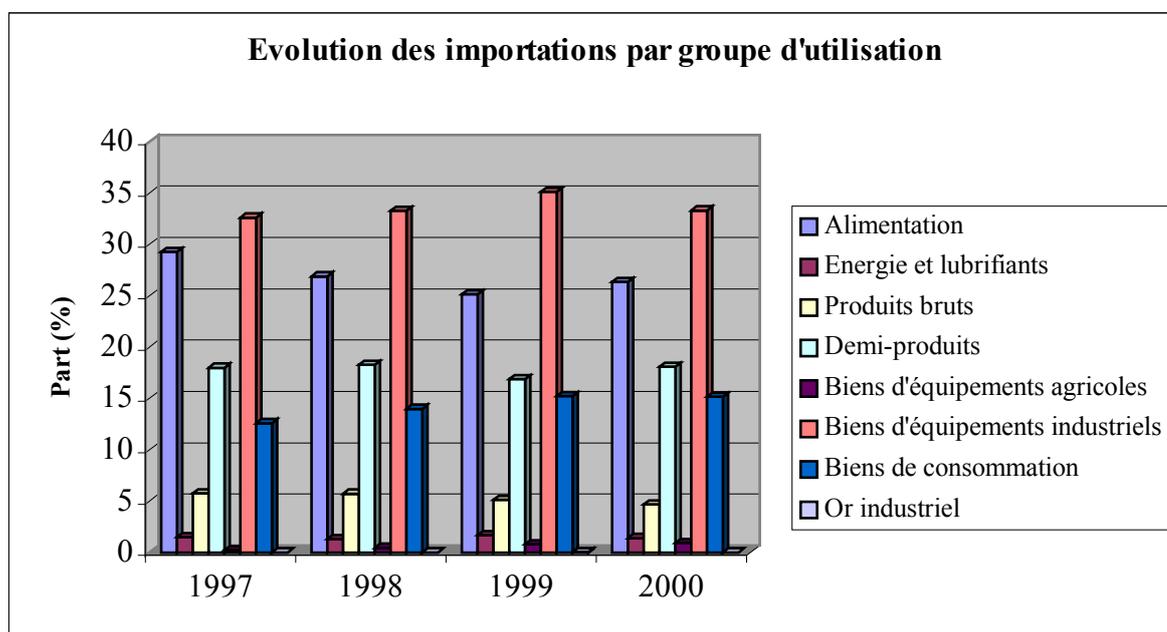
(en millions de dollars U.S)

¹ **Sources** : Rapport National Algérie pour le sommet mondial du développement durable 2002.

Evolution du commerce extérieur en Algérie¹.

Évolution des importations par groupe d'utilisation (valeur : en millions USD)

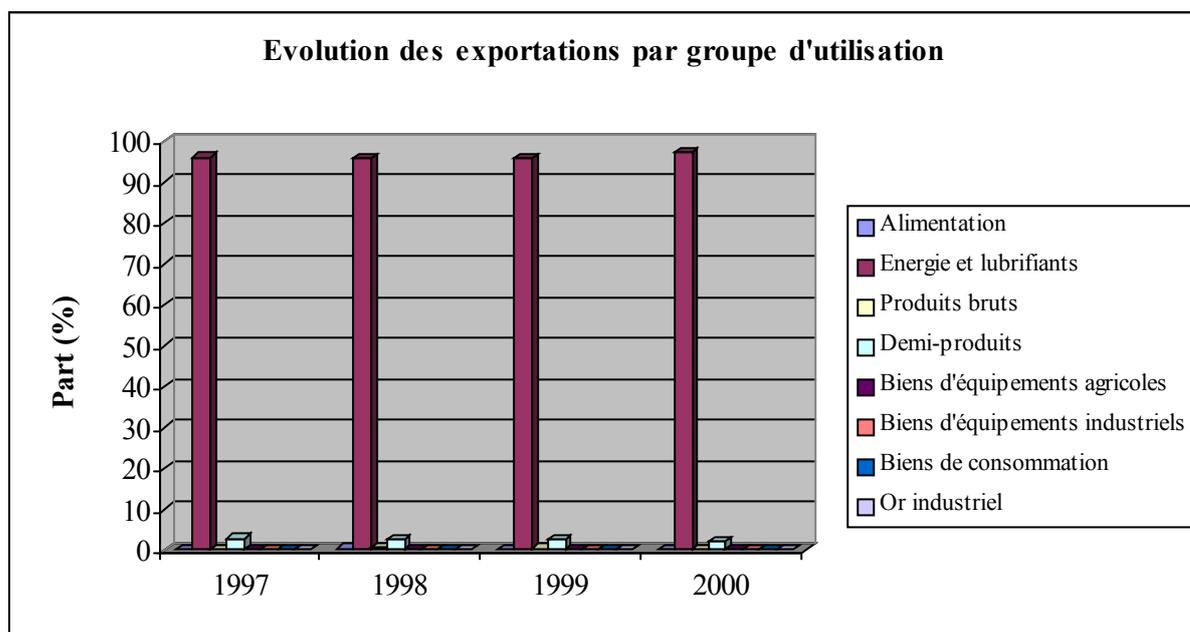
	1997		1998		1999		2000	
	Valeur	Part (%)						
Alimentation	2.543,89	29,28	2.532,87	26,90	2.306,88	25,16	2.414,68	26,38
Energie et lubrifiants	132,16	1,52	125,89	1,34	153,84	1,68	129,18	1,41
Produits bruts	499,32	5,75	540,18	5,74	469,00	5,12	427,70	4,67
Demi-produits	1.564,05	18,00	1.722,21	18,29	1.547,29	16,88	1.654,80	18,08
Biens d'équipements agricoles	21,41	0,25	43,09	0,46	72,45	0,79	84,96	0,93
Biens d'équipements industriels	2.833,01	32,61	3.132,99	33,27	3.221,24	35,13	3.048,75	33,31
Biens de consommation	1.093,48	12,59	1.318,61	14,00	1.394,68	15,21	1.390,53	15,19
Or industriel	1,04	0,01	1,09	0,01	3,39	0,04	1,52	0,02
Total :	8.688,37	100	9.416,91	100	9.168,77	100	9.152,12	100



¹ **Sources** : Rapport National Algérie pour le sommet mondial du développement durable 2002.

Evolution des exportations par groupe d'utilisation (valeur : en millions USD)¹

	1997		1998		1999		2000	
	Valeur	Part (%)	Valeur	Part (%)	Valeur	Part (%)	Valeur	Part (%)
Alimentation	37,22	0,289	33,68	0,35	23,51	0,21	32,29	0,15
Energie et lubrifiants	12.988,51	96,21	9.282,82	96,14	10.924,5	96,13	21.419,42	97,22
Produits bruts	40,47	0,30	45,94	0,48	41,42	0,36	43,57	0,20
Demi-produits	386,55	2,86	255,41	2,65	281,83	2,48	456,06	2,11
Biens d'équipements agricoles	0,65	0	4,11	0,04	25,15	0,22	11,12	0,05
Biens d'équipements industriels	23,31	0,17	18,45	0,19	20	0,18	47,38	0,22
Biens de consommation	23,05	0,17	18,45	0,19	20	0,18	12,59	0,05
Or industriel	0,02	0	0,02	0	0,04	0	0	0
Total :	13.499,78	100	9.658,88	100	11.336,45	100	22.022,43	100



¹ **Sources** : Rapport National Algérie pour le sommet mondial du développement durable 2002.

La poursuite des réformes et des restructurations économiques engagées par l'Algérie devrait aboutir à brefs délais, à une mise à niveau de l'environnement économique des entreprises. Ceci leur permettra d'améliorer leurs performances et de viser la pénétration des marchés extérieurs. De ce point de vue, l'Etat aura un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration de l'environnement économique de l'exportation, en mettant en œuvre toutes les potentialités recensées et inexploitées à l'exportation; ainsi il est permis de croire qu'une action particulière en direction de nouveaux acteurs à l'exportation peut constituer un déclic pour le développement et l'élargissement des marchés à l'exportation hors hydrocarbures.

"L'action de l'Etat dans cette optique doit lever les obstacles réglementaires, bureaucratiques, qui entravent le développement des institutions à l'exportation, souvent en contradiction avec le principe de liberté de commerce et d'industrie pourtant consacré à travers les lois nationales. Cette action aura pour objectif l'adoption de démarches nouvelles pour développer les exportations, notamment par le recours aux usages universellement admis de l'intermédiation, des joint-ventures, du trading, la représentation commerciale à l'étranger et le lobbying"¹.

Le modèle de développement adopté au cours des décennies 1970 et 1980, a résulté, pour l'économie algérienne, en une dépendance vis-à-vis de l'extérieur en ce qui concerne l'approvisionnement de l'appareil de production et des besoins de la population, ainsi que d'un endettement extérieur à moyen et long terme contraignant.

La libéralisation du commerce extérieur a permis, dès 1995, le transfert de la devise pour les transactions courantes d'une part et l'élimination des barrières non tarifaires d'autre part. Parallèlement à ces mesures, l'Algérie s'est engagée dans le processus d'adhésion à l'OMC et a signé, début 2002, un accord d'association avec l'union Européenne. D'autres perspectives s'ouvrent en direction de l'UMA, des autres pays arabes et de l'Afrique.

¹ Allocution du Ministre du commerce. Journée sur l'exportation des hydrocarbures (10/9/2000).

Ces engagements d'ouverture vers le monde de l'économie nationale sont accompagnés, au plan interne, par des réformes de diverse nature, visant la mise en conformité des lois et règlements avec les nouveaux concepts induits par la mondialisation des économies.

La politique du gouvernement dans le domaine économique en général et du commerce en particulier va dans le sens de l'approfondissement du processus d'intégration à l'économie mondiale par :

- La finalisation et la mise en place du cadre juridique et institutionnel adapté aux exigences du nouveau contexte économique mondial (comme par exemple le nouveau code des douanes qui se réfère dans ses approches aux définitions et pratiques universelles (OMC), du nouveau tarif douanier qui s'appuie sur les trois principes que sont la neutralité, la transparence et la simplicité).
- La poursuite de l'application du programme de levée des contraintes susceptibles d'entraver le libre échange, notamment les tarifications douanières.
- La poursuite du programme de restructuration et de privatisation de l'outil économique.
- Le renforcement progressif du cadre de lutte contre le commerce illicite (contrefaçons, importations et exportations frauduleuses, etc...).
- La promotion d'une politique de concurrence transparente.

Le marché algérien demeure très attractif au regard de son potentiel, et les échanges commerciaux sont importants.

Cependant la mondialisation ne concerne pas uniquement le commerce international, mais porte également sur le financement, l'emploi et le transfert des technologies.

Bien qu'en matière de financement du développement en Algérie, les mesures mises en places n'ont pas toujours généré le volume d'investissement directs étrangers attendu par les pouvoirs publics; et cette situation s'est même traduite par une baisse continue de l'aide

publique au développement, d'une faiblesse de l'épargne et de l'investissement intérieur, du fait des politiques de réajustement structurel.

En effet, des ressources sont disponibles et les réformes économiques en particulier dans le secteur de l'énergie et des mines devraient permettre à terme l'augmentation et la diversification des revenus de l'Etat qui sont fortement tributaires de l'exportation des hydrocarbures.

Conclusion :

Le contenu actuel du débat théorique traduit la réalité des politiques commerciales aujourd'hui. En effet, Si la tendance à la libéralisation des échanges entamée aux lendemains de la guerre s'est poursuivie et Si la doctrine des Etats est aujourd'hui largement favorable à l'ouverture des économies, le protectionnisme connaît un certain renouveau prenant des formes nouvelles, beaucoup moins visibles que les droits de douane ou les contingentements unilatéraux. C'est que d'une part, le libre-échange provoque des restructurations massives des appareils productifs fort coûteuses en emplois à mesure que se modifie la place des pays au sein de la division internationale du travail et que d'autre part, les pays industrialisés sont engagés dans une concurrence féroce sur les activités en expansion ou stratégiques pour les économies nationales dont l'avenir ne peut être soumis aux seules forces du marché.

La montée en puissance de nouveaux géants dans le commerce mondial dont les exportations croissent parfois à un taux à deux ou trois chiffres suscitent de nouvelles inquiétudes dans les vieux pays industrialisés. Ces inquiétudes sont d'autant plus vives que la diffusion de plus en plus rapide du progrès technique et de l'information rend plausible la perte d'avantages comparatifs pour les pays riches y compris sur les créneaux sur lesquels ils ne subissaient pas la concurrence des pays émergents. C'est la question que soulèvent certains économistes, qui bien qu'elle ne mette pas en cause le libre échange, apporte des arguments aux partisans d'un protectionnisme sélectif et mesuré.

Conclusion générale

Conclusion générale :

Tout au long de ce travail nous avons essayé de montrer quelle était la nature des politiques économiques menées en Algérie. Sachant qu'il existe souvent une fracture entre la réflexion théorique et le débat où encore la pratique de la politique économique.

Les événements qui ont marqué l'histoire des politiques économiques montrent que la réalité a été souvent lue à travers l'orthodoxie du passé¹.

En nous référant à la réalité économique Algérienne et à l'hypothèse selon laquelle la politique économique s'occupe des choix² stratégiques que l'Etat doit faire, et des instruments qu'il peut ou qu'il est en mesure d'employer pour corriger les déséquilibres conjoncturels et structurels qui peuvent exister.

Nous résumons notre conclusion par les points suivants :

1- Si l'on admet que dans les années 1960, l'économie administrée ne se concevait pas sans une base d'industries dites lourdes ou "industrialisantes" qui exige la création d'usines géantes et de complexes sidérurgiques à la mesure du projet, l'environnement intellectuel dominant durant cette période était favorable à la transition au socialisme³.

- Tous les éléments de la stratégie mise en place, durant cette période s'opposaient aux recommandations économiques néoclassiques.
- La conception du développement qui prévalait durant cette période était la recherche du moyen qui permettait de sortir du sous-développement, en se fixant le rythme d'investissement le plus élevé compatible avec les ressources qui peuvent être mobilisés à cette fin.

¹ Jean-Paul Thomas, les politiques économiques au XX siècle, Ed. Armand Colin, Paris. 1994.

² Christian de Bissien, la politique économique, Economica. 1990.

³ Il y a lieu de rappeler qu'une session extraordinaire de l'O.N.U sur les matières premières en 1974 a consacré la Nationalisation comme acte de développement.

2- Pour réaliser ce projet, comme nous l'avons développé dans la première partie de ce travail, la première "politique économique" mise en œuvre était orientée par un plan et relevée directement de l'Etat pour l'orientation et le suivi.

- Cette intervention de l'Etat dans la socialisation des moyens de production, la concrétisation de la nationalisation des secteurs clés de l'économie, la mise en place d'une structure industrielle orientée vers le marché intérieur, nous a permis de confirmer que la "Société Nationale" était le principal vecteur du processus d'industrialisation, en s'appropriant la politique sociale de l'Etat et la redistribution des revenus.
- Toutefois la "politique économique" qui a marqué cette période et qu'on a essayé de mettre en relief à travers notre essai de recherche reste la politique d'incitation à l'investissement, celle-ci est considérée comme une caractéristique de développement, mais n'a pu être réalisée que grâce à la rente pétrolière.

Il y a lieu de remarquer que ce modèle de développement a enregistré quelques résultats positifs de court terme en matière de croissance de la production, mais n'a pas permis la mise en place d'une structure productive compétitive.

- Cela est dû, comme nous avons pu le vérifier à travers notre recherche, à la faiblesse de l'épargne intérieure et aux contre-performances du secteur productif dues aux handicaps structurels de départ (économie de rente, omniprésence de l'Etat et sous utilisation des capacités de production).

La situation économique commençait à se détériorer à partir de la deuxième moitié de la décennie 1980.

Les pays consommateurs de produits énergétiques ont entrepris de modifier le volume et la structure de leur consommation, cela s'explique par le développement de l'économie immatérielle, celle qui se fonde sur l'information et la connaissance en temps réel.

La relation de dépendance s'inverse, et, si on ajoute à cela les facteurs endogènes de déstabilisation¹, toute critique du système devient dangereuse et prend le ton et les formes de la dénonciation et de la disqualification.

Face à la perturbation du système, à la dépression de ce que l'on pourrait appeler l'idéologie de l'Etat, il devient nécessaire de comprendre les causes de la crise et d'élaborer des alternatives.

3- Ces éléments nous ont permis dans la deuxième partie de ce travail d'aboutir à la conclusion selon laquelle les différents gouvernements qui se sont succédés ont mis en œuvre, en fonction des conjonctures, un programme de réformes économiques avec plusieurs volets : réformes structurelles, redressement de l'économie, politique de restructuration industrielle, régulation économique, ajustement structurel, réorganisation du système financier, adaptation du système bancaire aux besoins de financement variés induits par l'économie de marché, la privatisation et la transition vers l'économie de marché...

- Cette démarche devait permettre non seulement de saisir et d'interpréter les phénomènes liés à la crise, mais aussi de fournir des recommandations de politique économique.
- L'identification et l'analyse des enseignements de cette période nous a permis de mettre en évidence et de relever les dysfonctionnements rencontrés dans l'organisation et le fonctionnement de l'économie nationale, mettant en relief les performances insuffisantes de l'économie dues au volontarisme étatique comparable aux expériences de nombreux pays du Tiers-Monde.

¹ Les événements de 1988.

4- Les nouvelles orientations opérées durant la décennie quatre-vingt peuvent être considérées comme des "politiques économiques" : celles-ci visaient à corriger les déséquilibres nés des choix précédents.

Nous avons pu établir le lien entre le cadre théorique et la mise en œuvre des politiques économiques développées dans notre travail.

- Pour la politique monétaire, la loi sur la monnaie et le crédit a voulu réconcilier les systèmes de gestion monétaire et les systèmes de production en recadrant le rôle et la place du système bancaire dans le nouveau schéma de fonctionnement de l'économie nationale à travers l'organisation d'une passerelle entre la sphère réelle et la sphère financière.

Nous avons aussi montré que cette politique s'est soldée par le renforcement du rôle des banques dans la mobilisation de l'épargne financière et dans l'allocation des ressources vers des emplois productifs, à travers la réorganisation interne des banques et le changement des modes d'intervention en matière de crédits, avec la mise en place de procédures "transparentes".

5- La conjoncture monétaire et financière a été déterminée ces dernières années par les facteurs d'équilibre externes (balance des paiements) et internes (finances publiques), et leur impact sur la situation monétaire (stock de monnaie).

L'étude de ces facteurs nous a permis de relever que les indicateurs macro-financiers reflètent une tendance favorable de l'évolution de l'économie, et une situation de stabilité au plan global soutenue.

Nous avons pu vérifier que la politique budgétaire a constitué un levier important de la politique du gouvernement à travers l'utilisation des revenus provenant des hydrocarbures. Toutefois le but des pouvoirs publics est d'alléger la dépendance du budget de l'Etat vis-à-vis du pétrole, et surtout de réorienter les dépenses vers les secteurs de l'éducation et de la santé, pour préparer l'économie à

l'ouverture vers l'extérieur à travers l'élévation des compétences et les qualifications du capital humain.

Le budget vise à rompre le lien qui existe entre les dépenses publiques et les recettes provenant des hydrocarbures. Son objectif est d'améliorer les conditions de financement de l'investissement productif, et de mieux rationaliser les critères de gestion économiques sans faire l'impasse sur la satisfaction de la demande sociale envers les jeunes, c'est ce que nous avons développé à travers les politiques de l'emploi mises en œuvre.

6- L'analyse du marché de l'emploi à travers l'offre et la demande de travail nous indique que la population active a connu une évolution importante entre 1987 et 1998, elle est estimée à 3,9% annuellement¹, alors que le taux de couverture de l'offre du travail par la demande est de 70,30%, c'est à dire que près de 78.000 personnes n'arrivent pas à s'insérer dans la vie active et s'ajoute au stock déjà élevé des chômeurs. Nous avons montré à travers les divers mécanismes que nous avons développé, quels étaient les résultats et les faiblesses des différents dispositifs alternatifs d'insertion professionnelle des jeunes mis en œuvre par les pouvoirs publics.

Nous avons aussi relevé que la transformation proposée était la rupture avec l'ancien système de gestion de l'économie administrée, celle-ci veut aller au delà d'une simple réorganisation technique, qui tend à terme à bouleverser les rapports économiques et sociaux afin de substituer à la mentalité "d'assistés" celle d'acteurs responsables de leurs actes et soumis aux lois du marché qui assurent la régulation de l'économie.

A ce stade de notre recherche, nous pensons qu'il serait souhaitable que le rythme et les conditions de la transition soient initiés et menés par le décideur algérien sans "contraintes".

¹ Programme commun de coopération Algérie – système des Nations Unies. Bilan 2001. Bureau de l'OIT pour l'Algérie.

L'économie algérienne s'est engagée sur le chemin de la transition vers l'économie de marché, l'obligeant à traverser des étapes difficiles, telles, la liberté des prix, la réduction des subventions, la libéralisation des changes, la privatisation des entreprises... qui peuvent être un préalable à toute croissance durable et qu'il faudra manager avec précaution pour réduire les coûts sociaux.

Cela nous permet de fixer quelques pistes de recherches sous formes de questions à approfondir que nous déclinons comme suit :

Comment expliquer le paradoxe de l'économie algérienne, si l'on admet qu'il y a une stabilité macro-économique, que l'inflation est en baisse, que la liquidité monétaire est sous contrôle, que le niveau de réserves est élevé... Alors que la réalité économique et sociale reste caractérisée par le chômage, la baisse du pouvoir d'achat, l'exclusion, et la mauvaise qualité des services sociaux de base?

Bibliographie

ABDOUN R. : Les réformes économiques en Algérie, Mondes en développement, n° 89-90, tome 23, 1995.

ABDOUN R. : Un bilan du programme de stabilisation économique de l'Algérie (1994-1998), Les cahiers du CREAD, n° 46.

AGERON (Charles-Robert) : Politiques coloniales au Maghreb, éd. P.U.F., Paris, 1972; Histoire de l'Algérie contemporaine : 1871-1954, éd. P.U.F., Q.S.J?, 1966, rééd. 1979.

AIT AMARA H. : Choix de développement et contrainte extérieure, Mondes en développement, tome 23, n° 89-90, 1995.

AIT EL HADJ S. : L'entreprise face à la dimension technologique. Les éditions d'Organisation, Paris, 1989.

ALI TOUDERT (Abdallah) : Le coût de la vie en Algérie, éd. Economica, 1982.

AMABLE B., BARRE R et BOYER R. : Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation, Economica, Paris, 1997.

AMENDOLA M., GAFFARD J. L. : La dynamique économique de l'innovation, Economica, Paris, 1988.

AMEUR Y. : Restructuration industrielle point de situation et perspectives, communication faite à l'occasion du colloque sur la restructuration industrielle tenu les 2 et 3 mars 1999.

AMIN (Samir) : L'économie du Maghreb, éd. Minuit, 1970; L'accumulation à l'échelle mondiale, éd. Anthropos, Paris, 1970; Le Maghreb moderne, éd. De Minuit, 1970; Le Développement inégal, éd. De Minuit, 1973; La Déconnexion : pour sortir du système mondial, éd. La Découverte, Paris, 1986.

AMMOUR (K.), LEUCATE (C.) et MOULIN (J.J.) : La voie algérienne, les contradictions d'un développement national, P.C.M., Paris, 1974.

ANDREFF (W.) et HAYAB (A.) : Les Priorités industrielles de la planification algérienne sont-elles vraiment industrialisantes?, in revue Tiers-Monde, t. XIX, n° 76, oct.-déc. 1978.

AREBALO (Georges) : Une tentative de développement planifié en marge de l'internationalisation du capital : Algérie 1962-1975, thèse d'Etat, Grenoble, 1977.

ARROW K. J. : The limits of organisation, Norton Co, New York, 1974 traduction française : Les limites de l'organisation, PUF, Paris, 1976.

BALTA (Paul) : La stratégie de Boumediene, Sindbad, Paris, 1978; L'Algérie des Algériens, éd. Ouvrières, Paris, 1981; Le Grand Maghreb-Des indépendances à l'an 2000, Paris, éd. La Découverte, 1990.

BEHIDJI K. : Ajustement structurel et nouvelle politique industrielle rupture et perspectives, Revue Algérienne d'économie et de gestion, n° 2, 1998.

BENACHENHOU (A.) : Formation du sous-développement en Algérie, O.P.U, Alger, 1978; Planification et développement en Algérie : 1962-1980, éd. Economica, 1980; L'Economie algérienne entre l'autonomie et la dépendance, in Revue d'Economie industrielle n° 14, 1980.

BENBAYER H. : Les entreprises algériennes face à la compétitivité internationale, Les cahiers du CREAD, n° 43, 1998.

BENISSAD (M.E.) : Economie du développement de l'Algérie, éd. Economica, 1979; L'Economie algérienne contemporaine, éd. P.U.F., 1980; Le Modèle de développement algérien est-il "auto-centré"?, in Revue Mondes en Développement, n° 36 (L'Algérie en question), ISMEA/Paris, GORDES/Bruxelles, 1981.

BENKHEIRA (M.H.) : Etat et mouvement ouvrier dans l'Algérie indépendante, in Annuaire de l'Afrique du Nord, éd, CNRS, 1982; l'Etatisation du marxisme en Algérie, contribution à l'ouvrage collectif : les autres marxismes "réels", éd. Bourgois, 1985; Despotisme au quotidien - L'ordre urbain et l'Algérie indépendante, in Revue Projet, n° 193, 1985.

BENSAADA (Mohamed Tahar) : Le régime politique algérien, Paris, éd. ANFASS, 1989.

BERNARD (Chantal) : Le Paradigme de l'emploi salarié en défaut également au Maghreb, in Cahiers de l'IREP/D, n° 9, Grenoble, 1985; Les Résistances ouvrières dans l'Algérie en voie d'industrialisation, in A.A.N., 1982; L'Emploi à la ville et l'emploi à la campagne, une complémentarité compromise en Algérie, in Mondes en Développement, n° 36, (L'Algérie en question), 1981, ISMEA, Paris et GORDES, Bruxelles.

BIENAYME A. : L'économie des innovations technologiques, Coll. Que sais-je, PUF, Paris, 1994.

BLANC (Monique) et VERNET (Pierre) : Compte-rendu de mission en Algérie, IREP/D, Grenoble, juin 1983.

BELLON et Allii : L'Etat et le marché, éd. Economica, Paris, 1999.

BOURDIEU (Pierre) : Questions de sociologie, éd. De Minuit, 1978; Sociologie de l'Algérie.

BOURDIEU (Pierre) et Alii : Travail et travailleurs en Algérie, éd. Mouton, 1963.

BOUSSOUMAH (Mohamed) : L'Entreprise socialiste en Algérie, éd. Economica, (thèse d'Etat), 1982.

BOUYACOUB A. : La politique industrielle : état des lieux et perspectives, In MAHIOU.

BOUYACOUB A. : La gestion de l'entreprise industrielle publique, 2 volumes, OPU, Alger.

BOUYACOUB A. (1977), "Le comportement des entreprises publiques en période de transition" in revue Algérienne d'économie et de gestion; La gestion de l'entreprise industrielle publique en Algérie, OPU, Alger, 1987; Les investissements étrangers en Algérie 1990-1996 quelques perspectives, in Revue Algérienne d'économie et de gestion, I.S.S. Université d'Oran n° 2 mai 1998.

BOUYACOUB A. : Entreprises publiques, ajustement structurel et privatisation, Les cahiers du CREAD, n° 60, 2002.

BOUYACOUB A. : Les investissements étrangers en Algérie 1990-1996 quelles perspectives, Revue Algérienne d'Economie et de Gestion, n° 2, 1998.

BOUYACOUB A. : Entreprise et exportation quelle dynamique, Les cahiers du CREAD, n° 43, 1998.

BOUYACOUB A. : Entreprises publiques et l'économie de marché (1988-1993), Les cahiers du CREAD, n° 39, 1997.

BOUZIDI (Abdelmadjid) : Emploi et chômage en Algérie 1967-1983, Les Cahiers du CREA, 1984; Les limites des politiques conjoncturelles, éd. ENAG, Alger, 1999.

BOUZIDI M'HAMSADJI N. : L'autonomie de l'entreprise et le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, Mondes en développement, tome 17, n°67, 1989.

BRAHIM (Brahim) : Le Pouvoir, la presse et les intellectuels en Algérie, éd. L'Harmattan, 1989.

BRASSEUL (Jacques) : Introduction à l'économie du développement, Paris, éd. Armand Colin, 1989.

BROUSSEAU E., RALLET D. : Le rôle des technologies de l'information et de la communication dans les changements organisationnels, In GUILHON B., HUARD P.

BROUSSEAU E. : Néo-institutionnalisme et Evolutionnisme quelles convergences?, Economies et sociétés, Hors série, n° 35, 1999.

BRUNEAU J. M. et PUJOS J. M. : Le management des connaissances dans l'entreprise ressources humaines et système d'informations, édition d'Organisation, Paris, 1992.

C.R.E.S.M. (Centre de recherche et d'étude sur les sociétés méditerranéennes), Aix-en-Provence, ouvrages collectifs, publiés par le C.N.R.S. (extraits de l'Annuaire de l'Afrique du Nord) : Cultures et sociétés au Maghreb (dir. De J-C. VATIN), 1973; Développements politiques au Maghreb (dir. Jean LECA), 1977; Le Maghreb musulman en 1979 (dir. Christiane SOURIAU), 1979; La Politique de l'emploi-formation au Maghreb (dir. Ch. BERNARD), 1980; Le Mouvement ouvrier maghrébin (dir. Nouredine SRAIEB), 1982; Etats, territoires et terroirs au Maghreb (dir. P.R. BADUEL), 1983; Nouveaux enjeux culturels au Maghreb (dir. J.R. HENRY), 1984; Le Maghreb dans le monde arabe (dir. H. MICHEL et J.C. SANTUCCI), 1985; Habitat, Etat, société au Maghreb (dir. P.R. BADUEL), 1986; Etat et développement dans le monde arabe (dir. H. EL-MALKI et J.C. SANTUCCI), 1987; Islam et politique au Maghreb (dir. Ernest GELLNER et J.C. VATIN), 1981; Elites, pouvoirs et légitimité au Maghreb, 1973; Les Classes moyennes au Maghreb, 1980.

CHANDLER A. : Strategy and structure, Doubleday Co, 1974, traduction française : stratégie et structure, édition d'Organisation, Paris, 1989.

CHARTE NATIONALE, éd. F.L.N., Alger, 1976.

CHAVANCE (B.) : La fin des systèmes socialistes : crise, réformes et transformation, éd. L'Harmattan, Paris, 1994.

CHIKHI (S.) : La classe ouvrière aujourd'hui en Algérie, éd. Les temps modernes, juillet-août 1982.

CHOUAM (B.) : Expérience de la privatisation en Algérie, in Revue Algérienne d'économie et de gestion, I.S.C Université d'Oran, mai 1998.; La régulation de l'économie algérienne : le taux d'investissement et les exportations, in revue du CREAD, n° 18, 2^e trimestre 1989.

CORTEN (A.) et TAHON (M.B) : La Formation accélérée de la classe ouvrière, l'expérience algérienne, in Revue Travail, capital et société, n° 15/2, Canada, novembre 1982.

COMBE : L'organisation mondiale du commerce, Armand Colin, Paris, 1999.

COWAN R., FORAY D. : Economie de la codification et de la diffusion des connaissances, In Petit p : L'économie de l'information-les enseignements des théories économiques, la Découverte, Paris, 1998.

DAHMANI A. : L'Algérie à l'épreuve - économie politique des réformes 1980-1997, L'Harmattan, Paris, 1999.

DAHMANI (Mohamed) : L'Algérie : légitimité historique et continuité politique, Paris, éd. Le Sycomore, 1979; L'Occidentalisation des pays du Tiers-Monde. Mythes et réalités, Paris, Economica, 1983.

DEBONNEUIL (X.) et OPHELE (R.) : La politique monétaire et son contexte économique, éd. D'organisation, 1989.

DERSA/CEDETIM : L'Algérie en débat. Lutttes et développement, éd. Maspéro, 1981.

DESTANNE DE BERNIS (Gérard) : Industries industrialisantes et contenu d'une politique d'intégration régionale, in Revue Economie Appliquée n° 3-4, ISEA, 1966; L'Economie algérienne depuis l'indépendance, in Annuaire de l'Afrique du Nord, 1969; Les Industries industrialisantes, analyses ou représentations?, in Revue Tiers-Monde, janvier-mars 1974; Industries industrialisantes et intégration économiques régionale, in Revue Economie Appliquée, n° 1, 1968; L'industrialisation des PVD, éd. Développement et civilisation, Paris, 1964.

DJEGHLOUL (Abdelkader) : Fin du populisme en Algérie, Monde Diplomatique, janvier 1990; L'Algérie en état d'anomie politique, Monde Diplomatique, mars 1990; Algérie 1962/87: 25 ans de mutation, Les Cahiers de l'Orient, n° 6, 2^e trimestre 1987.

ECONOMIE ET HUMANISME : Algérie 89, n° 309, Lyon, sept.-oct. 1989.

ECREMENT (Marc) : Indépendance politique et libération économique : un quart de siècle de développement en Algérie, P.U., Grenoble, 1986.

EDITIONS E.S.K.A 2004 : Rapport de développement du MENA, échanges commerciaux et développement dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord, pour une intégration à l'économie mondiale.

ELAFANI (A.) : Les différentes formes de participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise, Université d'Oran, 1985.

EL-KENZ (Ali) : Au fil de la crise - Quatre études sur l'Algérie et le monde arabe, Alger, éd. Bouchene, 1989.

EL-KENZ (Ali) dir. : L'Algérie et la modernité, série de livres du Codesria, Dakar, Sénégal, 1989.

FAVEREAU (O.) : Organisation et marché, revue française d'économie, 1989.

GAUTHIER (André) : L'économie mondiale du début du XX^e siècle à nos jours : d'une mondialisation à l'autre, BREAL 2004.

GHERZOULI K. : Partenariat interentreprises Nord-Sud : structures explicatives et conditions d'émergence de relations coopératives et réussies (cas de l'Algérie), thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, 1995.

GIRALT G. : La robotique : possibilités et avenir, La pensée, 1981.

GLAIS M. : Economie industrielle - les stratégies concurrentielles des firmes, Litec, Paris, 1992.

GUERRIEN B. : L'économie néo-classique, La Découverte, Paris, 1996.

HAKIKI (Fouad) : Revenu et consommation en Algérie, doc. ronéo. (44 p.), Université Oran, décembre 1982; Population, travail et chômage : Algérie (1977-1982), doc. ronéo. (35 p.), I.S.E. Oran juillet 1982.

HAMEL (Benaouda) : Economie de l'Etat et socialisation en Algérie, OPU, Alger, 1989; Système productif algérien et indépendance nationale, Thèse d'Etat, Grenoble, 1980.

HENNI (A.) : Monnaie, crédit et financement en Algérie 1962-1987, CREAD, Alger, 1987.

HENRY J. R. (eds) : Où va l'algérie, Karthala-Ireman, Paris Aix-en-Provence, 2001.

JACQUEMOT (P.) et RAFFINOT (Marc) : Le Capitalisme d'Etat algérien, éd. Maspéro, 1977.

JACQUEMOT (Pierre) : Accumulation et semi-industrialisation : Algérie, thèse Paris, éd. Dauphine, 1978; (éd.) Sociologie et économie du Tiers-Monde, éd. L'Harmattan, 1981; Le Transfert de formation vers les PVD, in revue Tiers-Monde, t. XIX, n° 76, octobre-décembre 1978.

JEAN PAUL THOMAS : Les politiques économiques au XX^e siècle, éd. Armand Collin, Paris, 1994.

KODMANI-DARWISH (Bassma) (dir.) : Maghreb : les années de transition, éd. Masson, 1990.

LAACHER (Smaïn) : Algérie : réalités sociales et pouvoir, éd. L'Harmattan, 1985; Sens et signification d'une expérience de développement : Algérie 1962-1980, Thèse Lettres, Paris X, 1981.

LACHERAF (M.) : Algérie : nation et société, éd. Maspéro, 1972.

LALL S. : Promouvoir la compétitivité industrielle dans les pays en développement, OCDE, Paris, 1990.

LAMIRI A. : Gérer l'entreprise algérienne en économie de marché, éd. Prestcom, Alger, 1993.

LAKS (Monique) : Autogestion ouvrière et pouvoir politique en Algérie : 1962-1965, E.D.I., Paris, 1965.

LECA (Jean) : Le Système politique algérien, in A. CLAISSE et G. CONAC (éd.), Le Grand Maghreb, Paris, éd. Economica, 1988.

LECA (Jean) et VATIN (Jean Claude) : Le Système politique algérien (1976-1978), in LECA (éd.), Développements politiques au Maghreb, Paris, éd. Du CNRS, 1979; L'Algérie politique: institutions et régime, Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1975.

LELLOU (Abderrahmane) : La formation des salaires en Algérie : entre l'économie administrée et l'ajustement structurel, in revue algérienne d'économie et de gestion, I.S.C. Université d'Oran, mai 1998; régulation et politique salariale en Algérie, in revue du CREAD, 2^e trimestre 1989.

MAHIOU A. HENRY J. R. (eds) : Où va l'Algérie, Karthala-Ireman, Paris Aix-en-Provence, 2001.

MANGENOT (Marc) : Le Malentendu industriel : l'exemple algérien, in "Le Développement en question", in revue Tiers-Monde, t. XXV, n^o 100, IEDES, éd. P.U.F., Paris, octobre-décembre 1984.

MASHINO (T.M.) et M'RABET (F.) : L'Algérie des illusions; La Révolution confisquée, éd. R. Laffont, 1972.

MEKKIDECHE M. : L'Algérie entre économie de rente et économie émergence, éd. Dahlab, Alger, 2000.

MIRAOUI A., : Le rapport de l'entreprise publique au marché en Algérie de 1962 à 1995, 5 volumes, thèse de Doctorat d'Etat, Université de Lille.

NAIR (Kuider Sami) : Algérie, 1954-1982 : forces sociales et blocs au pouvoir, in Les Temps Modernes, numéro spécial, Algérie, juillet-août 1982.

- OCDE : Le manuel d'Oslo, Eurostat, Paris, 1997.
- OCDE : La mondialisation de l'industrie, vue d'ensemble et rapport sectoriels, Paris, 1996.
- OCDE : Les systèmes nationaux de financement de l'innovation, Paris, 1995.
- OCDE : Technologie et économie des relations fondamentales, Paris, 1992.
- OCDE : Conditions de succès de l'innovation technologique, Paris, 1971.
- OURABAH (M.) : Les Transformations économiques de l'Algérie, éd. Publisud, 1983.
- ORILLARD M., ZIMMERMAN J. B. (eds) : Economie de la connaissance et organisation, L'Harmattan, Paris, 1997.
- PALLOIX (Christian) : Industrialisation et financement des deux plans quadriennaux (1997-2000); Un essai sur la formation de la classe ouvrière algérienne (1963-1978), in revue Tiers-Monde, t. , n° 83, juillet-septembre 1980; La société post-économique, Paris, éd. L'Harmattan, 1989.
- PNUD : Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain, De Boeck Université, Paris, Bruxelles, 2001.
- SAID-AMER (T.) : Le Développement industriel de l'Algérie, éd. Anthropos, 1981.
- SCHNETZLER (J.) : Le Développement algérien, éd. Masson, 1981.
- SHUMPETER J. A. : Business cycles : a theoretical, historical and statistical analysis of the capitalisms process, 2 vol., Mac Graw Hill, New York, 1939.
- SID AHMED A. : L'Algérie quel développement? Paradigme du consensus de Washington ou paradigme asiatique?, In MAHIOU A., HENRY J. R. (eds), Où va l'Algérie, Karthala-Ireman, Paris Aix-en-Provence, 2001.
- TAHARI (Khaled) : L'entreprise publique en Algérie, de la gestion de l'emploi à la contrainte de valorisation : la question de la mise au travail, Thèse de Doctorat d'Etat en Sciences économiques, Université d'Oran, 2005.
- TALHA L. : L'économie algérienne au milieu du gué : le système rentier à l'épreuve de la transition institutionnelle, In MAHIOU A., HENRY J. R. (eds), Où va l'Algérie, Karthala-Ireman, Paris Aix-en-Provence, 2001.
- TEMMAR (H.) : Stratégie de développement indépendant, le cas de l'Algérie : un bilan, Paris, éd. Publisud, 1983.
- THIERY (Simon-Pierre) : La Crise du système productif algérien, Thèse d'Etat, Grenoble, 1981; Quelques réflexions sur l'emploi non agricole et l'évolution du rapport salarial en Algérie, in Mondes en Développement, n° 36 (L'Algérie en question), ISMEA, Paris, Gordes, Bruxelles, 1981.

TOUBACHE A. : Industrialisation biens d'équipement et choix technique : étude de l'expérience algérienne, Thèse de Magistère, Université d'Oran, 1986.

VILLERS (Gautier de) : L'Etat démiurge - Le cas algérien, Paris, éd. L'Harmattan, 1987; Etat et classes sociales en Algérie, peuples méditerranéens, n° 27/28, avril-septembre 1984.

ZARTMAN (Alain) : Le Tiers-Monde. Les stratégies de développement à l'épreuve des faits, Paris, éd. Hatier, 1990.

ZIMERMAN J. B. : Economie de la connaissance et organisation, l'Harmattan.